



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

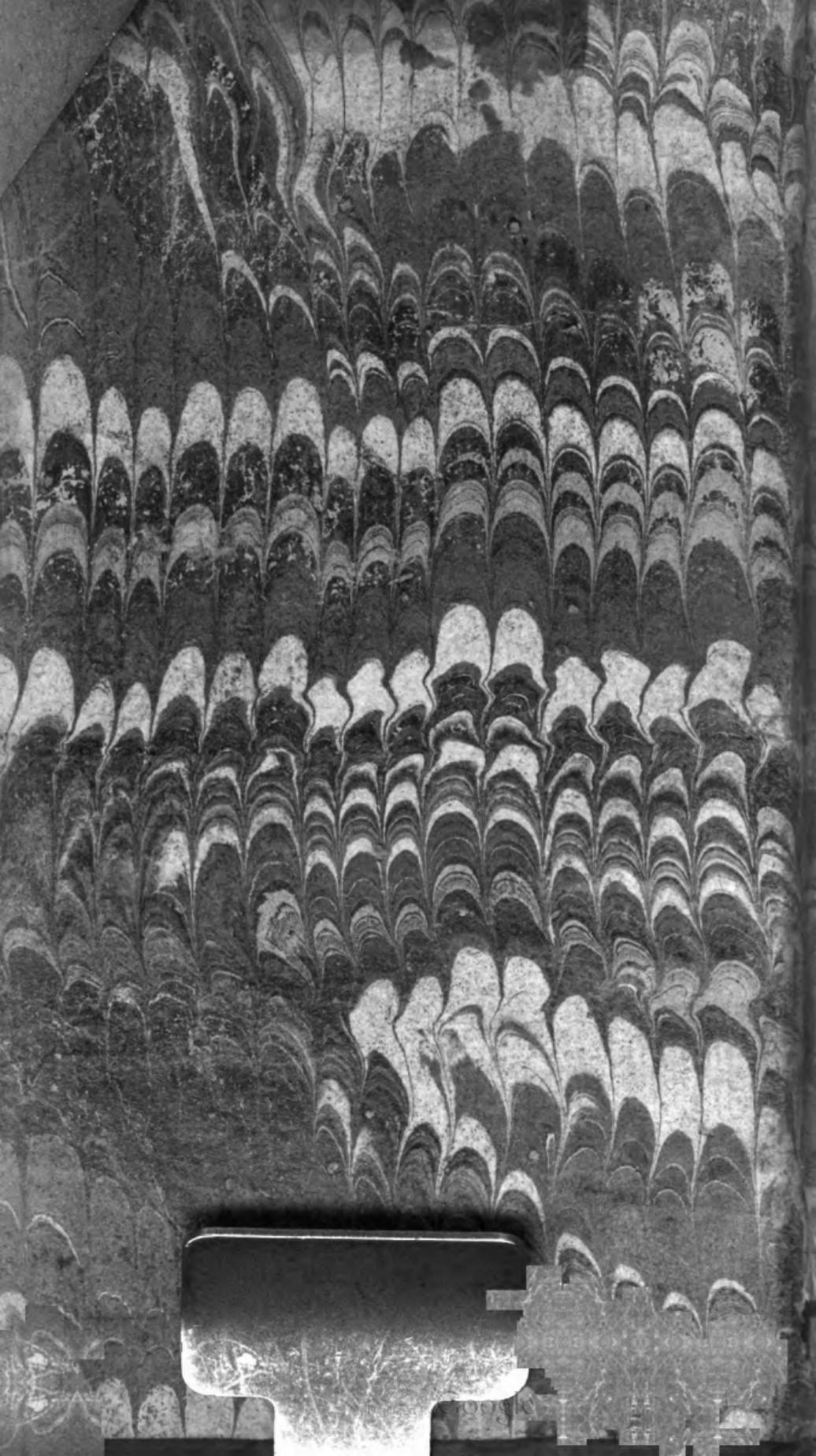
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>







MERCURE

DE FRANCE, 426081

DÉDIÉ AU ROY.

JANVIER. 1733.



A PARIS;

Chez { GUILLAUME CAVELIER;
ruë S. Jacques.
LA VEUVE PISSOT, Quay de
Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DENULLY, au Palais

M. DCC. XXXIII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.



PRIVILEGE

DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : à nos Amez & Feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand-Conseil, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Officiers & Justiciers qu'il appartiendra. SALUT : l'applaudissement que reçoit le MERCURE DE FRANCE, cy-devant appelé le Mercure Galant, composé depuis l'année 1672. par le sieur de Visé, & autres Auteurs, nous fait croire que le sieur Dufreni, Titulaire du dernier Brevet étant decedé, il ne convient pas que le Public soit à l'avenir privé d'un ouvrage aussi utile qu'agréable, tant à nos sujets qu'aux étrangers; c'est dans cette vûe que bien informé des talens, & de la sagesse du sieur ANTOINE DE LA ROQUE, Ecuyer, ancien Gendarme dans la Compagnie des Gendarmes de nôtre Garde ordinaire, & Chevalier de nôtre Ordre Militaire de Saint Louis; nous l'avons choisi pour composer à l'avenir exclusivement à tout autre ledit Ouvrage, sous le titre de MERCURE DE FRANCE, & nous lui en avons à cet effet accordé nôtre Brevet le 17. Octobre dernier, pour l'exécution duquel ledit sieur de la ROQUE nous a fait supplier de lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires : A CES CAUSES, conformément audit Brevet, Nous lui avons permis & permettons par ces Presentes de composer & donner au Public à l'avenir tous les mois, à lui seul exclusivement, ledit Mercure de France, qu'il pourra faire imprimer en tel volume, forme, marge, caractère, conjointement, ou separement, & autant de fois que bon lui semblera, chaque mois, & de le faire vendre & débiter par tout nôtre Royaume, & ce pendant le temps de douze années consecutives, à compter du jour de la datté des Presentes; à condition neanmoins que chaque volume portera son Approbation expresse de l'Examineur, qui aura été com-

118

mais à cet effet. Faisons défenses à toutes sortes de personnes, de quelques qualitez & conditions qu'elles soient, d'en introduire d'impressions étrangères dans aucun lieu de nôtre obéissance, comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs, Graveurs, & autres, d'imprimer, faire imprimer, graver, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Livre, ou planches, en tout ou en partie, ni d'en faire aucun Extrait, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, corrections, changement de titre, ou autrement, sans la permission expresse & par écrit de l'Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui; le tout à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de 6000. livres d'amende, payables sans déport par chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous; un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers à l'Exposant, ou à ceux qui auront droit de lui, & de tous dépens, dommages & interêts; à la charge que ces Presentes seront enregistrees tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression de ce Livre sera faite dans nôtre Royaume, & non ailleurs, en fin papier, & en beau caractère, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit ou imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit Livre sera remis dans le même état où les Approbations y auront été données, es mains de nôtre très-cher & feal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le sieur FLEURIAU D'ARMENONVILLE, Commandeur de nos ordres, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans nôtre Bibliothèque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre très-cher & feal Chevalier, Garde des Sceaux de France; le tout à peine de nullité des Presentes, du contenu desquelles Vous enjoignons de faire jouir ledit Exposant, ou ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucuns troubles & empêchemens, & à cet effet nous avons revoqué & revoquons tous autres Privileges qui pourroient avoir été donnez cy-devant à d'autres qu'audit Exposant; Voulons que la copie des Presentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre soit tenue pour dûment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos Amez & Feaux Conseillers- Secretaires, soy soit ajoûrée, &c.

A ij AVER-

*CATALOGUE des Mercurès de France,
depuis l'année 1721. jusqu'à présent.*

J uin et Juillet 1721.	2. vol.
Août, Septembre, Octobre, Novembre et Decembre,	5. vol.
J anvier et Fevrier 1722.	2. vol.
Mars 1722.	2. vol.
Avril,	1. vol.
May,	2. vol.
J uin, Juillet et Août,	3. vol.
Septembre,	2. vol.
Octobre,	1. vol.
Novembre,	2. vol.
Decembre,	1. vol.
Année 1723 le mois de Decembre double,	13. vol.
Année 1724. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Année 1725. les mois de Juin, de Sep- tembre et Decembre doubles,	15. vol.
Année 1726. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Année 1727. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Année 1728. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Année 1729. les mois de Juin, de Sep- tembre et Decembre doubles,	15. vol.
Année 1730. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Année 1731. les mois d'Avril, de Juin et de Decembre doubles,	15. vol.
Année 1732. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Janvier 1733.	1. vol.

266. vol.



AVERTISSEMENT.

NOUS avons lieu de rendre de nouvelles graces à nos Lecteurs, en leur présentant au commencement de cette année le cent soixante-sixième Volume du *Mercur* de France, auquel nous travaillons depuis le mois de Juin 1721. sans que ce Livre ait souffert aucune interruption: il a toujours paru régulièrement au temps marqué et quelquefois même avec des Supplémens; selon l'exigence des cas. Nous redoublerons nos soins et notre application pour que la lecture du *Mercur* soit désormais encore plus utile et plus agreable.

En remerciant nos Lecteurs du cas qu'ils daignent faire de ce Livre, nous leur demandons toujours quelque indulgence pour les endroits qui leur paroîtront négligez et où la diction ne sera pas assez chatiée. Le Lecteur judicieux fera, s'il lui plaît, reflexion que dans un Ouvrage tel que celui-ci, il est très-aisé de manquer, même dans les choses les plus communes, dont chacune en particulier est facile, mais qui ramassées, font ensemble une multiplicité si grande,

A iij qu'il

AVERTISSEMENT.

qu'il est bien malaisé de donner à toutes la même attention, quel que soin qu'on y apporte; surtout quand une telle collection est faite en aussi peu de temps. L'Auteur du *Mercur* ne peut jamais avoir celui de faire sur chaque article les réflexions qu'y feroit une personne qui n'a que cet article en tête, le seul auquel elle s'intéresse et peut-être le seul qu'elle lit. Une chose qui paroît un peu injuste, c'est qu'on nous reproche quelquefois des inattentions, et qu'on ne nous sçache aucun gré des corrections sans nombre qu'on fait et des fautes qu'on évite.

Nous faisons de la part du Public, de nouvelles instances aux Libraires qui envoient des Livres pour les annoncer dans le *Mercur*, d'en marquer le prix au juste, cela sert beaucoup dans les Provinces aux personnes qui se déterminent là-dessus à les acheter, et qui ne sont pas sûrs de l'exactitude des Messagers et des autres personnes qu'elles chargent de leurs commissions, qui souvent les font surpayer.

On invite aussi les Marchands et les Ouvriers qui ont quelques nouvelles Modes, soit par des Etoffes nouvelles, Habits, Ajustemens, Perruques, Coëffures, Ornemens de tête et autres parures, ainsi que de Meubles, Carrosses, Chaises et autres choses, soit pour l'utilité, soit pour l'agrément, d'en donner

AVERTISSEMENT.

ner quelques Mémoires pour en avertir le Public, ce qui pourra faire plaisir à divers Particuliers, et procurer un débit avantageux aux Marchands et aux Ouvriers.

Plusieurs Pièces en Prose et en Vers, envoyées pour le Mercure, sont souvent si mal écrites qu'on ne peut les déchiffrer, et elles sont pour cela rejetées; d'autres sont bonnes à quelques égards et défectueuses à d'autres; lorsqu'elles peuvent en valoir la peine, nous les retouchoons avec soin; mais comme nous ne prenons ce parti qu'avec répugnance, nous prions les Auteurs de ne le pas trouver mauvais, et de travailler leurs Ouvrages avec le plus d'attention qu'il leur sera possible. Si on sçavoit leur adresse, on leur indiqueroit les corrections à faire.

Les Sçavans et les Curieux sont priez de vouloir concourir avec nous pour rendre ce Livre plus utile, en nous communiquant les Mémoires et les Pièces en Prose et en Vers qui peuvent instruire et amuser. Aucun genre de Littérature n'est exclus de ce Recueil, où l'on tâche de faire regner une agréable variété; Poésie, Eloquence, nouvelles Découvertes dans les Arts et dans les Sciences, Morale, Politique, Antiquitez, Histoire sacrée et profane, Voyages, Historiettes, Mythologie, Physique et Métaphysique, Pièces de Théâtre, Jurisprudence, Anatomie et Médecine, Cri-

A iij tique

AVERTISSEMENT.

rique, Mathématique, Mémoires, Projets; Traductions, Grammaires, Pièces amusantes et récréatives &c. Quand les morceaux d'une certaine considération seront trop longs, on les placera dans un Volume extraordinaire, et on fera ensorte qu'on puisse les en détacher facilement pour la satisfaction des Auteurs et des personnes qui ne veulent avoir que certaines Pièces.

A l'égard de la Jurisprudence, nous continuerons autant que nous le pourrons, de faire part au Public des Questions importantes, nouvelles ou singulieres qui se présenteront et qui seront discutées et jugées dans les différens Parlemens et autres Cours Superieures du Royaume, en observant l'ordre et la méthode que nous avons déjà tenu en pareille matière, sur quoi nous prions Messieurs les Avocats et les Parties intéressées de vouloir bien nous fournir les Mémoires nécessaires. Il n'est peut-être point d'Article dans ce Livre qui regarde plus directement le bien public que celui-là, et qui se fasse plus lire.

Quelques Morceaux de Prose et de Vers rejettez par bonnes raisons, ont souvent donné lieu à des plaintes de la part des personnes intéressées; mais nous les prions de considérer que c'est toujours malgré nous que certaines Pièces sont rebutées; nous ne nous en rapportons pas toujours à notre seul jugement,

dans.

AVERTISSEMENT.

Dans le choix que nous faisons de celles qui méritent l'Impression.

Une autre espece de plaine qui nous est venue depuis peu , merite de trouver ici sa place. On est surpris , dit-on , de voir dans le Mercure des Enigmes et des Logogryphes sur des mots qui ne sont point propres , et on a raison : il faut dans la bonne regle que le sujet en soit un mot purement physique. Les noms de Villes ni de Lieux n'y conviennent point : moins encore des noms épithétiques. Un Logogryphe sur l'adjectif Curieux , comme celui du mois de Juillet dernier n'est pas régulier , non plus que celui dont le mot est la Belouze dans le même endroit , à cause de l'article la qui ne peut jamais entrer dans la combinaison du substantif , sujet du Logogryphe &c.

Quoiqu'on ait toujours la précaution de faire mettre un avis à la tête de chaque Mercure , pour avertir qu'on ne recevra point de Lettres ni de Paquets par la Poste dont le port ne soit affranchi , il en vient cependant quelquefois qu'on est obligé de rebuter. Ceux qui n'auront pas pris cette précaution ne doivent point être surpris de ne pas voir paroître les Pièces qu'ils ont envoyées , lesquelles sont d'ailleurs perduës pour eux s'ils n'en ont pas gardé de Copie.

Les personnes qui désireront avoir le Mercure des premiers , soit dans les Provinces où

A v dans

AVERTISSEMENT.

dans les Pais Etrangers , n'auront qu'à s'adresser à M. Moreau , Commis au Mercure , vis-à-vis la Comédie Française , à Paris , qui le leur enverra par la voie la plus convenable , et avant qu'il soit en vente ici. Les amis à qui on s'adresse pour cela ne sont pas ordinairement fort exacts : ils n'envoient gueres acheter ce Livre précisément dans le tems qu'il paroît ; ils ne manquent pas de le lire , souvent ils le prêtent , et ne l'envoient enfin que fort tard , sous le prétexte specieux que le Mercure n'a pas paru plutôt.

Nous renouvelons la priere que nous avons déjà faite , quand on envoie des Pièces , soit en Vers soit en Prose , de les faire transcrire lisiblement sur des papiers séparés et d'une grandeur raisonnable avec des marges et que les noms propres , surtout , soient exactement écrits.

Nous aurons toujours les mêmes égards pour les Auteurs qui ne veulent pas se faire connoître ; mais il seroit bon qu'ils donnassent une adresse , sur tout quand il s'agit de quelque Ouvrage qui peut demander des éclaircissements ; car souvent faite d'un tel secours des Pièces nous restent entre les mains sans pouvoir les employer.

Nous prions ceux , qui , par le moyen de leurs correspondances , reçoivent des nouvelles d'Afrique , du Levant , de Perse , de Tartarie , du Japon , de la Chine , des Indes

AVERTISSEMENT.

tiers à leur rendre ce devoir par les instructions qu'ils voudront bien nous fournir. Ce que nous venons de dire, regarde, non-seulement Paris, mais encore toutes les Provinces du Royaume et les Pays Etrangers, qui peuvent fournir des événemens considerables, Morts, Mariages, Actes solelnels, Fêtes et autres faits dignes d'être transmis à la Posterité.

On a fait au *Mercur*, et même plusieurs fois l'honneur de le critiquer; c'est une gloire qui manquoit à ce Livre. On a beau dire, nous ne changerons rien à notre méthode, puisque nos Lecteurs la trouvent passablement bonne. Un Ouvrage de la nature de celui-ci ne sçauroit plaire également à tout le monde, à cause de la multiplicité et de la variété des matieres, dont quelques-unes sont lûes par certains Lecteurs avec plaisir et avidité, et par d'autres avec des dispositions contraires. M. du Fresni avoit bien raison de dire que pour que le *Mercur* fût généralement approuvé, il faudroit que comme un autre *Prothée*, il pût prendre entre les mains de chaque Lecteur, une forme convenable à l'idée qu'il s'en est faite.

C'est assez pour ce Livre, de contribuer tous les mois en quelque chose à l'instruction et à l'amusement des Citoyens; Le *Mercur* ne doit rien prétendre au-delà. Nous sçavons, il est vrai, que la Critique

entres

AVERTISSEMENT.

outrée ou la médisance, plus ou moins malignement épicée, fut toujours un mets délicieux pour beaucoup de Lecteurs; mais outre que nous n'y avons pas le moindre penchant, nous renonçons et de très-bon cœur à la dangereuse gloire d'être lûs et applaudis aux dépens de personne.

Nous serons encore plus retenus sur les louanges, que quelques Lecteurs n'ont pas approuvées, et en effet, nous nous sommes aperçus que nous y trouvions peu d'avantage; au contraire, nous nous sommes vûs exposez à des especes de reproches, au lieu de témoignages de reconnoissances, sur tout de la part des gens à talens, car tel qu'on loüe, ne doute nullement que ce ne soit une chose qui lui est absolument dûë, souvent même il trouve qu'on ne le loüe pas assez, et ceux qu'on ne loüe pas, ou qu'on loüe moins, sont très-indisposez; et prétendant qu'on loüe les autres à leurs dépens, ils sont doublement fâchez.

Nous donnons ordinairement des Extraits des Pieces nouvelles qui paroissent sur les Théâtres de Paris, et nous faisons quelques observations d'après le jugement du Public; sur les beautez et sur les deffauts qu'on y trouve; la crainte de blesser la délicatesse des Auteurs, nous retient quelquefois et nous empêche d'aller plus loin, et crainte aussi
que

AVERDISSEMENT.

que voulant être plus sinceres, on ne nous accuse d'être partiaux. Si les Auteurs eux mêmes vouloient bien prendre sur eux de faire un Extrait ou un Mémoire de leurs Ouvrages, sans dissimuler les deffauts qu'on y trouve, cela nous donneroit la hardiesse d'être un peu plus severes, le Lecteur leur en sçauroit gré, et ils n'y perdroient pas, par les remarques, à charge et à décharge, que nous ne manquerions pas d'ajouter, sans oublier de faire remarquer l'extrême difficulté qu'il y a de plaire aujourd'hui au Public et le péril que courent tous les Ouvrages d'esprit qu'on lui présente : nous faisons avec d'autant plus de confiance cette priere aux Auteurs Dramatiques et à tous autres, que certainement Corneille, Quinault, Moliere, Racine, &c. n'auroient pas rougi d'avouer des deffauts dans leurs Pieces.

Nous tâcherons de conserver dans nos Narrations la simplicité, la clarié et la précision que nous tâchons d'y mettre, ainsi que l'ordre dans l'arangement des Pieces en Prose et en Vers, et dans la disposition des faits, afin qu'une infinité de circonstances que nous rapportons et le grand détail dans lequel nous sommes souvent obligez d'entrer, ne soient point à charge aux Lecteurs, et ce qui est encore plus essentiel dans un Ouvrage tel que celui-cy, nous tâcherons de soutenir le caractere de moderation

AVERTISSEMENT.

deration, de sincerité et d'impartialité, qu'on nous a déjà fait la justice de nous attribuer. Les Pieces seront toujours placées sans affectation de rang et sans distinction pour le mérite et la primauté. Les premières reçues seront toujours les premières employées, hors le cas qu'un Ouvrage soit tellement du temps qu'il mérite pour cela seulement la préférence.

Les honnêtes gens nous savent gré d'avoir garanti ce Livre depuis près de douze ans que nous y travaillons, non-seulement de toute Satyre, mais même de Portraits trop ironiques, trop ressemblans et trop susceptibles d'application. Mais nous admettrons très-volontiers les Ouvrages dans lesquels une plume legere s'égayera, même vivement, contre divers caracteres bien incommodés et souvent très-dangereux dans la Société, encore y faut-il mettre cette clause, que le Lecteur n'y puisse reconnoître une telle personne en particulier, mais que chaque Particulier se puisse reconnoître en quelque chose dans la peinture generale des vices et des ridicules de son siècle.

Il nous reste à marquer notre reconnoissance et à remercier au nom du Public, plusieurs Sçavans du premier ordre, d'aimables Muses, et quantité d'autres personnes d'un mérite distingué, dont les Productions enrichissent le *Mercur*, et le font lire et rechercher.

LISTE

LISTE DES LIBRAIRES,
qui débitent le Mercure dans les
Provinces du Royaume, &c.

- A Toulouse, *chez Enant et Forest.*
Bordeaux, *chez Raymond Labottiere, chez*
Etienne Labottiere, et chez Chapui, fils, au
Palais, et à la Poste.
Nantes, *chez Julien Maillard, et chez du Verger.*
Rennes, *chez Joseph Vatar, Julien Vatar, Guil-*
laume Jouanet Vatar et la veuve Garnier.
Blois, *chez Masson.*
Tours, *chez Masson.*
Rouen, *chez Herault.*
Châlons-sur-Marne, *chez Seneuse.*
Amiens, *chez la veuve François, Godard et Redé*
le fils.
Arras, *chez C. Duchamp.*
Orleans *chez Rouzeaux.*
Angers, *chez Fourreau et à la Poste.*
Chartres, *chez Fetil, et chez J. Roux.*
Dijon, *chez la veuve Armil, et à la Poste.*
Versailles, *chez Pigeon.*
Besançon, *chez Briffaut, à la Poste.*
Saint Germain, *chez Doré.*
Lyon, *à la Poste.*
Reims, *chez Godard.*
A Vitry-le-François, *chez Vitalis.*
Beauvais, *chez De Saint.*
Douay, *chez Willerval.*
Charleville, *chez P. Thésin.*
Moulins, *chez Faure.*
Mâcon, *chez De Saint, fils,*
Mets, *chez la Veuve Barbier.*
Boulogne-sur-Mer, *chez Parasol.*

MER.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

JANVIER. 1733.



PIECES FUGITIVES;
en Vers et en Prose.

LES QUATRE AGES.

CANTATE

A mettre en Musique.



Eureux siècle de l'innocence ;
Beaux jours de l'Age d'or qu'étes-
vous devenus ?

Où sont ces tems où l'abon-
dance,

N'étoit pas le vil fruit des travaux assidus ?

La

2 MERCURE DE FRANCE

La Nature alors libérale

Prodiguoit de son sein les trésors précieux ;

Jamais mere ne fut plus tendre, et plus égale.

Ses enfans jouïssent des délices des Cieux.

Air.

Le lait serpençoit dans les Plaines ,

Le miel couloit dans les Jardins.

Les seuls Zéphirs par leurs haleines ,

Faisoient respirer les humains ,

De l'Hyver, les filles de Flore

Ne connoissoient pas les rigueurs ,

De concert Vertumne, et l'Aurore

Immortalisoient leurs couleurs.

L'innocence servoit de guide

Au Dieu qui donne à tout des Loix ;

Et jamais d'aucun trait perfide

Il ne remplissoit son Carquois.

Le lait. . . .

Récitatif.

Mais bien-tôt les Mortels , de la divine As-
trée ,

Ne méritèrent plus les dons ni les faveurs :

Elle quitta la Terre, et fut dans l'Empirée

Quand elle vit changer les cœurs.

Air.

Qu'on verse des larmes !

On perd pour jamais

La

La douceur des charmes
 Que produit la Paix.
 Du Dieu de la Guerre
 L'injuste fureur
 Répand sur la terre
 La haine et l'horreur.
 La Nature avare
 Garde ses trésors ,
 Et l'Amour prépare
 A mille remords.

Récitatif.

Grands Dieux ! quel changement funeste !
 Les plaisirs innocens ne sont plus de saison ;
 Le vice est triomphant : et le courroux cé-
 leste
 Lui laisse enchaîner la raison.
 Thémis fait place à l'injustice ,
 L'Orphelin gémit opprimé ,
 Et l'Univers entier n'est qu'un vaste édifice
 Qui mérite d'être abîmé.

Air.

C'est à la seule molesse
 Qu'on élève des Autels ;
 Tout ce qui n'est pas foiblesse
 Est indigne des Mortels.
 Ils ne connoissent de chaînes

Que

4 MERCURE DE FRANCE

Que celles des doux plaisirs ;
Et se font même des peines
D'avoir de trop longs désirs.
C'est. . . .

Récitatif.

Enfin l'Age de fer , auteur de mille crimes ;
Vient encor augmenter l'excès de leurs mal-
heurs :
Il creuse sous leurs pas d'effroyables abîmes ,
Qui leur semblent couverts de fleurs.

Air

Les mains homicides
Des trois Euménides
Dans tout l'Univers
Portent les Enfers ;
Le sang par le crime
Seul est répandu ,
Et prend pour victime
Toujours la vertu.

Morale.

Mortels , voilà de votre vie
La vive Image et le Tableau ;
Plus tard elle vous est ravie ,
Et plus vous descendés criminels au Tombeau.

QUES.



QUESTION NOTABLE , jugée
par Arrêt du Parlement de Dijon.

SI une Veuve qui se remarie après l'an du deuil , et qui accouche dans le Septième mois après le deuil , doit être réputée avoir vécu impudiquement dans l'an du deuil , et être déclarée indigne d'une donation mutuelle d'entre elle et son premier Mari ?

F A I T.

Jacques Pouffier , Boulanger à Nuys ; et Catherine Morlot , sa femme , se firent une donation de tous leurs biens meubles et immeubles le 17 Mai 1728. Le mari mourut le 2 Avril 1729. sans laisser des enfans ; sa veuve fit homologuer le don mutuel. Elle passe un Contrat de Mariage avec Pierre Oudot , Garçon Boulanger et son Compagnon le 24 Février 1730. elle l'épouse le 28 Mai suivant , et accouche d'un enfant bien formé et vigoureux le 9 Octobre de la même année ; c'est-à-dire , quatre mois et onze jours après son mariage , et six mois et sept jours depuis la fin de son deuil. Les pa-
rens

6 MERCURE DE FRANCE
rens collatéraux de son premier mari appellent de l'homologation du don mutuel.

M^e De la Motte, Avocat, plaidant pour la veuve, dit que les mêmes motifs sur lesquels on déclare légitime un enfant né dans le septième mois, concourent à faire rejeter l'accusation d'indignité contre la mere; parce qu'en toute question d'Etat, on se détermine par le parti le plus favorable; de sorte qu'il suffit qu'on y trouve de la possibilité, pour en revenir à la présomption de la Loi.

La Loi 12. ff. *de statu hominum* est précisée en faveur des enfans nez dans le septième mois. Et afin qu'on ne croye pas qu'elle parle de sept mois complets, ce qui entreroit dans le huitième mois, la Loi 3. §. 12. ff. *de suis et legit. hered.* décide qu'il suffit que l'enfant naisse au 182. jour, pour être déclaré viable et né dans un terme naturel et légal tout ensemble. Catherine Morlot étoit affranchie de la servitude du deuil et de la Loi penale, renfermée dans le même terme, il y avoit déjà 190. jours, et la Loi n'en requiert que 182. qui font six mois lunaires et cinq jours, au lieu que les 190. composent six mois lunaires et quatorze jours,

jours, ou six mois solaires et sept ou huit jours

Dans l'espèce qui se présente, il y a d'autant moins de difficulté à prendre ce patti que le second mariage ayant un effet rétroactif pour mettre l'enfant à l'abri de tous reproches d'une conception illégitime, la considération du nouvel état de la mere doit pareillement la garantir des mêmes reproches.

Ajoutons que la circonstance du Contrat passé avec le second mari, la rendoit en quelque sorte excusable, joint à l'occasion d'un même domicile devenu nécessaire par rapport à sa Profession.

Enfin, ce sont des Collatéraux qui la poursuivent, à qui il sied moins de flétrir l'honneur de son mariage, et de censurer sa conduite en cherchant à la confondre avec les femmes qui auroient vécu dans le désordre : moins encore leur convient-il d'envier à cette femme l'effet d'une donation mutuelle, qui par l'incertitude de l'événement participe du titre onéreux.

M. Davot puîné, Avocat pour les héritiers collatéraux, répondoit que les donations mutuelles sont regardées comme de véritables libéralitez par toutes les Coutumes, qui interdisent aux conjoints le

8 MERCURE DE FRANCE

le pouvoir de disposer en faveur l'un de l'autre. v. Depringles, dans sa Note sur l'art. 7. tit. 4. de la Cout. de Bourgogne. Taisand, sur le même article. Ricard, en son Traité du Dom mutuel, chap. 5. sect. 5. du Moulin, dans sa Note, sur l'art. 87. de la Coutume de Chartres.

Selon la Loy dernière, *C. de revoc. donat.* toutes sortes de Donations peuvent être révoquées pour cause d'ingratitude. Or l'incontinence de Catherine Morlot est une injure faite à la mémoire de son mari; les injures sont une des ingratitudees que les Loix condamnent, elle doit donc perdre le fruit de la donation de Jacques Pouffier. Enfin c'est en conséquence de la volonté de son mari qu'elle jouit de tous les biens qu'il a délaissés, et selon la Loi, une Veuve incontinente est indigne de profiter de ces sortes d'avantages. L. 2. *C. de secundis Nupt.*

On ne doit point présumer, sans preuve ou sans des raisons tres-fortes, qu'un enfant est né dans le septième mois, parce que, suivant le sentiment des Médecins, les accouchemens à sept mois sont rares, contraires à la nature, et ne produisent que des enfans dont la foiblesse et l'imperfection est une preuve qu'ils ne devoient pas encore voir le jour, selon
les

les regles ordinaires. C'est le sentiment d'Hippocrate, dans son Livre *De partu septimestri*; de Galien, dans le Commentaire qu'il a fait sur cet Ouvrage; d'Aristote, dans l'Histoire des Animaux, liv. 7. ch. 4. de Dulaurens, liv. 8. quest. 30. de Fernel, Conseil 55. de Paul Zachias, dans ses quest. Medicolegales, liv. 1. tit. 2. quest. 3. où il rapporte les imperfections auxquelles sont sujets les enfans nez à sept mois. Ces accouchemens sont contre l'ordre et l'intention de la nature; car, selon Hippocrate, *de naturâ puerperii*, l'accouchement n'est causé que par le deffaut d'alimens; quand l'aliment manque par un accident ou par quelque maladie, c'est contre l'intention et l'ordre de la nature; les Enfans à sept mois sont encore petits, foibles et mal formez; c'est donc par une maladie, ou par une violence extraordinaire que leur naissance a été précipitée. v. Paul Zachias, quest. 3. tit. 2. l. 1. Or puisque ces sortes d'accouchemens sont si rares et si contraires à la nature, on ne doit pas les supposer sans des preuves convaincantes ou des motifs très-puissans, c'est le sentiment de Menoch, *de Prasumpt. lib. 6. pras. 52.*

Catherine Morlot étant forcée d'avouer que son Enfant est le fruit d'un
R com

10 MERCURE DE FRANCE:

commerce illégitime, ne peut employer en sa faveur les Loix qui présument qu'un Enfant est né à 7 mois, parce que ces Loix n'ont eu en vuë que d'assûrer la légitimité des Enfans, et de les sauver de la servitude; c'est ce qui est prouvé par les termes mêmes des Loix qu'elle allegue. La Loi 12. de *Statu hominum*, s'explique ainsi: *Septimo mense nasci perfectum partum jam receptum est, propter auctoritatem doctissimi viri Hippocratis; et ideò credendum est eum qui ex justis septimo nuptiis mense natus est, justum filium esse.* Quoique Catherine Morlot ait voulu se servir de la premiere partie de cette Loi pour établir qu'un Enfant peut naître parfait à 7 mois, il est certain qu'elle n'en peut tirer aucun avantage, parce que le Jurisconsulte n'a fait que transcrire la décision d'Hippocrate, et qu'ainsi c'est par le sentiment de ce grand Medecin, que l'on doit juger des Enfans qui naissent dans le septième mois. Or, selon Hippocrate même, dans le Livre: *De natura puerperii*, le septième mois ne fait qu'apporter le commencement de la perfection au *Fœtus*; donc il n'est pas encore parfait dans ce temps; il est seulement assez formé pour n'être pas incapable de vie; mais il n'a pas encore acquis la force ni la perfection

tion que naturellement il doit avoir avant que de naître. Il paroît évidemment par le Passage du même Auteur, qui se trouve dans son *Traité de Septimestri partu*, que ce n'est que d'une simple possibilité de vivre qu'il a parlé, en disant que l'Enfant naît parfait à 7 mois, puisqu'il assure qu'il en naît peu; que de ce peu, il en meurt plusieurs; qu'ils sont tous foibles et malades; ce seroit donc supposer une contradiction manifeste dans ces differens passages d'Hippocrate, que d'expliquer celui qui est rapporté par la Loi, d'une façon différente de celle qui vient d'être exposée.

La seconde partie de la Loi cy-dessus citée, est absolument contraire aux prétentions de Catherine Morlot; ce n'est qu'en faveur d'un Enfant né d'un mariage illégitime; que la Loi admet sa présomption; l'Enfant de Catherine Morlot est le fruit d'un commerce illegitime. La Loi n'est donc plus applicable.

Et qu'on ne dise pas que l'on ne doit point présumer un crime tel qu'est l'incestuosité d'une Veuve, pendant l'année de son Deuil, sur de simples apparences, et que ce n'est que par des preuves convaincantes que l'on peut détruire la présomption de la naissance de son En-

12 MERCURE DE FRANCE.

fant à 7 mois. Ce raisonnement pourroit avoir lieu si l'impudicité de Catherine Morlot n'étoit pas avérée ; mais sa propre confession , et la naissance de son Enfant en sont des preuves invincibles. Il ne s'agit donc plus que de fixer la datte de son crime ; elle ne doit pas attendre que pour la placer à son gré , on admette une supposition contre nature , et qui n'est reçue par les Loix qu'en faveur de la légitimité ou de la liberté des Enfans. Il seroit absurde de penser que cette Veuve eût passé son année de Deuil dans la continence , et que dès le lendemain elle se fut abandonnée , et eût accouché au bout de six mois d'un Enfant aussi vigoureux que le sont ordinairement ceux qui naissent à neuf mois , avec toute la perfection que l'on peut esperer dans un âge aussi tendre.

La Loi 13. *ff. de suis et legit. hered.* n'est pas non plus favorable à Catherine Morlot ; ce n'est qu'en faveur de la liberté de l'Enfant , qu'elle présume sa naissance à sept mois. Catherine Morlot ne peut pas employer cette présomption pour elle ; et puisque l'on n'attaque point la liberté de son Enfant , elle n'a pas dû regarder comme une servitude , la nécessité de passer son veuvage dans la continence.

C'est

C'est sans aucune apparence de raison qu'elle a recours à une fiction de Droit ; c'est à-dire , à l'effet rétroactif du mariage , pour en conclure qu'elle est bien fondée à employer la présomption que les Loix ont introduite ; ce n'est pas sur une fiction , mais sur une réalité que l'on doit fixer la date d'un mariage ; ce n'est que par une indulgence des loix qu'il a un effet rétroactif pour la légitimation des enfans ; mais il ne peut donner lieu à la présomption de sa naissance dans le septième mois , parce que ce n'est qu'en conséquence d'un signe certain que l'on doit admettre les présomptions des Loix.

Voyez Menoch. *De Prasumpt. liv. 1. ch. 8.*

Quand un Enfant est né dans le septième mois d'un mariage légitime , ce mariage est le signe certain et légal qui fait présumer le temps auquel il a été conçu ; mais Catherine Morlot n'a que la naissance de son Enfant qui puisse déterminer le temps de la conception ; elle n'est dans aucun des cas prévûs par les Loix , on n'en doit donc juger que selon le cours ordinaire de la nature ; et la présomption lui devient contraire, puisqu'il n'y a rien icy de certain que son incontinence , dont il faut fixer l'époque.

Enfin Catherine Morlot prouveroit

B iij inu-

14 MERCURE DE FRANCE.

inutilement que son Enfant n'a été conçu qu'après l'expiation de son année de Deuil; dès qu'il est le fruit d'un commerce illicite, elle ne peut éviter de subir les mêmes peines qu'une Veuve qui se seroit remariée dans l'année qui suit le décès de son mari. Tant qu'une Femme n'est point remariée, elle jouit de tous les avantages que son mari lui avoit procurez, puisque son mariage est censé subsister, elle ne peut s'abandonner sans commettre une espece d'adultere; son impudicité déshonorant davantage la mémoire de son mari qu'un mariage trop précipité; elle ne doit pas être punie moins severement qu'une Veuve qui se remarie dans l'année du Deuil. Cela suffit pour établir que l'incontinence de Catherine Morlot pendant son année de Deuil est suffisamment prouvée, par la naissance de son Enfant, et que quand elle ne le seroit pas, dès qu'elle est forcée d'avoüer son commerce criminel avec Jacques Oudot, elle ne peut éviter sa condamnation.

On repliqua pour Catherine Morlot; qu'envain voudroit-on affoiblir l'autorité de la Loy, en citant Dulaurent et Paul Zachias; l'un qui prétend qu'Hippocrate a varié, et l'autre qui s'ingere de le censurer. Paul Zachias après avoir dit
que

que le terme de sept mois n'est pas commun, avoué néanmoins, au nombre 63. et à l'endroit même qu'ont objecté les Heritiers collatéraux de Jacques Pouffier, que le septième mois ne laisse pas d'être un terme légitime : *Exinde concludendum minimè est omnes septimo mense natos illegitimos esse, si vivant.* Et cela suffit pour sauver l'Enfant, la Mere et le second mari de l'opprobre dont on veut les charger. Mais ce qui doit faire rejeter les subtilitez de ces deux Medecins., est que s'il s'agissoit de l'état d'un Enfant, il n'est personne qui osât le lui contester dans le septième mois, sous le prétexte des variations que Dulaurent impute à Hippocrate, ou des conjectures hazardées par Zachias, dès qu'on a contr'eux la décision de la Loi, affermié encore par une Jurisprudence uniforme et universelle en faveur de l'Enfant né dans le septième mois.

Alphonse de Caranza, Jurisconsulte du dernier siecle, dans un *Traité de Partu*, qui est tres-estimé, nous donne la Liste des erreurs du Medecin Zachias, sur cette matiere: *Ego certè cum Hippocrate perfectionis partûs principium regulariter constituo, ità ut perfectus tum fœtus esse incipiat ubi dimidio exacto anno particulam*

B iij alte-

16 MERCURE DE FRANCE.

alterius attigerit, quod evenit principio septimi mensis, quo tempore, ut caterorum Medicorum Schola affirmat, maturus jam foetus pelliculas calcitratu dirumpit, et partum fieri natura cogit. M. Cujas, liv. 4. des Réponses de Papinien, s'explique de la même manière : *Si queratur an is sit maturus qui ad initia septimi mensis natus est, dicant esse maturum, ut puta si natus sit 182 die, quia 182 dies septimum mensem attingunt.* Le Brun, des Success. ch. 4. Sect. 1. n. 6. 7. 8. et 9. observe qu'il suffit que le septième mois lunaire soit commencé. Dunod des Prescriptions, part. 2. ch. 15. pag. 220. atteste la même maxime ; à quoi il faut ajoûter les Arrêts rapportez par Brodeau, lettre E. Som. 5. n. 13. par Boniface, tom. 2. part. 2. liv. 3. tit. 8. ch. 3. dans M. Maynard, et dans Charondas. Or ce qui est décidé pour l'état de l'Enfant né dans le septième mois, doit l'être également pour la Mere remariée, parce que l'opprobre de la Mere rejaillit sur son enfant, et sur son mariage ; parce que les motifs d'humanité sont les mêmes ; parce que les Loix pénales sont toujours à restreindre, jamais à présumer le crime, ou qu'en tout cas, on présume les moindres foiblesses les plus pardonnables ; les plus faciles à réparer ; parce qu'enfin la regle est une, invariable sur le septième mois,

On

On n'a garde de disconvenir que la Veuve qui vit dans le désordre ne soit infiniment plus punissable que celle qui se remarie ; aussi la punit-on , dans les Parlemens même où l'on excuse le mariage durant le deuil ; mais il ne s'ensuit pas, ni que la peine doive s'étendre sur ce qui se passe après le deuil, ni qu'il faille donner aux foiblesses par où aura pû commencer le mariage , un effet rétroactif pour les réputer commises dans l'an même du deuil, lorsque par la décision de la Loi il reste assez de temps après le deuil , pour que l'Enfant soit réputé conçu hors du temps de prohibition.

Qu'il y ait eu un Contrat de mariage dans l'an du deuil , c'est une circonstance qui excuse les foiblesses posterieures au deuil , sans qu'on doive les reporter à cette époque ; il faut se renfermer dans la présomption des Loix. Le second mariage a un effet rétroactif au temps où l'on doit présumer la conception de l'Enfant, pour légitimer l'Enfant et justifier la Mere , c'est après le deuil ; dès que ce temps suffit pour se retrouver dans le septième mois , et l'on s'y trouve icy de 14 jours ; car au reste il n'y a pas de reproches à faire sur ce que le Contrat est dans l'an du deuil , la prohibition ni les peines ne s'y

B v. éten-

18 MERCURE DE FRANCE:
étendirent jamais ; la Loi a même prévu
ce cas et a condamné l'extension des pei-
nes qu'une rigueur outrée tenteroit d'y
appliquer : *Que virum eluget , sponsam fuis-
se non nocet , lib. 10. §. 1. ff. de his qui no-
tantur infamiâ.*

M^e Genreau , Avocat General , ayant
conclu avec beaucoup de solidité et avec
son éloquence ordinaire , en faveur de
Catherine Morlor. LA COUR , par Arrêt
rendu à l'Audience publique, du 17 Juil-
let 1732. confirma la donation mutuelle.

::***:***:***:***:***:***:***

LES PROGRES DE LA TRAGÉDIE

Sous le Regne de Louis le Grand.

O D E.

TOy , qui fais l'honneur de la Scene ,
Par la noblesse de tes Chants ,
C'est à ta gloire , Melpomene ,
Que je consacre mes accents.
Quelle Divinité m'inspire !
C'est toi , Muse , ayde mon délire ;
Je vois tes rapides progrès ;
A LOUIS tu dois ces merveilles ;
Il sçat en couronnant tes veilles ,
Immortaliser tes succès.

Ce

Ce Roy ne borne pas sa gloire ,
 A former sous lui des Guerriers ;
 Il veut au Temple de Memoire ,
 Te faire part de ses Lauriers.
 Ami des Sçavans , comme Auguste ,
 Sous un Regne aussi long que juste ,
 Il sçait animer leurs travaux ;
 Du mérite Juge équitable ,
 Il va d'un regard favorable ,
 En faire d'illustres Rivaux.

Déjà ses faveurs nous ramènent ,
 La respectable Antiquité ;
 Sophocle , Euripide , reprennent ,
 Sous d'autres noms , leur Majesté.
 Les Corneilles toujours sublimes ,
 Charment par leurs sages maximes ,
 Un Roy dont ils sont ébloüis ;
 Leurs Héros instruisent , enchantent ;
 Et les grands traits qu'ils nous présentent ,
 Sont autant de traits de LOUIS.

Sçavans , la carrière est ouverte ,
 Par le plus grand des Souverains ;
 Des Lauriers dont elle est couverte ,
 Vous sont présentez par ses mains :
 J'apperçois le tendre Racine ,

B vj

Que

20 MERCURE DE FRANCE

Que j'aime à plaindre une Héroïne,
Qu'il fait pleurer dans ses beaux Vers !
Elle y soupire sans foiblesse
Et le Héros qu'elle interesse,
Sans rougir y vante ses fers.

Reine des cœurs, poursuis, acheve ;
Ton triomphe sera parfait ;
Je vois déjà plus d'un Eleve,
Digne du Maître qui l'a fait :
Pleins du Héros qui les inspire,
Au Spectateur qui les admire,
Ils donnent d'utiles trésors ;
LOUIS, c'est toi seul qui les guides ;
A tes récompenses solides,
Nous devons leurs nobles efforts.

Le Théâtre devient utile ;
La Scène nous offre des mœurs ;
Ce Champ que LOUIS rend fertile,
Porte ses fruits dans tous les cœurs.
Dans ces mêmes lieux où le crime,
Reçut un culte illégitime,
Je vois ses Autels abbatu ?
J'y déteste ses artifices ;
Tout change, l'Ecole des vices,
Devient l'Ecole des vertus.

Quel

Quel est ton pouvoir , Melpomene !
 Tu sçais tromper le Spectateur ;
 Ton génie enchante la Scene ,
 Et passe jusques dans l'Acteur ;
 Par une flatteuse imposture ,
 L'Art cultivé devient nature ,
 Effet de tes dons précieux ,
 Tu me fais voir Monime en larmes ;
 Je reconnois tes puissants charmes ,
 Aux pleurs qui coulent de mes yeux.

Ces prodiges qu'on voit paroître ,
 Enfantent la perfection ;
 C'est toi , Louis , qui les fait naître ;
 Au sein de l'émulation.
 Plus d'un Roy qui suit tes exemples ;
 De ses mains élève des Temples ,
 A ces Dieux du sacré Vallon ,
 Mais c'est élever à ta gloire ,
 Autant de Temples de Memoire ;
 Leur gout éternise ton nom.

Triomphe , heureuse Tragédie ,
 Tes succès ne sont point bornez ;
 Phébus orne de son génie ,
 Des Sujets qu'il a couronnez.
 Ces Eleves inimitables ,
 Laborieux , infatigables ,

T'offrent

22 MERCURE DE FRANCE

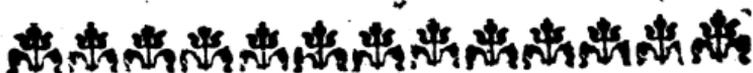
T'offrent des secours assidus ;
Dignes du Roy qui les vit naître,
Ils sçavent se faire connoître ,
A l'Héritier de ses vertus.

Conamur tenues Grandia ;
Hor. Carm. Lib. 1°. Od. vi.

Priere à Dieu pour le Roy.

Grand Dieu, dans notre Roy, conserve ton Oe-
vrage ;
C'est notre appui, c'est ton image ;
En prolongeant ses jours, tu nous rendras heu-
reux ;
Verse tes dons sur son auguste Race ;
Et que bien-tôt sa gloire efface,
Celle des Rois les plus fameux.

Par M. Carolet.



*LETTR E écrite à une Dame de Province,
au sujet de la Critique du Spectacle de
la Nature, par le R. P. G Minime,
insérée dans le Mercure de France du
mois de Novembre dernier.*

Vous avez donc lû, Madame, le
Spectacle de la Nature ? Ce que vous
m'en avez écrit, me fait connoître qu'en
Province

Province comme à Paris, il trouve des Apologues et des Critiques, et que le nombre des premiers y est, comme ici, le plus grand. Ce que les autres trouvent à redire dans cet Ouvrage, ne porte et ne peut porter aucune atteinte à son mérite. Les sujets y sont traités avec tant de grace et de solidité, que les plus difficiles sont obligés d'avouer que ce ne peut être que la production d'un habile homme. Ce seroit peu que ce Livre n'eût d'autres avantages que les beautés de la Langue, et qu'il ne présentât à l'esprit qu'une vaine recherche de choses qui dans le fond nous intéressent peu : il y a, on le peut dire, un vrai profit, je ne dis pas à le lire, mais à l'étudier. L'Auteur ne s'est pas contenté d'y rassembler tout ce qui est le plus capable de picquer la curiosité, il s'est aussi appliqué à nous faire comprendre l'usage qu'on en doit faire, et à prescrire les bornes qu'elle doit avoir.

Quelque bonne idée, dites-vous, que vous en ayez, et quelque excellent que cet Ouvrage vous ait paru et vous paroisse encore, vous ne pouvez vous empêcher de vous rendre aux raisons du R. P. G. Minime, dont la Lettre Critique est, au jugement de plusieurs, fort
judicieuse

24 MERCURE DE FRANCE

judicieuse. Il est vrai que d'abord on est frappé de ce qu'il dit ; mais si on y prend bien garde , c'est que son stile aisé et insinuant fait recevoir pour bon tout ce qui , examiné de près , paroît tout autrement. Je vous exposerai , si vous voulez bien me le permettre , quelques réflexions que j'ai faites sur cette Lettre , et je serai assez téméraire pour hasarder de dire librement ce que j'en pense. Je ne l'entreprends que parce que l'Auteur du *Spectacle de la Nature* a résolu de ne pas répondre.

Qu'il me soit permis de le dire ; nos Sçavans ne devoient pas affecter tant d'indifférence pour les Critiques que l'on fait de leurs Ouvrages. Il y en a , sans doute , qui ne méritent pas d'attention. Le faux et l'absurde qui y domine , les détruit assez , et le meilleur moyen de réfuter les Auteurs de ces Critiques , est de garder le silence en les laissant s'applaudir d'un triomphe imaginaire. Mais qu'on confonde les bonnes Critiques avec les mauvaises , c'est ce qui ne peut être qu'injuste , et même , si je l'ose dire , peu conforme à la charité.

L'Amour de la paix ne peut être le principe d'une telle conduite , et quand il seroit vrai , personne ne s'en persuade-
ra.

ra. Les uns prendront le silence d'un Auteur censuré pour un mépris, et les autres pour un aveu de ses erreurs; ce qui me paroît également dangereux. A quoi ne s'emportent pas ceux qui se croient méprisez? Que d'invectives de leur part? souvent dans des Ecrits publics. Que de termes peu mesurez! Et, le dirai je? que d'injures débitées avec amphase et d'une maniere si indigne du Christianisme! mais cela n'est propre qu'à ceux qui se croient méprisez. Que ne disent et que ne pensent pas ceux qui ont connoissance et de l'Ouvrage et de sa Critique? ils se laissent facilement emporter à de vains discours, delà à la médisance et insensiblement à la calomnie.

Ceux qui au contraire ont assez de vanité pour regarder le silence d'un Auteur contre lequel ils auront écrit, comme un aveu des fautes qu'ils prétendront avoir relevées, ceux-là, dis-je, ne tardent gueres de s'enhardir à quelque chose de plus, ils se familiarisent avec leurs préjugés, et y entraînent les simples et les ignorans; enfin ils se croient de grands génies, et cette erreur dont on ne travaille pas à les désabuser, les engage à deshonorer la République des Lettres par des fratrias de Livres qui ne contiennent le plus souvent que des mots.

On me dira que de véritables Chrétiens ne tomberont jamais dans l'un ni dans l'autre de ces excès. Il est vrai : mais peut-on se flatter qu'on n'a affaire qu'à de telles gens ? Tout un Public n'est-il pas témoin de ce qui se passe, et entre-t-il dans des vuës si justes et si saintes ? Il est nécessaire de lui faire connoître la vérité soit en avoiant ses fautes de bonne foi, soit en réfutant sans aigreur ce qui est injustement censuré. Pardonnez-moi, Madame, cette petite digression, je reviens à la lettre du R. P. G.

Je ne puis y souffrir les équivoques de loüanges et de blâme qui y regnent. Quel est le but de la Critique, si ce n'est de faire connoître la vérité et de combattre le faux ? Dira-t-on que c'est remplir ce but, lorsqu'on ne s'explique que d'une manière équivoque ? Il faut, et surtout dans la Satyre, s'expliquer nettement, et ne point aller chercher *du mistere* où il n'y en a point. C'est abuser de la Critique ; que de ne la pas faire servir à montrer la vérité dans tout son jour, et à ne la faire appercevoir qu'au travers d'une fausse lueur, ou même d'une épaisse obscurité. Le R. P. G. auroit pu temperer quelques termes qui sonnent mal, mais sans doute il a agi de bonne foi. *Il ne faut pas lui presser*

preter trop de malice ; cela sera échappé à son attention, et il n'aura pas manqué de se condamner le premier là-dessus.

Bien différent de vous, Madame, le R. P. trouve les Dialogues du *Spectacle de la nature* froids et languissants ; la raison qu'il en donne, c'est que les Interlocuteurs ne lui plaisent pas, parce qu'ils lui sont inconnus. Il voudroit qu'au lieu de ceux-ci, on eut fait parler un Descartes, un Rohault, un P. Malebranche, &c. Il veut prouver son sentiment par l'exemple du Poëme Dramatique, et il seroit d'avis que, comme dans celui-ci, on n'introduisit dans le Dialogue que des hommes célèbres. Je serois tenté de croire que le R. P. G. ne connoît pas bien la nature ni du Dialogue ni du Poëme Dramatique. Il est vrai qu'on ne perd rien à ignorer celui-ci et qu'un bon Religieux n'en doit prendre connoissance que pour être mieux en état de faire sentir le danger des Spectacles. Mais il faudroit être plus circonspect sur ce qu'on avance. Comparer le Dialogue au Poëme Dramatique, c'est comparer un simple appartement à un grand Palais, et dire qu'on peut se former la même idée de cet Appartement que de tout le Palais d'ont il n'est qu'une très-petite partie : sur ce pied un Palais

28 MERCURE DE FRANCE

en contiendrait une centaine d'autres , comme un Poëme Dramatique renfermeroit en lui-même trente ou quarante autres Poëmes Dramatiques , puisque toutes les Scenes sont presque toujours autant de Dialogues , il est inutile d'insister sur le faux de cette comparaison , il se fait assez sentir de lui même. Je remarquerai seulement que les Dialogues sont susceptibles du grand et du merveilleux ; cependant le R. P. G. semble ne mettre de différence entre les Pièces de Théâtre et les Dialogues qu'en ce que les sujets de ceux-ci sont plus paisibles et plus tranquilles que ceux qui occupent nos Théâtres.

Il suffisoit du témoignage et de l'exemple de Cicéron , pour prouver que le meilleur moyen d'intéresser les lecteurs dans un Dialogue étoit de ne faire parler que de grands hommes qui se fussent rendus fameux dans les Sciences sur lesquelles on veut discourir. Le R. P. G. auroit pu employer de bonnes raisons pour assurer son sentiment , plutôt que d'aller chercher dans Horace des passages qui ne regardent que les Pièces de Théâtre. Je veux bien pour un moment qu'il n'y ait point de différence (quant au fond) entre le Poëme Dramatique et le Dialogue. Alors si des Pièces de Théâtre ont eu un grand succès

succès, quoique le fonds et les personnages soient de pures fictions, il faut convenir que des Dialogues dont le sujet est important, mais dont les interlocuteurs sont imaginez, peuvent et avec plus de raison que ces Pièces, être du goût des Sçavans. Or presque toutes les Comédies n'ont d'autre fonds que la fiction et d'autres personnages que des noms en l'air.

Je ne veux pour preuve de ceci que les Comédies de Terence; elles ont fait l'admiration de tous les siècles et sont encore aujourd'hui les délices des amateurs des Belles-Lettres. Cependant comment connoît-on les personnages qui y jouent leurs rôles? quel est leur Pays? quelles sont leurs grandes actions? ou dira-t-on que ces Pièces si parfaites, ne sont pas des Poèmes Dramatiques?

Le précepte d'Horace de n'introduire sur la Scene que des Heros connus, ne regarde que le Tragique. Encore ce Poëte ne dit-il pas qu'on ne puisse passer outre, et la manière dont il le propose est plutôt un conseil qu'une règle dont la pratique soit absolument nécessaire. C'est cependant à la Comédie plutôt qu'à la Tragédie, que le R. P. G. compare le Dialogue. Pourquoi donc citer Horace?

On

§. MERCURE DE FRANCE

On accordera que le Dialogue feroit plus d'impression sur l'esprit des Lecteurs si on n'y faisoit parler que des grands hommes. Mais quoi ? ne tiendra-t'il qu'à leur mettre dans la bouche des discours qu'ils ont peut-être bien tenus à quelques Particuliers , mais qui ne sont peut-être jamais entrez ni dans leurs conversations ni dans leurs disputes ? Qu'on ne s'y trompe pas , les Dialogues de Cicéron ne sont pas tout-à-fait de l'imagination de ce sçavant Orateur ; il n'a fait dire à ses Interlocuteurs que ce qu'ils avoient dit entre eux ; il est vrai qu'il a poli leurs discours et que même il y a mis du sien ; mais le fond est réel ; ce qui est nécessaire pour conserver la vrai-semblance.

On peut dire la même chose de Platon. Ces deux Auteurs qu'on peut regarder comme les plus sages et les plus éclairés de l'Antiquité Payenne , nous ont laissé dans leurs Dialogues des Chefs-d'œuvres de l'Art. Mais ils ne sont faits que pour des hommes dont le jugement est formé. Ces Dialogues , tout beaux qu'ils sont , ne pourroient , entre les mains de jeunes gens , que leur causer du dégoût et de l'ennui ; tandis que je suis persuadé que les Entretiens du *Spectacle de la Nature*

sure les charmeront et ne les laisseront jamais. Cependant les Interlocuteurs de ces derniers sont des personnages imaginez et ceux des autres sont des hommes de la plus haute réputation. Et qui de ce caractere le R. P. G. auroit-il voulu qu'on fit parler dans les Dialogues du Spectacle de la Nature ? M^{rs} Descartes, Gassendi, Rohault, Régis, &c ? C'eût été sans doute un plaisant spectacle de voir ces esprits sublimes, tout pleins de grands objets qu'ils venoient de méditer, en venir tout d'un coup aux prises les uns avec les autres sur un Insecte, un Coquillage, un Poisson, un Oiseau, &c. Voilà cependant ce qui auroit été du goût du R. P. Ne pourroit-on pas lui demander s'il y a bien pensé ?

De plus, que faire dire à ces grands hommes sur des matieres ausquelles ils ne se sont peut-être jamais arrêtés. Ou il eût fallu les faire parler en Philosophes, et alors les jeunes gens pour qui principalement l'Ouvrage dont il s'agit a été composé, n'y pourroient atteindre ; ou il eût fallu les faire entrer dans un petit détail de choses qui ne pouvoient être nouvelles ni aux uns ni aux autres, ce qui ne seroit plus soutenir leurs caracteres. Pourquoi le R. P. G. voudroit-il

nous

32 MERCURE DE FRANCE
nous persuader qu'un jeune homme à la fleur de son âge , soit incapable de l'attention qu'il faut apporter à des Conférences réglées , sur tout lorsque la matière qu'on y traite est curieuse , agréable et intéressante ? Il n'est que trop vrai ; les jeunes gens de condition sont pour la plupart ennemis de toute application d'esprit à ce qui regarde la Religion et les Belles-Lettres , et c'est ce qu'on ne peut trop déplorer. Mais aussi n'y a-t'il pas toujours de ces heureux génies qui se portent au bien dès leur jeunesse , et qui saisissent avidement tout ce qu'ils croient pouvoir contribuer à les rendre meilleurs ? ne peut-on pas en supposer un pareil ?

Je ne sçai ce qui peut faire paroître méprisables au R. P. les petits traits de morale répandus dans les Entretiens dont il s'agit. Ce prétendu deffaut qu'on reproche encore à un homme recommandable par sa piété et par sa science , s'évanouïroit bien-tôt , si on pensoit une bonne fois que c'est pour l'instruction de la jeunesse qu'il écrit, aussi-bien que l'Auteur du *Spectacle de la Nature*. Les jeunes gens font rarement réflexion sur ce qu'ils lisent, ce qui fait qu'ils ne retirent aucun fruit de toutes leurs lectures. Il est donc important
de

de les accôûtumer de bonne heure à penser et à tirer d'utiles leçons de tout ce qui passe devant leurs yeux. Je veux bien que dans une Histoire composée pour des Sçavans, on se dispense de mettre des Réflexions morales un peu étendues; mais on ne doit pas blâmer ceux qui pour l'utilité des jeunes gens, jugent à propos d'en user autrement. Si tant de personnes s'élevent contre cette pratique, il faut en convenir, c'est que l'amour propre n'y trouve pas son compte. Une vérité qu'on lui montre au doigt, lui déplaît; il voudroit toujours avoir la satisfaction de l'appercevoir le premier. C'est de tous les vices le plus dominant dans l'homme et le plus injurieux à la Majesté divine; et c'est cependant celui qu'on fomenté avec le plus d'ardeur, au lieu de tâcher de le réprimer. Il est triste que de nos jours on veuille en faire l'ame de l'instruction des Enfans. Grand inconvenient que des personnes sensées ont remarqué dans un nouveau système, qui d'ailleurs paroît excellent.

Enfin le Portrait de l'Ane que le R. P. G. a voulu tourner en ridicule, paroît tel détaché de ce qui précède et de ce qui suit. Qu'on le lise dans le Livre même et qu'on le lise sans préjugé, on n'y dé-

C couvrira

84 MERCURE DE FRANCE
couvrira qu'un simple badinage, qui, à
la vérité, auroit mieux convenu dans la
bouche d'un Candidat de Rétorique.
J'ai l'honneur d'être, Madame, &c.

Le 19 Decembre 1732.

IMITATION de l'Ode d'Horace, qui
commence par ces mots: *Eheu! fugae-*
oes, &c.

LE temps s'enfuit, hélas! Posthume, ami Pos-
thume,

En vain à ses rigueurs ta piété présume,
D'apporter du retardement;

Tes prières, tes vœux seront inéficaces!

La Vieillesse et la Mort vers toi, quoique tu fas-
ses;

S'avancent insensiblement.



Non, quand pour empêcher que ton corps ne
périsse,

Tu te signalerois par l'ample Sacrifice,

De trois cent Taureaux, chaque jour;

Tu ne fléchirois point le Roy de ces lieux som-
bres,

Où l'Onde Strygiale a tant de milliers d'Ombres

Ravit tout espoir de retour.

Vaine;

Vainement craignons-nous les fièvres de l'Aut
 tomne ,
 Vainement de Thétis , vainement de Bellone ,
 Eviterons-nous les dangers ,
 Nous la passerons tous , cette Onde redoutée :
 Nous la passerons tous , c'est une Loy dictée
 Pour les Rois et pour les Bergers.



Il faudra voir un jour le noir et lent Cocyte ,
 Du Cruel Danaüs la Famille maudite ,
 Sisyphe et ses travaux affreux ;
 Il te faudra quitter cette riche Campagne ,
 Ce logis magnifique , et l'aimable compagne ,
 Qu'accorda l'Hymen à tes vœux ,



De ces Arbres si beaux , que tes soins ont fait
 croître ,
 Excepté le Cyprés , nul ne suivra son Maître.
 Ce vin , sous cent clefs conservé ,
 Ce Vin qui des Dieux même égale le breuvage ,
 D'un plus digne heritier devenu le partage ,
 Teindra son superbe pavé.

F. M. F.



C ij RE-



*REMARQUES curieuses sur le
Beauvoisis, adressées à M. de la Ro-
que, Auteur du Mercure.*

S I les Voyages ont leur utilité du côté du Corps, on doit aussi avouer que ceux qui les entreprennent par esprit de curiosité, trouvent presque toujours de quoi profiter en les faisant, pourvu qu'ils ne s'asservissent point si fort aux Voitures publiques, lesquelles ne donnent presque pas le temps de rien voir ni de rien examiner, parce qu'elles ne s'écartent jamais des grands chemins. Vous sçavez de quelle maniere je fais une bonne partie de mes Voyages, et que je quitte, quand bon me semble, ces sortes de Voitures, pour user de la même commodité avec laquelle M. l'Abbé Baudrand fit autrefois le voyage de Rome, et dont se servit le sçavant Pere Mabillon, tant qu'il se porta bien. C'est ainsi que j'ai parcouru déjà une bonne partie du Royaume, et par ce moïen je me suis trouvé à portée de faire plusieurs Observations, qui peuvent avoir leur place dans differens Ouvrages de mes amis, ou dans ceux que j'ai entrepris de donner

donner au public. Je n'oublie point sur tout le Sanctoral de France en faveur des Continuateurs de Bollandus, à l'exemple de M. l'Abbé Chastelain, mon ancien Maître, ni ce qui peut servir à illustrer l'Histoire de France, en quelque genre que ce soit.

Rien ne me tentoit davantage dans ma dernière course faite en Beauvoisis, que de voir la Patrie du celebre M. Baillet, et ce Village d'Anzac, duquel on a parlé tant de fois dans vos Journaux, depuis deux ans. Je ne vous rapporterai rien du Prieuré de la Tour du Lay, que j'ai vû en passant, à une petite lieuë de l'ancien Palais Royal de Chamblis, situé sur la grande Route. Ce Prieuré est devenu fameux depuis qu'il a donné occasion à une Lettre Pastorale, singuliere de M. de Saint-Agnan, Evêque de Beauvais, du 12. Novembre 1727. imprimée à Paris, chez Josse et Briasson, et mentionnée dans le Journal de Verdun, aussi bien que le Village de Nogent-les-Vierges, connu par une autre Lettre Pastorale du même Prélat, du 6 Novembre 1723. M. d'Auvergne, Avocat à Beauvais, digne imitateur du goût et du zele des Sieurs Loysel et Louvet, m'a communiqué par la voie de

38 MERCURE DE FRANCE.

pensoit sur S. Nerlin, Patron de ce Prieuré. Mais constamment le nom de Nerlin ne peut être formé de celui de Nevelon, et l'Ordonnance qui a proposé ce Saint, en place de S. Robert, semble substituer à une chose obscure, une autre qui l'est encore davantage, dès qu'elle ne désigne à ce S. Nerlin aucun jour de culte, et qu'elle n'enseigne pas même comment on le nommera en Latin. J'ai vû ce que la Lettre Pastorale appelle *le Tombeau de S. Robert*. Ce qui est élevé sur six petites Colonnes dans la Nef du Prieuré, n'est point un Tombeau comme elle l'assure; ce n'est qu'une simple Tombe du XIII siècle, qui est ainsi placée, et sur cette Tombe est couchée la figure en relief d'un Prêtre vêtu des habits Sacerdotaux, comme on les portoit il y a environ cinq cents ans, ayant la tête nuë, les mains jointes et une espee de Dragon sous ses pieds. Il est probable que ce Cenotaphe est pour faire ressouvenir du Tombeau qui doit être quelque part dans cette Eglise; mais certainement il en est tres-distingué. Ce S. Robert, du 21 Avril, n'est point aussi absolument inconnu, même hors le País de Beauvoisis. Je me suis ressouvenu que parcourant en 1730. dans le Berry, le Martyrologe de la Col-

légiale de Leré, qui est du treizième siècle, j'y lûs cette addition du siècle suivant, au jour en question : *Item, Roberti Abbatis*; et les Chanoines de cette Eglise, qui estiment, avec raison, leur manuscrit, et qui s'en servent tous les jours, ne manquent point de prononcer cette annonce à son tour.

Mais je vais vous dire quelque chose de plus intéressant, au sujet de la Neuville, Patrie de M. Baillet. Comme il y a plusieurs Villages de ce nom dans le Diocèse de Beauvais; celui-cy s'appelle la Neuville en Hez, pour le distinguer des autres. Il n'est point situé au Nord de la Ville de Beauvais, comme on l'a assuré dans l'Eloge de ce Sçavant, imprimé en 1707, et comme le Pere Niceron l'a dit depuis dans ses Memoires, &c. mais sa situation est à l'Orient de cette Ville. C'est une difficulté purement Géographique de sçavoir s'il faut écrire en Hez ou en Hayes. Ce lieu est à l'entrée d'une Forêt de Haute-Futaye, qui le sépare de la terre d'Ansac. Si l'on avoit des Titres bien anciens, qui les désignassent par le surnom *in Haga*, ou bien *in Haya*, il faudroit l'écrire de la seconde maniere; mais les Titres du douzième siècle, rapportez par Louvet, employent tou-

jours le nom de *Hez*, pour désigner la Forêt : *Magnum nemus quod vocatis Hez*, ensorte qu'il paroît que *Hez* est un nom propre de Forêt, de même que *Laye*, *Argonne*, *Ardennes*. Le Dictionnaire Universel de la France, imprimé en 1726. met ce *la Neuville* en Picardie ; et cependant il le déclare situé au Diocèse de Clermont ; ce qui est absurde et risible. Ce Village peu connu mérite d'autant plus d'être tiré de l'obscurité, que c'est dans le Château qu'on y voyoit avant les Guerres de la Religion, qu'un des plus illustres de nos Rois vint au monde. Il est vrai que M. Baillet qui étoit natif de ce *la Neuville* a ignoré ce fait ; mais comme ce Sçavant quitta sa Patrie de bonne heure, et qu'il s'informoit peu de ce qui étoit contenu dans les Archives séculières, il n'est pas étonnant qu'il n'en ait pas eu connoissance. Le premier Ecrivain qui ait remarqué ce point historique est M. Simon, Conseiller au Présidial de Beauvais, lequel dans ses Additions à l'Histoire du Beauvoisis, imprimées l'an 1704. s'explique positivement en ces termes, à la pag. 46. touchant *la Neuville en Hez* : *J'ai vu*, dit-il, *les Originaux de trois Titres, dont il y en a deux du Roy Loüis XI. l'un du mois d'Aoust 1468. et l'autre*

L'autre du 13 Octobre 1475. et le troisiéme qui sont Lettres du Roy Henry IV. de 1601. où l'on accorde aux Habitans de la Neuville pour un temps, l'exemption de la Taille, en honneur et souvenir de la naissance de saint Loüis; et il est énoncé dans le dernier de ses titres, qu'il avoit lui-même accordé la même exemption par Lettres. Il est vrai que celle de 1468. marque seulement (ainsi qu'il a été affirmé ausdits habitans.) Les copies des mêmes titres, que j'ai vûes entre les mains de M. Maillard, Avocat à Paris, me portent à suivre, après le R. P. de Montfaucon, le sentiment qu'a eu ce Sçavant touchant ce fait Historique; et s'il est vrai qu'aucun Historien contemporain à la naissance de S. Loüis, n'ait assuré qu'elle soit arrivée à Poissy, mais seulement qu'il y fut baptizé; il reste à croire plus vraisemblable que ce Prince étoit né à la Neuville. La premiere Charte de Loüis XI. fut expédiée à Compiégne; et la seconde, à la Victoire, proche Senlis. Il seroit à souhaiter qu'on pût recouvrer le Titre par lequel S. Loüis lui-même avoit reconnu ce La-Neuville pour le lieu de sa naissance. On pourroit encore recourir à la confirmation que ce Roy a faite de la donation d'une Comtesse de Clermont au Prêtre de la Neuville, en 1251. que Lou-

42 MERCURE DE FRANCE:

vet dit être au Trésor Royal des Chartres Layete , de l'Appanage des Enfans de France.

Au sortir de la Forêt de Hez , on aperçoit vers le midy , dans un fond , le Village d'Ansac , qui s'est fait un certain renom , à l'occasion de l'Akousmate , dont vos Journaux ont parlé. J'en ai examiné la situation en venant de la Ferme du Plessis - Bilbaud , c'est-à-dire , devers le Septentrion. Il y a en ce territoire et de ce côté-là - même , plusieurs Gorges ou Vallons bornez , mais très-secs et arides , et sans Caverne , au moins qui paroisse. La superficie du terrain est pierreuse , puisqu'on en tire du Pavé. Le Parc est à l'opposite de ces Gorges (le Village entre deux) , c'est - à - dire , en tirant de l'Eglise du lieu vers le Soleil l'espace de deux heures ; et il est étendu en longueur de ce côté-là , moitié en plaine , moitié en côteau à main gauche. S'il n'y a point de Cavernes ou de Souterrains à Ansac , ce n'est point non plus un País où l'on puisse dire que les Marais et les Eaux dormantes , fournissent à l'air une vapeur capable de former des bruits extraordinaires. Il n'y a qu'un tres-petit Ruisseau , qui traverse la longueur du Parc , capable à peine de faire tourner

tourner un Moulin ; de sorte que je me
 trouverois embarrassé à décider lesquels
 des deux ont plus de raison , ou de ceux
 qui croient que ces bruits étoient dans
 l'air , ou des autres que vous me mandez
 être d'avis qu'ils sortoient de dessous la
 terre. Je n'avois pas remarqué qu'on peut
 avoir cette dernière pensée , et que dans
 l'enquête de M. le Curé , quelques-uns
 des principaux de ses Paroissiens dépo-
 sent qu'une partie de ces bruits leurs pa-
 rurent comme s'ils fussent sortis des en-
 traîlles de la terre. Si quelque Sçavant
 Physicien prenoit la peine de mettre
 cette pensée dans tout son jour , peut-
 être ne seroit elle pas trouvée hors d'ap-
 arence. Ce que j'en dis , au reste , est
 toujours en supposant que le bruit enten-
 du à Ansac , a été naturel , et non pas ar-
 tificiel , et que personne ne s'est divertî
 dans le bas du Château , autour de quelque
 Machine , soigneusement disposée pour
 représenter un murmure populaire ; car
 gens habiles dans la Mécanique préten-
 dent qu'un homme qui tiendroit de la
 main gauche un Tonneau vuide , défon-
 cé par les deux bouts , et dont les Dou-
 ves auroient été crénelées de la longueur
 d'un pied , plus ou moins , vers le milieu,
 et qui promeneroit de la droite à l'inté-

44 MERCURE DE FRANCE:

fieur de ce Tonneau autour de ces crénelures , un fer courbé et garni de différens crans , formeroit des sons qui representeroient la Musette , la Vielle , le Hautbois , &c. confusément entendus.

Que sçai-je s'il n'y a pas d'autres secrets pour représenter à l'oïïie un amas confus de voix humaines , et le sonâcre de gens qui riroient tous ensemble.

Autant le bruit d'Ansac est extraordinaire en lui-même, autant il doit paroître singulier de voir dans le País de Beauvoisis un nom de lieu finissant en *ac*. Il semble que ces sortes de terminaisons devroient être renfermées dans l'Auvergne, le Limousin, la Guyenne ou autres parties Méridionales du Royaume. Je douterois de la gènuité de ce nom , si je ne l'avois trouvé dans un titre, rapporté par Louvet. Il faut qu'il y ait bien des siècles qu'on a perdu de vûë le nom latin de ce Village, puisque dès l'an 1186 ; le Pape Urbain III. que l'on fait parler dans une Bulle , ne le peut désigner que par le nom François *Ansac* (a). Je mettrois Cressonsac du Diocèse de Beauvais dans le même cas , si ce n'étoit que M. Simon m'apprend qu'il

(a) *Item, quicquid habetis in Villa qua dicitur Ansac, tam in hospitibus quàm in vineis.* Louvet, Tome 1. pag. 294.

fauc

faut dire *Cressonsart* conformément aux anciennes Chartes , et que ce mot vient de *Cressonium Essartarum*.

M. Dauvergne a bien raison de croire qu'on a des Ouvrages d'Helinand dans l'Abbaye de Froimont. Il me fut facile de m'y transporter à la faveur du voisinage de Brêle où je séjournois ; et ayant eu entrée dans la Bibliothèque, je les y trouvai aisément. Si on y croyoit la Chronique perdue, c'est qu'en effet elle est devenue très-méconnoissable , en ce que les cahiers ont été autrefois si mal reliez, que celui qui est au commencement du Volume contient des articles du Règne de Dagobert, tandis que le premier cahier, à la tête duquel sont les Fastes Consulaires, est au milieu du Livre. Ce volume, tout petit *in-4^o*. qu'il est, peut contenir toute la Chronique d'Helinand rédigée en latin. Outre qu'il est sans aucune marge, l'écriture en est très-minutée. Elle est du treizième siècle; mais elle n'est pas pour cela si difficile à lire qu'elle l'a paru à M. Hermant, et à son Confrere. Ce qui est plus voisin du tems de l'Auteur me parût plein d'apparitions, et n'est point du goût de notre siècle. Cet Ecrivain passe pour Bienheureux dans l'Abbaye. On voit par certains endroits qu'il

46 MERCURE DE FRANCE
qu'il imitoit S. Jérôme , quant à la pensée de la mort , et son Tableau le représente à peu près comme ce saint Docteur. Je cherchai (mais inutilement) l'endroit où Helinand parle de cet homme du Beauvoisis qu'on croyoit être transformé en Loup ; et qui de son tems passa pour Antropophage ou mangeur d'Enfans , parce qu'on lui en vit vomir des jointures de doigt toutes entières. Ce qui m'engageoit à ce point de curiosité , est la parité du cas où nous nous trouvons dans nos Cantons , puisqu'on ne peut presque ôter de l'esprit de la plupart des Paysans du Comté d'Auxerre , que le Loup énorme qui mange tant d'enfans depuis plus de six mois , et que la Louveterie du Roi n'a pû encore tuer , est d'une espece toute semblable. Il faut qu'Helinand fut un Auteur de grande réputation au treizième siecle. Outre Vincent de Beauvais qui en a fait de longs Extraits , je le trouve encore souvent cité par un Jean de S. Chefs (a) Cordelier , qui se dit de la Province de Bourgogne , lequel a composé une Chronique qui finit à l'an 1250. Ce Franciscain écrit ce qui suit à l'an 1209 : *His temporibus*

(a) *De S. Theodorio.*

floruit

JANVIER. 1733. 47

floruit Helinandus Monachus, vir Religiosus et facundus, Belvacensis. La qualité de disert peut être fondée sur le style de ses Sermons, dont plusieurs sont dans le même volume à Froimont : mais je me dispensai d'en prendre lecture. Depuis que j'ai eu communication de la vieille Traduction du fragment d'Helinand, tirée du *Miroir Historial*, par le canal du *Mercure de Fevrier*, j'ai retrouvé les mêmes choses dans *S. Antonin, Part. III. Lit. 18. Cap. 5.* et c'est là justement que j'avois lû autrefois le bruit qui fut entendu dans une Forêt entre Reims et Arras ; chose terrible, si elle étoit véritable. Je finirai, Monsieur, ce que j'ai à vous dire d'Helinand par la Pièce de Vers que ce même Auteur a écrite en françois sur la Mort. Cet Ouvrage renommé est une nouvelle preuve de ce que j'ai avancé contre la proposition trop generale de M. l'Abbé Fleury, que *l'on ne trouve point de Poësies en langage françois du douzième ou treizième siècle sur des Sujets moraux et de pieté*, et que j'ai réfutée par des exemples rapportez dans le *Mercure de Décembre 1731. 1. vol. p. 2972.* Ces Vers doivent n'être pas extrêmement rares, puisque c'est Loysel qui les fit imprimer l'an 1594. avec une Dédicace au Président

Fau-

48 MERCURE DE FRANCE

Fauchet , ainsi qu'il le dit lui-même dans ses Mémoires.

Comme vous faites quelquefois part de mes Lettres à des personnes qui aiment la science des Rits Ecclésiastiques , je finirai celle-ci par une Observation que j'ai faite à Beauvais à la Fête de S. Pierre , Patron de la Cathedrale. Un Etranger ne peut manquer d'être surpris de voir qu'on dresse dans le Sanctuaire des Parterres de Fleurs et de verdure sur les Tombes des Evêques qui y sont inhumez , tant d'un côté que d'un autre : il n'est pas obligé d'avoir la clef de cet usage. Comme c'est celui qui m'a le plus frappé par sa singularité , j'en ai cherché l'origine dans les Ecrivains de cette Ville. Louvet , le plus diffus de ses Confreres , en parlant, *Tome 1. p. 391.* de l'enlèvement des Tombes du Chœur de l'Abbaye de Saint Lucien , fait au XVI. siècle pour paver les Cuisines du Cardinal de Chastillon , alors Evêque de Beauvais , dit que lorsqu'elles étoient encore en leur place , il y en avoit une d'Airain garnie de plusieurs trous dans lesquels en certains jours on mettoit des bouquets de fleurs , et qu'à l'égard de deux ou trois autres des Evêques de Beauvais réputez de sainte vie , on pratiquoit
autour

autour de leurs Tombes la même cérémonie qu'on fait dans la Cathedrale autour des Sépulcres des Evêques aux jours solennels, qui est de les environner de fleurs. Voilà l'esprit de cette cérémonie. Mais ce n'est pas encore assez de rendre honneur en cela à la mémoire des Evêques, quoique non-canonisez, les Officians encensent encore ces Tombes pendant l'Office d'une manière édifiante, de même que l'on fait dans d'autres Eglises de la Province de Reims, de Sens, &c. Ce qui est une marque de reconnoissance publique très-bien placée, et qui invite les Evêques vivans à meriter par leurs bienfaits et par leur sainte vie, les mêmes honneurs qu'ils voyent rendre à leurs Prédécesseurs.

A Auxerre, ce 22. Juillet 1732



LES

30 MERCURE DE FRANCE

XXXXXXXXXX:XXXX:XXXX:XXXXXX:XXXXXX

LES NOCES DE PLUTUS,

CANTATE.

Travaillant nuit et jour, et calculant sans
cesse,

Plutus, quoi qu'accablé d'une longue vieil-
lesse,

A grossir ses trésors bornoit tous ses plai-
sirs;

Insensible aux tendres desirs,

Sans cesse on l'entendoit médire

De l'Amour et de son Empire;

Et l'esprit agité d'un orgueilleux souci.

Un jour il s'exprimoit ainsi:

Perfide Enfant, Dieu de Cithere,

Qui sous les appas séduisans,

D'une volupté passagere,

Causes les maux les plus cuisans,

En vain, ton sot orgüeil se vante

D'avoir soumis et la Terre et les Cieux;

Je vois d'une ame indifferente

Tous tes efforts audacieux;

Mon trésor me plaît et m'enchanté;

De lui seul je suis amoureux,

Contre moi ta rage impuissante.

Lance

Lance en vain tes traits dangereux.

Ainsi du fier Plutus la langue satirique

Sur l'Amour se divertissoit ,

Lorsque ce Dieu qui par hazard passoit

Entendit son panegyrique ;

Vieil insensé , dit-il , transporté de couroux ,

Tu ne braveras pas plus long-tems ma puissance ;

Ton cœur percé de mille coups

Servira de victime à ma juste vengeance.

A ces mots , dans sa main tenant un trait vainqueur ,

Connois-moi mieux , dit-il , cède au Dieu de Cithere ,

Si tu ne peux l'aimer , du moins crains sa colère :

Le trait vole , et soudain il va frapper le cœur

Du vieux Plutus trop téméraire ;

Il ressent tout à coup une amoureuse ardeur ,

Dont il veut en vain se deffendre ;

Malgré lui son cœur devient tendre.

Philis par hazard à ses yeux

Présente sa beauté naissante ;

Cette Belle aussi-tôt l'enchanté ,

Et ne pouvant résister à ses feux ,

Il implore à son tour , quoique sexagénaire ,

Le secours du Dieu de Cithere ,

Je

52 MERCURE DE FRANCE

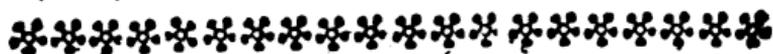
Je te cède , dit-il , aimable Dieu d'Amour ,
Tu m'as soumis à ton Empire ;
Heureux si cet objet pour qui mon cœur sou-
pire
Me payoit d'un tendre retour !
Vous changez bien-tôt de langage ;
Dit l'Amour , en riant , vous aimez à votre
âge ?
Fi donc ! sage Vieillard , fy ! vous n'y pensez
pas ;
Vous imaginez-vous que de jeunes apas
Puissent devenir le partage
D'un Vieillard décrepit tel que le Dieu Plu-
tus ?
Non , tout l'éclat de vos écus
Ne peut rien sur votre Maîtresse ;
On aimera votre richesse ;
Mais vous serez haï plus que la mort ;
Phylis sera pourtant unie à votre sort
Par les liens de l'Hyménée ,
Mais , malheureux Plutus , quelle est ta desti-
née ?
Je frémis en voyant les sujets de chagrin ,
Que pendant ton hymen vont naître dans ton
sein.

 Tout vieillard qui se marie ,
 S'apprête un cruel ennui ;
 S'il choisit femme jolie ,
 Ce choix n'est pas fait pour lui ;

 Tout

Tout à coup la jalousie
 Régle tous ses mouvemens ;
 Tous les instans de sa vie
 Sont des instans de tourmens.
 La vieillesse à la jeunesse
 Ne peut jamais convenir ,
 Plutus aura sa Maîtresse ,
 Mais gare le repentir.

V. D. G.



REMARQUES de M. Bouguer, de l'Académie Royale des Sciences, et Hydrographe du Roi, sur une Lettre que M. Meynier, Ingénieur du Roi pour la Marine, a fait insérer dans le Mercure de Juin dernier, p. 1053. et suiv.

Quoique les Remarques que je donne ici ne soient pas précisément pour M. Meynier, j'ai crû que je devois attendre qu'il fut de retour, avant que de les publier. On voit assez par la Lettre qu'il a fait insérer dans le Mercure de Juin dernier, qu'il est extrêmement fâché : il devoit cependant faire attention qu'on ne réussit jamais à montrer la bonté
 de

54 MERCURE DE FRANCE
de sa cause , en affirmant simplement que ceux qu'on regarde comme ses adversaires sont dans l'impossibilité de rien produire d'utile. Le Public incapable d'entrer dans les passions des particuliers ; mettra toujours une différence infinie entre de semblables reproches , et des Observations moderées qu'il est toujours permis de faire sur les Ouvrages mêmes , et qui n'ont pour objet que la seule utilité de la chose.

Je pourrois donc me dispenser de répondre à la grande objection que M. Meynier répète si volontiers. Rien ne prouve mieux son embarras , que de voir qu'il se répand sans cesse dans des discours qui n'ont aucun rapport au sujet , dans le tems même qu'il reconnoît que le Public n'aime point à être fatigué par ces sortes de discours. Il est vrai qu'il ne se trompe pas beaucoup , lorsqu'il insinuë que mes lumieres dans les matieres de Marine , sont extrêmement bornées ; mais il ne devoit pas assûrer la même chose de tous ceux qui n'ont point été en mer. C'est précisément cette mauvaise raison alleguée, ou plutôt hazardée , un si grand nombre de fois , qui me met dans la necessité de répondre. Ce n'est pas ma cause qu'il s'agit de deffendre , c'est celle de plusieurs gens
habi-

habiles qui peuvent par leur application rendre des services très-considérables à la Marine. Il n'est pas juste que je garde le silence, lorsque j'ai eu le malheur de leur attirer un reproche dur et désobligeant, qui s'il étoit applicable, ne le seroit qu'à moi seul. Il ne faut pas qu'à mon occasion, le Public diminuë rien de sa confiance ni de l'attente où il est, qu'ils lui donneront des Ouvrages excellens. Plus on rend justice à M. Meynier, parce que, comme il nous en assure, il a atteint son but dans plusieurs rencontres, plus, il est nécessaire de détruire ses prétentions injustes, et de dissiper jusqu'aux moindres nuages dont il a tâché d'obscurcir la vérité.

Cet Auteur qui s'applaudit si fort d'avoir fait un grand voyage sur le grand Banc, pour se former dans la Pratique, ne nous dit point en quoi il la fait consister; quoiqu'il y en ait de deux sortes. L'une qui tient beaucoup à la Théorie, n'est autre chose que la science des faits: et il est certain que si l'on peut s'y former en navigant, on peut aussi s'y former à terre, en fréquentant les Ports de mer, en examinant soigneusement les vaisseaux, en s'entretenant avec les Mariniers, et recherchant toutes les occasions de
s'in-

156. MERCURE DE FRANCE
s'instruire. Il n'est pas question de décider
ici laquelle des deux voyes est la plus
courte. Mais puisqu'il n'arrive rien en mer
dont nous ne puissions être informés très-
exactement à terre , il est constant
qu'on peut sans naviguer , se rendre ha-
bile dans le genre de Science dont nous
parlons. Les Marins même , qui sçavent
le mieux leur métier n'ont acquis une par-
tie de leurs connoissances pratiques que de
la même maniere : car quoiqu'ils ayent
traversé l'Océan un très-grand nombre
de fois , ils n'ont pas pû se trouver dans
toutes les rencontres possibles , ni s'ins-
truire par eux-mêmes de toutes les diver-
ses particularitez. Il faut remarquer ou-
tre cela qu'ils sont obligez de faire ordi-
nairement un très-grand nombre de Cam-
pagnes , pour prendre seulement quelque
teinture des premiers principes de la Mé-
chanique. Ils éprouvent , par exemple ,
les principales proprietez du levier ; ils
voyent dans leurs galiottes l'usage des
poulies pour augmenter la force ; ils ap-
prennent dans la disposition des voiles
quelques-unes des loix que les fluides ob-
servent dans leurs chocs. Mais il ne faut
pas s'imaginer avec M. Meynier que tou-
tes ces choses ne s'apprennent jamais qu'à
la mer ; elles s'apprennent au contraire beau-
coup

coup plus aisément à terre; aussi-tôt qu'on remonte jusqu'aux Elemens ; et qu'on commence par une étude réglée de la Géométrie. Ainsi la Théorie d'un Mathématicien qui s'applique à la Marine, doit lui tenir lieu d'un grand nombre de voyages faits en mer : et il a d'ailleurs cet avantage de sçavoir d'une maniere précise et exacte ce que la plûpart des Marins ne sçavent que très-confusément. Il est en état de comparer entr'elles différentes expériences, de passer de l'une à l'autre, d'en démêler toutes les singularitez, et de prévoir ce qui doit arriver dans d'autres circonstances : au lieu que le Marin qui n'est point Géometre, et qui n'a acquis ses connoissances de Statique et de Méchanique que par un long et pénible usage, ne sçait jamais précisément que ce qu'il a experimenté.

Mais si l'on acquert aussi-bien à terre que sur les vaisseaux cette espece de pratique qui a tant de rapport à la Théorie, il faut avoier qu'on ne peut acquérir la Pratique, proprement dite, qu'en fréquentant la Mer, et qu'il faut même pour y réüssir faire pour l'ordinaire plusieurs Campagnes. Cette derniere pratique n'est autre chose que la facilité d'opérer avec précision et avec promptitude, malgré

D tous

38 MERCURE DE FRANCE

tous les mouvemens du Vaisseau. Il faut dans le Pilote que presque toutes les parties de son corps contribuent à former cette habitude ; et il faut qu'il pousse l'exercice assez loin pour pouvoir agir ensuite comme sans y penser ou comme machinalement , afin de n'être jamais exposé à perdre par des réflexions un tems dont il est souvent nécessaire de se hâter de faire usage. C'est cette facilité d'exécution qu'on ne peut contracter qu'à la Mer , qui constituë la Pratique dont M. Meynier a sans doute voulu parler et qu'il vante si fort. Mais qu'exécute-t'on , si ce n'est les préceptes que fournit la Théorie , préceptes dont la raison est souvent fort ignorée ? Ainsi si la Pratique dont il s'agit est estimable , si elle est utile , si elle est même nécessaire , parce qu'il faut que quelqu'un conduise les Vaisseaux , elle est néanmoins autant au-dessous de la spéculation qui règle ses démarches , que les opérations du corps sont au dessous de celles de l'esprit : elle n'est , si on peut parler de la sorte , que la servante de la Théorie. Il est clair encore qu'il ne faut pas se reposer sur elle du soin de perfectionner la Navigation ; puisqu'elle n'est qu'une qualité purement corporelle , acquise par une longue répétition

tion des mêmes opérations , et qu'elle ne peut réussir tout au plus qu'à faire exécuter les mêmes choses avec plus d'adresse.

Aussi sçavons-nous que presque tous nos instrumens , toutes nos tables , toutes nos différentes espèces de Cartes ; toutes les connoissances enfin qui servent à la Navigation et aux Pilotes , sans même que la plûpart des Pilotes le sçachent , ont eu pour inventeurs des personnes qui n'avoient point été en mer , mais qui étoient habiles dans les Mathématiques.

Ainsi on voit combien il y a de différence entre les deux diverses espèces de Pratiques que nous venons de considérer. L'une est du genre de nos autres connoissances : elle réside dans l'esprit , et nous ne la nommons Pratique que parce que les choses qu'elle a pour objet attendent de l'exécution leur dernier accomplissement. Cette pratique se trouve portée plus ou moins loin , selon qu'on réussit à faire des applications plus ou moins heureuses de la Géometrie et de la Méchanique aux Problèmes de Navigation ; et elle peut s'acquérir à terre , comme nous l'avons montré. A l'égard de l'autre espèce de Pratique , de cette habitude du corps qui met en état d'opérer avec plus

D ij d'a

70 MERCURE DE FRANCE

d'adresse, elle ne peut, sans douter, se contracter qu'à la mer : mais aussi elle ne sert qu'aux Pilotes, et elle n'augmente en aucune façon leurs lumières. Le Marin consommé dans cette Pratique, employe avec facilité les instrumens ordinaires qui servent, par exemple, à observer la hauteur des Astres : mais exercé dans cet usage, il n'en sçait pas mieux les dernières raisons de son opération, ni la construction de l'instrument qu'il a entre les mains.

C'est à peu près la même chose de tous les autres points de Marine. Ce n'est certainement pas aux Matelots qui ont le plus fréquenté la Mer, qu'il faut demander la cause de toutes les singularitez qu'on remarque dans le mouvement des Vaisseaux ; pourquoi, par exemple, les uns sont *legers à la rame* pendant que les autres sont *lourds* ; pourquoi quelques Navires vont moins vite, lorsqu'on augmente leur voilure. Toutes ces choses ont été senties une infinité de fois par les Marins ; mais il n'est réservé qu'à des Mathématiciens d'en pénétrer la cause : car on ne peut y réüssir que par une grande connoissance des Mécaniques, non pas de celles qui ne consistent qu'à sçavoir manier une lime ou un cordage ; mais de celles

celles qui nous instruisent des loix que la Nature observe dans la composition et dans la communication des mouvemens, et qui nous mettent en état de prévoir ce qui doit résulter de la compliation de plusieurs Puissances qui agissent ensemble. Or la recherche dont il s'agit peut se faire aussi-bien en Terre que par tout ailleurs, puisque les choses qu'on veut découvrir, ne dépendent que de la figure du Vaisseau et de la disposition de sa mâture.

On voit donc qu'il ne faut pas confondre, comme le fait M. Meynier et les jeunes Praticiens qu'il nous cite, les parties qui forment le Géomètre qui s'applique à la Navigation, avec celles qui forment le Pilote. Ce sont en general des Professions fort détachées. Le Pilote, nous le repetons, doit aller en Mer aussi-tôt qu'il sçait la petite portion de Théorie qu'il doit mettre tous les jours en execution. Il doit aller en Mer, puisqu'il ne s'agit plus pour lui que d'operer, et qu'il ne peut acquérir la facilité de le faire avec promptitude, que par un long exercice. Mais le Géomètre qui cultive la Marine sans avoir la moindre envie de conduire les Navires, et qui n'a par consequent que faire de cette habitude du

62 MERCURE DE FRANCE

corps qui ne sert que lorsqu'on est chargé d'exécuter, doit se tourner d'un côté tout différent; il n'a pour travailler à la sûreté de tous les Vaisseaux, qu'à conserver et qu'à tâcher de perfectionner le précieux dépôt de toutes les connoissances qui servent à l'Art de naviger, et il n'a pour cela qu'à cultiver avec autant de soin la première espèce de Pratique dont nous avons parlé, que les Pilotes sont obligés de cultiver la seconde.

Ce que je viens de dire suffit, ce me semble, si-non pour me disculper du reproche de n'avoir point été en Mer, au moins pour en disculper les personnes sçavantes, qui sans avoir navigé, peuvent s'appliquer avec succès à l'Hydrographie. C'est-là aussi tout ce que je me suis proposé, et je n'ai eu nulle envie d'entrer en dispute sur ce qui me regarde en particulier. On n'a qu'à faire attention à la manière dont M. Meynier soutient sa cause, et on verra qu'il faut avoir bien du courage pour oser dire qu'on est d'un autre sentiment que lui; il ne se contente pas d'avoir toujours contre vous l'expérience, l'usage, le consentement de tous les Marins, dans le temps même que vous tâchez de justifier quelque-une de leurs pratiques; il a encore des raisons

sons péremptoires qui montrent tout d'un coup que toutes les vôtres ne valent rien, et qui vous ferment absolument la bouche. Vous croyez ne rien mettre dans vos Ouvrages que ce que vous concevez clairement et distinctement, et que ce qui peut être entendu de tous les Lecteurs qui savent médiocrement la Géométrie et l'Algebre; mais vous vous trompez, M. Meynier trouve que vous n'avancez que des *Enigmes qui ne peuvent pas avoir pour sens naturel*, le sens que vous leur donnez; et il vous assure outre cela que vous n'avez *aucune idée ni la moindre connoissance* des choses sur lesquelles vous écrivez. Je laisse à penser s'il y a du plaisir à disputer contre un adversaire habile d'ailleurs, mais qui n'admet précisément pour preuve de son droit, que de pareilles choses ou des propositions de gageures, et qui veut encore que vous vous embarquiez avec lui sur le même Vaisseau. Il n'y auroit que l'importance des matieres contestées qui pourroit inviter à pousser la discussion jusqu'à la fin; mais ayant fait quelques Remarques sur le Livre qui fait maintenant le principal sujet de la dispute, j'ai appris qu'on en a fait de semblables dans presque tous nos Ports de Mer. Ainsi il

64 **MERCURE DE FRANCE**
seroit assez inutile que je multipliasse
mes réponses ; je puis maintenant gar-
der un profond silence , et je présume
même qu'il ne sera pas nécessaire que je
le rompe dans la suite. Au surplus, je
suis persuadé que le R. P. le Brun et
M. Deslandes ne sont nullement offensez,
comme le prétend M. Meynier , du ju-
gement que j'ai porté de son Demi-Cer-
cle. Le Certificat que ces deux illustres
Mathématiciens ont donné, contient peut-
être quelques modifications dont on a la
précaution de ne nous point parler , et
d'ailleurs il n'y a personne qui ne sçache
qu'on approuve tous les jours à certains
égards , des choses qu'on seroit bien éloi-
gné de vouloir adopter.

Au Havre , ce 27. Décembre 1732.



MADRIGAL.

Pour M^{lle} de Malcrais de la Vigne.

Esprits communs , ames vulgaires ,
Implorez dans le saint Vallon ,
Les Muses et même Apollon ;
Moy , je n'invoque plus d'êtres imaginaires ;

Co

Ce n'est pas qu'ennuyé du langage des Dieux ,
 Je m'apprête à briser ma Lyre ,
 J'en puis tirer encor des sons harmonieux ;
 Mais il faut que Malcrais m'inspire ;
 Charmé de ses doctes Chansons ,
 Pour m'immortaliser, je brigue son suffrage ,
 Et je veux en suivant ses utiles leçons ,
 Mériter de lui rendre hommage.

Le Chevalier de Neufville de Montador.



S E P T I E M E L E T T R E de M. D.
*L. R. écrite à M. le Marquis de B. au
 sujet des Villes d'Oran et de Genia.*

JE vous fais, Monsieur, mon compliment sur
 votre heureux retour à Paris. Ce retour me
 fait un double plaisir, car il me dispense de vous
 écrire la suite des affaires d'Oran depuis ma der-
 niere Lettre ; vous en êtes, sans doute déjà plei-
 nement instruit. Il m'épargne aussi le chagrin de
 vous apprendre le premier une triste nouvelle,
 le malheur arrivé au Marquis de Santa-Cruz dans
 l'action du 21. Novembre dernier. A cela près, je
 n'aurois presque eu que des choses agréables à
 vous dire, et j'aurois fini par la levée du Sieg
 de cette Place, par la démolition des travaux des
 Maures et par leur retraite, circonstances qui
 font l'état présent des choses, suivant les der-
 nieres Lettres d'Espagne et d'Afrique.

D y Au

Au lieu de tout ce détail, qui seroit pour vous, Monsieur, une répétition, je crois devoir vous faire part du précis d'une Lettre que j'ai reçûë depuis peu d'Alger, dans laquelle Oran n'est pas oublié, et qui contient certaines particularitez que vous ne serez pas fâché de sçavoir. La Lettre est datée du 28. Octobre dernier et écrite par un Voyageur éclairé.

» Jamais Expedition n'a été plus heureuse ni
 » plus visiblement favorisée du Ciel que celle
 » d'Oran. Le Gouverneur Maure étoit en état de
 » faire acheter bien cher cette Place aux Espa-
 » gnols, il ne manquoit ni de monde ni de mu-
 » nitions pour faire une longue résistance, favo-
 » risé d'ailleurs par la situation avantageuse des
 » Forts, et par une Armée de sa Nation, qui de-
 » voit rendre le débarquement des Troupes Chré-
 » tiennes très-difficile. Si ce débarquement eût
 » été différé seulement de deux jours, il devenoit
 » presque impossible, à cause d'un vent d'Est,
 » qui survint si frais et si violent, que tous les
 » Bâtimens de transport seroient infailliblement
 » périés avec leur charge. De plus, en tempori-
 » sant un peu de la part du Commandant, une
 » seconde Armée de Turcs et de Maures, accou-
 » rus de toutes parts, se seroit jointe à la pre-
 » miere, et auroit rendu la retraite et le rembar-
 » quement de l'Armée Chrétienne absolument
 » nécessaire et également périlleux; mais comme
 » je l'ai d'abord remarqué, le Ciel a voulu benir
 » les Armes et les pieuses intentions du Roy d'Es-
 » pagne.

» Après un tel succès qui a d'abord rempli
 » de consternation et d'épouvante toute la Bar-
 » barie; si la saison avancée, ou d'autres consi-
 » dérations, n'avoient pas arrêté les progrès de

ces mêmes Armes, on peut assurer que les Espagnols se seroient rendus maîtres de toute cette Côte et d'Alger même, sans beaucoup d'opposition. On craignoit ici si fort cet événement, que le Dey et tout le Pays étoient plus disposez à la retraite, ou plutôt à la fuite dans les Montagnes les plus inaccessibles, qu'à la deffense.

Mais ces dispositions n'ont pas duré; l'incursion des Espagnols a fait reprendre courage aux Infideles, ils ont réuni toutes leurs forces pour faire le Siege d'Oran, qu'ils ont effectivement formé depuis la my-Septembre, avec une grande Armée de Terre et avec une Escadre de dix Vaisseaux de guerre, sans compter plusieurs Galioles, et autres Bâtimens chargez de munitions pour le Camp et de quelques Troupes de débarquement.

D'autres Vaisseaux Algeriens croisent cependant sur les Côtes d'Espagne, enlèvent toute sorte de Bâtimens, sur tout ceux qui sont chargez pour Oran, et troublent entierement le commerce. D'un autre côté les Chrétiens qui sont à Alger sont assez maltraitez dans les circonstances où sont les choses.

Vous jugez bien que dans ce temps de trouble il n'est pas facile de faire les recherches dont vous me chargez dans votre dernier Memoire. La Ville de Temecen, ou comme on prononce ici, *Tlemcen*, subsiste encore, mais elle est fort éloignée de son ancienne splendeur. Avant la Prise d'Oran par les Maures sur les Espagnols en 1708. c'étoit le Siege des Deys, ou des Gouverneurs de la Province de Ponent. On y entretient une Garnison de 200 hommes qu'on change tous les ans, selon l'usage du

27 Royaume d'Alger à l'égard de toutes les Places
 28 qui en dépendent. Cette Ville est admirable-
 29 ment bien située, l'air y est très-salubre, et la
 30 fertilité de son Territoire ne sçauroit être plus
 31 grande avec les meilleures eaux du monde. Elle
 32 est à 50 milles environ au Sud-Ouest d'Oran, et
 33 à près de 340. milles d'Alger. Les habitans sont
 34 presque tous Juifs. Ses Fortifications sont fort
 35 peu de chose. Vous trouverez dans le Morerī
 36 une autre peinture de cette Ville, mais fort
 37 éloignée de la verité. Alger est traité de même
 38 dans ce Livre, tout y est exagéré; surtout
 39 le nombre des Esclaves Chrétiens qu'on y fait
 40 monter à quarante milles, et qui ne sont pas
 41 seulement au nombre de 2500.

42 M. Thomas Shaw, Ministre Anglican, Doc-
 43 teur de l'Université d'Oxford, et fort habile
 44 homme, dont je crois vous avoir déjà par-
 45 lé, nous a enfin quitté; il s'est embarqué le
 46 25 Juillet dernier pour se retirer en Angleterre,
 47 après avoir visité l'Italie. Il a demeuré plus
 48 de douze ans à Alger, pendant lequel tems il
 49 a parcouru tous les Lieux qui en dépendent, le-
 50 vant les Plans des plus considérables, et faisant
 51 des Cartes exactes des Provinces, &c. pour en-
 52 richir l'Histoire naturelle qu'il a composée du
 53 Royaume d'Alger, et qu'il prétend publier
 54 en peu de tems. On peut présumer que cette
 55 Histoire sera curieuse et recherchée. L'Auteur
 56 ayant eu tout le tems et toutes les commodi-
 57 tez nécessaires pour être instruit, et ayant vu
 58 et examiné tout ce qui a été écrit sur cette
 59 matiere par M. Durand, ci-devant Consul
 60 d'Alger, par les Religieux Trinitaires, par
 61 M. Laugier, Commissaire de la Marine à
 62 Amsterdam, dont l'Ouvrage est imprimé, et
 63 » par

par M. Peyssonnel, Médecin de Marseille, envoyé par le Roi en 1725. à Alger et à Tunis pour faire de nouvelles découvertes, &c.

Les Cloches d'Oran, dont vous m'avez parlé, se voyent encore aujourd'hui ici à la Porte qui conduit au Port. Il y en a six de différente grandeur, posées les unes sur les autres contre une muraille. Cette situation, et les conjonctures présentes ne permettent guères d'en prendre les Inscriptions. Elles ne sont pas extrêmement grosses, la plus considérable n'a qu'environ quatre pieds de hauteur, avec un diamètre proportionné. J'ai lû une seule Inscription, laquelle est en Espagnol, et contient ces mots : *Ai una de la seis que esta hecha en Murcia si endo Prelado el Rmo Padre Baltazar el Anno 1574.* C'est-à-dire, qu'il y a une des six Cloches qui a été fondue à Murcie l'an 1574. Le Très-Révérend Pere Baltazar en étant alors Evêque.

Vous sçavez que les Mahometans se font une espèce de trophée des Cloches par eux levées sur les Chrétiens. On voit encore aujourd'hui dans la principale Mosquée de la Ville de Maroc deux grandes Cloches suspendues à rebours, attachées à la Nef par de grosses chaînes, que le Roi Almanzor fit emporter d'Espagne.

Depuis la date de cette Lettre les choses ont changé de face, comme vous le sçavez, Monsieur; une Escadre de Vaisseaux de Guerre Espagnols, fortifiée par deux Vaisseaux de guerre de Malte, a fait disparoître l'Escadre Turque, qui est rentrée à Alger. Oran a reçu des secours considérables, et vous êtes instruit de tout le reste.

Je

70 MERCURE DE FRANCE

Je ne vous dirai donc rien ici d'une Relation ^{*} Espagnole imprimée à Barcelone, des deux sanglantes actions du 21. et du 23. Novembre, laquelle je viens de recevoir, après une attente de près d'un mois, de la part du plus lent et du plus distrait de mes amis. On y rend bien justice à la conduite et à la valeur du Marquis de Santa-Cruz, qui a été tué dans une fatale circonstance, exprimée en ces termes dans la Relation. *Viendo este desorden los Moros se acercaron à aprovecharla con las armas blancas, y fue preciso passassen por encima de ellos para incorporarse con la Tropa: En cuya ocasion se perdio à el Marques de Santa-Cruz, sin que los pocos Soldados de Cavalleria, y Dragones que le acompañaban, pudiesen embarazar su desgraciada muerte, con lestima universal, por las prendas, y valor que le adornaban.*

Mais c'est assez parler d'Alger et d'Oran, je n'oublie pas, Monsieur, ce que je vous ai promis au sujet de la Ville de Ceuta, dont le Siège par les Troupes du Roi de Maroc, a déjà surpassé en longueur le Siège de Troie. Je ne crois pas cependant que Ceuta fournisse jamais le sujet d'une Iliade: ce sera beaucoup pour cette Ville si le petit morceau historique que voici peut, se trouver de votre goût, et vous amuser agréablement.

La Ville de Ceuta est située dans l'Embouchure du détroit de Gibraltar, à l'endroit où ce

** Relacion de lo sucedido en las dos Funciones que en el dia 21. y 23. de Noviembre de 1732. tuvo la Guarnicion de Oran con el exercito de los Turcos, y Moros, que la sitiavan. Barcelona Por Joseph Texido, &c. 1732.*

fameux

Fameux Détroit est le plus retréssi par les deux Côtes, ensorte que le trajet de celle d'Affrique, où est Ceuta, en Espagne, n'est que d'environ cinq lieues. Si on en croit quelques Ecrivains Espagnols, cette Ville est des plus anciennes et des plus illustres de toute la Mauritanie, les Romains qui la bâtirent y tenoient leurs Flotes, à cause de la commodité de son Port, et la nommerent enfin la Ville des Romains, ou la Ville par excellence, ce que le nom qu'elle porte encore aujourd'hui semble confirmer.

Un Historien Arabe lui donne une origine bien plus ancienne; c'est, selon lui, un Fils de Noë qui l'a fondée deux cens trente ans après le Déluge: mais défions-nous un peu des Ecrivains de cette Nation, qui donnent pour la plupart dans le merveilleux, et traitent l'Histoire comme la Fable. Ortelius veut que Ceuta soit l'ancienne *Essilissa*, dont la position* est marqué dans Ptolomée, mais cette position est fort différente de celle de Ceuta, comme nous l'allons voir.

Abulfeda, ce fameux Géographe Arabe dont j'ai parlé plusieurs fois, et dont on vient de donner une belle Edition, avec une Traduction Latine, &c. en Angleterre, parle de Ceuta qu'il nomme *Sebta* au nombre LXXVII. de ses Tables Géographiques: il la place à neuf degrez cinq minutes de longitude, et à 35 degrez trente minutes de latitude sous le IV. Climat dans la Barbarie* Ulterieure. » Elle est, dit-il, si-

* 7. Degrez 30 min. de longit. et 35 deg. 36 min. de latit.

* Ce Géographe divise la Barbarie en anterieure

tuée entre deux Mers , l'Océan et la Méditer-
 ranée , c'est l'abord de deux grands Pays ,
 la Barbarie et l'Espagne , Ville de passage et
 de commerce. Elle est baignée de la Mer de-
 puis son Entrée du côté de Terre. Le chemin
 qui conduit à cette Entrée est du côté du
 Couchant ; il est fort étroit et presque tout
 entouré de la Mer , de sorte qu'il ne tiendrait
 qu'aux Habitans de faire passer la Mer autour
 de la Ville , et d'en faire une Isle. Elle a de
 hautes murailles de pierre. Le Port est à l'O-
 rient de la Ville , et la Mer est très-étroite en
 cet endroit ; de sorte que quand le tems est
 serain on découvre de *Sebta* la Ville d'Algezi-
 rat-Alkozra , ou Algezire , sur les Terres d'Es-
 pagne. L'Eau y est en abondance , et il y a
 d'ailleurs des Citernes dans lesquelles on con-
 serve l'eau de pluye.

Tel étoit l'état de Ceuta au temps d'Abulfeda
 qui acheva son ouvrage vers l'année 1321. Il dé-
 clare que ce qu'il dit de cette Ville est tiré prin-
 cipalement d'Othman Ebnsaid, surnommé *Al ma-
 grebi*, ou l'Affricain, qui étoit de ce même Pais.
 Abulfeda, pour le dire en passant, que j'ai qua-
 lifié de Géographe Arabe, n'avoit rien d'Arabe
 que la Langue et la Religion, c'est-à-dire, celle
 de Mahomet. Il étoit de Syrie et d'une Race dis-
 tinguée, la même qui a donné naissance au

*re ou Orientale, qui commence aux Frontieres
 d'Egypte, et finit à celles du Royaume de Tunis ;
 devers Carravan ; en moyenne, qui comprend le
 Royaume de Tunis, et les Provinces Orientales de
 celui d'Alger ; et en ultérieure, qui commence aux
 Frontieres Occidentales d'Alger, et comprend tout
 le reste de la Barbarie du côté du Couchant.*

grand

grand Saladin, comme je l'ai remarqué ailleurs.

Lorsque les premiers Califes, successeurs de Mahomet, eurent conquis l'Afrique, ce qui arriva vers l'an 45. de l'Hégire (665. de J. C.) ils chasserent les Goths de plusieurs Contrées Maritimes, dont ces Barbares s'étoient emparez, dans la décadence de l'Empire Romain, et en particulier de la Ville de Ceuta. Cette Ville devint celebre sous la Domination des Arabes, c'est-à-dire, sous les Califes et sous divers Rois ou Princes leurs successeurs, lesquels y firent fleurir le commerce et les Arts. Les Artisans de Ceuta surpassoient en habileté ceux de Damas pour toute sorte d'Ouvrage d'Orfèvrerie, de Coutellerie, et pour la fabrique des plus belles Etoffes, et surtout de riches Tapis, dont on venoit se pourvoir de toutes les Parties de l'Afrique et de l'Europe.

Les Lettres fleurirent aussi dans Ceuta, pendant sa prospérité : ce qui paroît par les noms et par les ouvrages de quelques Sçavans, originaires de cette Ville, qui sont rapportez par les Bibliographes Mahométans; lesquels par cette raison, portent tous le surnom d'*Al Sebthi*, ou de Ceuta. Entr'autres Aboulfadhl Abbas, plus connu sous le nom de Cadhi-Aïadh, qui mourut l'an 544. de l'Hégire (1149. de J. C.) Il est parlé de lui avec de grands Eloges, par Ben Schunah, qui a donné un Catalogue de ses Ouvrages. Joseph Ben Jahia, fameux Medecin Juif, & grand Philosophe, qui fut premier Medecin du Sultan d'Alep Aldhaer. Il mourut l'an 623. de l'Hégire 1226. de J. C. et Mohammed Ben-Omar, mort l'an 727. de la même Epoque 1321. de J. C. Son principal Ouvrage est intitulé : *Eclaircissement sur les différentes Sectes du Mahométisme*; Ouvrage

74 MERCURE DE FRANCE.

vrage dont la traduction seroit necessaire pour empêcher les Ecrivains de l'Europe de concinuer leurs méprises sur ce sujet.

La prospérité de cette Ville fut altérée dans la suite par de grandes disgraces ; la plus fatale lui vint de la part d'Abdulmumen, Roy de Maroc, qui l'ayant prise, après un Siège opiniâtre, la fit démolir et en transporta les Habitans. Almanson, l'un de ses successeurs, la fit rebâtir, et la repeupla à cause de sa situation; ensorte qu'elle devint encore une Place considérable; mais un Roy Mahométan de Grenade s'en étant emparé dans des tems de trouble, il la désola une seconde fois. Il est vrai qu'elle se rétablit encore par les avantages du commerce et de la situation, mais on remarque que Ceuta n'est jamais revenue dans cette grande splendeur, où elle s'étoit vuë sous l'Empire des Califes, et sous quelques Princes leurs successeurs.

Il me reste, Monsieur, à vous apprendre comment cette Ville a passé pour la première fois de la domination des Mahométans au pouvoir d'un Monarque Chrétien ; ce qui est un point d'Histoire des plus singuliers, et à conduire le morceau Historique que j'ai entrepris sur Ceuta, jusqu'au temps présent ; ce qui fera le sujet d'une autre Lettre, moins longue que celle-cy, et que vous n'attendrez pas long-temps. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, &c.

A Paris, ce 24 Decembre 1732.



NOELS



N O E L S ,

Sur l'air : *Laissez paître vos Bêtes.*

Abandonnez les Astres ,
 Pour contempler leur Souverain ,
 Modernes Zoroastres ,
 De la Seine et du Rhin.
 Seul il connoît par quels ressorts ;
 Il a de ses immenses corps ,
 Réglé les merveilleux accords ,
 Vos yeux des meilleurs Verres ,
 Ont beau ménager le secours ,
 Mille secrets mysteres ,
 Leur échapent toujours.

Après Rohault et Gassendi ,
 Envain tout est approfondi ,
 Par les illustres du Mardi ;
 Leur science profonde ,
 Ne tourne pas à grand profit ;
 Nul ne connoît le monde ,
 Que celui qui le fit.

Quand dans le Grain et le Pepin ,
 Nature

76 MERCURE DE FRANCE.

Nature tite de son sein,
L'essence du fruit et du pain,
Il faut pour reconnoître,
Si c'est attrait ou pulsion,
Avoir recours à l'Être
D'où part toute action.

Que Fontenelle ait mis au clair,
Tout ce qu'on dit du poids de l'air,
De Saturne et de Jupiter;
Qu'à son Aréopage,
H fournisse ordre et néteté,
Toujours quelque nuage,
Couvre la vérité.

Que Bragelonne avec Moyran,
Supputent combien d'eau par an,
Le Soleil puise en l'Océan;
La boreale Aurore,
Les Courbes qu'ils sçavent tracer,
Ne leur laissent encore,
Que trop d'ombre à percer.

Envain le sçavoir réüni,
De Leuville et de Gassendi,
Parcourt un espace infini;
Malgré la longue étude,

De.

De Tournefort, et de Geoffroy,
 Il n'est de certitude,
 Que celle de la Foy.

Que dans un Ouvrage imparfait ;
 Nature prise sur le fait,
 Laisse pénétrer son secret ;
 Qu'on étale en Spectacle,
 Son inépuisable trésor
 La Creche est un miracle,
 Plus étonnant encor.

De Réaumur, adroit Pinceau,
 Quand tu nous traces le Tableau,
 De la Mouche et du Vermisseau,
 Avec toute sa Secte,
 Epicure est anéanti,
 Et par le moindre Insecte,
 Se trouve démenti.

Ayde nos yeux, docte Petit,
 A voir la structure d'un fruit,
 Tel qu'un Sçavant nous le décrit,
 Au gré de notre envie,
 Que ne peut aussi du Hamel,
 Peindre le fruit de vie,
 Qui nous vient à Noël.

De

78 MERCURE DE FRANCE.

De son pouvoir , l'échantillon ,
Paroît mieux dans un Papillon ,
Que dans les feux d'un Tourbillon ;
Dans leur magnificence ,
Les corps lumineux qu'il forma ,
Montrent moins sa Puissance ,
Que ceux qu'il anima.

Quand la Circé de ce Château ;
L'orgne du celeste flambeau
Les Satellites ou l'Anneau ,
Les témoins de ses veilles ,
Peuvent observer dans ses yeux ;
Encor plus de merveilles ,
Qu'elle n'en voit aux Cicux.



PARALLELE de Théophraste et de la Bruyere.

ILs ont eu tous deux l'avantage d'écrire parfaitement , chacun dans sa langue , et tous deux dans le même genre de composition. Tyrtame fut surnommé Théophraste , c'est-à-dire , un homme dont le langage est divin ; si les surnoms avoient lieu chez nous comme chez les Grecs , on appelleroit la Bruyere ,
Bou-
che

che d'or. L'un a plus de douceur dans son style et d'aménité dans l'élocution ; il y a des traits plus hardis , plus vifs et plus piquants dans l'autre. On lit volontiers Théophraste pour être instruit , mais il faut vouloir l'être ; c'est une leçon qu'il faut apprendre. La Bruyere se lit par recreation , il instruit en récréant et sans qu'on le veuille ; c'est une critique amusante qu'on veut lire. Il y a une Monotonie dans le Grec , beaucoup plus de variété et de brillant dans le François. C'est un grand Tableau des passions ; chez l'un le portrait d'un grand nombre d'hommes y est ébauché ; chez l'autre ils sont tous tirez d'après nature ; les caracteres y seroient épuisez s'ils le pouvoient être. Théophraste a fait des Peintures générales des vices et des vertus. Il y a quelque chose dans l'usage du monde qui n'est ni vice ni vertu ; la Bruyere l'a connu et l'a attrappé. Le premier est fécond en définitions Métaphysiques , toutes belles et heureuses , c'étoit peut-être le goût de son tems. Le second a aussi travaillé selon le goût du sien , et les a négligées.

Théophraste enfin , selon la maniere de vivre qu'il avoit contractée à l'Ecole de Platon et d'Aristote , étoit vraiment Phyloso-

80 **MERCURE DE FRANCE**
Iosophe dans ses mœurs, et comme tel il
en vouloit peut-être plus à la destruction
du vice même, qu'il peint avec des cou-
leurs si noires et si belles. C'est un Prédi-
cateur zélé de la vertu. La Bruyere plus
versé parmi les hommes, en vouloit peut-
être plus aux hommes mêmes, desquels
il avoit le plus à souffrir; c'est un Misan-
thrope réjouissant.

P. C. P A S S E R A T.



A MADAME la M. de C.

R O N D E A U.

BOn jour, bon an, étoit au temps Gotique,
De nos Ayeux le jargon pathétique,
On répondoit bonnement, grand-merci,
Et ce discours sincere et racourci,
Valoit alors tout le Sel de l'Attique.

Rafinement dont notre âge se picque,
Fait qu'on se guinde, on creuse, on s'alambique;
Pompeux langage a chassé cettui-cy
Bonjour, bon an.

Dame sans pair, dont la sage Critique,
Blâme

Blâme à bon droit tout Eloge emphatique,
 Tout Compliment de grands termes farci,
 A vos desirs mon cœur s'ajuste ici,
 Et vous disant, suivant l'usage antique,
 Bon jour, bon an.



REPONSE aux dix Vers adressez à
*M^{lle} de Malcrais, dans le Mercure
 d'Octobre 1732. sur les mêmes Rimes,
 par M^{lle} D. S. F. * **

TOy, qui prétends que parmi bons Ecrits,
 Ceux d'une femme ont peine à trouver place,
 Qui te l'a dit ? apprends-le nous, de grâce,
 Tu te connois assez mal en Esprits ;
 Du nôtre, Ami, soit dit sans te déplaire,
 L'esprit de l'homme emprunte sa façon ;
 Quoique Malcrais l'ait brillant et profond ;
 Ceci n'est pas chose extraordinaire,
 Mais naturelle, et partant, ton soupçon,
 N'est que le fruit d'un être imaginaire.



LOGOGYPHE.

DEvine moi, Lecteur, on voit à mon usage,
 Dans de certains Jardins bien des sortes d'herba-
 ges,

E En

§2 MERCURE DE FRANCE

En deux coupé, *primo*, je serai à table, au lit ;
Secundò, c'est par moi que se forme l'esprit.

Partagé d'une autre manière,

Un tiers pour une part, et deux pour la dernière ;

Nous sommes deux, qui dans nos lits,

Où nous passons et jours et nuits,

Sans cesse, rendons à nos Mères,

Ce que nous recevons d'elles et de nos frères ;

*A Lyon, T** M****

AUTRE.

Jugez, chère Philis, si j'ai le don de plaire ?

Je contente le goût, l'odorat et les yeux :

On trouve un de mes tiers dans le sein de la Terre,

Les deux autres restans sont au plus haut des Cieux.

*A Lyon, T** M****

AUTRE.

J'Enseigne à l'indolent ce qu'il doit imiter ;

Six membres font mon tout ; si vous allés ôter,

Les trois derniers, Dieu ? quelle différence !

Sage Lecteur, n'allez pas m'écouter,

A mon Ecole on ne peut profiter.

R... T...

AU

JANVIER. 1733. 60

AUTRE LOGOGYPHE.

MOn tout des plus petits, est pourtant une
graine,

Qui sert avec utilité.

Renversé, c'est par moi qu'une Terre lointaine;

Conserve sa fécondité.

On a dû expliquer l'Enigme du premier Volume de Décembre par le *Meunier*.

EXPLICATION du Logogryphe.

UN *Goret* est produit du meilleur sang du
Monde:

Il ne reçoit le jour d'une mere féconde,

Que pour périr bien-tôt par les mains d'un Bour-
reau.

Qui, lui-même devient son funeste tombeau.

Quand le dessein est pris et qu'on veut le dé-
truire,

Le feu, le fer et l'eau, tout conspire à lui nuire.

Plus on a soin de lui, plus il doit avoir peur;

Et ce trop heureux temps présage son malheur.

Combinez ses cinq pieds, *Grote* sombre et riante;

Au plus fort de l'Eté, paroît très-atrayante;

Discrete, solitaire, agrément des Jardins;

Elle est propre à cacher les amoureux larcins,

On en trouve en Europe, on en trouve en Asie;

E ij E8

24 MERCURE DE FRANCE

Et jusques aux Déserts de l'ardente Libye :
Et dans ce dernier sens , sa lugubre noirceur ;
A l'homme le plus ferme , inspire la terreur.
Si vous changez encor son entiere structure ,
Au volatile , *Ergot* , très-souvent sert d'armure ;
Il est aux Chiens , aux Chats , un signe de bonté ;
Et si vous lui donnez différente tournure ,
En lui vous trouvez *Rot* , vent de vilain augure :
Le fameux Peuple *Got* , par Tacite vanté.
L'*Or* , qui du pâle Avare augmente la torture.
Le Tribunal de *Rote* , aux Prélats affecté.
A la Campagne , enfin , l'*Orge* qui nous procure,
Ainsi qu'aux Animaux , une ample nourriture.

• Les mots des autres Logogryphes sont
Agén , *If* , *Noël*.

• Les mots des Logogryphes et de l'É-
nigme du second Volume de Décembre
sont *Universel* , *Tableau* , la *Galle*.



NOU



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

RECUEIL de Pièces d'Histoire et de Littérature, Tome 2 de 234 pages, sans la Table des Pièces contenues dans ce Volume, et celle des Matieres des deux premieres Parties de ce Recüeil.

Ce Volume contient des Pièces curieuses en elles-mêmes, et dont la matiere est digne d'être traitée, mais qui piquent moins la curiosité des Gens de Lettres, parce qu'on les rencontre en plusieurs Endroits : cependant on y trouve aussi du neuf, et ce qui fait le plus de plaisir, c'est que cette collection évite au Lecteur la peine de lire des Dissertations longues et ennuyeuses, en lui présentant les mêmes matieres traitées en peu de mots, succinctement, solidement et avec clarté.

La premiere Pièce est une Vie de Plutarque, traduite en François de l'Anglois de M. Dryden. C'est un morceau curieux qui méritoit bien d'être traduit en notre Langue. On trouve ensuite un Discours sur l'Etat des Nations à la naissance

E iij de

86 **MERCURE DE FRANCE**
de l'Eglise. L'Auteur s'applique à mon-
trer que tout concouroit à la Naissance
de Jesus-Christ pour l'établissement de
son Eglise , l'Etat et la Religion. C'est
comme l'on voit le même Plan qu'a tenu
M. Bossuet dans son Discours sur l'His-
toire Universelle. L'Empire Romain est
étendu dans les trois parties du monde
connu , et est regardé comme le seul Em-
pire de la Terre , lorsque le grand Roi ,
le Roi de l'Univers va paroître. Le Mon-
de goûte une paix generale lorsque le Roi
de Paix vient l'apporter avec lui. La puis-
sance des Romains sert à l'accomplisse-
ment des Propheties par l'ordre qui en
vient dans les differentes Provinces de
l'Empire , pour une Description generale
de tous les Sujets de cette puissante Mo-
narchie ; le Messie naît dans Bethléem de
Juda ; par cette puissance la Tribu qui
porte ce nom perd son autorité , les Gen-
tils qui devoient entrer dans les promes-
ses et dans l'alliance de misericorde , se
réunissent avec les Juifs pour immoler
l'Hostie de propitiation , qui par le mé-
rite de son Sang va des deux Peuples n'en
faire qu'un ; enfin par cette même puis-
sance Jerusalem est détruite , le Temple
rasé et la Synagogue des Juifs anéantie
avec ses Autels.

Ce

Ce n'est pas non plus sans mystère que Rome devient le centre de l'Empire de l'Univers, pour l'être ensuite de la véritable Religion; que les Nations y abordent de toutes parts, afin qu'elles y reçoivent le culte du vrai Dieu au lieu des vaines richesses, ou des honneurs périssables, qui étoient le but de leurs voyages; elle envoie par tout des Colonies pour y porter ensuite la Foi de l'Évangile; le Messie vient dans le Temple lorsque Rome est dans le plus haut point de sa grandeur, et que la politesse, l'Esprit, les belles Lettres et les Sciences y brillent avec plus d'éclat, afin qu'en étendant tous ces avantages dans les Pays où elle étend sa puissance, elle y établisse la politesse, l'urbanité; en un mot, un esprit de société qui donnât quelque ouverture à la prédication de l'Évangile, et qui disposât les Esprits à l'écouter. Par là l'Évangile devoit hériter de toute la richesse et de la Science de Rome: par là la Foi fait voir qu'elle sçait soumettre à sa mystérieuse obscurité les plus sublimes génies, et qu'elle n'a pas besoin de leurs secours et de leur éloquence pour établir son Empire par toute la terre.

Si l'État Civil dispoit tout à l'arrivée du Messie, l'État de la Religion mon-

E iiij trois

troit encore davantage le besoin que les hommes avoient de la nouvelle Alliance. Ils avoient de belles Loix, mais elles n'étoient point observées; le Corps de leurs Loix étoit corrompu par un grand nombre d'autres qui permettoient plusieurs désordres; la Religion étoit plus horrible encore, c'étoit elle qui apprenoit aux hommes à devenir méchans, les Fêtes des Dieux étoient des jours de brigandages et de désordres; les Temples étoient des Ecoles d'impureté, d'irreligion; tout Dieu y étoit bien reçu: Rome adoroit ceux qu'elle avoit vaincus, et de vaines Statuës sans sentiment et sans connoissance étoient victorieuses des vainqueurs des Nations et des maîtres du monde. Le seul vrai Dieu y étoit inconnu, lui seul n'avoit point d'Autels ni de sacrificateurs; point de culte ni d'adorateurs. L'Egypte et la Grèce avoient aussi leurs Dieux; mais quels Dieux! ose-t-on les nommer, tant ils sont capables d'humilier l'homme.

La Religion des Juifs étoit elle-même mêlée de superstitions et de Traditions purement humaines; en un mot, toute la Religion des différens Peuples, leurs Loix mal observées, leurs Sacrifices abominables aux yeux de Dieu, leurs er-

reurs

reurs montées à leur comble, tous les raisonnemens et les Systemes des Philosophes épuisés, montroient à l'homme le besoin qu'il avoit d'une Religion qui lui apportat enfin des connoissances, qui pussent fixer leurs esprits au milieu de tant de monstrueux égaremens, et qui leur donnât des forces dont ils sentoient la nécessité, pour accomplir leur devoir, et pour suivre la voye de la verité et de la vertu.

La Pièce suivante traite des donations de Pepin et de Charlemagne faites à l'Eglise de Rome; on y montre qu'elles sont le commencement de la souveraineté temporelle des Papes. L'Auteur de cette Dissertation s'applique à y montrer qu'avant la donation de Pepin les Papes n'ont eu aucune souveraineté; ni à Rome ni en Italie, ni en aucun Endroit: et que les Rois Pepin et Charlemagne étoient Maîtres et légitimes possesseurs des Pays qu'ils ont donnés aux Evêques de Rome.

La 3. Pièce est une petite Dissertation sur les faux Prophetes, et sur les moyens de les discerner d'avec les Prophetes véritables. L'Auteur y examine trois Points. Le premier, quels étoient ceux que l'Écriture représente comme de faux Pro-

E v. phe-

90 **MERCURE DE FRANCE**
phètes , et de combien de sortes elle en distingue. Le second , si ces faux Prophètes pouvoient reconnoître eux-mêmes qu'ils étoient dans l'illusion. Le troisième , à quelles marques extérieures le peuple pouvoit discerner les vrais Prophètes d'avec les faux.

On trouve ensuite une autre Dissertation sur la Collection d'Isidore , et sur les Décretales attribuées aux premiers Papes. On y examine 1°. Quelles étoient les Collections de Décrets avant le neuvième siècle , et s'il y en avoit quelqu'une qui pût être regardée comme le Code de l'Eglise Universelle , ou comme le Code d'une Eglise particulière. 2°. Ce qu'avoit de particulier cette nouvelle Collection , et qui s'en est déclaré l'Auteur. 3°. Si cette Collection des Décretales est supposée par un imposteur comme on le dit communément. 4°. Si ces Lettres des Papes , inconnues avant Charlemagne , introduisoient un nouveau droit touchant les appellations à Rome. 5°. Si on peut croire que ces Lettres sont des Papes dont elles portent le nom. 6°. Quel usage il faut faire de ces Lettres pour le Dogme ou pour la Discipline. Ce dernier article n'est pas rempli.

A la suite de cette Pièce l'Auteur de
ce

ce Recueil en a joint une autre intitulée : *Sentimens d'un homme d'esprit sur la nouvelle intitulée Don Carlos* : c'est une Critique délicate et polie des défauts de cette Nouvelle.

La Pièce qui termine ce Volume est une Réponse de M. B. . . Conseiller au Parlement de B. . . à une Lettre que M. Durand lui a écrite au sujet des Discours de M. de la Motte sur la Poësie Dramatique. L'on y trouve plusieurs expressions basses et triviales, et des traits dans lesquels cet illustre Auteur n'est pas beaucoup ménagé.

On voit, au reste, que l'Auteur de ce nouveau Recueil s'applique à diversifier ses matieres, et à promener agréablement son Lecteur, tantôt dans les détours de l'Histoire, tantôt dans ceux de la Critique, tantôt dans le sérieux, et tantôt dans le stile enjoué et badin. Il y a lieu d'esperer qu'il continuera de prendre le même soin pour le choix de ses Pièces. Son Recueil en ce cas sera curieux et recherché.

GLOSSARIUM *Enneasticum seu Dictionarium novum*, &c. c'est-à-dire, *Glossaire en neuf Langues, ou Dictionnaire nouveau pour l'intelligence de neuf Langues*,

E vj gues,

92. MERCURE DE FRANCE

gues, sçavoir : le Latin, le François, l'Italien, l'Anglois, l'Espagnol, l'Allemand, l'Hebreu, le Grec Litteral et le Grec Vulgaire, disposé suivant une Méthode qui forme pour ces neuf Langues soixante et douze Dictionnaires complets et très-utiles, non-seulement aux gens de Lettres, mais aussi à ceux qui n'ont aucune teinture de Latin, comme les femmes et toutes les autres personnes qui par leur éducation et par leur état se trouvent bornées à leur Langue maternelle : Ouvrage postume du R. P. Casien, Capucin.

Cet Ouvrage est annoncé au Public par un Programme Latin et François, imprimé en 1731. qui n'est venu que depuis peu à notre connoissance. On y trouve les raisons qui ont porté l'Auteur à composer cet Ouvrage ; la maniere dont il a été distribué et dont il doit être imprimé, suivant l'étenduë et l'ordre du Manuscrit de l'Auteur.

L'Auteur du Programme passe ensuite au dessein et à la division de l'Ouvrage ; il fait remarquer jusqu'à quel point ce Dictionnaire se multiplie par le moyen du Latin, et quelle est son utilité. Il donne une idée generale des 72 Dictionnaires que ces neuf Langues fournissent, et que

cc

ce Glossaire explique dans toute leur étendue. Il fait voir la différence de cet Ouvrage d'avec les autres Dictionnaires en plusieurs Langues : il donne ensuite le *Prospectus* de l'Ouvrage et de ses parties ; après quoi il fait quelques remarques qui servent à entendre l'ample détail qu'il donne ensuite de ces Dictionnaires , qui montent jusqu'à 144. Il y a joint une Méthode en faveur de ceux qui ne savent pas le Latin , quoique le Latin soit la clef de ce Dictionnaire , pour qu'ils puissent s'en servir utilement à apprendre les Langues qu'ils veulent savoir.

On y trouve enfin dans la Conclusion du Programme un exposé de la capacité du Pere Cassien dans la connoissance des Langues , capacité que quelques Curieux ont trouvée jusques dans le nom de ce Pere. Les Approbations terminent le Programme.

Voilà, pour ainsi dire, une Esquisse du Glossaire , disons quelque chose de ce que le Programme rapporte en détail. Nous y apprenons que le R. P. Cassien plein d'un zele tout-à-fait loüable , résolut de donner en faveur de ceux qui portent parmi les Nations la prédication de l'Évangile , un Dictionnaire qui pût leur faciliter la connoissance des Langues , qui
sont

94 MERCURE DE FRANCE

sont les plus étenduës dans l'Europe. Comme il les possédoit parfaitement, il résolut d'abord de donner un Dictionnaire en six Langues, sçavoir le Latin, le François, l'Italien, l'Anglois, le Grec Litteral et le Grec Vulgaire. Ce Dictionnaire devoit par le moyen du Latin fournir jusqu'à trente Dictionnaires. en effet, il le composa et en fit même imprimer le Projet: il en ajoûta ensuite trois autres, sçavoir l'Hebreu, l'Allemand et l'Espagnol. Pour l'Allemand il en a achevé le premier Dictionnaire, qui est de l'Allemand en François et en Latin; mais pour le second qui est celui du Latin en François et en Allemand, il ne pût l'achever, prévenu par la mort.

M. de Vogel, à la sollicitation du Pere Urse Capucin, a suppléé à cette perte, et c'est à ses travaux que le Public est redevable de la perfection de ce Dictionnaire. L'Ouvrage est divisé en deux parties: dans la premiere, les mots latins sont expliqués dans les huit autres Langues; dans la seconde, les huit Langues séparément sont traduites en Latin. Or, en multipliant les rapports de ces explications avec les Langues qu'on explique, et de ces Langues les unes avec les autres, on montre que ce Dictionnaire qui fait envi-

ION

ron deux volumes *In folio*, tient lieu de 144. Dictionnaires, dont l'acquisition seroit impossible à bien des personnes. De là on apperçoit facilement l'utilité et tout l'avantage de ce Glossaire. Il suffira pour faire connoître le mérite de cet Ouvrage de faire remarquer que M. l'Abbé Renaudot, qui, comme l'on sçait, avoit des connoissances si profondes et si étenduës sur les Langues, en fit l'éloge dans l'approbation qu'il donna à l'Auteur en 1711. rapportée à la fin du Projet.

N'oublions pas d'avertir les Libraires que le Programme détaille en particulier, la maniere dont ils doivent imprimer ce Dictionnaire, et la forme qu'ils lui doivent donner, eu égard au nombre et à la grandeur des volumes dans lesquels ils le distribueront. Le Programme se trouve à Paris chez le sieur Langlois, Imprimeur, rue S. Etienne d'Egrès, au bon Pasteur.

ABREGÉ de l'Histoire de 24 Peres de l'Eglise. HISTOIRE abrégée des Empereurs Romains, depuis Jules-Cesar jusqu'à Constantin le Grand. CARACTERES de 58 des meilleurs Historiens, Orateurs, et Poëtes Grecs, Latins et François. Broché in-12. Le prix est 16 sols. A Paris, chez

96 **MERCURE DE FRANCE**
chez Tautin , rue Judas , Montagne sainte
Geneviève , 1732.

Cet Ouvrage est propre à orner l'esprit des jeunes gens des deux sexes , qui pourront acquérir en très-peu de tems une connoissance generale des matieres qui y sont traitées. Il est composé de trois parties. Dans la premiere , l'Auteur rapporte en peu de mots la vie de chacun des 24 Peres de l'Eglise. Dans la seconde , il décrit d'un stile vif et animé la vie des anciens Empereurs Romains , avec les traits les plus frapans et les mieux marquez qui ont signalé leur Empire. On n'a qu'à lire, entr'autres, l'article de Neron et de Diocletien. Dans la troisiéme , il marque d'une maniere nette et concise , quel a été le caractere des Auteurs dont il traite , les bonnes et les mauvaises qualitez de leur stile. Il n'a dit que deux mots de nos Poètes François , Corneille , Racine, Boileau, Moliere , &c. parce qu'ils sont assez connus.

Cet Ouvrage en general est bien écrit. Le stile des Caracteres est fleuri et brillant. On en pourra juger si on lit l'article de Tite-Live , page 124. Les Caracteres de Fenelon , page 145. et les suivans jusqu'à la page 155. La beauté du papier et des caracteres répondent à la maniere dont

dont il est écrit , mais pour mettre sous les yeux du Lecteur quelque chose qui lui donne une idée de ces Portraits, choisissons celui-ci parmi les Empereurs Romains.

Au meilleur de tous les Peres succeda le plus méchant de tous les fils. Commodus ayant pris les Rénes de l'Empire dans un âge encore tendre , se laissa entièrement corrompre par les flatteurs ; de sorte que sans avoir aucune des qualitez de Marc-Aurele , il eut presque tous les vices de Neron ; quoique son extrême cruauté et ses infames débauches eussent fait revivre le tems malheureux de Domitien et de Caligula , il voulut cependant que son Règne fut appelé le siècle d'or. Les Palmes fréquentes qu'il remporta dans les Combats des Gladiateurs , étoient quelque chose pour lui de plus grand que les Triomphes les plus honorables et les plus glorieux. Il étoit si adroit à lancer le Javelot et à tirer de l'Arc, qu'il tuoit quelquefois en un seul jour cent bêtes sauvages. Il lançoit ensuite les Javelots et les Flèches sur le peuple pour couronner un si beau spectacle. Fier de semblables Exploits , il ajoûta au grand nombre des titres magnifiques qu'il s'étoit déjà donnés , celui d'Invincible et d'Hercule Romain.

Ce

98 MERCURE DE FRANCE.

Ce monstre plus féroce que toutes les bêtes qu'il avoit fait périr , fut empoisonné par sa Maîtresse Marcia , et ensuite étranglé par un Athlète nommé Narcisse , la 13^e année de son Règne , et la 32^e de son âge.

MALHERBE est un des Auteurs à qui la Poësie Françoisè a le plus d'obligation. C'est lui qui le premier fit sentir une juste cadence dans nos Vers , et qui nous apprit le choix et l'arrangement des mots. La Nature ne l'avoit pas fait grand Poëte , mais il corrigea ce défaut par son esprit et par son travail. Quelques-unes de ses Odes ne vicilliront jamais , parce que le bon goût est de tous les siècles. Il y montre d'un stile plein et uniforme tout ce que la Nature a de plus sublime et de plus beau , de plus naïf et de plus simple. Ses pensées sont justes , ses expressions sont nobles , son vers aisè , ses figures variées , mais il ne s'en permet jamais de trop hardies , et sage jusques dans ses emportemens , il a presque toujours fait voir qu'on peut être raisonnable sans être froid.

ROUSSEAU s'est rendu très-célèbre par ses Poësies. C'est un des Auteurs de notre siècle qu'on lit et qu'on estime le plus. Le Poëte , mais le Poëte admirable , paroît

JANVIER. 1733.



roît dans plusieurs de ses Odes. On di-
roit, en lisant sa Traduction des Psea-
mes de David, qu'il étoit animé du mê-
me feu dont ce Prophete étoit embrasé.
Son Ode contre la Fortune, vaut seule
un long Poëme, et surpasse tout ce que
les Anciens ont jamais fait de meilleur en
ce genre, &c.

LA MOTTE. La Politesse de l'expres-
sion, et la justesse du raisonnement, for-
ment le caractere propre de cet Illustre
Académicien, &c.

LA FONTAINE, qu'on peut appeller le
Phedre François, est dans toutes ses fa-
bles ingénieux, naïf et charmant; on ne
peut le lire sans être agréablement ins-
truit, et on n'en peut quitter la lecture,
sans souhaiter de la reprendre.

CLEMENT MAROT vivoit sous le Regne
de François I. c'est le plus ancien de nos
bons Poëtes; mais il semble renaître tous
les ans; sa vivacité naturelle et son agré-
ment lui donnent un air de jeunesse qui
brille jusques dans son vieux langage. Il
a fait en quelque sorte la fortune de beau-
coup d'anciens mots, qu'on emprunte
volontiers de lui, et qu'on employe mê-
me à titre d'ornement. Jamais il ne fut
plus à la mode qu'à present; il est du bel
esprit de le copier, et on est presque sûr
d'être

100 MERCURE DE FRANCE:

d'être applaudi de certaines gens, avec une piece Marotique.

- DU CERCLEAU a mieux imité que personne, l'élégant badinage de Marot. La charmante naïveté qui se trouve dans ses pensées, ses tours ingénieux, sa diction pure et enjouée ne sont pas ses seuls talens, il sçait aussi répandre une noblesse et une dignité merveilleuse sur les choses qui en paroissent le moins susceptibles. Ce qu'il dit, est ordinairement assez commun pour le fond, mais il le presente sous des jours qui lui donnent un air de nouveauté et quelque chose de piquant. Le naturel et le vrai sont, pour ainsi dire, le fond et la matiere de ses Ouvrages. Rien de plus simple pour l'ordinaire que ses sujets; mais il a soin de les relever par une versification aisée et coulante; par une fécondité, une délicatesse; une netteté d'expression, et, si j'ose le dire, par une légèreté de Pinceau qui plaisent infiniment. Sa Muse est gaye et badine, mais elle ne s'écarte jamais des regles de la bienséance et du devoir.

MUSÆ RHETORICES seu Carminum libri sex, à selectis Rhetorices Alumnis in Regio Ludovici Magni Collegio, elaborati

JANVIER. 1733. 107
rati et palàm recitati, &c. c'est-à-dire,
six Livres de Poësies, composées et récitées,
par des Rhétoriciens choisis, du College de
LOUIS LE GRAND, *sur divers Sujets propo-*
sez par le R. P. DE LA SANTE, de la Com-
pagnie de JESUS. vol. in 12. de 288 pag.
A Paris, chez les Freres Barbon, rue S.
Jacques, aux Cicognes, 1732.

Ce Recueil a déjà reçu les applaudissemens du Public éclairé; il fait également honneur à l'habile Maître qui en a fourni les sujets, et aux Illustres Eleves qui les ont heureusement exécutez. La grande variété qui s'y trouve en augmente l'agrément; il fait en même-temps notre embarras, étant assez difficile de se déterminer pour le choix dans un nombre considérable de Pièces différentes, qui ont toutes leurs beautés, et dont la plus-part excellent dans leur genre.

Nous nous arrêterons à l'une de celles qui nous ont le plus frappé et dont le sujet a intéressé toute l'Europe. C'est l'heureuse convalescence du Roy, célébrée par M^r le Marquis de Charost, fils de M. le Duc de Bethune. Cette belle Piece est la XII^e, du III^e Livre, et porte ce titre: *CHARITUM TRIUMPHUS, sive ad LUDOVICUM morbi gratias depopulantis vistorum soteria.*

Le

ROZ MERCURE DE FRANCE.

Le Poëte représente d'abord le Roy et la Reine goûtant à Fontainebleau les plaisirs innocens de la plus belle des Saisons. Plaisir , au milieu desquels une cruelle et dangereuse contagion empoisonne l'air ; attaque le plus aimable des Rois.

*Ecce lues , male scæda lues , quam tabidus Ausset
Pulmonum exhalat penetralibus , inficit auras ,
Atque abigit Zephyros , hilarem quibus invidâ
Aulam ,*

Invida namque solet favor aulicus urere corda.

Suit le portrait inimitable de la petite Verole naissante, et la description de ses progrès. Les Graces affligées, font des efforts inutiles. Elles s'attachent à deffendre du moins l'Auguste Visage du Monarque attaqué :

*Obsistunt charites ; turbam sed ridet inanem ,
Dira Eræbi soboles. Risus fugere , pavorem ,
Concepere joci. Quas se convertat ad artes ,
Gens Charitum ? gemit , et Regem deffendere totum*

*Cum nequeat , Regis certat deffendere vultus ,
Conspicuos vultus , ubi pacto fœdere juncta
Insidet augusta cum Majestate venustas ,
Et simul obsequium , simul utraque gignit amoris.*

La Reine , notre Auguste Reine , en
véri.

Véritable Amazone, pour parler le langage de l'illustre Poëte, non seulement se joint à la Troupe des Graces, dans le même dessein; mais s'expose à tous les dangers de la plus intime communication, pour sauver un Epoux, un Monarque si cher. Cet endroit est des mieux touchés.

Solicitas Charitatis curas pariter Amazon,
Inclita; nec solum custos bene sedula vultus,
Corpus at omne sui CONJUX animosa MARITI.
Propugnare parat, propriaque salute salutem
REGIS amantis amans optet REGINA redemptam.

Tout ce qui suit est si beau, si pathétique, sur tout l'endroit qui peint la constance héroïque du Roy, &c. que nous croïons devoir le donner icy dans son entier. Les Connoisseurs nous en sçauront gré.

REGINÆ quem tangit amor; nec pestis imago,
Nec dolor, aut forma vitæ pericula terrent,
Constantem LODOICI animum. Licet æria Riens,
Atque joci fugiant, æger tamen ipse jocatur,
Pugna fit Heroi ludus, sua vulnera videt;
BORRONIDEM monstris meminit natum esse
domandis.

Pugnantem natura juvat pia mater, et arte,

V

84 MERCURE DE FRANCE

*Vi propria extrudit virus , plantasque salubres ,
Quas parit ipsa , tibi solers Medicina , ministrat ,
Pharmacaque et potus agro interdicit amarus ,
Et procul ire jubet vena instrumenta secanda ,
Quippe nefas reputat pretioso hac sanguine tingi .*

*At neque tam natura sagax , Medecina-ve pres-
dens ,*

*Nec succi , plantaque levans , superant-ve dolorem
Quam victrix inconcussa constantia mentis ,
Atque profecta Polo , nutrita sub HERCULE virtus .*

*Dum LODOIX pugnat , pugna dum vincit , ed
atram ,*

*E membris Aulâque fugat sub Tartara Pestem ;
Fama , lacescentis fuerat qua nuntia Monstri ,
Quaque metu varias Europa impleverat Urbes .
Has revolans adit , atque tuba plaudente per omnes
Lata refert populos Regem vicisse , nefandam
Diffugisse lueem . Gaudet gens quaque sequestrum ,
Convalescere suum , qui nutu Regna serenat ,
Tutaque pacato facit Arbitrer omnia mundo .*

*At Charites dignam ante alias diademate fron-
tem ,*

*Ut domita intactam Pesti videre , triumphum ,
Concinsero , simulque hilares duxere choreas ,
Unanimesque novi monumentum insigne trium-
phi ,*

Extrus

*Extruxere, brevi signatum carmine, Amoris,
 Quod manus insculpsit calantis acumine teli;
 Hoc LODOIX CHARITUM DEFORMI EX HOSTE
 TROPÆUM,
 Versiculi scriptor, LODOICIS amabile nomen,
 Altius infixit Gallorum in pectore amatum:
 Hi celebrant nomen, variisque tropæa, Pyrasque
 Erexere locis: LODOICO sospite, sospes
 Gallia nempe sibi, velut agro est agra, videtur.*

*Nos etiam ingenua ingenui Pietatis Alumni,
 Nos qui te à teneris venerari et amare docemur,
 O BONE REX; quosque ipse tuo dignaris amore
 Muneribusque tuis, hic exultamus ovantes,
 Te salvo, teque incolumi; quo vindice regnat
 Religio et stabili, quam sperat, pace fruetur.
 Hinc omnes glæri plausu Strepituque secundo;
 Et festâ prece lætitiâ testamur amantes,
 Quemque prius mœstis oneravimus æthera votis,
 Missilibus recreare juvat nunc ignibus. Ædes
 Hoc dulci clamore sonant, REX VIVAT. Alumnos
 Instigant studiis, exemplo, et voce Magistris;
 REX valet, acclamant, Rex dignus vivere,
 VIVAT.*

BASILIIUS DE CHAROST.

Nous sommes fâchez de ne pouvoir pas
 donner icy d'autres Morceaux de ce Re-
 F^o ceuil

366 MERCURE DE FRANCE:

cueil qui meritent une attention particulière ; mais nous ne saurions passer sous silence le beau Discours Préliminaire adressé aux Lecteurs par le Libraire, ou plutôt par les Editeurs du Recueil. Ce Discours, outre l'Instruction et l'utilité qu'il renferme, est d'une élégance et d'une pureté de Diction peu commune, en sorte qu'on est presque étonné de voir icy les Freres Barbou parler aussi admirablement bien Latin que les Etiennes, les Manuces, &c.

TRAITE' DES DISSENSIONS entre les Nobles et le Peuple, dans les Républiques d'Athènes et de Rome, &c. L'Art de ramper en Poësie, et l'Art du Mensonge Politique, traduits de l'Anglois de M. Suvift; in 12. de 364 pages, sans les Tables et l'Avertissement. *A Alethobathopseudopolis*, et se vend à Paris, chez Jean-François Josse, rue S. Jacques, à la Fleur de Lys d'or. 1733.

Le nom seul de M. Suvift, Auteur des Voyages de *Gulliver*, traduits en François depuis quelques années, suffit pour rendre ce Recueil recommandable; les trois Traitez dont il est composé, sont également interessans chacun dans son genre. On voit par le premier, qui est

un

un Ouvrage sérieux; combien les Dissensions sont dangereuses dans quelque Etat que ce soit; qu'elles ne se terminent presque jamais qu'au désavantage d'un des deux partis, ou même au désavantage de tous les deux, et que souvent la Tyrannie d'un seul en est le fruit. L'Auteur y a principalement en vûë les troubles d'Angleterre; mais ce qu'il dit de cet Etat, peut servir d'Instruction à plusieurs autres Royaumes.

Le second; est une Critique badine et ironique des Poètes modernes, qui au lieu de suivre les anciens, et de tendre au véritable sublime, ont suivi une nouvelle route, en se livrant à une façon de penser, bizarre et anti-naturelle, et en s'éloignant des routes du sens commun, pour courir après le faux bel Esprit, il est intitulé: *Traité du Bas* ou du profond. L'Auteur fait sentir que certains Ecrivains croiant s'élever jusqu'au sublime, tombent plutôt dans l'abîme, ce qu'il appelle le profond ou autrement *le bas*.

Le troisième est un Extrait burlesque d'un *Traité Imaginaire du Mensonge Politique*, qu'on feint être actuellement sous presse et qu'on propose par souscription. On y distingue et explique les différentes sortes de Mensonges, et on donne un

nos **MÉRCURE DE FRANCE**
Projet plaisant pour former une grande
société de gens habiles à forger, à débiter
et à faire circuler les Mensonges ; cet Ecrit
paraîtra allégorique en bien des endroits.

.. **LE TRIOMPHE DE LA PAUVRETE'** et des
humiliations, ou la Vie de *Mlle de Be-*
lere de Tronchay, appelée communément,
Sœur Louïse, avec ses Lettres. *A Paris,*
chez Gabriel Martin, rue S. Jacques, 1732.
in 12, de 400 pages.

On attribue cet Ouvrage au R.P. Mail-
lard, Jésuite. Nous n'en pouvons donner
une idée plus juste et plus avantageuse
qu'en rapportant les propres termes du
Censeur Royal. » On y voit, *dit-il*, un
» amour et une pratique de la pauvreté et
» des humiliations bien extraordinaires ;
» mais elles ne renferment néanmoins rien
» que d'édifiant, et qui ne tende à la plus
» grande perfection du Christianisme.
En Sorbonne, ce 7 Octobre 1731. Signé,
Ant. le Moine, Docteur de la Maison et
Société de Sorbonne, Chanoine de Saint
Benoît.

TUSCULANE DE CICERON, sur le mépris
de la Mort, traduite par M. l'Abbé d'O-
livet, de l'Académie Française, avec des
Remarques de M. le Président Bouhier,
de

JANVIER. 1733. 109
de la même Académie, sur le Texte de
Cicéron. On y a joint le Songe de Sci-
pion. *Chez Gandoüin, Quay des Augusti-
tins, 1732. in 12.*

EXPLICATION du Livre des Pseaumes ;
où, selon la Méthode des SS. PP. on s'at-
tache à découvrir les Mysteres de J. C. et
les Regles des Mœurs, renfermée dans la
lecture même de l'Ecriture. *Chez François
Babuty, ruë S. Jacques, 1733. 4. volumes
in 12.*

ESSAY SUR LES ERREURS POPULAIRES ;
où examen de plusieurs opinions, reçues
comme vraies, qui sont fausses ou dou-
teuses. Traduit de l'Anglois de Thomas
Brown, Chevalier et Doct. en Médecine.
*Chez Pierre Witte, ruë S. Jacques, et
Didot, Quai des Augustins, 1733. 2. vol.
in 12.*

EGLOGUES de M. de Segrais, de l'Aca-
démie François, avec les Passages imitez
des Poëtes Latins. L'Athys, Poëme Pastro-
ral. Le Portrait de Mademoiselle, du mé-
me Auteur ; nouvelle Edition. *Chez la
veuve de Lormel, tuë du Foin.*

F^o iij Mz-

MERCURE DE FRANCE:

MEMOIRE DE LA COUR D'ESPAGNE,
depuis l'année 1679. jusqu'en 1681. où
on verra les Ministeres de Don Juan et
du Duc de Medina Celi, et diverses cho-
ses concernant la Monarchie Espagnole.
Chez Josse, rue S. Jacques, 1733. in 12.

PANEGYRIQUE de S. François
d'Assise, prononcé dans l'Eglise du grand
Convent des R R. P P. Cordeliers de
Paris, le 4. Octobre 1732. *Par le Pere
Poisson, Cordelier, Prédicateur ordinaire
du Roy, Ex-Définiteur General de tout l'Or-
dre de S. François, ancien Provincial, et
Premier Pere de la grande Province de Fran-
ce, &c. Brochure in 4. de 102. pages,
sans une Préface, qui en contient 12. A
Paris, chez F. F. Josse, rue Saint Jacques,
M. DCC. XXXIII.*

Si la grande réputation du R. P. Pois-
son lui attira un nombreux Auditoire dans
l'Eglise où il prononça ce Panégyrique,
il ne faut pas douter que l'impression de
cet Ouvrage, depuis réfléchi et orné par
l'Auteur, n'excite les mêmes empresse-
mens pour sa lecture. Nous voudrions
bien pouvoir en donner un Extrait; mais
c'est un Ouvrage si rempli et si étendu,
que cette entreprise nous porteroit in-
failliblement au-delà des bornes dans les-
quelles

quelles nous sommes nécessairement resserrez. Il est d'ailleurs de certaines productions qu'il est à propos de voir dans leur entier, et qui ne peuvent que perdre par des Extraits.

Comme le R. P. Poisson a parlé dans son Discours le langage de l'Écriture, des Peres et des Ecrivains Ecclesiastiques, et qu'il n'y a pas omis les autoritez des Auteurs Profanes, des Poètes mêmes Grecs et Latins, appuyé de cette expression de Tertullien : * *O testimonia veritatis quæ apud ipsa demonia testem efficit Christianorum!* il a eu soin de faire imprimer exactement toutes ces autoritez, qui en instruisant, ne donnent pas un petit ornement au corps de l'Ouvrage, et marquent une prodigieuse lecture de la part de l'Auteur.

Cette Méthode, au reste, est justifiée au long dans la Préface, et se trouve ici bien différente de celle qui étoit en vogue il y a 150. ans. Elle consistoit, dit le P. Poisson, à faire un prétendu Sermon François d'un amas de Citations Grecques et Latines, cousuës presque sans dessein, avec quelques mots de notre Langue, qui étoient la seule chose que le Peuple pût entendre. Louons-les Ora-

* *Lib. de Testim. Anima C. 2.*

112 MERCURE DE FRANCE

» teurs qui ont banni ce mauvais goût.
» mais ce ne doit pas non-plus être à la
» mode de ne mettre dans des Discours
» qu'on appelle Evangeliques, que des phra-
» ses, toutes languissantes, toutes vuides,
» toutes moribondes, que de vaines ima-
» ges, des raisonnemens énervez, des
» preuves froides, des comparaisons in-
» sipides.

Le sçavant Panegyriste est, comme nous l'avons dit, bien éloigné de cette maniere de prêcher; on peut dire en effet qu'en citant un si grand nombre d'autoritez, il s'est parfaitement accommodé au goût de ce Public éclairé, dont il parle en ces termes.

» Il veut, ce Public, que nous sçachions
» si bien fondre nos études, qu'avec la
» substance et l'esprit des grands Ecri-
» vains, nous lui donnions des Périodes
» vivantes, des descriptions animées, des
» raisons solides, des preuves victorieu-
» ses, des autoritez respectables et assor-
» ties; il aime à trouver dans la force de
» nos Discours la garantie de notre capa-
» cité, à ne pouvoir nous soupçonner d'i-
» gnorance, et nous regarder jusques dans
» la Chaire Evangelique, *comme un Airain*
» *sonnant et comme une Cymbale retentis-*
» *sante*, 1. Corinth. 13. 2.

Enfin

Enfin il faut convenir que tout ce Discours, d'une assez longue étendue, est, pour ainsi-dire, inondé de ce Fleuve de Litterature, qui est si nécessaire à l'esprit pour produire quelque chose de grand et d'accompli, suivant la pensée et l'expression d'un Ecrivain de l'Antiquité la plus polie: *Neque concipere, aut edere partum mens potest, nisi ingenti flumine Litterarum inundata.*

LETTRE de M. Bertrand, Médecin; à M. Deidier, Conseiller Médecin du Roy, &c. et premier Médecin des Galeses. *A Avignon, par la Société, 1732. Brochure in 12. de 30. pages.*

Cette Lettre écrite à Marseille le 25. Novembre 1732. roule sur une ancienne querelle entre l'Auteur et M. Deidier, l'un des Médecins envoyez à Marseille par ordre du Roy, en l'année 1720. temps de la dernière contagion; querelle renouvelée par ce dernier, et de si vieille date, que M. Bertrand, aussi bon Jurisconsulte que bon Médecin, ennemi d'ailleurs de toute dispute outrée, appelle à son secours la Loy de la prescription.

» Vous le sçavez, Monsieur, lui dit-il,
 » Par que ne sçavez-vous pas? que les
 F v » Loix

» Loix ne donnent qu'un an à une per-
 » sonne offensée pour tirer raison de l'in-
 » jure qu'elle a reçûë. On a crû que pour
 » le repos de la Société, il falloit fixer
 » un terme au ressentiment des injures
 » pour ne pas perpetuer les haines et les
 » querelles. Après ce temps-là la plainte
 » n'est plus écoutée, et la personne offen-
 » sée ne peut plus demander de répara-
 » tion, *Hac actio*, dit Justinien, *dissi-*
 » *mulatione aboletur*. De quel droit venez-
 » vous donc après douze ans faire revivre
 » une querelle déjà éteinte, et déchar-
 » ger toute la vivacité de votre ressenti-
 » ment sur une personne qui est sous
 » la protection des Loix; et qu'une pres-
 » cription légitime a mis à couvert de
 » vos recherches? Les disputes Litterai-
 » res auront-elles plus de privilege que
 » les autres? &c.

La Peste de Marseille, et une Relation
 Historique de cet Evenement, attribuée
 à M. Bertrand, font le sujet de la que-
 relle dont il s'agit ici. La Relation est
 attaquée par M. Deidier, et M. Bertrand
 repousse les attaques de son Adversaire,
 quelquefois un peu vivement, à l'exem-
 ple de son Antagoniste. Il y a cependant
 tout lieu de croire que c'est ici la der-
 niere Pièce de ce Procès Litteraire, sans
 le

le Jugement qui appartient aux Lecteurs intelligens et desintéressez. Quoiqu'il en soit, M. Bertrand proteste sur la fin de sa Lettre, que c'est pour la dernière fois qu'il mettra la main à la plume sur ce sujet. Le Public y gagnera par l'application que cet habile Médecin continuera de lui donner, et son silence pourra produire le même effet à l'égard de M. Didier, qui est en état de rendre de grands services à la Médecine et à la Chirurgie, dans le poste qu'il occupe.

DICIONNAIRE FRANÇOIS CELTIQUE ou François Breton, nécessaire à tous ceux qui veulent apprendre à traduire le François en Celtique ou en langage Breton, pour prêcher, catéchiser et confesser selon les différens Dialectes de chaque Diocèse; utile et curieux pour s'instruire à fond de la Langue Bretonne, et pour trouver l'étymologie de plusieurs mots François et Bretons, de noms propres de Villes et de Maisons. Par le P. F. Grégoire de Rostrenen, Prêtre et Prédicateur Capucin, 1732. in 4.

OBSERVATION SUR l'Origine, la Constitution et la Nature des Vers de Mer qui percent les Vaisseaux, les Piliers, les Jettées et les Estacades, avec deux Plan-

F vj ches

116 MERCURE DE FRANCE
ches où ces Vers sont gravez d'après Na-
ture. Par M. Rousset*, Membre de la So-
cieté Royale des Sciences de Berlin. *A*
la Haye, chez Adr. Moetjens.

S. EUSEBII HIERONYMI Stridonensis
Presbyteri Opera, in X. Tomos distri-
bura. Post Monachorum Ord. S. Bened.
è Congreg. S. Mauri recensionem, de-
nudè ad Manuscr. Codices Romanos,
Ambrosianos, Veronenses, &c. castigata,
&c. Opera et Studio DOMINICI VAL-
LARSII, Veronensis Presbyteri: òpem fe-
rentibus aliis in eadem Civitate literatis
et præcipué MARCH SCÏPIONE MAFFEJO.
Verona, M. DCC. XXXII.º Per Petrum
Antonium Bernum et Jacobum Vallarsium.

Le Titre qu'on vient de lire est à la
tête d'une petite Brochure de 16. pages
in 8 qui nous est envoyée d'Italie, et
qui contient en Langue Italienne le Plan
d'une nouvelle Edition qu'on prépare à
Verone des Oeuvres de S. Jerôme. *PIANO*
d'una nuova Edizione che si è attestita di
tutte le Opere di S. Girolamo. On ne peut
qu'avoir très-bonne opinion d'une pa-
reille entreprise, quand on a vû dans le
Prospectus tout le détail sur lequel roule
son execution.

Nous avons reçu en même temps un
autre

J A N V I E R . • 1733. 117

autre Plan d'Ouvrage , qui s'imprimera aussi à Veronne , auquel toute la République des Lettres doit prendre intérêt. Le Plan imprimé en Latin et en Italien de 8. pages *in 4.* porte ce titre : *PROSPECTUS Universalis Collectionis Latinarum, Veterum, ac Græcarum, Ethnicarum et Christianarum Inscriptionum, quem nova Veronensis Societas totius Europæ doctis, rei que antiquariæ studiosis hominibus exhibet ac proponit.*

M. le Marquis Maffei a entrepris, selon ce Programme, le Recueil le plus étendu et le plus complet, qui ait encore paru de toutes les Inscriptions Grecques et Latines qui ont été publiées depuis plus de deux cent ans dans différentes collections, auxquelles il doit joindre un très-grand nombre d'autres Inscriptions dans les mêmes Langues, qui n'ont point encore été rendues publiques et qu'il a recueillies avec beaucoup de soin et de dépense depuis plus de vingt années.

Les Inscriptions déjà publiées, seront rangées dans ce nouveau Recueil dans un meilleur ordre que dans ceux de Grutter, de Fabreti, et des autres Antiquaires; et ce qui est plus important, on fera un choix de ces Inscriptions, en rejetant celles qui paroîtront fausses à l'illustre

Editeur

Editeur, et en rétablissant celles qui, après une exacte Critique, lui sembleront avoir été altérées.

Tous les Sçavans, les Antiquaires sur tout, sont invitez à concourir à l'accomplissement d'un si grand dessein, en envoyant à M. le Marquis Maffei des copies fideles des Inscriptions qu'ils possèdent, en indiquant les endroits d'où elles sont tirées, si mieux ils aiment les faire imprimer eux-mêmes incessamment. On recevra aussi avec plaisir les conseils et les lumieres des Sçavans sur le même sujet. Les Paquets seront adressez par la Poste à M. François Muselli, Chanoine et Archiprêtre de la Cathédrale, à Veronne.

Comme l'impression de cet Ouvrage ne sera commencée que dans dix-huit mois, M. Maffei pour l'enrichir et pour le perfectionner encore davantage, doit employer ce temps à parcourir differens Pays pour faire des recherches, de nouvelles découvertes, &c.

Tout l'Ouvrage contiendra 6. ou 7. Volumes *in-folio*, et sera enrichi de Notes, d'éclaircissemens, de Traductions et des autres accompagnemens qu'une telle matiere peut exiger. Enfin, le sçavant Auteur publiera un Traité intitulé: *Arts Critica Litteraria*, dans lequel il rendra
compte,

compte des raisons qui l'ont déterminé à faire certains retranchemens à l'égard de plusieurs Inscriptions qui se trouvent dans les précédentes collections.

Nous avons parlé plus d'une fois de M. le Marquis Maffei, et en dernier lieu au sujet de son *Histoire Diplomatique*. Nous sommes ravis d'illustrer de nouveau notre Journal de son nom par l'annonce d'un Ouvrage aussi important que celui dont nous venons de parler.

Un surcroît de satisfaction pour nous est d'apprendre que M. Maffei est actuellement en France pour la perfection de son dessein. Un illustre Magistrat nous fait l'honneur de nous marquer qu'il étoit à Aix au commencement de ce mois de Janvier. Il trouvera sans doute à Paris quelque Exemplaire d'un Ouvrage important dans ce même genre, que nous devons recevoir tous les jours d'Angleterre. C'est le Recueil que M. Chisull a fait imprimer, des Inscriptions Grecques les plus anciennes et qui ont toutes précédé le Christianisme, qui sont venues à sa connoissance, sous le Titre de *ANTIQUITATES ASIATICÆ Christianam Aetatem antecedentes, ex primariis Monumentis Graecis descriptæ, latinè versa, Notisque et Commentariis illustratæ. Accedit Monumentis*

120 MERCURE DE FRANCE:
tum Ancyranum. Per EDMUNDUM CHISOLE
S. T. B. Londini, Typis Gul. Bawyer,
1728. 1. Vol. *in-fol.* pp. 207..

Le sçavant Magistrat nous marque encore que M. le Marquis Maffei vient de publier son Histoire de Veronne, 1. Vol. *in folio*, sous le Titre de *Verona illustrata*, en Italien, ajoutant qu'il a refondu dans cette Histoire son Traité des Amphitheatres des Romains, qui contient tant de nouvelles Découvertes, ce qui a rendu un Ouvrage particulier très-intéressant pour le Public, par un grand nombre de Recherches curieuses sur différents sujets, par beaucoup de Bas-reliefs, d'Inscriptions de Médailles singulieres, &c.

Nous apprenons de Boulogne, qu'on voit dans cette Ville plusieurs Recueils de Vers Latins et Italiens, qui y ont été publiez pour célébrer le mérite de Mademoiselle *Bassi*, laquelle a soutenu en Latin publiquement des Theses sur toute la Philosophie, avec de grands applaudissemens; plusieurs Dames sçavantes, ce qui n'est pas rare en Italie, comme nous l'avons remarqué plus d'une fois, ont orné ces Recueils de Pieces de leur façon. On voit à la tête du plus considerable le Portrait en taille-douce de cette illustre
Fille

Fille, qui à l'âge de 20. ans se trouve aggrégée au College des Philosophes de l'Université de Boulogne, avec le Titre de Docteur, dont elle a pris le Grade en grande solennité, étant déjà Membre de l'Institut des Sciences de la même Ville. Dans ce Portrait elle paroît revêtuë de la Fourrure de Docteur, avec cette Inscription : LAURA MARIA - CHATARINA BASSI, *Phil. Doct. Col. Academ. Institut. Scientiar. Societ. Æt. Ann. XX.* Et au bas est gravé ce Distique, faisant allusion à la celebre Laure de Petrarque.

*Laura vale, ingenio qua et carmine nota Petrarcha
Laura hac eloquio et mente Petrarcha sibi.*

On a fait une nouvelle Edition de la Physique en Dialogues, ou des Entretiens Physiques de P. Regnault, Jes. C'est la quatrième, à compter celle d'Amsterdam chez Pierre Humbert, et la Traduction Angloise, imprimée à Londres, chez W. Innys et N. Prévôt. On écrit d'Allemagne que cet Ouvrage y paroîtra bien tôt traduit en Allemand. La nouvelle Edition Françoisse de Paris est augmentée par l'Auteur, de la valeur d'un Volume, et enrichie de Planches nouvelles. Ce sont de nouveaux Entretiens, et les anciens perfectionnez. Les Additions sont faites pour

122 **MERCURE DE FRANCE**,
pour les endroits où elles se trouvent ;
et elles sont dans le goût des Entretiens
qu'on avoit déjà vûs, même stile, même
netteté, même agrément. Si l'on n'y trouve
pas toujours le sérieux ordinaire de
la Philosophie, c'est que l'on y fait parler
un jeune homme de beaucoup d'esprit,
d'un esprit cultivé et d'un caractère
enjoué, qui apprend agréablement la Physique
et qui instruit de même en s'instruisant.
Un Anonyme a dit dans le Mercure de
Novembre, que les Entretiens
Physiques étoient un *Ouvrage estimé,*
utile, excellent; mais qu'au lieu d'Ariscé
et d'Eudoxe, qui sont les Interlocuteurs,
il eût voulu des noms célèbres, comme
Descartes et Gassendi. Il falloit donc que
l'Auteur parlât ou fit parler toujours ses
Interlocuteurs selon les principes de
Descartes ou de Gassendi, souvent contre sa
pensée, et aux dépens même de la vérité.
Et avec quelle vrai-semblance le P. Re-
gnault eût-il mis dans la bouche de Des-
cartes et de Gassendi, les nouvelles Dé-
couvertes qui se sont faites depuis la mort
de Descartes et de Gassendi jusqu'en 1732.

ABRÉGÉ de la vie des plus célèbres
Statuaires, Sculpteurs et Graveurs, an-
ciens et modernes des Académies où les
Beaux

Beaux-Arts sont cultivez , avec les Portraits des meilleurs Maîtres , le Catalogue de leurs Ouvrages , et une sommaire Description des principaux ; des lieux publics ou particuliers où ils sont exposez , et un dénombrement des plus belles Antiques dont les Auteurs sont inconnus , soit en Groupes , Statuës , Bustes , Figures d'Animaux , Bas-Reliefs , Tombeaux , Autels , Urnes , Pierres gravées , Médailles , &c. ensemble des meilleurs Maîtres d'écriture , et de ceux qui ont le plus excellé en Broderie , Marquetterie , Orfévrerie , et qui se sont distingués en Ouvrages de Fonte et de Poterie , &c. Le Livre sera terminé par un Catalogue des Auteurs qui ont écrit de la Sculpture , gravûre , &c.

L'Auteur qui travaille à cet Ouvrage depuis quelques années , nous engage à le publier et à demander aux Curieux , aux Sçavans et aux personnes interessées , le secours de leurs lumieres , et ce qu'ils ont sur ces matieres propres à enrichir ce Livre. Il recevra leurs Memoires par l'adresse du Mercure et leur rendra justice s'ils veulent être nommez. Ceux qui ont des Portraits des illustres Artistes dont on a à parler , pourront en faire tirer un Crayon de la grandeur *in quarto* pour être gravé.

PRIX

*PRIX proposé par l'Académie de Chirurgie
pour l'année 1733.*

L'Académie de Chirurgie, établie à Paris sous la protection du Roy, desirant contribuer aux progrès de cet Art, et à l'utilité publique, propose pour sujet du Prix de l'année mil sept cent trente-trois, la question suivante :

Quels sont, selon les differens cas, les avantages et les inconveniens de l'usage des Tentes et autres dilatans.

Ceux qui travailleront pour le Prix, sont invitez à fonder leurs raisonnemens sur des faits de pratique choisis et bien averez ; on les prie d'écrire en François ou en Latin, autant qu'il se pourra, et d'avoir attention que leurs Ecrits soient fort lisibles.

Ils mettront à leur Mémoire une marque distinctive, comme Sentencè, Devise, Paraphe ou Signature ; et cette marque sera couverte d'un papier blanc collé ou cacheté, qui ne sera levé qu'en cas que la Piece ait remporté le Prix.

Ils adresseront leurs Ouvrages francs de port, à M. Morand, Secrétaire de l'Académie de Chirurgie à Paris, ou les lui feront remettre entre les mains.

Les

Les Chirurgiens de tous Pays seront admis à concourir pour le Prix ; on n'en excepte que les Membres de l'Académie.

Le Prix est une Médaille d'or de la valeur de deux cent livres , qui sera donnée à celui , qui , au jugement de l'Académie , aura fait le meilleur Mémoire sur la question proposée.

La Médaille sera délivrée à l'Auteur même , qui se fera connoître ou au Porteur d'une Procuration de sa part ; l'un ou l'autre représentant la marque distinctive , avec une copie nette du Mémoire.

Les Ouvrages ne seront reçûs que jusques au dernier jour de l'année 1733. inclusivement.

L'Académie à son Assemblée publique de 1734. qui se tiendra le Mardi d'après la Trinité , proclamera la Piece qui aura mérité le Prix.

JETTONS FRAPPEZ pour le premier jour de Janvier 1733. avec l'explication des Types , &c.

I. TRESOR ROYAL.

Un Fleuve qui forme plusieurs Ruisseaux. Legende : *Ex uno omnes.*

II. PARTIES CASUELLES.

Dédale traversant les Airs avec le secours

226 MERCURE DE FRANCE
cours des aîles qu'il s'est faites. Legende :
Vitat prudentia Casum.

III. CHAMBRE AUX DENIERS.

La Déesse de la Terre couchée et entourée de Pampres et de Gerbes. Legende :
Tburra Jovi Nectârque fero.

IV. ORDINAIRE DES GUERRES.

L'Egide de Pallas , couverte de son Casque. Legende : *Prasidium et decus.*

V. EXTRAORDINAIRE DES GUERRES.

Un Oyseau de proie qui voudroit prendre l'essor , mais qui est retenu par ses Longes. Legende : *Impatiens pugna.*

VI. BASTIMENS DU ROY.

Une Lyre. Legende : *Lenimen dulce laborum.*

VII. ARTILLERIE.

La Foudre suspendue sur un Globe Terrestre. Legende : *Jovis quo jusserit ira.*

VIII. MARINE.

Mercure traversant les Airs , son Caducée à la main. Legende : *Mihi pervius Orbis.*

IX.

IX. GALERES.

Des Aigles, qui après avoir quitté le Foudre, se reposent fierement sur leurs aires. Legende : *Nec viles cum fulmina cessant.*

X. LA VILLE DE PARIS.

Les Armes de la Ville d'un côté; celles de Michel-Etienne Turgot, Prévôt des Marchands, de l'autre. Legende : *Son nom et ses qualitez.*

XI. MAISON DE LA REINE.

Une Grenade couronnée entr'ouverte et pleine de grains. Legende : *Quot facta Coronis!*

QUESTION.

On se sert fréquemment depuis quelques années, en parlant des Ouvrages d'esprit, des termes d'*Invention* et de *Sentiment*; la plupart de ceux qui les emploient n'en connoissent pas exactement la valeur, d'autres évitent de s'en servir, dans la crainte de les mal appliquer; ensorte que ce seroit rendre service au Public que de bien déterminer leur signification dans les phrases où l'on dit qu'il y a de *Invention* dans un tel Ouvrage, ou qu'il n'y en a point : que tel Ouvrage est rempli de *sentimens*,

28 MERCURE DE FRANCE
imens, ou qu'il en est dépourvu. On prie
ceux qui sont en état de les expliquer,
de vouloir bien faire part de leurs Re-
flexions sur ce sujet.

QUESTION.

Un Pilote étant en Mer par certaine
Latitude Nord, et voulant trouver la
hauteur du Pole, pour cet effet il a ob-
servé l'Etoile nommée l'*Epaule gauche du*
Chartier Capella, trois fois plus haut
élevée que la hauteur du Soleil qu'il avoit
observée, et il a observé l'Etoile nom-
mée le *grand Chien Sirius* au Sud, être
élevée sur l'horison; mais comme le So-
leil differoit ladite Etoile Capella.

On demande par quelle Latitude étoit
ce Pilote lorsqu'il a fait ces Observa-
tions, avec la déclinaison du Soleil du
jour, le tout par démonstration essen-
tielle et par regle.

On apprend d'Italie, que le Grand-
Maître de Malte a choisi le Pere *Pauli*,
de Florence, pour être Historiographe
de l'Ordre des Chevaliers de S. Jean de
Jerusalem.

Les Lettres d'Allemagne portent qu'au
Village d'Aysch, en Franconie, appar-
tenant

partenant au Baron de Stiebar, que la femme d'un Paysan, nommé André Zobeleins, étoit accouchée le 14. du mois dernier, d'un Enfant mâle, qui mourut trois heures après, que le 18. au matin, elle étoit accouchée d'un second fils, mort quelques heures après sa naissance, et le 21. d'un troisième fils, qui mourut le même jour.

On apprend de Naples, que la nuit du 29. au 30. Décembre, le Mont Vesuve commença à jeter une grande quantité de matieres bitumineuses et sulphureuses, ce qui a commencé de rassurer le Peuple, parce que c'est toujours un signe que les matieres, qui par leur fermentation dans leur conduit souterrain, soulevent la terre et causent des tremblemens, ont trouvé une issuë qui ralentit leurs efforts.

Les Terres embrasées des environs de Prague, dont nous avons parlé dans le second Volume du Mercure de Décembre, ont jetté depuis peu une grande quantité de flammes; et la terre s'étant ouverte en plusieurs endroits, un Paysan eut le malheur d'y tomber, et y fut consumé en deux ou trois minutes. On

G travaille

130 MERCURE DE FRANCE
travaille à chercher les moyens de prévenir les suites de cet Incendie souterrain dont on craint la communication dans la Ville.

La Veuve *Porcheron* et le sieur *Carlion*, son gendre, les seuls possesseurs d'une Pommade composée de Simples, autorisée par Lettres Patentes du Roy, accordées à deffunt *Porcheron* et à ses successeurs, enregistrées au Parlement, approuvée de M. le premier Médecin du Roy, de M. *Helvetius*, Medecin ordinaire de Sa Majesté, et premier Medecin de la Reine, et de Mrs. les Doyen et Docteurs de la Faculté de Medecine de Paris, donnent avis qu'ils ont eux-mêmes guéri par le seul liniment et frottement de cette Pommade, plusieurs Malades de Rhumatisme inveteré, gouteux, dōuleurs de Nerfs, Nerfs retirez, Sciaticques, Paralyties, et Enquillausés dans les boëtes des genoux, qui ne cedoient point aux remedes ordinaires; elle guérit aussi les playes abandonnées; elle fait transpirer l'humour au dehors sans aucunes cicatrices, elle ne se corrompt jamais, et peut se transporter en toutes sortes de Pays. La même Pommade guérit les maux de tête et les fluxions. Ils donnent la maniere de s'en servir. Les Pots sont de cinquante sols et de cent sols, cachez de leur Cachet.

Ils demeurent à Paris, rue du Petit-Lion, quartier S. Sauveur, au second Appartement, vis-à-vis la rue des deux Portes, où leur Tableau est exposé.

BOU.







BOUQUET.

AU deffaut de brillantes fleurs ,
 Recevez mes vœux , Celimene ,
 Vous , qui regnez sur tous les cœurs ,
 Soyez-en toujours Souveraine.
 Que l'aimable Dieu des Amours ,
 A jamais vous prête des armes ;
 Puisse le nombre de vos jours ,
 Egaler celui de vos charmes.

*La Musique est de M. Ferrand ,
 Maître de Musique de l'Académie de
 Bordeaux.*

ODE ANACREONTIQUE ;

Mise en Musique par M. Bouvard.

UN jour je vis une Bergere ,
 Ses attraits charmerent mon cœur.
 Amour m'inspira de lui plaire ;
 Je parvins à ce doux bonheur.

Vos feux m'enchantent , dit la Belle ,
 Je suis sensible à vos soupirs ,

G ij Si

132 MERCURE DE FRANCE

Si vous étiez Amant fidèle ,
Rien n'égaleroit mes plaisirs,

Vous ne me verrez point volage ,
Lui dis-je , en faisant un serment ,
Phillis , sous vos loix je m'engage ,
J'y veux vivre éternellement,

Ne differez pas à vous rendre ,
Répondez aux vœux d'un Amant . . .
Arrêtez , qu'osez-vous prétendre ?
Me dit-elle d'un ton charmant.

Vous méritez que l'on vous aime ,
Cher Silvanre , je le sens bien ;
Mais quand vous seriez l'Amour même ;
Sans l'Hymen je n'écoute rien.

Je consentis à l'Hymenée ;
Je sentis croître mes desirs ;
Avant la fin de la journée ,
Je fus au comble des plaisirs,



SPEC.



SPECTACLES.

 TRAGÉDIE DE ZAYRE;
Extrait.

Nous n'aurions pas tardé si long temps à donner l'Extrait d'une Tragédie qui a charmé la Cour et la Ville, si son ingénieux Auteur n'eût prévenu l'ardeur que nous avons de remplir nos engagements; on a vû dès la naissance de cette Piece, ce que M. de Voltaire en a bien voulu communiquer au Public, inseré dans le Mercure d'Août. L'impression de ce charment Poëme nous impose d'autres loix et nous engage à faire part au Public des divers jugemens qu'on en a portez.

Le Sujet de cette Tragédie est si simple, que quelques lignes suffiront pour tracer le plan de ce qui fait l'action principale. *Lusignan*, dernier Roy de Jerusalem, fut détrôné par Saladin, Pere d'*Orosmane*. De cinq de ses Enfans qui furent enveloppez dans sa disgrâce, il n'y en eut que deux qui échapperent à la mort; sçavoir, un garçon et une fille;

G iij le

734 MERCURE DE FRANCE

le premier âgé de quatre ans et l'autre encore au berceau. Orosmane devint amoureux de la fille, élevée dans la Religion Musulmane et appelée *Zaire*. L'Amour du Soudan alla jusqu'à la vouloir épouser; Zaire ne put refuser son cœur à un Amant si rendre et si genereux. Le frere de cette aimable Princesse avoit été élevé auprès d'elle dans le Serrail, sans la connoître pour sa sœur et sans se connoître lui-même pour fils de Lusignan. Le genereux Orosmane avoit consenti qu'il allât chercher la rançon de dix Chevaliers Chrétiens. *Nerestan*, c'est le nom de ce frere de Zaire, tint sa parole et revint avec la rançon. Orosmane lui promit cent Chevaliers Chrétiens, au lieu de dix qu'il en demandoit seulement; mais il en excepta Zaire et Lusignan; Zaire obtint la liberté de ce dernier; on le tira de son obscure prison, et à la faveur d'une Croix que Zaire portoit en forme de Bracelet depuis le jour de sa naissance, et d'une blessure que Nerestan avoit reçûe dans le sein, il les reconnut pour ses Enfans. Le combat qui se fait entre la Religion et l'amour, fournit tous les beaux sentimens dont cette Piece est remplie. Le serment que Zaire a fait entre les mains de Nerestan, de ne
point

point épouser Orosmane qu'elle ne fût baptisée, fait le nœud de la Piece, une Lettre équivoque produit dans le cœur du jaloux Orosmane cette fureur qui en fait la sanglante catastrophe : la Piece finit par la mort que le Soudan se donne après l'avoir donnée à l'innocent objet de son amour. Voici la distribution des Actes et des Scenes.

Fatime, Esclave Chrétienne et amie de *Zaïre*, ouvre la Scene et lui témoigne la surprise où elle est de la voir si contente, malgré l'esclavage où elle est encore et d'où Nerestan lui a promis de la retirer à son retour de Paris ; *Zaïre* lui ouvre son cœur et lui dit que le Soudan l'aime et doit l'épouser ; *Fatime* lui rappelle qu'elle est née Chrétienne ; *Zaïre* lui fait entendre que l'éducation qu'elle a reçue dans la Cour d'Orosmane a presque effacé de son souvenir toutes les autres idées.

Orosmane vient annoncer à *Zaïre* son prochain Couronnement ; mais c'est d'une manière à lui faire connoître que si elle ne se donnoit à lui que par reconnaissance, il ne se croiroit pas heureux. *Zaïre* ne lui marque pas moins de délicatesse dans les sentimens de son cœur. On vient annoncer l'arrivée de Nerestan ; Oros-

G iiij. mane

mane ordonne qu'on le fasse entrer.

Nerestan fait entendre au Soudan qu'il apporte la rançon dont il étoit convenu avec lui pour dix Chevaliers François, et que n'ayant pas de quoi payer la sienne, il consent à reprendre ses premiers fers. Orosmane pour ne se pas montrer moins genereux qu'un Chrétien, lui offre cent Chevaliers et n'accepte point la rançon qu'il a apportée; mais il refuse la liberté de Lusignan par raison d'Etat, et celle de Zaïre par raison d'amour; Nerestan l'accuse de manquer de parole; Orosmane lui ordonne de se retirer; il dit à Zaïre qu'il va tout ordonner pour leur hymen, après avoir donné au soin du Trône quelques momens qu'il est forcé de dérober à son amour.

Il fait entrevoir aux yeux de *Corasmin*, son Confident, quelques marques d'une jalousie naissante au sujet de Nerestan; il ne veut pas pourtant descendre jusqu'à convenir qu'il est jaloux d'un Chrétien, mais il ne laisse pas de faire entendre que s'il l'étoit jamais, il seroit capable de se porter à des extrémités dont il rejette sur le champ la funeste image, et qui cependant commencent à préparer les Spectateurs au *crudelis amor* que l'Auteur a mis à la tête de l'impression de sa Tragédie.

Châ-

Châtillon, Chevalier François, et *Nerestan*, commencent le second Acte; *Châtillon* apprend avec douleur que *Lusignan* ne peut obtenir sa liberté; il expose en Vers pompeux tout ce qui s'est passé lors du détronement de ce dernier Roy de Jerusalem.

Zaïre vient annoncer à *Nerestan* qu'elle a obtenu la liberté de *Lusignan*; ce qui est le comble de la joye pour *Châtillon* et pour lui.

Lusignan arrive, soutenu par deux Chevaliers François; ce venerable Vieillard attiré toute l'attention des Spectateurs par le récit de ses malheurs; il déplore sur tout la perte de trois de ses Enfans massacrés à ses yeux, et de deux autres réduits à l'esclavage; il ignore leur sort, il en demande des nouvelles à *Nerestan* et à *Zaïre*, qui peuvent en avoir ouï parler dans le Serrail, où ils ont été élevez depuis leur enfance; il les reconnoît pour ces mêmes Enfans dont il leur demande des nouvelles. Cette reconnoissance est une des plus touchantes qu'on ait vûes sur la Scene. *Lusignan* demande en tremblant à *Zaïre*, si elle est encore Chrétienne; *Zaïre* lui déclare ingénument qu'elle est Musulmane, mais elle lui promet un heureux retour à la Religion de ses Ayeux.

G. V. Co.

Corasmin vient jeter de nouvelles allarmes dans les cœurs de ces Chrétiens rassemblez ; il leur ordonne de le suivre pour rentrer dans leurs chaînes ; Lusignan les exhorte à raffermir leur constance et impose silence à Zaïre sur un secret qui pourroit leur devenir funeste.

Au troisième Acte, Orosmane parlant à Corasmin, instruit les Spectateurs de la raison pour laquelle il avoit révoqué l'ordre qui avoit mis les Chrétiens en liberté ; ce qui l'y avoit porté, c'est qu'il craignoit que l'Armée Navale des François, qu'on avoit découverte, ne fût destinée à reconquerir Jerusalem, erreur dont il venoit d'être tiré par de fideles avis. Corasmin veut en vain lui donner de nouvelles craintes, pour l'obliger à ne point relâcher les Chrétiens ; Orosmane lui répond que c'est à Zaïre qu'il a accordé leur liberté ; il ajoute qu'il n'a pû lui refuser la consolation de voir Nerestan pour la dernière fois. Orosmane sort en ordonnant à Corasmin d'obéir à Zaïre. Corasmin dit à Nerestan qu'il va lui envoyer Zaïre.

Après un court Monologue de Nerestan, Zaïre arrive. Cette Scene est une des plus belles ; Nerestan reproche à sa sœur le tort qu'elle fait à la gloire de sa famille, en
aban-

abandonnant la Religion de ses Peres. Zaïre lui promet de renoncer à la Religion des Musulmans; mais elle ne se promet pas à elle-même de renoncer à son amour pour Orosmane; elle demande à Nerestan quelle peine la Religion des Chrétiens imposeroit à une Amante qui épouseroit un Musulman qu'elle aimeroit; cette demande fait frémir Nerestan; Zaïre lui confesse qu'elle aime Orosmane et qu'elle va l'épouser; elle lui demande la mort pour prix d'un aveu dont il est irrité; ne pouvant rien de plus, il exige d'elle avec serment qu'elle n'épousera point Orosmane avant qu'elle ait été inondée de l'eau salutaire du Baptême, et c'est ce serment qui produit tout l'interêt du reste de la Piece. Nerestan sort pour aller fermer les yeux à Lusignan, dont les derniers transports ont achevé d'épuiser le peu de forces qui lui restoient. Zaïre fait un Monologue très-touchant dans lequel l'Amour et la Religion se combattent.

Orosmane vient presser Zaïre de le rendre heureux par son Hymen; elle est interdite; il ne sçait que penser des sentimens confus qu'elle lui fait paroître; un délai qu'elle lui demande excite sa colere; elle ne peut soutenir son courroux, et le quitte de peur de l'augmenter par sa présence.

G vj Oros-

Orosmane ne sçait à quoi attribuer l'étonnant accueil que Zaïre vient de lui faire ; la jalousie s'introduit dans son cœur ; il soupçonne Zaïre et Nerestan d'une tendre intelligence ; il ordonne que le Serrail soit fermé aux Chrétiens.

Fatime félicite Zaïre, au troisième Acte, du bonheur qu'elle est prête à goûter et qui doit être le prix des combats dont elle est déchirée. Zaïre lui fait connoître par tout ce qu'elle dit, combien lui coûtera le sacrifice qu'on exige d'elle. Elle voudroit se jeter aux pieds d'Orosmane, et lui faire un aveu sincere des vrais sentimens de son cœur et des obstacles que sa Religion oppose à l'hymen qu'il lui offre ; Fatime lui fait connoître qu'elle exposerait tous les Chrétiens à la fureur du Soudan par un aveu si funeste.

Orosmane vient livrer un nouvel assaut au cœur de Zaïre ; il lui déclare qu'une autre va monter au Trône qu'il lui avoit destiné, Zaïre ne peut entendre cette menace sans verser des larmes ; Orosmane en est attendri, il lui dit que la menace qu'il vient de lui faire n'étoit qu'une feinte, et qu'elle n'a été dictée que par le desespoir où ses injustes refus l'ont plongé ; il la prie de ne plus differer son bonheur, elle se jette à ses pieds, et le prie à

à son tour de lui accorder le reste de ce jour pour achever de se déterminer. Orosmane y consent malgré lui; elle le quitte; il est frappé d'une si prompte fuite; il s'en console pourtant par l'assurance qu'il a d'être aimé.

Un de ses Officiers vient changer cette sécurité en désespoir; il lui présente une Lettre qu'on vient d'intercepter; cette Lettre est de Nerestan, et s'adresse à Zaïre: voici ce qu'elle contient :

Chere Zaïre, il est temps de nous voir;
 Il est vers la Mosquée une secrette issuë,
 Où vous pouvez sans bruit et sans être apperçue,
 Tromper vos surveillans, et remplir notre espoir;
 Il faut vous hasarder, vous connoissez mon zele;
 Je vous attends; je meurs si vous n'êtes fidele.

La lecture de cette Lettre équivoque replonge le Soudan dans la plus horrible fureur; il veut faire expirer Nerestan dans les supplices, et poignarder Zaïre; il ordonne qu'on la fasse venir; troublé, irrésolu, il ne sçait plus à quoi s'arrêter; il se flatte même que Zaïre lui est toujours fidele, et que Nerestan n'est qu'un téméraire qui se croit aimé, parce qu'il croit mériter de l'être; il ordonne à Corasmin de faire rendre ce Billet à Zaïre; il se repent de l'avoir

l'avoir mandée; il la veut éviter, mais inutilement.

Dans cette Scene Zaïre sort de sa moderation ordinaire; les reproches et les menaces du Sultan, qui ne s'étoit jamais oublié jusques-là, lui donnent une noble fierté qui n'empêche pas qu'elle ne lui avouë qu'elle l'aime; ce dernier aveu acheve d'irriter le Sultan qui la croit perfide; il la congédie, et se prépare à la plus horrible vengeance, quoiqu'il avouë qu'il l'aime encor plus que jamais.

Au cinquième Acte Orosmane commande à un Esclave de remettre entre les mains de Zaïre la fatale Lettre qui est tombée dans les siennes, et lui ordonne de lui rendre un compte fidele de tout ce qu'il aura appris.

Zaïre vient avec Fatime; l'Esclave lui présente la Lettre, comme un garant de sa fidelité, elle la lit et lui dit:

Allez dire au Chrétien qui marche sur vos pas,
Que mon cœur aujourd'hui ne le trahira pas,
Que Fatime en ces lieux va bien-tôt l'introduire.

Zaïre sort; l'Esclave rend compte de sa commission à Orosmane, ce qui détermine ce Sultan furieux à la plus horrible vengeance. Zaïre revient; elle croit apercevoir

JANVIER. 1733. 141

appercevoir Nerestan dans l'obscurité ; quelques paroles trop tendrés qui lui échappent et qui conviennent aux sentimens qu'elle a pour ce cher frere, portent le jaloux Orosmane à la dernière fureur ; il lui plonge un poignard dans le sein , Nerestan qu'on lui amene chargé de fers, fait un grand cri en voyant sa sœur qui vient d'expirer ; à ce cri douloureux et au nom de sœur , Orosmane reconnoît son crime ; Nerestan lui demande la mort ; Orosmane ordonne qu'on le remette en liberté et qu'on le renvoye chez ses parens avec tous les Chrétiens ; il plonge dans son cœur le fatal poignard encore fumant du sang de sa chere Zaire.

Il ne reste plus qu'à faire part à nos Lecteurs des divers jugemens que le Public a portez sur cette Tragédie. Tous les suffrages sont réunis en faveur de l'interêt qui y regne dans tous les Actes ; celui qu'on a senti dans la reconnoissance est le plus généralement avoué ; on a sçu bon gré à M. de Voltaire d'avoir bien voulu descendre de l'Épique au Dramatique ; on trouve même qu'il a porté la complaisance un peu loin ; sa Versification n'a pas paru égale par tout , et le désordre où les passions jettent ses principaux

144. MERCURE DE FRANCE

aux Acteurs semble, dit-on, avoir passé jusqu'à ses expressions; on auroit souhaité que le caractère qu'il a d'abord donné à son Héros ne se fût pas démenté jusqu'à plonger un poignard dans le sein de sa Maîtresse; on a beau dire que la jalousie n'est pas une passion que la raison puisse dompter, c'étoit à l'Auteur, disent les Critiques, à ne pas donner de pareilles passions aux personnages dont il avoit donné une idée si avantageuse; le serment qui fait le nœud de la Pièce, ajoutent-ils, a un caractère d'indiscrétion qu'on ne sauroit excuser. Ils trouvent aussi que les divers voyages de Nerestan n'ont pas encore été assez bien débrouillez. Les Caractères de Lusignan, de Châtillon et de Nerestan, ont été favorablement reçus; pour celui de Zaïre, on l'a trouvé fort indécis; on ne sait pas si elle meurt Chrétienne ou Musulmane; l'amour a toujours paru sa passion dominante, et l'on a lieu de douter que le *mon Dieu* qu'elle prononce en mourant, ait pû lui tenir lieu de Baptême ou de Contrition: Nerestan fortifie ce doute par ces deux Vers qu'il adresse à Orosmane.

Hélas! elle offensoit notre Dieu, notre Loy,
Et ce Dieu la punit d'avoir brûlé pour toi.

Cette

JANVIER. 1733. 149

Cette Piece a été imprimée à Roüen et se vend à Paris, Quay des Augustins, chez Bauche.

Les Comédiens François, qui ont interrompu les Représentations de la Comédie du *Complaisant*, par la maladie de quelques Acteurs, donneront le mardi 3. Février, la premiere Représentation de *Gustave Vasa*, Tragédie nouvelle de M. Piron.

Le 8. Février, les Comédiens François représenterent à la Cour la Comédie de l'*Esprit Folet*, et pour petite Piece le *Medecin malgré lui*.

Le 13. la Piece nouvelle du *Complaisant*, qui fit beaucoup de plaisir, et la *Serenade*.

Le 10. de ce mois, les Comédiens Italiens y représenterent le *Faucon* ou les *Oyes de Bocace*, et la Parodie des *Enfans Trouvez*, qui fit beaucoup de plaisir.

Le 5. Janvier, le sieur Fabio, nouveau Comédien Italien, qui n'avoit jamais paru sur aucun Théâtre, débuta sur celui de l'Hôtel de Bourgogne, et y jouïa le Rôle de Pantalón avec applaudissement, dans une Comédie Italienne, intitulée *Arlequin Medecin volant*. Ce nouvel Acteur est d'une taille avantageuse, et il
entre

entre très-bien dans le caractere de ce Personnage qu'il a joué depuis dans d'autres Pieces Italiennes , et il a été applaudi du Public.

Le 19. les mêmes Comédiens donnerent une petite Piece nouvelle en Vers et en un Acte, avec des Divertissemens, qui a pour titre , les *Etreennes* ou la *Bagatelle*. Cette nouveauté qui est de la composition de M. de Boissy , a été reçûe très-favorablement du Public , et attire tous les jours de nombreuses Assemblées au Theatre Italien. La Dlle Roland , qui a été reçûe depuis peu dans la Troupe , danse un Pas de Deux avec le sieur Ricobont , qui est fort applaudi : on parlera plus particulièrement de cette Piece.

Le 25. Janvier , l'Académie Royale de Musique donna la dernière Représentation de l'Opera d'*Isis* , et le 27. elle mit au Theatre *Omphale* , dont le Poëme est de feu M. de la Mothe , et la Musique de M. des Touches , Sur-Intendant de la Musique du Roy. Cette Piece , qui fait très-grand plaisir au Public , n'avoit pas été remise depuis le mois d'Avril 1721 : on en parlera plus au long.

On apprend de Vienne , qu'on y a construit

JANVIER. 1735. 147

construit au commencement de ce mois
un Théâtre privilégié, près de la Porte
d'Italie, où l'on représente actuellement
un Opera qui a pour titre : *Le Miroir
de la Fidelité.*

LA FESTE D'IRIS;

CANTATILLE.

Mise en Musique, par M. RAILLARD.

Tendres amours, quittez Cythere,
Suivez les graces et les Ris;
Ils abandonnent votre Mere,
Pour briller chez la belle Iris.



On celebre aujourd'hui sa Fête,
Volez, allez cueillir des fleurs;
Hâtez-vous, couronnez sa tête,
Venez lui présenter des coeurs.



Tendres amours, quittez Cythère,
Suivez les graces et les Ris,
Ils abandonnent votre mere,
Pour briller chez la belle Iris.



Les

148 MERCURE DE FRANCE

Les Enfans de Venus exaucent ma priere,
Mes yeux sont éblouis ... quel éclat de lumière!

Je voi voler ces Dieux chatmans,
Dans leur rapide Cours, ils devancent les Vents!



Les amours vous rendent hommage,
Iris, votre beauté mérite des Autels :
Le don de plaire est votre doux partage ;
Triomphez de tous les mortels.

Les amours vous rendent hommage,
Iris, votre beauté mérite des Autels.



Les habitans de ces Bocages,
Font entendre de doux Concerts ;
Et les petits Oyseaux unissent leurs ramages,
A ces Chants qui frappent les Airs.



Belle Iris, régnez sans cesse,
Sur les Bergers de ces lieux ;
Le tendre amour qui les blesse,
Fait son séjour dans vos yeux.



Les doux traits que ce Dieu lance,
Attendent tous les cœurs ;
Rien ne leur fait résistance ;
Vos yeux les rendent vainqueurs.

Belle

Belle Iris , regnez sans cesse ,
 Sur les Bergers de ces lieux ;
 Le tendre amour qui les blesse ,
 Fait son séjour dans vos yeux ,

Par M. l'Affichard.



NOUVELLES ETRANGERES

DE TURQUIE ET DE PERSE.

Les Lettres de Constantinople , portent que le Grand-Seigneur avoit fait remettre 3000. Bourses au Pacha de Bagdad qui commande son Armée en Perse , et qu'on se préparoit à faire partir incessamment tous les secours dont ce General peut avoir besoin pour s'opposer aux des-seins ambitieux de Thamas Kouli-Kan.

Par d'autres Lettres particulieres de la même Ville , on apprend que la Maladie contagieuse n'étoit pas encore entièrement cessée , malgré le froid de la saison ; qu'il y avoit eu à Janocovich, petite Ville Maritime du Canal de la Mer Noire, un Incendie qui avoit consumé 150. Maisons , et que toute la Ville auroit été réduite en cendres, si le Grand-Vizir ne s'y fût pas rendu avec des Troupes pour la secourir.

On apprend par les dernières Lettres de Perse, que Thamas Kouli-Kan, dont l'autorité augmentoit tous les jours, avoit écrit au Kan de Georgie de lui fournir au plutôt 6000. hommes de Cavalerie ; que ce premier Ministre ne vou-

loit

100 **MERCURE DE FRANCE**
soit entendre parler d'aucun accommodement avec la Porte, et qu'il avoit rejetté avec beaucoup de hauteur des propositions que le Pacha de Bagdad lui avoit fait faire pour parvenir à un nouveau Traité de Paix entre les deux Puissances.

R U S S I E.

ON a reçu avis d'Astracan et de Derbent, qu'il y étoit arrivé plusieurs jeunes Seigneurs Tartares et Georgiens, qui viennent demander à la Czarine de l'emploi dans ses Troupes. Ils ont amené avec eux un très-grand nombre de Domestiques et de Chevaux, et ils doivent partir incessamment pour Moscou.

D A N N E M A R K.

LA République de Hollande paroît vouloir s'opposer à l'augmentation du Commerce de cette Nation dans les Indes Orientales, et M. Greys, Ministre du Roy à la Haye, a écrit à S. M. Dan. que les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales d'Hollande se proposent d'employer toutes sortes de moyens pour obliger les Danois interessez dans le Commerce de Tranquebar et de la Chine, à n'équiper pour les Indes, que le même nombre de Vaisseaux qu'ils y envoient avant le nouveau Privilege que le Roy leur a accordé depuis environ deux ans. La Lettre de M. Greys ayant été lûe dans le Conseil du Roy, le Secrétaire d'Etat a remis depuis à M. Coynan, Envoyé des Etats Generaux, une Déclaration de S. M. Dan. portant en substance que par le Traité de Commerce qu'elle avoit renouvelé avec la République d'Hollande, on n'avoit
rien

sien stipulé qui pût borner la Navigation et le Commerce de ses Sujets, et qu'elle étoit résoluë de les protéger,

A L L E M A G N E.

ON écrit de Schwerin, que le Duc Charles Leopold de Meckelbourg y avoit fait publier un nouveau Manifeste, par lequel il exhorte les differens Ordres de son Duché à lui demeurer fideles, et de ne point reconnoître pour Administrateur le Duc Chrétien Louïs son frere; on ajoute que ce Prince étoit parti quelques jours après pour Danzig et qu'on croyoit qu'il se rendroit dans peu à Petersbourg, pour demander des secours à la Czarine, sa belle-sœur.

Les Lettres de Neustad, portent que les Commissaires Subdeleguez de la Commission Impériale y étoient arrivez pour regler avec le Duc Chrétien Louïs, tout ce qui est nécessaire pour son administration,

I T A L I E.

LE 6. de ce mois, les Expeditionnaires Apotoliques présenterent au Pape, suivant l'usage, cent Ecus d'or dans un Calice, et ils complimenterent S. S. par un Discours Latin que M. Franç. Cesar Moraldi prononça.

Les Entrepreneurs des Théâtres, sur lesquels on ne représente à Rome que des Comédies, ont obtenu la permission de les rouvrir, à condition de faire détruire les Loges, pour éviter tout sujet de contestation sur les distinctions entre les Ambassadeurs et Ministres Etrangers.

On écrit de Naples que le 25. du mois dernier

On celebra, selon la coſtume, le Fête annuelle inſtituée pour remercier Dieu de ce que cette Ville fut délivrée en 1631. de l'embrasement dont elle étoit menacée par les matieres enflammées que le Mont Vesuve vomissoit alors. On exposa dans l'Eglise Métropolitaine le Chef et le Sang de S. Janvier, Protecteur de ce Royaume, mais le Peuple qui y étoit accouru en foule, n'ayant pas vû le Miracle ordinaire de la liquéfaction du Sang, fut extrêmement consterné. Le Cardinal Archevêque et le Viceroy, touchés de son desespoir, ordonnerent à quelques Prédicateurs zelez de monter en chaire dans plusieurs Eglises et de consoler le Peuple. Le P. Nobili, Capucin, qui étoit de ce nombre, ayant obtenu des Députés du Trésor la permission de prêcher dans la Chapelle où l'on conserve les Reliques de S. Janvier, fit mettre le Peuple à genoux et lui ayant demandé un ſigne de sa contrition, on entendit un cri general qui dans l'instant fut suivi du Miracle dont tout le Peuple fut témoin.

Ces Lettres ajoutent qu'on prend des mesures et qu'on commence à travailler pour réparer les dommages causez par le Tremblement de Terre du 29. Novembre. Ces dommages sont beaucoup plus considerables qu'on ne le croyoit, puisqu'il y a des réparations pressantes à faire dans tous les Edifices publics, comme au Palais de Viceroy, à celui du Tribunal Royal, à l'Eglise Métropolitaine, dont l'aîle gauche de la Croisée est fendue en trois endroits, à l'Eglise de sainte Marie de la Paix, à celle de S. George, de sainte Marie Majeure, à celles des Dames Franciscaines, des Religieux des Pieuses Ecoles, du S. Esprit, des S. S. Apôtres, et à dix ou douze autres dont les fondemens ont été ébranlez. Plusieurs autres Villes

♦ Villes de ce Royaume ont aussi ressenti les effets terribles de ce Tremblement de Terre, et les plus maltraitées sont celle d'Ariano, qui est presque totalement détruite; Montefusco, Flumari, Torrella, S. Mango, Mercogliano, Arpaja, San Barbaro, Montella, Guardia-Lombarda, Sant-Angelo-Lombardo, Tuffo, S. Nazareth, Dentecanne, la Grotte Miranda, Gefualdo, Leone, Calabrito et plusieurs autres.

Les dernières Lettres reçues au sujet de ce funeste événement, confirment que la Ville d'Ariano est entièrement détruite, n'y ayant plus d'Eglise sur pied; ensorte qu'on celebre la Messe dans des Grottes. Près de 200. Habitans de cette Ville ont été ensevelis sous les ruines, le reste s'étant sauvé dans les campagnes où ils pensèrent périr de froid le lendemain, à cause de la nege qui tomba en abondance. Le Bourg de Pietra de Fusa a eu le même sort, et plus de cent Habitans y ont perdu la vie. L'Eglise de celui d'Apico s'enfonça pendant que l'Archi-Prêtre celebrait la Messe, et tout le Peuple qui s'y étoit réfugié, eut le malheur d'être écrasé.

ESPAGNE.

ON apprend par les dernières Nouvelles reçues d'Oran, que l'Armée des Maures étoit toujours campée à trois lieues de la Place, et qu'elle faisoit des mouvemens continuels qui paroissoient n'avoir pour objet que d'assurer la subsistance de leurs Troupes. Les mêmes Lettres marquent que la Garnison d'Oran avoit achevé de rétablir les Fortifications de la Ville et des Châteaux, et qu'on y avoit ajouté plusieurs Ouvrages avancez qui étoient nécessaires pour

H la

la communication des Forts, et pour la plus grande sûreté de la Place, en cas que les Maures prissent le parti de l'assiéger une seconde fois.

L'Escadre que les Algeriens avoient équipée pour aller au secours d'Oran, et qui est la plus considérable que cette Régence ait jamais mise en Mer, étoit commandée par Hasen-Acachi, et composée de 12 Vaisseaux de Guerre, quatre Saïques, et 7 Galioles. La Capitane qui est un Vaisseau neuf, étoit montée de 76 pièces de Canon, et les autres depuis 58 jusqu'à 36 pièces, faisant en tout, y compris les Saïques et les Galioles, 512 pièces de Canon, et ayant à bord 2950. Turcs, 1870. Renegats, et 390 Esclaves Chrétiens, en tout 6230 hommes: cependant quelque formidable que fut cette Escadre, elle n'a pas osé attendre celle des Espagnols, quoiqu'inférieure de beaucoup; mais s'étant ensuite éloignée de la Côte, elle a enlevé un grand nombre de Bâtimens de diverses Nations, sous prétexte qu'ils avoient à bord des provisions pour la Garnison d'Oran.

GRANDE BRETAGNE.

LE 27 de ce mois, vers les deux heures après midi, le Roi se rendit à la Chambre des Pairs avec les cérémonies accoutumées; et S. M. ayant mandé les Communes, fit le Discours suivant.

Mylords et Messieurs, je ressens une grande satisfaction de ce que la situation présente des affaires, tant au-dedans qu'au dehors du Royaume, ne me donne d'autre raison de vous assembler aujourd'hui que l'expédition des affaires à faire

faire publiques et l'envie de trouver une occasion de recevoir vos avis sur les affaires qui pourront se présenter, et qui demanderont l'attention et la considération du Parlement.

Messieurs de la Chambre des Communes. Je donnerai ordre de préparer et de remettre devant vous l'Etat de la dépense pour le service de l'année courante : Je ne doute point que vous ne leviez efficacement les subsides que vous jugerez nécessaires pour l'honneur, la sûreté et la défense du Royaume avec le même empressement que j'ai toujours éprouvé en vous, et je ne puis m'empêcher de vous re-commander comme une considération digne de la Chambre des Communes de la Grande-Bretagne, de prendre dans vos délibérations, soit en levant les subsides annuels, soit en distribuant les revenus publics, les mesures que vous croirez les plus capables de contribuer au soulagement présent et futur de ceux que vous représentez.

Mylords et Messieurs. Vous devez être convaincus combien il est à souhaiter que vous travailliez avec le plus de diligence qu'il sera possible aux affaires publiques, et que rien ne donnera plus de poids et de crédit à vos délibérations, que le soin avec lequel vous éviterez des animositez et des emportemens déraisonnables, et l'attention que vous aurez de vous occuper constamment du véritable intérêt de votre Patrie, sans vous laisser détourner de cet objet par aucun prétexte, quelque spécieux qu'il parût. Que cela soit donc votre premier et principal soin, et le peuple sera sensible aux avantages qu'il recevra de la sagesse et de la

H ij » fer.

156 MERCURE DE FRANCE:

sermeté qui vous feront préférer son soulagement et le bien public à toutes autres considérations.

Ce Discours fut prononcé au nom du Roi par le Lord Raymond, chef de Justice de la Cour du Banc du Roi, à cause de l'indisposition du Grand-Chancelier. Après que le Roi se fut retiré, les Seigneurs résolurent de présenter une Adresse à S. M. pour la remercier de sa Harangue, pour reconnoître la bonté que le Roi avoit eue de témoigner tant d'envie de recevoir leurs avis sur les matieres qui demanderoient l'attention du Parlement, et pour assûrer S. M. que la Chambre expediera les affaires publiques le plus promptement qu'il se pourra, et travaillera avec autant de sagesse que de zele sur tout ce qui interessera le bonheur du peuple et le bien public. La Chambre des Communes résolut'aussi de présenter une Adresse à S. M. pour la remercier de sa Harangue, pour témoigner leur satisfaction de la situation présente des affaires, tant au-dedans qu'au dehors du Royaume, et pour l'assûrer du zele avec lequel elle entroit dans toutes les vuës de S. M. et se conformeroit à ce qu'elle lui avoit recommandé.

Les Seigneurs allerent présenter leur Adresse au Roi qui leur répondit :

MY LORDS,

Je vous remercie de cette respectueuse et fidele Adresse. Comme le bonheur de mon peuple et le bien public ont toujours été mon principal objet, le zele que vous me témoignez d'y contribuer, ne peut m'être que très-agréable, et il vous assûre de plus en plus ma faveur et ma protection,

• MORTS ;



MORTS, NAISSANCES
des Pays Etrangers.

LE Cardinal Corneille Bentivoglio d'Aragon ; mourut le 31 Décembre dans la 65 année de son âge ; étant né à Ferrare le 27 Mai 1668. A son retour de sa Nonciature de France, il avoit été fait Cardinal le 29 Novembre 1719. par le Pape Clement XI. qui lui donna le titre de S. Jérôme des Esclavons , et qui le fit Legat de la Romagne au mois de Mars 1720. Il avoit été confirmé dans cet emploi par Innocent XIII. dans le premier Consistoire qu'il tint le 28 Mai 1721. et il avoit demeuré dans cette Légation jusqu'au mois de Juillet 1726. que le Roi d'Espagne le chargea du soin de ses affaires auprès du S. Siege. Le corps de ce Cardinal ayant été embaumé fut porté le premier de ce mois dans l'Eglise des Religieuses de Sainte Cecile, au-delà du Tibre , où il fut inhumé le 2 avec beaucoup de pompe et de cérémonie , les Cardinaux ayant assisté à ses obseques au nombre de 26.

La Princesse Douairiere de Nassau Usingen, de la famille des Comtes de Lowenstein-Wertheim, mourut à Francfort le 5 de ce mois dans la 71. année de son âge.

Il est mort à Vienne en Autriche , tant dans la Ville que dans les Faubourgs pendant le courant de l'année dernière 7882. personnes , sçavoir 2627. hommes , 1367. femmes , 2520 enfans mâles au-dessous de dix ans , et 2369 filles.

158 MERCURE DE FRANCE
Il est né pendant le même tems 4741. en-
fans.

*ETRENNES à M. et à Madame de
Monfort , par un de leurs Amis , de l'A-
cadémie de Caën.*

Certain démon qu'on ne définit guère ,
Mais que l'on peint une horloge à la main ;
Et d'une Faulx dont le coup est certain
Sans nul égard , en sa course legere
Moissonnant tout avec un froid dédain ;
Le Tems recommence l'Année ,
Et vieillard en Décembre , en Janvier jouven-
ceau
Quitte sa face rechignée ,
Et depuis quelques jours prend un masque nou-
veau.
A son exemple il n'est museau ,
Il n'est dévot si fanée ,
Qui de Pomade enluminée
Ne relustre sa vieille peau ;
Il n'est bon homme en son manteau ;
Sous sa perruque enfarinée ,
Cachant sa goûte enracinée ,
Qui tout boitant n'offre un Cadeau
A sa Déesse surannée.
C'est la Saison des Complimens ,
Des embrassades , des présens ,

Chacun

Chacun visitant son Confrere ,
 Chacun festoyant sa Commere ,
 On voit trotter Bijoux , Poulets ,
 Bouts-rimez , Madrigaux , Sonnets
 Tous à Cloris , nom de mistere
 Sous qui les Céladons discrets ,
 De leurs feux qu'ils ne peuvent taire ,
 Vont étourdissant leur Bergere
 En leurs Vers qu'ils n'auront point faits...
 C'est du tems rajeuni la renaissante Fête ,
 Et c'est pour l'honorer que l'hipocrite Essain
 Va les présens et l'encens à la main ;
 Mais le tems fuit , et sans tourner la tête
 Du même pas marché toujours son train ,
 A gauche , à droit prenant quelque requête ,
 Il rit d'y voir des vœux pour le prochain ,
 Et seulement pour sembler plus humain ,
 Répond ses biens qu'avec faste il nous prête ;
 Mais qu'en avare il retire soudain ,
 Bienfaicteur dur , créancier incommode ,
 Accompagné des reproches pressans
 A l'enfantine Hébé , jeune en dépit des ans ,
 Si soucieuse de la mode ,
 Et si fiere du Geais de ses frisons brillans ,
 Sous l'Aigrette de fleurs , et les Pompons gal-
 lans ,
 H. découvre des cheveux blancs.

160 MERCURE DE FRANCE:

Une Ride , d'Iris vient allarmer les char-
mes :

Au milieu d'une Fête et d'une Cour d'Amans ,

Cloris , qui cache en vain ses larmes

Perd la plus belle de ses dents ,

Le tems ne revient point sans nous faire un ou-
trage.

Pour vous seule , Monfort , on dit que le mé-
chant

A quitté son humeur mal-faisante et volage ,

On dit qu'aux rares dons qu'il vous fit en-
naissant

De traits mignons , et d'un joli visage ,

Il a sçu joindre , Amant de son Ouvrage ,

Un cœur bien fait , un esprit amusant ;

Chaque an nouveau vous apporte un talent ;

Chaque an nouveau vous plaisés davantage ;

Quand il repassoit l'autre jour ,

Il vous trouva , non en cachette ,

Non enfermée à double tour ,

Du mistere et de l'Art prenant leçon se-
crete

Pour réparer les traits émoussés de l'Amour ,

Mais sans recherche et sans détour

Rangeant en un instant votre tresse brun-
nette ,

N'ayant pour fard que de l'eau nette ,

Vous fiant de votre Toilette

Aux Graces , vos Dames d'atour.

Il vit dans la chambre voisine ,

Et n'en fut que plus radouci ,

Votre Epoux et tendre et cheri ,

Qui dans ses Livres s'endocrine ,

Lit , réfléchit , pense , examine ,

Sans s'en prévaloir, Dieu merci ,

Ou plein de sa verve , dessine

En stile élégant , et poli ,

A la Voltaire , à la Racine ,

Quelques doux Vers à son Ami ;

Phébus est là qui l'illumine ,

Et les Amours autour de lui

Ecartent d'une main badine.

Les visites , les soins , et le terrible ennui.

Pendant que le Temps considere

Et ce commerce , et ce concours

De Muses , de Ris , et d'Amours ,

H v Les

Les Heures restent en arriere,

Honteux de son oisiveté,

Le Temps reprend son caractere,

Et part d'un vol précipité.

Pour étrenné, en fuyant, il a laissé son Sa-
ble

Entre les mains de ces Enfans,

Il veut sous vos yeux, couple aimable,

Qu'il marque vos plus doux momens,

Pour l'amusement de la vie,

Vous le tournés à votre gré;

Qu'on ne s'étonne plus, si chez vous on s'ou-
blié,

Le tems en vous voyans, s'étoit bien ou-
blié.

A Caën, ce 1. Janvier 1733.



F R A N C E,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE premier de ce mois, le Roi et la
Reine, Monseigneur le Dauphin,
Monseigneur le Duc d'Anjou, et Mes-
dames

damés de France , reçurent les complimens sur la nouvelle année , des Princes et Princesses du Sang , des Seigneurs et Dames de la Cour , et les respects du Corps de Ville , &c. Après quoi le Roi accompagné du Duc d'Orleans , du Duc de Bourbon , du Comte de Charolois , du Comte de Clermont , du Duc du Maine , du Comte d'Eu , du Comte de Toulouze , et des Chevaliers , Commandeurs et Officiers des Ordres qui s'étoient assemblez dans le Cabinet de S. M. se rendit à la Chapelle du Château de Versailles. Le Prince de Conty en Habit de Novice marchoit immédiatement après les grands Officiers ; et le Cardinal de Polignac , en Chape de Cardinal , derrière S. M. Le Roi devant qui les deux Huissiers de la Chambre portoient leurs Masses , étoit en Manteau , le Collier de l'Ordre par-dessus , ainsi que les Chevaliers. Le Roi étant entré dans la Chapelle , on commença le *Veni Creator* , après lequel le Cardinal de Polignac qui avoit été nommé Commandeur de l'Ordre dès le 6 Mai 1728. prêta Serment , et fut reçu par S. M. Le Roi entendit ensuite la Grande Messe qui fut célébrée par l'Abbé Brosseau , Chapelain ordinaire de la Chapelle de Musique , et chantée par la Musique.

H vj Après

164 **MERCURE DE FRANCE**
Après la Messe , le Roi donna le Collier de l'Ordre au Prince de Conty ; après quoi S. M. fut reconduite dans son Appartement avec les cérémonies accoutumées. La Reine , accompagnée des Dames de sa Cour , entendit la même Messe dans sa Tribune.

Le Roi a donné au Prince de Conti , le Régiment de Cavalerie , vacant par la mort du Duc d'Alincour.

Le 12 de ce mois , l'Evêque Comte de Noyon , et le Duc de Ruffec , Pairs de France , prirent séance au Parlement avec les cérémonies accoutumées.

Le 26. de ce mois , l'Evêque de Vence fut élu à l'Académie Françoisè , à la place vacante par la mort de l'Evêque de Metz.

Le Chapitre de l'Eglise Métropolitaine s'étant assemblé le 30 de ce mois , élu l'Abbé d'Harcourt , Chanoine de la même Eglise , pour remplir la Dignité de Doyen , vacante par la mort de l'Abbé de Gontault.

Le 31. de ce mois , M. Piat , Recteur de

JANVIER. 1733. 164

de l'Université, accompagné des Doyens des Facultez et des Procureurs des Nations, alla à Marly, où il eut l'honneur suivant l'ancien usage, de présenter un Cierge au Roy et à la Reine.

Le lendemain, le Pere Vicaire General des Religieux de la Mercy, accompagné de trois Religieux du Convent du Marais, eut aussi l'honneur de présenter un Cierge à la Reine, pour satisfaire à une des conditions de leur établissement, fait à Paris en 1615. par la Reine Marie de Médicis.

Le premier Janvier il y eut à Versailles le Concert des Vingt-quatre pendant le dîner du Roi chez la Reine; on y exécuta une suite d'Airs de la composition de M. Destouches, Sur-Intendant de la Musique du Roi en Semestre.

Le 5 et le 7. il y eut Concert chez la Reine, où l'on chanta le Prologue et les quatre Entrées du Ballet des *Elemens*, dont les principaux Rôles furent chantez par les D^lles Antier, Courvasier et Lennier, et par les Srs d'Angerville, Petitot et Guedon.

Le 12 et le 14, dans le Salon de la Reine, le Prologue et les trois premiers Actes

166 MERCURE DE FRANCE

tes de *Thésée* ; les deux derniers furent continuez à Marly le 17. Les Rôles de *Medée* et d'*Eglé* , furent chantez par les Diles Duhamel et Courvasier , et les Srs d'Angerville et Petittot firent ceux d'*Egée* et de *Thésée*.

Le 19^e, la Reine entendit le Prologue et le premier Acte d'*Amadis de Grèce* , qu'on continua le 21 et le 24.

Le 26 , le Prologue et le premier Acte de *Semiramis* , qu'on continua le 28 et le 31 , et l'exécution fit beaucoup de plaisir.

Le 29 Janvier les Théâtres ayant été fermez à l'occasion du Service qui fut fait à Notre-Dame pour le feu Roi de Sardaigne Victor-Amedée , il y eut Concert Spirituel au Château des Thuilleries , on y chanta un Motet à grand Chœur de M. de la Lande , *Beati omnes* , qu'on n'avoit pas encore exécuté , et qui fut très-gouéré ; après plusieurs Pièces de symphonie , jouées par les Srs Blavet et le Clerc , le Concert fut terminé par le *De profundis* de M. de la Lande , précédé d'une excellente Piece de symphonie , et d'un Carillon funebre.

Le 24 Janvier ; la Lotterie de la Compagnie des Indes , établie pour le remboursement

JANVIER. 1733. 167

boursement des Actions, fut tirée en la maniere accoutumée, à l'Hôtel de la Compagnie. La Liste des Numeros gagnans des Actions et dixièmes d'Actions qui doivent être remboursées, a été renduë publique, faisant en tout le nombre de 314 Actions.

A M^{me} de Chanville,

SONGE.

Q U'on bâtit en rêvant de Châteaux en Espagne !

Je m'étois cette nuit fait un desir si doux,

Que tout ce que l'on feint du pays de Cocagne

Etoit mille fois au-dessous.

J'avois recouvré ma jeunesse,

Mon esprit, belle Iris, avoit presque en ce jour,

Du vôtre la délicatesse,

J'étois, comme on dit, fait au tour,

Et j'avois du Perou tout l'or et la richesse.

Je vous l'offrois avec mon cœur ;

Cette offre eut l'heureux sort de ne vous pas déplaire ;

11

168 MERCURE DE FRANCE.

Il ne manquoit donc plus qu'un point à mon
bonheur ;

L'Hymen alloit y satisfaire.

Mais un maudit réveil , fatal à mes souhaits ;

A renversé toute l'affaire :

Trop fidele portrait du pot à la Laitiere ,

J'ai vû tomber tous mes projets.

Adieu bon air , adieu jeunesse ;

Adieu génie , adieu richesse.

Ces dons s'en sont allés , comme ils étoient ve-
nus ,

Il me resté pourtant encore

Ce cœur constant qui vous adore ,

Mais , tout seul , c'est moins qu'un *bibus*.



MORTS †



MORTS, NAISSANCES
& Mariages.

LE 9 Janvier, mourut M^{re} Jean - Za-
charie de Lafaurie de Villendrault,
Président en la Cour des Aydes de Paris,
et Conseiller Honoraire au Parlement de
Bordeaux, Chevalier, Seigneur, Baron
de Villendrault, Vicomte de Paulmier,
dans la 33 année de son âge.

Dame Marie de Lamoignon, veuve
de Victor Maurice, Comte de Broglie,
Maréchal de France, Gouverneur d'A-
vesnes, mourut à Paris le 12 Janvier
dans la 88^e année de son âge.

François Doffoil, mourut à Vervins,
petite Ville de Picardie, le 13 de ce mois,
âgé de 110 ans, étant né en 1623. il per-
dit son pere à l'âge de 10 ans, et fut ma-
rié cinq fois, et eut douze garçons et
huit filles.

Dame Jeanne-Antoinette de Belloy,
veuve de Charles, Comte de Lannoy;
fille de feu Jacques de Belloy, Chevalier,
Marquis de Catillon, et de Dame Ami-
cie de Courtenay, mourut en son Châ-
teau de la Motte, en Picardie, âgée de
86 ans.

Pier:

270 MERCURE DE FRANCE

Pierre Brûlard, Marquis de Genlis, est mort dequis quelque temps, dans son Château de Genlis en Picardie, dans la 85^e année de son âge.

M^{re} Pierre Sabatier, Evêque d'Amiens, mourut le 20. dans son Diocèse, âgé de 79 ans accomplis.

Dame Antoinette-Madelaine de Bordeaux, veuve M. Henry Martel, Comte de Fontaine, premier Ecuyer de S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans, mourut à Paris le 24, dans la 72^e année de son âge. Son Corps fut transporté en l'Eglise du Village de Brétigny, dont elle étoit Dame.

Dame Marie - Gabrielle le Cirier de Neufchelles, Epouse de Jacques - Samuel le Clerc, Marquis de Juigné, &c. Colonel du Régiment d'Infanterie d'Orleans, accoucha le 4 Janvier d'un fils, qui fut nommé Léon-Marguerite, par Leon le Cirier, Marquis de Neufchelles, Lieutenant des Gardes du Corps, Maréchal des Camps et Armées du Roy, Gouverneur de Sainte Ménéhoud, et par D. Marie-Marguerite le Ménéstrel de Hauguel, Epouse de Jacques Bazin de Bezons, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, &c.

Ar-

JANVIER. 1733. 171

Armand-Jean de S. Simon , Marquis de Ruffec , Grand d'Espagne de la premiere Classe , Mestre de Camp de Cavalerie , second fils de Louïs , Duc de S. Simon , Pair de France , Comte de Rane , &c. Grand d'Espagne de la premiere Classe , Chevalier des Ordres du Roy , Gouverneur de Blaye , Grand-Baillif et Gouverneur de Senlis , Capitaine du Pont S. Maxent , Vidame de Chartres , Marquis de Ruffec , &c. et de D. Marie de Durfort de Lorge , épousa dans la Chapelle de l'Hôtel d'Auvergne , la nuit du 21 au 22 Janvier , Dame Marie - Jeanne - Louïse Bauyn d'Angervilliers , veuve de Jean-René de Longueil , Marquis de Maisons , &c. Président à Mortier , Fille unique de Nicolas - Prosper Bauyn , Seigneur d'Angervilliers , Ministre et Secretaire d'Etat , et de Dame Marianne de Maupou.

REPONSE à la Missive du Chevalier de Leucotece , inserée dans le premier volume de Decembre.

PReux Chevalier , d'une voix haute ;
Dans tes Rivaux tu ne comptes que trois .
De part l'Amour aprends que cette fois ,
Comme maint Chevalier , tu comptes sans ton
Hôte ,

Ce

172 MERCURE DE FRANCE

Ce n'est pas le tout d'être Preux ;
Quoique la valeur plaise à l'objet qu'on adore ,
Un Rival qu'on dédaigne, ou celui qu'on ignore,
Est souvent le plus dangereux.
C'est moi qui le premier ai sçû rendre les armées
A celle qui peut tout charmer.

Mieux que moi , tu pourrois connoître tous ses
charmes ,

Mais tu ne sçaurois mieux l'aimer.

J'ai gardé trop long-temps un amoureux silence,
L'Amour est quelquefois du Sexe féminin ,
Il veut qu'on parle , et si ta Belle s'en offense ,
Il m'a promis qu'un beau matin ,
Il prendroit soin de ma deffence.

C A R R E L E T

A D D I T I O N.

L'Académie de Marseille avertit le public que le 25 Août, jour et Fête de S. Louis, de la présente année 1733, elle adjugera le prix que M. le Maréchal de Villars, son Protecteur, vient de fonder, à une Piece de Poësie de 110 Vers au plus, et de 80 au moins, qui sera une Ode, ou un Poëme à Rimes plates, dont le sujet sera l'*Utilité des Prix Académiques*. à l'occasion de la fondation de celui de l'Académie

Académie des Belles Lettres de Marseille.

On adressera les Ouvrages destinez au Concours, à M. de Chalamont de la Visclède, Secretaire perpetuel de l'Académie des Belles Lettres de Marseille, rue de l'Evêché; on affranchira les Paquets à la Poste; ils ne seront reçûs que jusqu'au 1 May inclusivement; les Auteurs ne mettront point leurs noms au bas de leurs Ouvrages, mais une Sentence de l'Ecriture, des Peres ou des Auteurs prophanes, et ne se feront connoître en aucune façon, jusqu'au jour de la décision, parce que si cela arrivoit par leur faute, ils seroient exclus du concours.

En envoyant les Ouvrages, il faut marquer une adresse, à laquelle M. le Secretaire enverra son Récepissé, et l'Auteur de l'Ouvrage Couronné n'aura qu'à représenter le Récepissé ou le faire représenter, moyennant quoi le Prix sera remis.

M A D R I G A L,

Sur la Réponse de M^{lle} de Malcrais de la Vigne, au Berger des bords de la Marne,

D'Un Berger qui vous loüe avec délicatesse
Sapho, vous redoutez le trop galant Ecrit,
Vous

174 MERCURE DE FRANCE:

Vous tremblez , qu'à ses sons le cœur ne s'inté-
resse ,

Que dans l'art d'aimer trop instruit ,
Et sur le vert gazon conduit ,

El ne change bien-tôt son estime en tendresse ,
Adorable Sapho , que votre crainte cesse ,
Qui comme vous , est tout esprit ,
Des sens ne craint point la foiblesse.

Par M. DE SOMMEVILLE.

Il paroît une tres-belle Estampe en lar-
ge , dont le sujet excellentement traité ,
par M. Charles Coypel , représente Per-
sée délivrant Andromède , exposée au
Monstre , sur un Rocher au bord de la
Mer. Il n'y a rien à désirer dans l'action ,
et l'expression de ces deux principaux
Personnages , non plus que dans les deux
Figures du Pere et de la Mere , placées
sur la premiere ligne de cette riche et
élégante Composition , dont ces Vers
qu'on lit au bas , acheveront la des-
cription :

Fuyez , jalouses Néréides ;

Fuyez dans vos Grottes humides ;

Persée aime Andromède , et lui rendra le jour ;

Le Monstre servira de trophée à sa gloire ,

Et c'est pour Andromède une double victoire ,

Que de triompher par l'Amour.

Cette

JANVIER. 1733. 175.

Cette Estampe est tres-bien gravée par le S^r Surugue (d'après le Tableau Original qui est dans le Cabinet du Roy) et se vend chez lui , ruë des Noyers.

Le même Loüis Surugue , vend une nouvelle Estampe , de la suite du Roman Comique , gravée par *Edme Jeaurat* , d'après le Tableau du S^r J. B. Pater , qui a ingénieusement représenté le Poëte *Roquebrun* , qui rompt la Ceinture de sa Culotte , en voulant monter à Cheval , à la place de *Ragotin*. Tom. 1. ch. 20.

LES DEUX AMOURS.

Certain Enfant qu'avec crainte on caresse ,

Et qu'on connoît à son malin souris ;

Court en tous lieux , précédé par les ris ;

Mais trop souvent , suivi par la tristesse.

Dans le cœur des humains il entre avec souplesse ,

Habite avec fierté , s'envole avec mépris ?

Il est un autre Amour, fils craintif de l'estime ;

Soumis dans ses chagrins , constant dans ses desirs ,

Que la vertu soutient , que la Candeur anime ;

Qui résiste aux rigueurs , et croît par les plaisirs.

De cet Amour le Flambeau peut paroître ,

Moins

176 MERCURE DE FRANCE

Moins éclatant, mais ces jeux sont plus
doux,

C'est-là le Dieu que mon cœur veut pour
Maître,

Et je ne veux le servir que pour vous.

Nous avons déjà parlé assez au long de la Carte generale du S^r Lemau de Lajasse, de 7 pieds en quarré, montée sur Gorge et Rouleau, enrichie de Tailles-douces des meilleurs Maîtres, contenant l'Histoire Militaire de France, depuis son origine. On y voit 110 Plans, représentant les principales Places de Guerre et Villes Maritimes; la Maison Militaire du Roy, l'Infanterie, la Cavalerie, les Dragons, et les Troupes formées en Compagnies, avec les différentes Figures armées, tant à pied qu'à cheval, et leurs Trophées d'armes, anciennes et modernes. On y voit aussi au milieu de chaque Corps de Troupes, la forme et la couleur de leurs Etendarts, Guidons et Drapeaux, Colonels et d'Ordonnance, qui y sont representez en Blazon, ainsi que les Uniformes et Armures de toutes les Troupes du Roy, avec les additions, pour la difference de chaque Habillemeut et Equipage.

Les premiers Exemplaires de cet Ouvrage

Trage , tant en grande Carte montée , qu'en Livre , relié en Maroquin doré , ont été présentez par l'Auteur , le second jour de cette année , au Roy , à la Reine , et à toute la Cour.

RE'PONSE à deux Articles du Mercure du mois d'Octobre dernier.

JE viens de voir dans le Mercure du mois d'Octobre dernier , deux Articles qui me concer nent ; le premier, contient des Remarques sur ce que j'ai dit au sujet de la Manumission d'Orleans , dans le Mercure de Juin , et dans le second on nous donne une nouvelle Etimologie du mot de Guespin , contre celle qui est imprimée dans le Mercure de May. Voicy ce que j'ai à répondre à l'un et à l'autre.

L'Auteur des Remarques les commence par m'avertir que l'Inscription d'Orleans, que je croyois jusques icy , n'avoir point été donnée figurée, se trouve néanmoins gravée dans les Annales Benedictines. du P. Mabillon. En effet , elle s'y rencontre à la page 533 du 5^e vol. Je remercie l'Observateur de me l'avoir indiquée , mais quand j'aurois scû cette particularité, je n'aurois pas moins donné l'Inscription au Mercure , qui étant un Livre en-

I tre

tre les mains de tout le monde , est beaucoup plus propre qu'aucun autre à la répandre et à la faire connoître par tout. On sçaura du moins ce qu'est devenu ce Monument après la destruction des Tours, où il se trouvoit attaché , et cela pourra engager ceux qui passeront par Orleans , à demander à le voir. Les Curieux doivent tout attendre en cette occasion de la politesse des Chanoines qui en ont la garde.

L'Observateur se plaint ensuite , que dans la Liste de ceux qui ont rapporté l'Inscription , j'aie oublié l'Auteur du *Voyage Liturgique*, dans l'Ouvrage duquel elle se trouve fidelement décrite. A cela je répons que je n'ai jamais pensé à faire un dénombrement complet de tous ceux qui ont fait mention de ce Monument. Je n'ai cité que ceux que j'avois sous la main ; car il y en a bien un plus grand nombre ; et je me contenterai icy d'ajouter Guillaume Fournier ; d'autant plus qu'en rapportant l'Inscription , ch. 4. du liv. 1. de ses *Selectiones* , il s'est trompé sur le nom de l'Affranchi , LETBERTUS , qu'il appelle mal LEMTBERTUS. Au reste , ce n'est point le titre de *Voyage Liturgique* , qui m'a empêché de penser à cet Ouvrage , comme semble le croire l'Auteur des

Re-

Remarques ; je sçavois qu'il y avoit dans ce Livre bien des choses plus éloignées de la Liturgie , qu'une Manumission *ad altare*. Mais comme je n'avois fait que parcourir legerement ce Voyage , lorsqu'il parut , je ne me souvenois pas d'y avoir vû la nôtre.

La Remarque qui suit , regarde l'Inscription même : On demande pourquoi l'affranchissement de Letbert est le seul qui se trouve gravé sur la Pierre ; et on ajoute que j'en devois rendre raison. J'avoüé que si je l'avois fait , j'aurois donné un grand jour à l'Inscription. Mais comment en venir à bout ? Les termes simples et concis qui la composent , ne donnent aucun lieu à des conjectures , et les Archives de l'Eglise d'Orleans , où ce Letbert est entierement inconnu , ne nous en apprennent pas davantage. Il faut donc , sans chercher à deviner , dans un fait entierement obscur , se contenter de dire , avec M^r de Lasausaie* , que la gravûre de cet affranchissement n'a été que pour suppléer à un autre Acte , selon la disposition de la Loy de Constantin sur ce sujet , qui permet que dans cette occasion : *Vice Actorum , interponatur qualiscunque scriptura*.

* *Annal. Eccl. Aurel. L. 9. n. 6.*

Comme tout ce que j'ai dit sur les Serfs et leurs affranchissemens, n'a été que pour en donner une teinture légère qui pût servir à entendre l'Inscription, j'ai pû avancer d'une manière générale que les Serfs avoient subsisté en France jusqu'au milieu du treizième siècle, quoiqu'il n'en soit fait mention que bien long-tems après, puisque ce fut vers ce tems-là, qu'au rapport d'un des Historiens d'Orleans,* S. Louis affranchit tous ceux qui se trouvoient en France, moyennant quelques sommes qu'ils payeroient à leurs Seigneurs. Il est vrai que cette Ordonnance que Le Maire date de l'an 1255. ne se trouve point dans le nouveau Recueil de celles de nos Rois de la troisième Race. Mais comme dans les Lettres du Roi Louis Hutin, du troisième Juillet 1315. sur le même sujet, il est fait mention d'une Ordonnance plus ancienne qu'on n'a pas, il y a apparence que c'est de celle de S. Louis qu'il est parlé. Les Seigneurs ne se presserent pas beaucoup d'obéir à ces ordres, qu'on avoit réitérés sous les Règnes suivans, et il est parlé de Serfs jusques dans le quinzième siècle, quoiqu'abolis dès le treizième.

* Le Maire, p. 327. du I. Tome,

Je viens à la dernière Observation de l'Auteur du Mémoire. J'ai dit que les Lettres que le Chapitre d'Orléans avoit obtenues en 1204. du Roi Philippe Auguste, pour l'affranchissement de ses Serfs, servirent vingt ans après en 1224 pour ceux de Mesnil-Giraut, et qu'elles furent confirmées par le Roi Louis VIII. L'Auteur m'oppose que dans les Lettres de ce Roi qui sont rapportées par Ducange et par le Pere Martenne, et qui, pour le dire en passant, ne se trouvent point dans le Trésor de l'Eglise d'Orléans, il n'est parlé en aucune manière de cette confirmation. Cela est vrai. Mais une autre Charte de Louis VIII. du même Trésor, donnée à Paris au mois de Septembre de la même année 1224. en fait expresse mention. *Noveritis quod nos dilectis nostris Domino et Cto Aurelianensi ad exemplum progenitoris nostri Philippi recordationis inclite, Regis quondam F. illustris concessimus ut ipsi servos suos et ancillas suas. . . autoritate nostra et sua manumittant.* Comme cette Charte ne parle point de Mesnil-Giraut, et que ce sont des Lettres distinctes de celles de Ducange et du Pere Martenne, c'est une faute de les avoir confondus, mais je ne l'ai fait qu'après les Auteurs de

182 MERCURE DE FRANCE
l'Histoire d'Orléans , * dont j'avois copié les termes sur cet article : cela peut me servir d'excuse.

Voilà ce que j'avois à dire sur le premier Mémoire. L'Auteur m'en paroît aussi poli que sçavant , et je lui ai bien de l'obligation de l'idée avantageuse qu'il s'est formée de moi ; j'aurois cependant souhaité qu'il ne m'eut point désigné par mon nom , et que me trouvant couvert sous des Lettres initiales , il m'eut laissé garder l'*incognito*.

Il s'agit à présent de la nouvelle étimologie du mot de Guespin. L'Auteur la tire de *Guespos* , mot Grec selon lui , qui signifie une *Pierre brillante* qui se trouve aux environs de l'Epire , et voici l'histoire qu'il fait de cette dénomination. Les peuples de ces Pays étant passés dans les Gaules environ 250 ans après la destruction de Troye , y fonderent la Ville d'Orléans ; et remarquant dans ses habitans une finesse d'esprit qu'on ne voyoit point dans les autres Gaulois , ils les appellerent *Guespos* , par rapport à la pierre brillante de même nom.

La Pierre dont veut parler notre Etimologiste est le *Gyp* , pierre transparen-

* Le Maire , p. 327. T. I. Guion. pag.

te qui se trouve avec le plâtre , et qu'il auroit dû nommer *Gypsos* Γυψος , car son *Guespos* ne signifie rien. Que cette pierre se rencontre en Epire , ou non , cela ne fait rien au sujet dont il s'agit , puisqu'il n'est point vrai que les Epirotes se soient jamais venus établir dans les Gaules. L'Etimologiste a confondu les habitans de la Phocide , Province voisine de l'Epire , avec les Phocéens , peuples d'Ionie en Asie , qu'on sçait avoir descendus dans les Gaules du tems de Cyrus , dont ils fuyoient la domination ; mais la fondation d'Orleans n'est pas moins étrangère à ces derniers qu'aux Epirotes. Les Phocéens se contenterent d'occuper les côtes maritimes où ils avoient abordé , sans avancer dans les terres , bien loin de pénétrer dans des Provinces aussi éloignées que les nôtres. * Marseille leur dû sa naissance , mais celle d'Orleans appartient trop aux Chartrains , sous la domination desquels nous trouvons cette Ville aussi-tôt qu'elle nous est connue , pour vouloir la rapporter à d'autres. Tout ce que l'Etimologiste dit là-dessus est avancé gratuitement et sans aucune preuve.

* Herodote , L. I. Justin , Liv. XLIII. Solin ,
 C. 8. &c.

Je pourrois à mon tour lui reprocher sa
négligence pour la recherche de la Vérité, si
 je ne craignois de m'être déjà trop arrêté
 sur un Sujet qui peut-être ne méritoit pas
 d'être réfuté sérieusement.

D. P.

A Orleans, ce 7 Decembre 1732.

CONTRE LES AUTEURS SATYRIQUES.

Dieu des Vers, puissant Apollon,
 Peux-tu souffrir sur le Parnasse,
 Peux-tu voir répandus dans le sacré Vallon
 D'implacables Démons dont l'insolente audace
 Par les plus indignes Chansons,
 De ta Lyre aujourd'hui font mépriser les sons ?
 Les Eumenides ennemies,
 Dont la noire fureur en tous lieux se répand,
 Ont-elles converti les Muses en Furies ?
 L'Hypocrene en borbier, et Pegase en Serpent
 Il paroît tous les jours des Satyres nouvelles,
 Dans le Public sans cesse on sème des Bre-
 vets,
 Des Monorimes, * des Couplets;
 Et ces injurieux Libelles
 Armés de leurs traits odieux,
 Portent des atteintes cruelles,
 Sans épargner même les Dieux :

* *Ouvrage tout en mêmes rimes et d'une satire
 entrée.*

C'est

JANVIER. 1733. 185

C'est l'Enfer qui vomit ces insolents ouvrages;

Ce tissu de fiel et d'outrages

Ajoute à la malignité

L'imposture et l'impiété ;

Les plus hautes vertus deviennent leurs victimes ,

Et les Auteurs de tant de crimes

Se flattent de l'impunité.

De ces nouveaux Pythons purge à jamais la terre ,

Fils du plus grand des Dieux , de sa gloire jaloux ,

Frappe ; fais tomber sous tes coups

Des Monstrés dignés du Tonnerre.

*LETTRE écrite de Constantinople le 22.
Novembre 1732. au sujet de la dernière
contagion , et de la nouvelle Révolution
de Perse.*

Depuis le 12 de Juillet, Monsieur ;
que je ne vous ai donné des nouvelles de ce pays-ci , il n'y a presque été question que de la Peste. Voilà près de cinq mois qu'on ne parle d'autre chose que de ses ravages à Constantinople , et quoique les Turcs ayent coûtume de se moquer de ceux qui la craignent , on a

I v remar-

remarqué cette année, au grand deshonneur de la prédestination absolüe, qui est, comme vous sçavez, le Dogme favori des Mahometans, qu'en general, ce terrible fleau leur a causé autant d'effroi qu'aux autres; mais comme par respect pour leurs préjugés, la plûpart n'en ont pas pris plus de précautions qu'à l'ordinaire, on assure qu'il a péri dans cette Ville et dans ses environs 150 mille personnes. Je ne sçai si ce calcul est bien fidele; ce qu'il y a de vrai, c'est que la contagion se répandant comme un torrent, n'a pas plus épargné les grands que les petits: elle s'est introduite jusques dans le Serrail du Grand Seigneur, dont elle a emporté beaucoup d'Officiers, et sur-tout d'Eunuques noirs, entr'autres le Kasnadar ou Trésorier de Sa Hautesse. L'Eski-Seraï, c'est-à-dire, le vieux Serrail, où sont renfermées aussi sévèrement que dans un Monastere, les Sultanes du G. S. après sa mort ou sa déposition, n'en a pas été exempt non plus: trois ou quatre Sultanes y sont mortes, du nombre desquelles a été la Sultane favorite du dernier Sultan Achmet III. et Mere de la Sultane veuve du fameux G. V. Ibraïm Pacha, qui fut étranglé il y a deux ans. Celle-ci avoit été pareillement attaquée du même mal,

mais

mais elle a eu le bonheur d'en réchaper. Enfin, pour ne vous point ennuyer par un plus long détail sur cette triste matiere, j'ajouterais seulement que le G. Viz. d'aujourd'hui a eu la douleur et la constance d'en voir mourir dans son propre Palais un de ses freres, un de ses neveux, sa fille, celui à qui elle étoit promise en mariage, et plus de deux cent de ses domestiques. Dieu merci cette cruelle maladie tire à sa fin, et la communication commence à se rétablir par tout.

Je reviens, Monsieur, à ma Lettre du 22 Juillet; je vous y marquois, si vous vous en souvenez, que le 4 du même mois, la Porte avoit reçu des dépêches d'Achmet, Pacha de Babilonne; qui envoyoit au G. S. une Lettre de Chah-Tahmas, pour Sa Hautesse, par laquelle ce Prince rejettoit entierement l'infraction du dernier Traité de Paix sur Tahmas-Couli-Kan, son *Itimadil-Deulet*, ou Grand Visir, qui paroissoit vouloir usurper son Trône, mais que les Turcs se défiant de la bonne-foy du Roy de Perse, et apprehendant que pour les mieux tromper, il n'eut concerté avec son premier Ministre la rebellion dont il l'accusoit, la Porte ne sçavoit à quoi s'en tenir, ni à qui elle devoit effectivement attribuer la rupture.

Lvj, d'une

188 MERCURE DE FRANCE
d'une Paix recherchée avec tant d'em-
pressement par la Perse, et si fraîchement
conclue.

Ce Mystere impénétrable alors, s'est
enfin éclairci; on a reçu depuis quelques
jours des nouvelles, dont quant à pre-
sent, je ne puis vous rapporter qu'un
précis; me réservant à vous les détailler,
lorsqu'on m'aura remis une Piece qu'on
m'a promise. Ces nouvelles disent donc
en substance, que d'un côté Tahmas-
Couli-Khan, après avoir déclaré en ter-
mes formels, par ses Lettres, au Roy
son Maître, qu'il ne ratifieroit jamais ce
Traité honteux, que Sa Majesté venoit
de faire avec les Turcs. Il étoit parti du
Corassan, et avoit pris la route d'Is-
pahan à la tête d'une Armée, composée
de Montagnads féroces et déterminés
comme lui; que d'un autre côté Chah-
Tahmas, persistant à vouloir que la der-
niere Paix eut son entiere exécution,
cette contrariété de sentimens avoit jetté
la division entre le Souverain, le pre-
mier Ministre, et leurs Partisans respec-
tifs; que cependant le Prince voyant ap-
procher Tahmas-Couli-Kan, homme am-
bitieux, capable de tout entreprendre, et
dont les Explois lui avoient faits un grand
nombre d'amis, jusques dans sa propre
Cour

Cour, avoit cru devoir ceder au temps, et se reconcilier avec lui; que le perfide Ministre cachant son noir dessein sous les dehors affectez d'un zèle, d'une fidélité, et d'un attachement à toute épreuve, pour l'honneur de son Souverain, et pour le bien du Royaume, avoit reçu avec une soumission toute respectueuse en apparence, les propositions qu'on étoit allé lui faire, de la part de Chah - Tahmas. Qu'en conséquence il s'étoit rendu avec peu de suite à Ispahan, après avoir cependant distribué ses Troupes dans différens quartiers, aux environs de cette Capitale, que par ce moyen il tenoit comme bloquée, et qu'y étant arrivé, la première chose qu'il avoit faite, avec le secours de ses Partisans, dont le Roy étoit environné, même dans son Palais, avoit été de se saisir de ce malheureux Prince, qu'il avoit fait mettre sur le champ dans un Carosse fermé, et fait conduire avec une grosse Escorte, vers le Corassan, où l'on ignoroit encore ce qu'il étoit devenu; qu'ensuite il avoit forcé le *Harem* ou appartement des Femmes; ce lieu si sacré, sur tout en Perse; qu'il y avoit d'abord violé la sœur du Roy, qu'on dit être une fort belle Princesse; qu'ensuite il avoit tiré de ce Harem un enfant au Berceau, fils de Chah-

Chah-Tahmas ; qu'il l'avoit fait proclamer Roy de Perse , publiant que son Pere étoit incapable de regner ; qu'il s'étoit fait déclarer Regent du Royaume , pendant la minorité de ce nouveau Monarque. Qu'en cette qualité , il s'étoit revêtu des Habits Royaux , et des autres marques de Souverain , et avoit paru en public avec un faste extraordinaire ; qu'il faisoit journellement massacrer ce qui restoit de grands Seigneurs à la Cour , attachez à Chah-Tahmas , ou qui pouvoient lui faire ombrage ; qu'il enrichissoit de leurs dépouilles les compagnons de ses désordres et de sa fortune , et qu'il commandoit si despotiquement dans Ispahan , que tout y trembloit sous lui , d'une maniere qui tenoit du prodige. Je suis , &c.

P. V. D.

S O N N E T

Sur un Pécheur Pénitent.

DANS l'excès des maux que j'endure ,
 J'ay souvent prié le Seigneur ,
 D'agir avec moins de rigueur ,
 A l'égard de sa Créature.

J'ay

J'ay dit : Auteur de la Nature,
Grand Dieu, voi ma triste langueur ;
Infirmes, je perds ma vigueur,
Comme une fleur perd sa parure.

Mais, Seigneur, rejette ces vœux ;
Le soulagement que je veux,
Est d'un ordre bien plus sublime.

Releve mon cœur abattu ;
Et d'un vil Esclave du crime,
Fais un Enfant de la Vertu.

Liberati autem à peccato servi facti estis iustitiæ.
Rom. 6. 18. 22.





ARRÊTS NOTABLES.

ORDONNANCE DU ROY, du 17^e Decembre. qui regle le rang et la place que les Chanceliers des Consuls des Echelles du Levant, doivent occuper dans les Ceremonies publiques, par laquelle S. M. ordonne que dans toutes les occasions où la Nation se trouvera assemblée en corps, pour des Ceremonies publiques, les Chanceliers pourvûs de Brevets de S. M. marcheront immédiatement après les Députez de la Nation, et avant les autres Négocians. A l'égard des Chanceliers substituez ou nommez par les Consuls pour exercer les Chancelleries dans les cas de mort, de maladie ou d'absence des titulaires, veut S. M. qu'ils n'ayent aucun rang dans lesdites Cerémonies, et qu'ils marchent avec les Négocians sans distinction ni preséance, &c.

ARREST du Parlement, qui ordonne la suppression d'une These.

Ce jour, les Gens du Roy sont entrez en la Cour, et Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roy, portant la parole, ont dit :

Qu'ayant eu avis d'une These qui fut soutenüe en Sorbonne Mercredi dernier 31. Decembre par un Bachelier de Licence nommé M^e Jean Hanharan, Prêtre, Irlandois de Nation, ils ont pris soin de s'en faire remettre des Exemplaires, et qu'après les avoir vûs, ils ont crû qu'il étoit de

de leur devoir d'en rendre compte à la Cour sur le champ.

Que sans s'arrêter à la différence qui se trouve entre les divers Exemplaires par rapport à la dédicace et à l'inscription qui l'accompagne, singularité dont ils ne chercheront point à approfondir la raison; il leur suffit d'observer que sous l'un et l'autre titre la These est la même, et qu'elle mérite toute l'attention de la Cour. Rien de plus insuffisant ni de moins correct sur tout ce qui regarde nos Maximes, qu'on y voit diversement altérées, tantôt par des expressions vicieuses, tantôt par des réticences suspectes, tantôt par la correspondance et le rapport avec ce qui précède ou ce qui suit.

Que ce n'est pas en cela seul que l'Auteur de cette These a donné dans des écueils qu'il semble avoir cherché exprès. Que sur ce qui peut avoir rapport aux affaires présentes de l'Eglise, au lieu de la circonspection si nécessaire, il montre une affectation qui ne tend qu'à émouvoir les esprits, qu'à entretenir les disputes, et qu'à exclure ce qu'il y a de plus capable de conduire à l'uniformité et à la paix.

Qu'une These si peu mesurée et si dangereuse, est un signal de discorde qu'on ne peut trop tôt étouffer. Qu'on n'avoit pas lieu de s'attendre qu'elle dût échapper à l'attention du Syndic de la Faculté de Théologie, et qu'après la bonté que la Cour avoit eue en dernier lieu, de recevoir les assurances qu'il lui avoit données sur sa conduite, eux Gens du Roy, avoient dû compter qu'elle seroit plus circonspecte et plus exacte à l'avenir. Que c'est ce qui les engage à proposer à la Cour de le mander avec ceux qui ont eu part à cette These, pour entendre d'elle-même ce qu'elle

qu'elle jugera à propos de statuer à leur égard ; que c'est ainsi qu'elle en a souvent usé dans les occasions qui ont paru le demander , et que c'est le moyen qui leur paroît le plus propre à arrêter ces tentatives affectées , que des esprits qui ne respirent que le trouble font éclore de tems en tems,

Eux Retirez :

Vû une These intitulée : *Pastorum exemplari* , et dans une autre édition de la même These , *Verbo nascenti* , et à la fin de chacun desdits Exemplaires , *Has Theses, Deo duce , auspice Dei-para. et Praside S. M. N. Jacobo Leullier , Sacra Facultatis Parisiensis Doctore Theologo et Decano Sorbonico , Seniore , necnon antiquo Sancti Ludovici in Insula Pastore vigilantissimo , tueri conabitur Joannes Hanharan , Limericensis in Hybernia Presbyter , ejusdem Sacrae Facultatis Parisiensis Baccalaureus Theologus , die Mercurii trigesimâ primâ mensis Decembris , anno Domini MDCCXXXII. ab octava matutina , ad sextam vespertinam , in Sorbona , pro maiore ordinaria.* Ladite These contenant neuf Positions toutes conformes dans chacun desdits Exemplaires. La matiere mise en délibération :

La Cour a arrêté et ordonné que ladite These sera et demeurera supprimée ; enjoint à tous ceux qui en auroient des Exemplaires , de les apporter à cet effet au Greffe de la Cour ; et cependant ordonné que le Syndic de la Faculté de Théologie , le Président de la These et le Respondant seront mandez en la Cour Mercredi prochain sept heures et demie du matin en la Grand'Chambre , pour eux oüys en présence du Procureur General du Roy , être sur ses Conclusions ordonné par la Cour ce qu'il appartiendra ; ordonne en outre que Copies collationnées du présent

présent Arrêt seront envoyées aux Bailliages et Sénéchaussées du Ressort, pour y être lûes, publiées et enregistrées. Enjoint aux Substituts du Procureur General du Roy d'y tenir la main, et d'en certifier la Cour dans un mois. Fait en Parlement le 5. Janvier 1733. Signé, YSABEAU.

ARREST du Parlement, donné en execution de celui du 5. Janvier.

Ce jour les Gens du Roy sont entrez, et ont dit : Qu'en execution de l'Arrêt de la Cour de Lundi dernier, le Syndic de la Faculté de Théologie de Paris, et celui qui a soutenu la These supprimée par son Arrêt du 5. de ce mois, étoient au Parquet des Huissiers; que le Doyen de ladite Faculté ne s'est point rendu aux Ordres de la Cour pour cause d'indisposition; et à l'instant le Syndic et le Répondant mandez, et ayant pris place au Barreau du côté du Greffe, M. le Premier Président leur a dit : La Cour justement mécontente d'une These soutenüe en Sorbonne le 31. Décembre dernier, et en ayant ordonné la suppression par son Arrêt du 5. Janvier, vous a mandé en ce jour, pour vous faire entendre combien elle improuve la conduite, tant du Doyen qui a présidé à une These si dangereuse et si capable d'exciter le feu de la discorde, que du Bachelier qui l'a soutenüe, et encore plus du Syndic qui l'a approuvée par sa signature.

Chargé par son état d'examiner et d'arrêter toutes les Theses qui pourroient exciter du trouble, il a manqué au plus essentiel de ses devoirs, et il est d'autant plus reprehensible que l'année dernière la Cour ayant bien voulu se contenter de la déclaration de ses sentimens sur les Maximes du Royaume, l'avoit chargé par Arrêt du

11. Août 1732. de veiller plus exactement que jamais sur tout ce qui se passeroit dans la Faculté de Théologie

Inscrits du mécontentement de la Cour, il ne vous reste plus qu'à lui marquer des dispositions propres à prévenir les effets de sa juste severité.

Eux entendus, les Gens du Roy, Me Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roy portant la parole, ont dit :

Qu'il ne s'agit plus d'aucune discussion sur la These; que la Cour y a prononcé en connoissance de cause; qu'il ne s'agit que de voir ce qu'il convient de statuer à l'égard de ceux qui y ont eu part. Qu'ils ne peuvent s'empêcher de dire qu'on ne sçauroit assez blâmer la conduite du Syndic; que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il est instruit des intentions de la Cour pour le bien le plus essentiel, et pour la tranquillité: qu'il y a manqué plus d'une fois; et qu'après ce qui se passa il y a quelque temps lorsque la Cour eut la bonté de recevoir les assurances qu'il donna sur sa conduite à l'avenir, il est plus reprehensible que jamais. Qu'il faut donc lui faire des injonctions en forme, telles que la Cour les prononce contre ceux qu'elle regarde comme étant en faute inexcusable. Que le Répondant est inexcusable aussi. Qu'à l'égard du Président nommé dans la These, il s'est excusé de se présenter aujourd'hui sur une indisposition actuelle, que son âge rend vrai-semblable; mais qu'il lui eût été facile de desavouer la These en même-temps; et que ne l'ayant pas fait, la Cour est en état de le comprendre dans les injonctions qu'elle jugera à propos de faire aux deux autres. Que ce sera à eux, et surtout au Syn lic, de faire ensorte qu'on ne soit pas obligé d'aller plus loin dans la suite,

et

Et que le Ministère public ne soit pas forcé de prendre d'autres mesures.

Qu'ils requierent donc qu'ils soit enjoint au Syndic d'être plus exact et plus circonspect à l'avenir dans ses fonctions et de veiller à ce qu'il ne soit rien mis dans les Theses, qui puisse émouvoir les esprits et entretenir les disputes présentes, à peine d'être procedé contre lui ainsi qu'il appartiendra : Enjoint sous les mêmes peines, tant au Président qu'au Répondant de se conformer à l'Arrêt, chacun en ce qui les concerne.

Eux retirez, ensemble le Sindic et le Répondant. La matiere mise en délibération, les Gens du Roy ayant été mandez, et M, le Premier Président ayant ordonné qu'on fit entrer le Syndic et le Répondant :

La Cour a enjoint au Syndic de la Faculté de Théologie, d'être plus exact et plus circonspect à l'avenir dans ses fonctions, et de veiller à ce qu'il ne soit rien mis dans les Theses qui puisse émouvoir les esprits et entretenir les disputes présentes, à peine d'être procedé contre lui ainsi qu'il appartiendra : enjoint sous les mêmes peines, tant au Président qu'au Répondant, de se conformer au présent Arrêt, chacun en ce qui les concerne. Fait en Parlement le 7. Janvier 1733. Signé, Y S A B E A U.

Le sieur Dugeron, ancien Chirurgien d'Armée, continue de donner avis qu'il a fait la découverte d'un Remede sans goût, qui préserve les dents de se gâter et de tomber; ceux qui en ont en connoissent l'utilité. Il met son nom et le prix sur ses Boëtes Sa demeure avec Tableau est à Paris, rue Comtesse d'Artois, proche la Comédie Italienne,

A P P R O B A T I O N .

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Gardé des Sceaux , le *Mercur*e de France du mois de Janvier , et j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris , le 12 Février 1733.

• H A R D I O N .

T A B L E

PRivilege du Roy pour le *Mercur*e.
Catalogue des *Mercur*es de France depuis
1721.

Avertissement aux Amateurs de ce Journal.	
Liste des Libraires qui distribuent le <i>Mercur</i> e.	
Pieces Fugitives. Les quatre Ages , <i>Cantate</i> ,	1
Question Notable , jugée à Dijon ,	5
Le Progrès de la Tragédie , <i>Ode</i> ,	18
Lettre au sujet de la Critique du Spectacle de la Nature , &c.	22
Ode d'Horace , Imitation ,	34
Remarques curieuses sur le Beauvoisis , &c.	36
Les Nôces de Plutus , <i>Cantate</i> ,	50
Remarques de M. Bouguer , sur la Lettre de M. Meynier ,	53
A Mlle de la Vigne , <i>Madrigal</i> ,	64
Septième Lettre sur Oran et Ceuta ,	65
Noels nouveaux ,	75
Parallele de Théophraste et de la Bruyère ,	78
Rondeau à Madame * * *	80
Réponse aux Vers adressez à Mlle de Mal- crais ,	81

Logo-

Logogryphes , &c.	<i>ibid.</i>
Nouvelles Littéraires , des Beaux Arts , &c. Recueil de Pieces d'Histoire et de Littérature , &c.	85
Glossaire en neuf Langues , &c.	91
Abregé de l'Histoire des 24. Peres de l'Eglise , &c.	95
Poësies composées et récitées au College de Louis le Grand ,	100
Traité des dissensions entre les Nobles et le Peuple , &c.	106
Le Triomphe de la Pauvreté et des humiliations , &c.	108
Panegyrique de S. François d'Assise , &c.	110
Lettre de M. Bertrand , Medecin ,	113
Nouvelle Edition des Œuvres de S. Jérôme , &c.	118
Recueil de toutes les Inscriptions Grecques et Latines , &c.	117
Histoire de Verone , &c.	120
Fille sçavante à Boulbogne ,	<i>ibid.</i>
Physique en Dialogue du P. Regnault ,	121
Abregé de la Vie des Sculpteurs , &c.	123
Prix de l'Académie de Chirurgie ,	124
Jettons de 1733.	125
Question sur le terme d'Invention et de Sentiment ,	127
Autre Question sur la Navigation ,	128
Chanson Notée , Bouquet et Ode Anacréontique en Musique ,	132
Spectacles , Extrait de Zaire ,	133
La Fête d'Iris , <i>Cantatille</i> ,	147
Nouvelles Etrangères , de Turquie et Perse ,	149
De Russie , Dannemarc , Allemagne , Italie ,	150
Nouvelles d'Espagne et d'Oran , &c.	153
Grande Bretagne ,	154
	Morts

Morts ; Naissances des Pays Etrangers , &c.	157
Poème , Etrennes à M. M. &c.	158
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	162
A Mlle Chanville , <i>Songe</i> ,	167
Morts , Naissances et Mariages ,	169
Réponse à la Missive du Chevalier Leucotece , &c.	171
Addition. Prix de l'Académie de Marseille ,	172
Madrigal ,	173
Nouvelles Estampes gravées ; Andromede &c.	174
Les deux Amours , <i>Madrigal</i> .	175
Réponse sur l'étimologie du mot de Guespin , &c.	177
Contre les Auteurs Satyriques ,	184
Lettre de Constantinople sur la dernière conta- gion , et la nouvelle Révolution de Perse ,	185
Sonnet ,	190
Arrêts Notables ,	192

Fautes à corriger dans ce Livre.

- P** Age 76. ligne 14. Moyran , lisez Meyran.
Ibid. l. 3. du bas , Leuville , l. Louville.
 P. 79. l. 10. Monotomic , l. Monotonie.
 P. 145. l. 11. Février , l. Janvier.

Les Jettons de 1733. doivent regarder la page 125
La Chanson notée doit regarder la page 232

MERCURE

DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

FEVRIER. 1733.



A PARIS,

Chez } GUILLAUME CAVELIER,
 ruë S. Jacques. .
 LA VEUVE PISSOT, Quay de
 Conty, à la descente du Pont-Neuf.
 JEAN DENULLY, au Palais

M. DCC. XXXIII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachez aux Libraires qui vendent le Mercure; à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir, paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

F E V R I E R. 1733.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

L'ESPERANCE.

O D E.



Cours divine Polhimnie ;
Je sens de lyriques transports ;
Viens inspirer à mon génie ,
L' Art qui charma le Dieu des Morts

Par une peinture fidelle ,
Inconnuë au Pinceau d'Apelle ,
Je prétens prouver aujourd'hui ;

A ij Que

Que l'homme dans son existence,
 N'a d'autre but que l'Espérance,
 D'autre guide, ni d'autre appui.



En vain dans le sein des richesses,
 Un Mortel est enseveli;
 Bien-tôt de ces enchanteresses,
 Son cœur cesse d'être ébloui;
 C'est le plus haut rang qu'il espere.
 Mais en vain par cette chimere,
 Il croit son espoir abattu.
 Semblable à la Tonne perfide,
 En se remplissant il se vuide,
 Et meurt sans le bien attendu.



Jeunes Guerriers, qui de Bellone,
 Suivez par tout les Etendarts;
 C'est l'Espérance qui vous donne
 L'ardeur de courir aux hazards.
 La Paix pour vous n'a point de charmes,
 C'est dans le plus fort des allarmes,
 Que vous goûtez quelques douceurs,
 Dans l'attente que votre gloire,
 Bien-tôt au Temple de Mémoire,
 Trouvera des admirateurs.



Quand

Quand de la Boëte de Pandore ,
 Pour punir nos divers deffauts ,
 Jadis les Dieux firent éclore ,
 Nos Tyrans sous le nom de maux.
 Ils y laisserent par clémence ,
 Ou pour marquer leur Providence ,
 L'espoir , ressource des Mortels ,
 Faveur à jamais nécessaire ,
 Pour soulager notre misere ,
 Et pour l'honneur de leurs Autels.



Jamais le remors de nos crimes ,
 N'eût mis le couëteau dans nos mains ,
 Pour leur immoler des Victimes ,
 Au gré de leurs pieux desseins ;
 L'homme dans sa funeste course ,
 Ne trouvant aucune ressource ,
 Que dans les bras du désespoir ,
 Eût maudit leur pouvoir suprême ,
 Et la rage en ce mal extrême ,
 Leur auroit ravi l'Encensoir.



Esperance , ô Fille divine !
 Tu calmes seule nos Esprits ;
 C'est toi qui soutiens la Machine ,
 Dont nos yeux sont toujours surpris.
 Le Pauvre au sein de l'indigence ,

Par toi se croit dans l'opulence ,
 Oubliant son funeste état ;
 Et le Roy qui perd sa Couronne
 Par les disgraces de Bellonne,
 Sans la porter, en voit l'éclat.



A l'envi tout te rend hommage ,
 Tout aime à vivre sous ta loi ;
 Tu sçais ranimer le courage ,
 Dans un péril digne d'effroi.
 Le Nocher sans mâts , sans boussole ,
 Tourmenté des Sujets d'Eole ;
 Croit encore entrevoir le Port ;
 Ainsi malgré le sort contraire ,
 Tout nous paroît imaginaire ,
 Même l'image de la mort.



Dans cette douce confiance ,
 Notre cœur rempli de projets ,
 Dans un éloignement immense ,
 Voit la fin de tous ses souhaits ;
 Entouré d'une nuit obscure ,
 Le Sçavant croit de la Nature ,
 Développer l'Art merveilleux ,
 Et l'Esprit sublime se flatte ,
 D'approfondir la triple Hécate ,
 Secret réservé pour les Dieux.

Elle

Elle fit toujours les grands hommes ,
 Par le crime ou par la vertu ;
 Même dans le siècle où nous sommes ,
 Tout son pouvoir nous est connu.
 Caton de ses mœurs épurées ,
 Chez les Romains tant réverées ,
 Attendoit un nom glorieux ;
 Et Brutus , cet insigne Traître ,
 Comptoit en immolant son Maître ,
 D'être admiré de ses Neveux.



Sous les Loix du Dieu de Cythere ,
 C'est elle qui range nos cœurs ;
 Sans elle il ne sçauroit nous plaire ,
 Malgré ses attraits enchanteurs ;
 Son Carquois , ses traits et ses chaînes ,
 Ne seroient que des Armes vaines ,
 Pour combattre et vaincre nos sens ;
 Nous lui résisterions sans cesse ,
 Si pour prix de notre tendresse ,
 Nous n'esperions ses doux présents.



Ne vous aveuglez point , Monarques ,
 C'est elle qui peuple vos Cours ;
 Quel zele ! et par combien de marques ,
 On le signale tous les jours !
 Vous vivriez en Solitaires ,

De vos grandeurs imaginaires ,
 Seuls épris et contemplateurs ;
 Si marchant toujours sur vos traces ,
 Elle ne promettoit les graces ,
 Dont vous êtes dispensateurs.



Est-ce à toi , Nymphé du Permesse ,
 A qui ma Lyre doit ses sons ?
 Non , la Déesse qui me presse ,
 Inspire mieux ses Nourrissons ;
 Elle fut l'Auteur des merveilles ,
 Qui charment encor nos oreilles ,
 Malgré la cruauté des temps ;
 L'ayant pour but dans cet Ouvrage ,
 Je compte déjà sur l'hommage ,
 Du Pinde et de ses Habitans.



*QUESTION importante , jugée par le
 Parlement de Provence.*

L'Empereur Justinien , par les Nou-
 velles 53. 74. et 117. ordonne que si
 l'un des Conjoints meurt riche et que le
 survivant , au contraire , soit sans biens ,
 ce survivant puisse demander le quare
 de la succession du Précedé , et que ce
 quart

quart lui appartienne en toute propriété, si le Précedé n'a point laissé d'Enfans, ou en usufruit, s'il y a des enfans; et cela afin que par la mort du Précedé le survivant ne tombe pas d'un état honorable et commode dans un état de misere.

De ces trois dispositions Imperiales, Irnerius a tiré l'authentique *præterea*, *cod. unde vir et uxor*. Cette Loi Romaine est assurément l'une des plus belles, des plus justes, des plus conformes au Droit divin et au Droit naturel. Cependant on a douté long-tems si elle devoit être suivie dans les Provinces de France, réglées par le Droit écrit. Le Parlement de Toulouse et plusieurs autres Parlemens l'ont reçûe. Les Arrêts rapportez dans les differens Recueils le prouvent: enfin il a été jugé par un Arrêt solennel du Parlement d'Aix du 21 Février 1732. que cette Loi devoit aussi avoir lieu en Provence.

- Quelque importante que soit cette décision, et quelque érudition que contienne le Mémoire qui nous a été envoyé sur ce sujet par un fameux Avocat, les bornes auxquelles nous sommes assujettis ne nous permettent pas de le rapporter en son entier. Nous nous contenterons d'exposer ici en peu de mots le fait qui

A v a

206 MERCURE DE FRANCE
a donné lieu à l'Arrêt , et le précis des
Moyens des deux Parties.

Joseph Laugier de la Ville d'Arles entra en qualité de Clerc chez Sebastien Raillon , Procureur en la Sénéchaussée. Ce Procureur avoit une fille qu'il ne destinoit assurément pas pour être l'Épouse de son jeune Clerc , parce que ce Pere jouissoit alors d'un bien assez considerable , et que Laugier n'avoit rien. Si le Clerc n'avoit pas de bien , il avoit de l'esprit. Il songea à vaincre par adresse l'obstacle que la Fortune mettoit à son mariage avec la Dlle Raillon , il lui contrafleurete , et après six ans de poursuites , il triompha de la vertu de cette fille. La mauvaise conduite de ces Amans étant déclarée par les effets , Laugier sortit de la maison du sieur Raillon ; il fallut employer l'autorité de la Justice pour l'obliger à un mariage , qu'au fond il souhaitoit avec ardeur. Ce mariage fut célébré le 28 Février 1689. avec les solemnitez prescrites par les Canons et par les Ordonnances.

La cérémonie faite , le sieur Raillon outré de cet événement , ne laissa pas de garder sa fille chez lui , mais le Gendre fut contraint d'aller tenter fortune ailleurs , il y réussit si heureusement, qu'en
moins

moins de trois ou quatre ans il devint beaucoup plus riche que son beau-Pere. Le sieur Raillon voulut alors l'obliger de recevoir son Epouse. Le sieur Laugier par ressentiment du mépris que la famille de son épouse avoit pour lui, peut-être par dégoût ou par refroidissement causé par l'absence, ou par quelque nouvelle inclination, ne voulut pas recevoir chez lui la Dlle Raillon; elle lui demanda une provision, il la lui refusa, il attaqua même le mariage, et il mit si bien en usage la science qu'il avoit acquise dans l'Etude du Procureur, que tous les Jugemens qui confirmoient le mariage, qui le condamnoient à reprendre sa femme, qui adjugeoient à celle-ci des provisions, furent inutiles. Les seuls fruits que remporta le sieur Raillon après plus de sept ans de procédures, furent des jugemens sans exécution, une ruine totale de ses biens, et un chagrin dont il mourut enfin.

La Dlle Raillon se trouva, après la mort de son Pere, réduite à la plus affreuse nécessité, elle passa dans cet état miserable depuis 1702. jusqu'en 1731.

Au mois de Janvier 1731. le sieur Laugier son mari mourut riche de plus de 500000. liv. Par son Testament du 12. Juillet 1730. il fit pour 200000. l. de legs,

A vj tant

208 MERCURE DE FRANCE
tant pieux qu'autres, et institua son héritier Jacques Meiffren.

La Dlle Raillon ayant appris la mort de son mari, et le Testament qu'il avoit fait, se pourvut contre l'héritier institué, lui demanda le quart de la succession, conformément aux nouvelles 53. 74. et 117. et à l'Authentique *Præterea si matrimonium*. Elle rapportoit deux autoritez pour prouver que ces Nouvelles et cette Authentique faisoient loy dans la Provence; elle ajoûtoit qu'elles avoient d'autant plus d'application à l'espece présente, qu'elle ne se trouvoit dans ce miserable état que par la véxation de son mari.

Les deffenses au contraire de l'héritier institué, étoient 1°. Que l'Authentique ni les Nouvelles dont on imploroit la disposition, n'avoient aucune autorité dans le pays; il citoit plusieurs Arrêts qu'il prétendoit l'avoir ainsi jugé.

2°. Que quand ces Loix auroient été en vigueur en Provence, elles ne devoient pas favoriser la Demanderesse, parce qu'elle ne se trouvoit pas dans les circonstances qu'elles exigent, et que leur motif ne se rencontroit pas dans le cas dont il s'agit.

La premiere condition, disoit-on, que deman-

demandent ces Loix , est que le mariage ait été contracté par la seule tendresse ; ici il avoit fallu forcer le sieur Laugier par autorité de Justice , on l'avoit constitué prisonnier , et ce ne fut que pour se procurer la liberté qu'il épousa la Demanderesse.

La seconde condition est , que la femme , jusqu'à la mort de son mari , ait toujours demeuré avec lui. Ici la Dlle Railon avoit été éloignée de son mari depuis son mariage , c'est à-dire , depuis 41 ans : pendant ce long espace de tems , elle avoit passé plusieurs Actes dans lesquels elle n'avoit pas même pris la qualité de femme du sieur Laugier : elle ne l'étoit pas venu voir dans la maladie dont il est mort , elle n'en avoit pas même pris le deuil.

Le motif de la Loi est , de crainte que par la mort du Précedé le survivant ne changeât d'état en tombant de l'opulence dans la misere. Ici au contraire la Demanderesse vouloit changer d'état , et après avoir vécu pauvre pendant plus de 30 ans , elle vouloit se mettre dans l'opulence.

On répondoit pour la veuve 1^o. que les Arrêts citez , loin d'avoir aucune application à l'espèce , formoient même
une

210 MERCURE DE FRANCE:
une espèce de préjugé en faveur de la
veuve.

2°. Que ces termes de la Nouvelle *per
solum affectum nuptialem* ne signifioient pas,
par la seule affection conjugale, mais un
mariage contracté, *par paroles de présent
seulement*; qu'on ne leur avoit jamais don-
né une autre signification.

3°. Que si elle n'avoit pas demeuré avec
son mari, c'étoit la seule faute du
mari.

4°. Que si elle n'avoit pas été le voir
dans sa dernière maladie, c'est que d'un
côté elle étoit alors elle-même malade,
qu'elle ne l'avoit appris qu'après la mort,
la maladie n'ayant duré que trois jours;
que d'un autre côté, cette démarche au-
roit été inutile, parce que son mari lui
auroit fait refuser l'entrée de sa maison,
dans les dispositions où il étoit à son
égard.

5°. Que si tôt qu'on avoit scû la mort,
ses parens lui avoient donné quelques
mauvais habits noirs dont elle s'étoit vê-
tue; qu'ainsi elle avoit pris le deuil, ce-
rémonie dont son extrême pauvreté pou-
voit d'ailleurs la dispenser.

Enfin, que la piété, les sentimens de
la Nature, étoient les motifs de la Loi,
motifs qui devoient d'autant mieux pré-
valoir

valoir ici , que son mari seul l'avoit réduite dans la pauvreté où elle se trouvoit.

Sur ces raisons de part et d'autre , le Parlement d'Aix , après plusieurs Audiences , par son Arrêt du 21 Février 1732. conformément aux Conclusions de M. l'Avocat General de Seguiran , adjugea à la veuve le quart dans la succession , avec restitution des fruits depuis le décès du mari , suivant l'estimation qui en seroit faite , et cependant lui accorda une provision de 1000. liv. à imputer d'abord sur les fruits à restituer , et condamna l'héritier , et les Exécuteurs Testamentaires , qui s'étoient joints à lui , en tous les dépens.

Plaidans M. Gensollen pour la veuve , et M M. Pascal et Masse pour l'héritier , et pour les Exécuteurs Testamentaires.





R O N D E A U.

A M^{lle} de Malcras.

Pour un Normand jaloux de vos Écrits,
 Brête au cœur gent, aurez-vous du mépris ?
 Vous n'auriez tort, je suis un pauvre here ;
 Mais, entre nous, je ne m'ébahis guère
 Que composiez œuvres d'un si haut prix.



De ce métier, le Dieu des beaux Esprits,
 Phébus vous a tous les secrets appris :
 Oncques, je pense, on ne le vit tant faire
 Pour un Normand.



Ce n'est pas tout, car l'Enfant de Cypris,
 Ce fin matois qui tantôt m'a surpris
 Lisant vos Vers, m'a juré que pour plaire
 Avez volé la ceinture à sa Mere ;
 Et je l'en crois, moi, qui souvent l'ai pris
 Pour un Normand.

F. M. F.

RE:



*REFLEXIONS sur le nouveau Traité
du Sublime de M. Silvain, Avocat au
Parlement de Paris, dont il est fait men-
tion dans le Mercure de Novembre
1732.*

L'Auteur de ce nouvel Ouvrage a pré-
tendu rencherir sur le Traité du Su-
blime de Longin, traduit depuis long-
tems par l'illustre M. Despreaux, et mal-
gré les Eclaircissemens qui se voyent dans
la Préface du même Traité, sur la nature et
le caractere du Sublime, M. Silvain a
fait le procès à Longin, sous prétexte
qu'il a manqué de donner la véritable dé-
finition du Sublime; mais il est aisé de
faire voir que l'Auteur s'est trompé dans
ses idées, et que c'est à tort qu'il a voulu
établir sa réputation sur les ruines de
celle de Longin: il ne faut pour cela que
rapporter les paroles de M. Despreaux,
qui sont une Apologie parfaite de l'un et
de l'autre.

» Il ne reste plus, dit M. Despreaux;
» pour finir cette Préface, que de dire ce
» que Longin entend par Sublime; car
» comme il a écrit de cette maniere après
» Cè-

» Cécilius , qui avoit presque employé
 » tout son Livre à montrer ce que c'est
 » que Sublime , il n'a pas crû devoir re-
 » battre une chose qui n'avoit été déjà
 » que trop discutée par un autre. Il faut
 » donc sçavoir que par Sublime , Longin
 » n'entend pas ce que les Orateurs appel-
 » lent le stile sublime , mais cet extraor-
 » dinaire et ce merveilleux qui frappe dans
 » le discours , et qui fait qu'un Ouvrage
 » enlève , ravit , transporte. Le stile su-
 » blime veut toujours de grands mots ,
 » mais le Sublime se peut trouver dans
 » une seule pensée , dans une seule figu-
 » re , dans un tour de paroles. Une chose
 » peut être dans le stile sublime , et n'ê-
 » tre pourtant pas sublime : c'est-à dire ,
 » n'avoir rien d'extraordinaire et de sur-
 » prenant. Par exemple , le Souverain
 » Arbitre de la Nature , d'une seule paro-
 » le forma la lumiere. Voilà qui est dans
 » le stile sublime , cela n'est pas néan-
 » moins sublime , parce qu'il n'y a rien là
 » de fort merveilleux , et qu'un autre ne
 » pût aisément trouver. Mais Dieu dit
 » que la lumiere se fasse , et la lumiere se
 » fit : ce tour extraordinaire d'expression
 » qui marque si bien l'obéissance de la
 » créature aux ordres du Créateur , est
 » véritablement sublime , et à quelque
 » cho-

» chose de divin. Il faut donc entendre
 » par sublime dans Longin , l'extraordi-
 » naire , le surprenant , et comme je l'ai
 » traduit , le merveilleux dans le dis-
 » cours.

Voilà les paroles de M. Despreaux ; il est bien surprenant qu'après un pareil éclaircissement , tiré des pensées et des exemples de Longin , qui a cité , quoique Payen , le Passage de la Genese comme une marque du vrai Sublime , M. Silvain ait pourtant accusé l'ancien Rheteur de n'avoir pas connu le Sublime , d'avoir oublié le principal but de son Ouvrage , qui étoit , à ce qu'il prétend , de donner la définition du Sublime ; comme si le manque de définition empêchoit d'entendre ce qu'a dit Longin dans le reste de son Ouvrage , où il marque si expressément ce que c'est que le Sublime , ainsi qu'on l'a vû par les paroles de M. Despreaux.

La surprise est d'autant plus grande , que M. Silvain en est convenu lui-même , par ce qu'il a fait dire à Longin même , page 372. » Il faut sçavoir , dit-il , que
 » par sublime , Longin n'entend pas ce
 » que les Orateurs appellent le stile Su-
 » blime , mais cet extraordinaire et ce
 » merveilleux qui frappe dans le discours ,
 » et

» et qui fait qu'un Ouvrage enleve, ravit, transporte. C'est en propres termes ce qu'a dit M. Despreaux, dont l'Auteur a copié les paroles. Il paroît donc qu'il s'est contredit lui-même, quand il a accusé Longin de n'avoir pas connu le Sublime, après qu'il en a donné la notion la plus claire et la plus parfaite qu'on pouvoit souhaiter. N'importe; parce que Longin n'a point donné la définition littéraire du Sublime, le Censeur lui fait son procès, il l'accuse d'imprudence et d'ignorance. C'est ce qu'il a fait à la page 381. où il s'exprime de la sorte: » Je ne » répéterai point ici, dit-il, ce que j'ai » déjà dit, qu'il me paroît que Longin » n'a pas bien traité sa matiere, et qu'il » n'a pas connu le Sublime. On le montreroit plus aisément, ajoute-t'il, s'il » en avoit donné une définition, et on ne » peut connoître ce qu'il pense que par » ses raisonnemens et ses exemples. Peut-on excuser une pareille contradiction? et n'est-ce pas manquer d'équité que de condamner d'uncôté ce qu'on a approuvé de l'autre?

Quoi donc? ne suffit-il pas que Longin ait montré par ses raisonnemens et par ses exemples ce que c'est que le Sublime? Faut-il que le manque de définition qui

qui peut aisément être suppléé, détruit ce qu'il a dit si clairement, et en termes si précis, que le Censeur n'a pû s'empêcher de lui rendre cette justice à la page 372. » qu'il a parfaitement connu la nature du Sublime; mais il prétend ensuite » qu'on la connoîtroit mieux, s'il en avoit » donné une définition. Peut-il ignorer qu'il y a des choses qui s'entendent quelquefois plus aisément par des raisonnemens et par des exemples que par des définitions, et que le sentiment causé par ces exemples est d'ordinaire plus vif, plus prompt et plus décisif que par la connoissance qu'on tire d'une simple définition ?

D'ailleurs, comme les définitions doivent toujours être courtes, et renfermer beaucoup en peu de mots; il n'est pas fort aisé d'y réussir, et Longin a senti sans doute la difficulté qu'il y a d'en faire une bonne, principalement dans un sujet qui embrasse tant de matières et de notions différentes; mais quand on pourroit attribuer son silence à quelqu'autre cause, il est injuste d'attaquer la réputation d'un ancien Rheteur, estimé et révéré de tous les Sçavans, de l'accuser de n'avoir pas connu le Sublime, dans le tems qu'on avoie qu'il en a donné les exem.

exemples les plus convaincants.

Mais il paroît que l'Auteur n'a blâmé Longin du manque de définition, que pour avoir lieu d'en donner une de sa façon, et pour la faire passer pour excellente, il faut donc voir et examiner cette définition, telle qu'on l'a rapportée dans le Mercure, page 2415.

» Le Sublime, dit-il, est un discours
 » d'un tour extraordinaire, qui par les
 » plus nobles images, et par les plus
 » grands sentimens, dont il fait sentir
 » toute la noblesse par ce tour même d'ex-
 » pression, élève l'ame au-dessus de ces
 » idées ordinaires de grandeur, et qui la
 » portant tout-à-coup avec admiration à
 » ce qu'il y a de plus élevé dans la Natu-
 » re, la ravit, et lui donne une haute
 » idée d'elle-même.

Voilà sa définition; l'Auteur du Mercure a dit nettement sur le rapport du Public, que bien des gens l'ont trouvée trop longue, et que c'est plutôt une description qu'une définition. En cela ils ont eu raison: il s'agissoit de montrer ce que le sublime est en lui-même, et non pas quels sont les effets qu'il produit; il falloit marquer la cause et l'origine de ces effets. En suivant cette règle, il auroit pû définir le Sublime, autant du moins que

que la chose est possible ; au lieu qu'en mettant plusieurs phrases tout de suite , il n'a fait proprement qu'une tirade d'Eloquence , qui n'a pû contenter les vrais Connoisseurs. J'ajoute que sa prétendue définition est fautive presque dans toutes ses parties. Venons à la preuve , et représentons.

» Le Sublime , dit-il , est un discours
 » d'un tour extraordinaire , qui par les
 » plus nobles images , et par les plus grands
 » sentimens , dont il fait sentir toute la
 » noblesse par ce tour même d'expression ,
 » élève l'ame au-dessus de ses idées ordi-
 » naires de grandeur..

A quoi bon parler en cet endroit des plus nobles images et des plus grands sentimens , puisqu'il paroît par le sentiment de M. Despreaux , que le Sublime se peut trouver dans une pensée , dans une figure , dans un tour de paroles ; or comment faire entrer dans un si petit espace ces images ou ces sentimens dont parle l'Auteur ? à moins que chaque pensée , chaque figure et chaque tour d'expression , ne fussent aussi longues que sa définition ? Ignore-t'il que le Sublime peut quelquefois se rencontrer dans un seul mot : c'est ce qu'on pourroit justifier par des exemples , et il ne sert de rien d'al-
 leguer

leguer que cette dernière espèce de Sublime ne regarde que les sentimens : car on peut répondre, que c'est presque dans les seuls sentimens que le Sublime se manifeste et se fait sentir, et il s'ensuit de là que sa définition n'est pas exacte.

Mais à quoi bon ajouter, que le Sublime en portant l'ame tout à coup à ce qu'il y a de plus élevé dans la Nature, la ravit, et lui donne une haute idée d'elle-même ? Est-il vrai qu'on ne puisse être frappé d'un trait sublime, sans concevoir aussi-tôt une haute idée de soi-même ? Quelqu'un a-t'il fait cette réflexion, qu'en lisant un Ouvrage qui l'a charmé, qui l'a enlevé, il s'est rendu ce témoignage en secret : » voilà un trait admirable » qui me donne une grande idée de moi-même ; je m'estime, et je m'applaudis » de cette pensée, comme si c'étoit moi » qui l'eusse produite ; me voilà rempli » d'un noble orgueil : je n'ai plus rien à » désirer, après la belle idée qu'on me » donne de ma grandeur et de ma pénétration naturelle. Je le répète, a-t'on jamais fait un pareil retour, une pareille réflexion sur soi-même ? que si personne n'oseroit tenir ce langage, comment l'Auteur a-t'il pû faire entrer cette idée dans sa définition ?

Il est vrai qu'il a copié cet endroit du Traité de Longin, qui dit » que le Sublime inspire à l'ame, je ne sçai quel » noble orgueil, comme si elle avoit conçu les choses mêmes qu'elle admire : mais outre que cette expression n'est pas tout-à-fait semblable à celle de l'Auteur, et que M. Despreaux s'est bien gardé de l'insérer dans ses Eclaircissémens, ne croyant pas, sans doute, que cela fut nécessaire, l'Auteur devoit distinguer ce qui est solide de ce qui ne l'est pas : et l'on ne doit pas suivre les Anciens, quand ils paroissent aller trop loin. Quoiqu'il en soit, cette réflexion sur soi-même ne peut guère arriver que dans les occasions où l'Orateur parle avec beaucoup de passion; car la passion est l'ame de la parole; et alors le cœur émû et transporté de la justesse et de l'élévation de ce qu'il sent, il applaudit à ces sentimens, comme s'il les avoit lui-même conçûs : mais cela ne va pas jusqu'à donner aux Auditeurs une plus grande idée d'eux-mêmes, ni à leur inspirer de l'orgueil : cet orgueil seroit trop imperceptible pour pouvoir être dé mêlé parmi les mouvemens d'admiration que cause le Sublime. On l'admire véritablement, mais on ne pense nullement à s'admirer soi-même. Au surplus, cette

B éxa.

exageration de Longin n'empêche pas qu'il n'ait parfaitement connu et exprimé le caractere du Sublime ; mais l'Auteur ne devoit pas la faire entrer dans sa définition , ainsi qu'on vient de le dire.

On voit par tout ce détail , où l'on a été obligé d'entrer , que cette définition est défectueuse ; qu'elle pèche par sa longueur , et par les paroles inutiles dont elle est chargée ; et qu'on a eu raison de reléver les fautes qu'il y a commises.

• On me dira , sans doute , que puisque j'ai entrepris de blâmer celle de l'Auteur , je suis obligé d'en donner une autre , et qu'il faut nécessairement qu'elle soit meilleure. Eh bien , je vais la donner cette définition ; je suis persuadé du moins , qu'on n'y trouvera pas les mêmes défauts que dans la sienne. Je dis donc , que *le Sublime n'est autre chose , que le vrai dans toute son élévation et toute sa force.* Cette notion est courte , elle est simple , elle comprend tout ce qu'on peut dire du Sublime.

Je dis le vrai , soit dans la Nature ; soit dans l'Eloquence et dans la Poësie , parce qu'il n'y a que le vrai qui puisse frapper , plaire , toucher , persuader , et remplir l'ame d'admiration et de plaisir. C'est

C'est la maxime de Despreaux, comme il paroît par ces deux Vers.

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable,

Il doit régner par tout, et même dans la Fable.

Je dis, dans toute son élévation et toute sa force, pour le distinguer des expressions ordinaires, qui n'ont rien que de médiocre, parce que c'est la médiocrité des sentimens et des pensées qui éloigne absolument le discours de la grandeur et de la noblesse du Sublime.

Je soutiens que lorsqu'un Auteur s'est élevé au-dessus de la médiocrité, c'est une nécessité que ses Ouvrages soient sublimes: et pour s'en convaincre, il ne faut que jeter les yeux sur les grands Hommes qui se sont signalez de nos jours dans l'Eloquence et dans la Poësie. Les Corneilles, les Racines ont été sublimes dans leurs Tragédies. Combien de traits y remarque-t'on qui frappent tout à la fois l'esprit et le cœur? quelle grandeur, quelle élévation, quelle noblesse! plusieurs Livres sont remplis des différents traits qu'on en a recueillis; c'est pourquoy il n'est pas nécessaire de s'étendre là-dessus.

B ij Les

224 MERCURE DE FRANCE

Les Despreaux, les Lafontaines ont été sublimes dans leurs Poësies, l'un a excellé dans la Satyre, et dans ses Epitres au Roi, dans lesquelles on peut dire qu'il a égalé le merite de ce grand Prince, L'autre dans ses Fables, selon le sentiment de M. de la Bruyere, a élevé les petits Sujets jusqu'au sublime, a été plus loin que ses modeles, modele lui-même difficile à imiter. Il faut ajouter ce qu'a dit M. de la Motte, en parlant du même Poëte.

Au gré de ce nouvel Esope,
Les animaux prennent la voix;
Sous leurs discours il enveloppe
Des Leçons même pour les Rois,
Une douceur simple, élégante,
En riant, par tout y présente
La Nature et la Verité,
De quelle grace il les anime!
Oüi, peut-être que le Sublime
Cede à cette naïveté.

Voilà le Sublime attribué à un Auteur,
qui n'a écrit cependant que des Fables.
D'où vient cela? c'est qu'en faisant agir
et parler les animaux d'une manière qui
semble n'avoir rien que de puerile, il en
a tiré des moralitez si élevées et si tou-
chan-

chantes, qu'elles enseignent les plus grandes vertus et les pensées les plus raisonnables : c'est par cette élévation et cette force qu'il a prêtée aux petits sujets, qu'il les a rendus véritablement sublimes; d'où vient, dis-je, cet heureux succès? c'est que cet Auteur inimitable a mis par tout le vrai dans son plus beau jour; c'est qu'il a sçû instruire en riant, en badinant, et par ce badinage spirituel, qu'on avoit crû impossible avant lui dans les Fables; il a enlevé l'estime, l'admiration et les applaudissemens des plus grands hommes. Sera-t-on surpris de me voir louer si à avantageusement un tel Poëte? J'oseroi dire encore, que ses Fables me paroissent divines, et que c'est peut-être ce que nous avons en notre Langue de plus parfait.

Mais revenons à notre définition. Quelle que le Sublime dans l'Eloquence? Je le dirai selon les principes que j'ai déjà posez; c'est le vrai exprimé dans toute son élévation et toute sa force, soit par rapport à l'esprit, soit par rapport au cœur. En pourra-t-on disconvenir? Les Bossuets, les Flechiers, les Bourdalouës, n'en sont-ils pas des preuves convaincantes? Qu'on lise les Oraisons Funebres de M. Bossuet, de la Reine d'Angleterre, de

la Duchesse d'Orleans , et du grand Prince de Condé , on y trouvera et le Sublime religieux ; et le Sublime naturel , alliez ensemble dans toute leur perfection. J'en rapporterois des exemples , ou plutôt je les ai ci-devant rapportez dans mes Réflexions sur l'Eloquence , inserées dans l'un des Mercurus.

Qu'on lise celles de l'éloquent M. Fléchier , surtout celles de la Reine et de M. de Turenne , on y verra le vrai dans toute son élévation et toute sa force : les vertus chrétiennes , les vertus civiles , morales et militaires y paroissent dans tout leur éclat : on est ébloüi de la grandeur du Heros , mais on ne l'est pas moins de celle de l'Orateur. On en peut dire autant de ses Panegyriques des Saints qui sont des Chef-d'œuvres. Voilà pour ce qui regarde le Sublime des loüanges.

Quant au fameux Bourdalouë , on trouve dans ses Discours le vrai , c'est à-dire , la raison dans sa plus grande élévation et sa plus grande force ; et c'est là que régné le Sublime de la persuasion et de la science des mœurs : sans parler de ses Oraisons Funebres , où il n'a pas moins brillé que dans ses Discours de morale.

Voilà

Voilà ma définition pleinement justifiée et dans la cause et dans les effets. La voilà exprimée avec la brièveté et la précision qui manquent à celle du Censeur de Longin.

On me permettra d'ajouter, que le Sublime doit être partagé dans celui des faits, et dans celui des sentimens ou des expressions. Le sublime des faits, tel qu'on le voit dans les Histoires, ne sauroit être imité; il dépend uniquement de la grandeur de ceux qui en sont les Auteurs. Il n'y a que celui des sentimens et des expressions qui puisse être l'objet de l'Art, et il est inutile de demander là-dessus s'il y a un Art du Sublime. Qui en doute? mais il n'est pas nécessaire d'en donner des règles: ou plutôt la plus sûre et la plus précise, c'est d'exprimer le vrai dans toute son élévation et toute sa force; c'est de l'étudier, de l'approfondir, d'en mesurer toute l'étendue, de l'embellir de tous les ornemens et de toute la vivacité que la Nature et l'Art peuvent fournir; et comme j'ai déjà dit, que la passion est l'ame de la parole, c'est en l'animant, en l'élevant, en la perfectionnant, qu'on peut parvenir au Sublime, c'est par cette voye qu'on s'y doit prendre: mais il faut pour cela que la

B iij Na-

228 MERCURE DE FRANCE

Nature ait donné à l'Orateur , au Poëte ,
à l'Ecrivain , toute la force et toute la
grandeur de génie qui convient à ces
trois différentes Professions.

J. C.

A Nismes le 3 Janvier 1733.



O D E.

*Imitée de la XIX. du premier Livre
d'Horace , par M. Des-Forges Maillard.
A. A. P. D. B.*

Que vois-je ? des Amours c'est la Mere
cruelle ,

Qui d'un tranquile cœur vient troubler le re-
pos ;

Ses perfides Enfans attachez auprès d'elle ,

Pour voler à ma perte , abandonnent Paphos.

Faut-il encore aimer ? quoi donc Bacchus lui-
même ,

Qui m'offroit autrefois un azile en ses bras ,

Conspire avec l'Amour ? ces Dieux veulent que
j'aime !

A ces Dieux réunis peut-on ne ceder pas ?

Je

Je l'avois dit cent fois , l'infidèle Glicere
M'a trop long - tems joié , je ne l'aimerai
plus.

Je l'avois dit cent fois , et malgré ma colere
Mes sermens, à sa vûë , ont été superflus.

Peut-on lui disputer l'honneur de la vic-
toire ?

Peut-on quand on la voit , lui refuser son
cœur !

Plus vermeil que la Rose , et plus blanc que
l'ivoire,

Son teint porte en tous lieux une vive splen-
deur.

Son petit air badin qui m'irrite , et m'en-
flamme ,

L'ércincelant éclat de ses regards perçans ,
L'un et l'autre ébranlant le siège de mon ame ;
Une douce fureur coule dans tous mes sens.

Venus m'a tout entier soumis à son em-
pire ;

C'est en vain qu'animé d'un dessein géné-
reux ,

Sur d'héroïques tons je croi monter ma Lyre ;

Je n'en sçaurois tirer que des sons amoureux.

B v A

A mes vœux, ô Venus, rends Glicere propice ;

Si de mes soins ardents tu m'accordes ce prix ,
Ton Autel fumera du rendre Sacrifice

D'un Agneau premier fruit d'une jeune brebis.



RÉPLIQUE à la Lettre de M. L. B. d'Auxerre, inserée dans le Mercure du mois d'Août dernier, au sujet d'une Inscription.

JE ne m'attendois à rien moins qu'à rentrer en dispute avec M. L. B. au sujet de l'Inscription d'Auxerre, et je croiois notre différend entièrement terminé, quand la Lettre qu'il vient de donner dans le Mercure du mois d'Août, m'a fait connoître que son silence n'étoit que pour mieux préparer ses armes, et pour me combattre avec plus d'avantage. En effet cette Lettre est bien différente des deux autres; la première n'étoit qu'un impromptu du lendemain, même de la découverte du Monument, et M. L. B. avoit écrit la seconde, avant que d'avoir eu le loisir de feuilleter les immenses Recueils d'Inscriptions; c'est - à - dire, qu'il avoit alors négligé les autoritez, qui sur une pareille matiere, peuvent servir à mettre la vérité

vérité dans un plus grand jour; mais aujourd'hui c'est après un intervalle considerable, et depuis une lecture attentive de *Lampride*, que mon adversaire reparoit sur les rangs, et comment y paroît-il encore; appuyé d'un suffrage glorieux et puissant. Pour le coup, peu s'en est fallu que M. L. B. n'ait réussi. Pénétré, comme je le suis, d'un respect infini et légitime pour l'illustre Magistrat * à qui il adresse sa Lettre et dont il emprunte du secours, j'ai craint long-temps de combattre des sentimens que je dois respecter, et j'aurois toujours gardé le silence, si je n'avois fait réflexion depuis, que la part que ce grand homme semble prendre dans notre dispute, n'est qu'un jeu de sa part, pour la faire durer plus long temps et s'en divertir. C'est donc à M. L. B. seul que je réponds icy, et tout ce que je dirai ne regarde que lui uniquement.

Pour entrer en matiere, je commence par examiner l'autorité de *Lampride*. J'ai dit dans mes deux Mémoires, en rapportant les sentimens de *Casaubon*, de *Saumaïse* et de *M. de Tillemont*, sur les Auteurs de l'*Histoire Auguste* dont *Lampride* est du nombre. J'ai écrit, dis-je, et

* *Monsieur Boubier, Président au Parlement de Dijon.*

*

B v j M.

M. L. B. en convient en partie, que ce *Recueil* étoit l'*Ouvrage* d'un *Compilateur* demi *Sçavant*, qui avoit écrit sans choix, sans ordre, et mêlé ensemble les *Narrations* des *Auteurs*, dont son *Receuil* portie le nom. Est-il extraordinaire que j'en aye conclu, qu'on étoit toujours en droit de révoquer en doute ce que ces *Auteurs* avancent quand il ne se trouve pas confirmé d'ailleurs, du moins pour le fonds. Il a plu à M^r L. B. en rapportant ces paroles, de supprimer les derniers mots : *Du moins pour le fonds*; et ce retranchement a donné à ma pensée une étendue que je n'ai jamais songé à lui donner, et qui la rend vicieuse. M^r L. B. en a profité, et il a fait valoir cet avantage autant qu'il a pû, mais en rétablissant la proposition dans les termes où je l'ai exprimée, a-t il tant de sujet de s'écrier et de la trouver si *extraordinaire*? N'est-elle pas plutôt une conséquence juste et mesurée qui naît d'elle-même de l'opinion désavantageuse qu'ont eu de l'*Histoire Auguste* les grands Hommes sur lesquels je me suis réglé. Je n'ai pas prétendu dire, au reste, qu'il fut nécessaire que les faits allégués dans cette *Histoire* se trouvassent nommément exprimez ailleurs; c'est assez pour y ajouter foy, qu'on les y trouve d'une manière im-

plicité

plicite et générale, et ce sentiment n'a rien que de naturel. Pour développer ceci davantage, je lis dans Lampride que Martianus conspira contre Alexandre, et qu'Ovinus voulut se faire Empereur; (car pour le dire en passant, et comme je le montrerai plus bas, il s'en faut beaucoup que je croye Ovinus un personnage fabuleux: c'est son association seule que j'attaque.) Ces faits, dis-je, n'ont rien qui m'empêche de les croire, après avoir lû dans les Auteurs contemporains que pendant le Regne d'Alexandre il y eut plusieurs séditions contre ce Prince. *Multa seditiones factæ sunt à multis. Dion.* J'ai même en quelque maniere obligation à Lampride de m'apprendre le nom de ces Chefs de Revolte, et de me les faire connoître. Mais aussi quand je lis dans le même Lampride qu'Alexandre, loin de punir Ovinus, associe ce Sénateur à son pouvoir, et que les autres Auteurs, au contraire, m'assurent que ce Prince scut punir ceux qui oserent s'élever contre lui. *Supplicioque affecti sunt. Herod.* J'ai alors raison de douter de l'autorité de Lampride.

Pour faire connoître plus particulièrement cet Auteur, il est nécessaire de remarquer quelques-uns de ses deffauts; et
sans

234 MERCURE DE FRANCE
sans le suivre dans toutes les Vies des Em-
pereurs qui portent son nom , je ne m'at-
tacherai qu'à celle d'Alexandre. A peine
Lampride sçait-il le nom de la Mere de
ce Prince , et ce n'est qu'en doutant
qu'il l'appelle Mammée. *Alexander igitur
cui Mammea mater fuit , nam et ita dicitur
à plerisque.* Peut-on dire qu'Encolpius et
les autres Courtisans d'Alexandre , dont
Lampride avoit les Memoires devant les
yeux , ignorassent le nom de cette Prin-
cesse ? ou pourquoi Lampride ne suit-il
plus icy ses originaux ? c'est à M^r L. B. à
nous l'apprendre. Selon le même Au-
teur , Alexandre fut le seul qui cassa des
Légions entieres : *Si quidem solus inven-
tus sit , qui tumultuan'er legiones exautora-
verit.* Qui voudroit l'en croire sur sa pa-
role ; se trouveroit bien embarrassé en li-
sant Suerone. Cet Auteur nous marque
expressément que Jules Cesar dans la
Guerre contre Pompée , cassa auprès de
Plaisance , la neuvième Légion qui s'étoit
révoltée : *Et nonam quidem Legionem apud
Placentiam cum ignominia missam fecit 69.*
Qu'Auguste en fit autant à la dixième.
*Decimam Legionem contumacius parentem
cum ignominia dimisit. 24.* Enfin , que
Galba ôta non-seulement les Aigles aux
Classaires , dont Néron avoit composé

un

un Corps de Troupes réglées, et les obligea de rentrer dans leurs premières fonctions, mais même sur ce qu'ils se plaignoient avec trop de hauteur, qu'il les décima, *sed decimavit etiam*. 12. Lampride nous dit encore qu'Alexandre, à l'imitation d'Adrien, eut la pensée de faire adorer J. C. dans l'Empire. *Christo Templum voluit eumque inter Divos recipere, quod et Adrianus*; et cependant Tertulien qui vivoit sous Sévère, et qui par conséquent étoit beaucoup moins éloigné d'Adrien, que Lampride, nous dit au contraire, que ce fut Tibère qui conçut ce dessein: *Tiberius ergo annunciatum sibi ex Syria Palestina, quæ illius (J. C.) Divinitatis revelata, detulit ad Senatum cum prærogativa suffragii sui*. Mais que dire de la manière dont Alexandre parle de Caracalle dans son Remercement au Sénat? Ce Prince, comme on le verra plus bas, se disoit fils de ce dernier Empereur; et cependant il le blâme publiquement d'avoir affecté, en prenant le nom d'Antonin, un titre qui ne lui convenoit pas: *Affectatum in Bassiano*. Est-ce là ce fils si respectueux pour ceux qui lui avoient donné le jour? Enfin rien n'est plus plaisant que de voir parmi les Conseillers que Lampride donne à ce Prince, des

Per,

236 MERCURE DE FRANCE

Personnes mortes long - temps auparavant , tels que Pomponius , Alphenus et d'autres , ce qui a été remarqué par Cujas , *lib. 7. Observ.*

Je pourrois remarquer une infinité de traits pareils , mais en voilà assez sur ce sujet , et pour autoriser ce que j'ai dit. Je viens à l'association d'Ovinus pour en faire connoître la supposition ; j'ai dit , après M^r de Tillemont , qu'il s'y trouvoit des *circonstances qui paroissent tenir de la Fable*. L'objection a paruë pressante à M^r L. B. il étoit naturel de s'en débarasser ; mais je ne sçais s'il y a bien réussi , en disant que ces circonstances tiennent seulement *du Comique*, et que *des circonstances pour être Comiques , n'empêchent point le fonds de l'évènement d'être réel*. C'est ce que je nie dans un fait de l'importance de celui que nous examinons. En voici la preuve : Selon M^r L. B. Ovinus avoit été choisi par les Prétoriens , et il en étoit aimé , puisque ce fut cet amour qu'ils lui portoient qui causa sa mort dans la suite. Alexandre , qui redoutoit leur Puissance , entre dans leurs vûës , associe Ovinus à l'Empire , mais seulement en apparence et pour montrer à ces Troupes que le sujet qu'ils avoient choisi pour lui opposer , n'étoit pas digne du rang où ils le vouloient faire

re

re monter. Mais, dira-t-on à M^r L. B. la politique d'Alexandre se dément bien-tôt; car enfin cet air *Comique* dans les circonstances de cette association auroit bien-tôt ouvert les yeux aux Soldats, ils auroient pénétré le dessein d'Alexandre, et ce Prince par-là se seroit trouvé dans le danger qu'il vouloit éviter. L'exemple de Septime Sévère qu'il allégué, est bien différent.

Lorsque ce Prince, pour mieux combattre Pescennius, amusa Albin, en le déclarant César. Albin étoit alors à la tête des armées d'Angleterre, et prêt à prendre la Pourpre. Il falloit prendre le parti de la dissimulation, ou se résoudre à avoir deux Concurrens sur les bras. Il n'y a rien outre cela de *Comique* dans sa conduite, dont il trouvoit un modele dans Auguste par la maniere dont il en avoit agi avec Lépide. Selon le récit de Lamptide Ovinus est sans Soldats, sans Troupes réglées; à peine commence-t-il à se former un parti pour s'élever au Trône. Quoiqu'en veuille dire M^r L. B. rien ne pouvoit forcer Alexandre d'avoir pour ce Sénateur et ses Complices, un ménagement si raffiné et si dangereux. Je ne sçai si je n'aime-rois pas presque autant l'explication qu'Erasme a donnée à cette action d'Alexandre

238 MERCURE DE FRANCE:
dre dans ses Apothegmes , lib. 6. Selon
lui, Alexandre tout plein de bonté et tout
Philosophe , voulut corriger l'ambition
d'Ovinus ; il ne l'engagea à venir à l'Ar-
mée avec lui que pour lui faire connoître
que la condition qu'il ambitionnoit tant,
étoit plus remplie de peines et de travaux
qu'il ne se l'étoit imaginé. *Sic illi commo-
stravit quod esset gerere imperium.* Ce qu'il
y a de plaisant dans cette explication d'E-
rasme , c'est qu'elle se trouve autorisée
par Lampride , qui nous dit qu'Aléxan-
dre remercia Ovinus de vouloir bien se
charger volontairement d'un fardeau aus-
si pesant que celui de gouverner la Ré-
publique. *Eique gratias egit quod curam
Reip. sponte reciperet.*

Pour seconde preuve contre l'associa-
tion d'Ovinus ; j'ai dit , qu'il n'y avoit
aucune apparence qu'Aléxandre eut vou-
lu se livrer entierement entre ses mains ,
en lui offrant le commandement des
Troupes qu'il envoyoit contre les Barba-
res, et M^r L. B. avouë que ç'auroit été *le
comble de l'imprudence.* Aussi pour parer
cette objection , qui peut passer comme
le centre de toutes les autres , M^r L. B. a
pris le parti d'expliquer le Texte de Lam-
pride , autrement que tous ceux qui l'ont
traduit jusques icy. Voicy le Passage Latin:

Et

Et cum expeditio Barbarica esset nuntiata , vel ipsum , si vellet , ire , vel ut secum proficisceretur , hortatus est.

M^r L. B. prétend que dans ce Passage la particule *vel* est mise pour *et* , et que par conséquent, au lieu d'entendre qu'*Alexandre offrit à Ovinius de le mener à la Guerre , s'il n'aimoit mieux y aller seul.* Il faut traduire qu'*Alexandre invita Ovinius à aller à la Guerre contre les Barbares , et même à faire le voyage avec lui.* Je sçais que la particule *vel* n'est pas toujours disjonctive , qu'elle est copulative quelquefois ; mais je sçais bien aussi que c'est quand la Phrase le détermine, et que sans cela on ne peut l'expliquer raisonnablement. Quel est donc le sens le plus naturel , et qui se présente le premier à l'esprit dans ce Passage de Lampride. Est - ce celui qu'y trouve M^r L. B. ou celui dans lequel l'ont entendu tous les autres Traducteurs ? Je laisse cela à décider au Lecteur , mais j'ose assurer que l'explication de M^r L. B. est forcée , et que la particule *vel* , comme il l'entend , devient dans la phrase un véritable Pleonasme , et n'est plus qu'une répétition vicieuse. C'est un grand principe et que M^r L. B. doit encore mieux sçavoir que moi , de ne point cher-

225 MERCURE DE FRANCE
chercher un sens éloigné et difficile, quand
il s'en offre un simple et naturel.

Pour affermir davantage l'association
d'Ovinus, M^r L. B. s'étend fort au long sur
le temps de cette association. Mais tout ce
qu'il dit icy ne me regarde nullement.
Je nie le fait, il ne m'importe pas en
quel temps il a pu arriver. J'ai dit seu-
lement que ce n'avoit pû être dans une
Guerre contre les Allemans, comme M^r
L. B. l'avoit avancé; il a été obligé d'en
convenir, et de dire qu'il n'avoit erré que
pour avoir voulu suivre M^r de Tille-
mont; mais comme il donne une autre
Epoque à cette association, il me permet-
tra de l'examiner.

Lampride écrit qu'Alexandre étant à
Antioche, trouva ses Troupes dans un
grand relâchement, qu'ayant fait arrêter
les Auteurs de ce désordre, les Soldats se
mutinerent et s'éleverent tumultueuse-
ment contre lui; que là-dessus ce Prince
leur dit que ce n'étoit point contre leur
Souverain que leurs Chefs leur avoient en-
seigné à *faire usage de leurs voix*; mais
contre les Sarmates, les Allemans, les
Perses. M^r L. B. saisit le Passage et met
l'association d'Ovinus dans une Guerre
qu'il prétend qu'Alexandre eut contre les
Sar-

Sarmates , et qu'il place dans l'ordre où ces Peuples sont nommez , et dans les six premières années du Regne d'Aléxandre.

J'avouë mon peu de pénétration , je ne vois rien icy qui prouve qu'Aléxandre ait eu Guerre contre les Sarmates , et voicy sur quoi je me fonde.

Si dans la dernière Guerre d'Espagne , l'âge du Roy avoit permis à ce Prince de se trouver à la tête de ses Troupes, et que sur le point de quelque Action , il les eut fait souvenir de la valeur qu'elles avoient fait paroître contre les Allemans, les Anglois , les Hollandois ; en concludroit-on que ce Prince auroit eu alors quelques Guerres contre ces Peuples ? Non , sans doute , et l'on doit raisonner de la même manière , sur la Harangue d'Aléxandre. Cet Empereur alors marchoit en Perse , comme Lampride le dit lui-même ; et jusqu'à cette Guerre, son Regne avoit été paisible du côté des Etrangers. *Igitur cum ad hunc modum *septem annos quod quidem ad se attineret, sine querela cuiusquam Imperium gubernasset, ecce tibi octavo anno, &c.*

Car il paroît par toutes les Médailles d'Aléxandre , qui portent la marque du temps où elles ont été frappées, et sur les-

* Suivant la correction du P. Pagi : Dissert. Hypat. pag. 177.

quelles

quelles il est fait mention de Victoires ; soit dans le Type , soit dans la Légende , que ce ne fut qu'après la Déclaration de la Guerre de Perse , arrivée sur la fin de l'an 227 , ou au commencement de 228 , comme l'a démontré le P. Pagi , que les Généraux de ce Prince eurent quelques avantages en Mauritanie , en Illyrie et en Arménie , puisque toutes ces Médailles ne paroissent point avant la VII^e année de la Puissance Tribunicienne d'Alexandre , et que par conséquent elles ont été frappées au plutôt en 288. c'est-à-dire , à peu près dans le même-temps qu'Alexandre étoit à Antioche. Alexandre donc ne fait icy que ce qu'auroit fait le Roy ; l'un et l'autre représentent à leurs Soldats les Guerres où ils se sont trouvez , sous les Rois leurs Prédecesseurs ; et une marque qu'Alexandre n'entend point parler de celles qui le regardent , c'est qu'il cite les Perses contre lesquels , comme je l'ai dit , il marchoit alors , dans la seule Expedition qu'il ait faite contr'eux.

Si cependant M^r L. B. soutient que les Sarmates ont quelque rapport avec Alexandre , je lui répondrai que cette Guerre n'est pas distincte de la première contre les Allemans , dont il ne veut plus faire usage ; et qu'au contraire , c'est la même.

Les

Les Sarmates occupoient tout le Païs qui compose la Pologne et la Prusse d'à-present ; ils étoient par-là trop voisins de l'Illyrie , pour ne pas croire que ce furent ces Peuples qui apparemment s'étoient joints aux Allemans , que Varius Macrinus chassa de cette Province. Les interêts des uns et des autres étoient les mêmes , et ils voulurent profiter de l'absence d'Aléxandre , pour ravager les Terres de l'Empire , ce qui obligea l'Empereur en marchant contre Artaxercés d'envoier des Troupes contr'eux. *Comparante jam se ut fluvios transgrederetur... Quosdam etiam exercitus in regiones alias transtulit , ut inde Barbarorum incursiones facilius arcerentur.* Herodien.

J'ai promis à M^r L. B. de lui montrer que les Ovinus me sont connus ; je tiens ma parole. Outre l'Ovinus Camillus de Lampride , et Ovinus Tertullus de la Loy 1. *ad S. C. Tertull.* qu'il cite : Il y a un Ovinus Paternus qui fut Consul sous Aléxandre même en 233. un Lucius Ovinus Rusticus , qui le fut sous Maximin , l'an 237. et l'on trouve en 317. sous Constantin , un autre Ovinus , surnommé Gallicanus, Consul avec Septimius Bassus, long-temps devant ceux-cy , une Inscription de Gruter (CCLXI 4.) nous fait men-

tion

tion d'un Titus Ovinus Thermus, fils d'un autre de même nom, qui vivoit sous les Antonins. Je ne parle pas d'un M. Ovinus M. F. Ter. Rufus, et d'un L. Ovinus Amandus, dont les noms se trouvent dans le même Gruter (DLXVII. 3.) et dans Reinesius (XII. 110.) Ovinus est un nom ancien chez les Romains, puisque Varron qui fleurissoit dans les dernières années de la République, en parlant dans son Ouvrage de *Re Rustica*, des noms qui tirent leur origine des Troupeaux, fait mention de celui d'Ovinus. *Nomina multa habemus ab utroque pecore, à majore et à minore, à minore Porcius, Ovinus, Caprilus.* En voilà suffisamment pour dresser une longue Généalogie, à qui voudroit en prendre la peine, mais n'en voilà que trop pour montrer que M^r L. B. n'a pas eu raison de dire, *que ce nom ne se rencontre gueres ailleurs qu'en ces deux endroits qu'il a cités.*

Je finirois icy, sans une réflexion qu'on me permettra d'ajouter; quoiqu'elle ne regarde pas mon adversaire seul. M^r L. B. en parlant d'Alexandre, l'appelle toujours Alexandre Severe, et il suit en cela un usage, qui, pour être autorisé, n'en est pas moins vicieux. Le nom de Severe que portoit Alexandre, n'étoit pas, quoiqu'en
veuille

veuille dire Lampride , une Epithete qui lui fut donnée à cause de son exactitude à faire observer la Discipline Militaire. *Nam et Severus est appellatus à Militibus ob Austeritatem.* C'étoit chez lui un nom de famille , qu'il tenoit de Septime Severe et d'Antonin Caracalle , appelé de même Severe , comme on le voit sur ses Médailles Grecques , où il est nommé ΑΥΤ. Κ. Μ. ΑΥΡ. CΕΤΗΡΟC. ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Π. Π. Aléxandre se disoit fils de ce dernier. *Admonete quamprimum illum* , dit ce Prince en parlant d'Artaxercés : *Trophaeorum quae plurima adversus Barbaros Severo atque Antonino parente meo ducibus excitasti.* Herodien. Ce qui est confirmé par les Inscriptions.

IMP. CAES DIVI
SEVERI. PII. NEPOTI. DIVI
ANTONINI. MAG. PII. FILIO
M. AUREL. SEVERO ALEXANDRO
PIO , &c.

Gruter MLX XVIII , 7. et 8.

C'est donc Severe-Aléxandre qu'il faut dire , selon l'usage de placer les noms de famille , et conformément à toutes les

C Més

246. MERCURE DE FRANCE
Médailles Latines et Grecques, où l'on
lit: IMP. SEV. ALEXANDER AUG.
ΑΥ.Κ. CEOΥΗΡΟC. ΑΛΕΞΑΝΔ. aussi-bien
que dans les Inscriptions que je viens de
rapporter.

D. P.

A. Orleans, le 10 Octobre 1732.



HERO

CANTATE.

PRès des Murs de Sestos, sur cette antique
Rive,
Que l'Hellespont blanchit de ses Flots écu-
meux ;
Héro pâle, tremblante, et d'une voix plain-
tive,
Déploroit d'un Amant le destin malheureux.
La nuit d'un sombre voile avoit couvert les
Ondes ;
Tous les Vents, échappez de leurs Grottes pro-
fondes ;
Sur l'humide Element exerçoient leur fureur ;
Quand cette triste Amante, en faveur de Léan-
dre,
Au Dieu de la mer fit entendre
Ces lugubres Accens que dictoit sa douleur.
Grand Dieu, si jadis dans ton ame,
L'amour

L'amour alluma ses beaux feux ,
D'un Amant tendre et genereux ,
Seconde l'innocente flamme.

Des Aquilons impétueux
Retiens les bruyantes Halcines ;
Ne permets qu'aux Zéphirs heureux
D'agiter les humides Plaines.



Tandis qu'aux noirs chagrins Héro livre son
cœur ,

Des fiers Enfants de l'Air la Cohorte insolente ,
Jusqu'au Sable profond va porter la terreur ,
Et au centre entr'ouvert de l'Onde turbulente ,
Eleve jusqu'aux Cieux la vague menaçante.
D'une effroyable nuit l'éclair perce l'horreur ;
L'affreux Tonnerre gronde en une épaisse nuë ,
Le Rivage en fremit , la Terre en est émuë ,
Les Tritons , sous les Eaux , vont cacher leur
frayeur.

En vain , d'une intrépide ardeur ,
L'audacieux Léandre affronte la Tempête ;
Des Montagnes de Flots, s'écroutent sur sa tête ;
Il périt , et bien-tôt sensible à son malheur ,
Son Amante en ces mots , exhale sa fureur.



D'une agréable chaîne ,

C ij Au

Au mépris de mes vœux ,
 Ta fureur inhumaine
 Vient de rompre les nœuds,
 Divinité cruelle ,
 Qu'une Amante fidele ,
 De ta haine immortelle ,
 Ressente tous les coups,
 Tonne , frappe, Barbare ,
 Contente ton courroux :
 Quand on s'aime , il est doux
 De s'unir au Tenare.



Déjà le Dieu des Eaux , d'un coup de son Tris-
 dent ,
 Avoit apaisé les orages ;
 Dans les Antres profonds le Soleil en naissant,
 Avoit précipité tous les sombres nuages ;
 Lorsque sur les humides plages ,
 Héro porta soudain ses regards amoureux.
 Mais quel objet, Cieux ! quel Spectacle af-
 freux !
 Quelle fureur ! quelle nouvelle rage !
 Quand sur ce tragique Rivage
 Elle apperçoit le corps d'un Amant malheureux,
 Elle tremble , fremit , recule , arrête , avance ;
 Dieux ennemis , Auteurs de mon tourment ,
 Une victime encoꝛ manque à votre vengeance ;
 Elle

Elle dit , et ses yeux fixez sur son Amant ,
 Se jette dans la Mer pour le joindre en mourant.



Amants intrépides ,
 Ennemis du jour ,
 Craignez de l'Amour ;
 Les traits homicides.
 Ses charmes trompeurs ,
 Cachent ses rigueurs ,
 A ceux qu'il engage ;
 Les chagrins , les pleurs ,
 Sont des tendres cœurs ,
 Le triste partage.

M. HUART, *Professeur à Senlis*



E X P L I C A T I O N

D'une Médaille de l'Empereur Hadrien.

ON trouve communément dans Hadrien une Médaille de grand Bronze , où d'un côté est la tête de ce Prince ; sans Couronne, avec HADRIANUS AUGUSTUS pour Légende ; et dont le Revers est chargé d'une femme debout , tenant de la main droite une longue Palme, appelée

C iij puyée

250 MERCURE DE FRANCE
puyée contre terre , et de la main gauche
une Corne d'abondance ; à ses pieds sont
deux petites figures d'enfans ; la Légende
HILARITAS. P. R. Dans l'Exergue. cos. III.
et dans le Champ de la Médaille , s. c.

Tristan 1 et Angelloni 2 qui nous ont
donné cette Médaille , l'ont expliquée
diversement,

Le premier , fondé sur un Passage d'Ar-
temidore , où il est dit que les Palmes
veuës en songe sont des Pronostics
d'une heureuse fécondité , a cru que le
Senat en faisant frapper une Médaille à
Hadrien , avec la Déesse HILARITAS , dont
le Symbole ordinaire est une Palme , avoit
voulu marquer la joie du Peuple Ro-
main , dans l'esperance où tout l'Empire
étoit que Sabine , femme de ce Prince ,
lui donneroit des Heritiers. Les deux en-
fans qu'on voit dans la Médaille , ap-
puyent ce sentiment ; mais comme cette
Médaille n'est pas du commencement
du Regne d'Hadrien , ce qui se recon-
noît par le titre uni d'HADRIANUS
AUGUSTUS , qu'on y lit , et par la Note
de son troisième Consulat ; pour peu
qu'on fasse d'attention à la maniere dont

1 *Comment. Histor. pag. 480. du Tom. I.*

2 *La Historia Augusta , pag. 140. de l'Édit. de
Rome, 1631.*

Hadrien

Hadrien et Sabine vivoient ensemble, il n'y a pas beaucoup d'apparence qu'on le flatat sur ce sujet: Hadrien regardoit Sabine comme une femme fâcheuse ¹, dont l'humeur lui-étoit insupportable, et qu'il eut répudiée s'il n'eut été que simple particulier. On prétend même que cette Princesse ne mourut que du ² Poison que son mari lui fit donner. Elle de son côté lui rendoit bien le change; on en peut juger par ce qu'elle disoit elle-même publiquement: ³ Qu'elle avoit toujours fait tous ses efforts pour n'avoir aucuns enfans de son mari, le fruit de pareils embrassemens ne pouvant être que funeste à l'Empire. Dans de pareilles conjonctures il n'y a pas lieu de croire que le Senat ait voulu faire frapper une Médaille, qui, à l'expliquer comme fait Tristan, auroit pu passer pour une Satire véritable, ou, qui du moins, n'auroit pas manqué d'ap-
prêter à rire aux Courtisans assez enclins déjà à la raillerie.

Angelloni n'a gueres mieux réüssi. Selon lui, la Médaille est un monument

¹ *Uxorem etiam ut morosam et asperam dimissurus, ut ipse dicebat, si privatus fuisset. Elius Spartian. in vita Hadriani.*

² Spartien.

³ *Aurel. Victor.*

252 **MERCURE DE FRANCE.**
 de la joie que tout Rome ressentit lorsqu'Hadrien revint dans cette Ville, après avoir parcouru toutes les Provinces de l'Empire. Mais, 1°. ce retour d'Hadrien est marqué d'une manière assez distincte sur d'autres Médailles. **ADVENTUS. AUG. ADVENTUI AUG. ITALIÆ**, pour ne pas en chercher des monumens ailleurs. 2°. Il est difficile de trouver quelque rapport entre ces Enfans, gravez sur la Médaille, et l'arrivée d'un Prince. Angelloni a beau dire que la joie étant plus particulière aux Enfans, on a pu par ce motif les représenter icy : *Come pure stanno i fanciulli sempre allegri.* Son explication est trop générale ; et comme elle peut convenir à tous les succès favorables, elle ne convient à aucun en particulier.

Pour dire donc quelque chose de plus précis, je ferai observer qu'**HILARITAS**, avec l'adjonction de **P. R. Populi Romani**, ne se trouve que sur les Médailles d'Hadrien, et sur celles d'**Ælius - César** son fils adoptif, avec néanmoins quelque différence dans le Type. La Déesse **HILARITAS**, sur les Médailles de ce dernier, portant une branche de quelque arbre, au lieu d'une Palme, et n'ayant point d'Enfans à ses côtes. Cette différence, que je tâcherai néanmoins d'expliquer, n'a

rap.

l'apport qu'à quelques circonstances qui ne font rien au motif qui a fait frapper ces Médailles , que je crois toutes les deux, avoir été pour l'adoption d'Ælius; et pour le prouver, je commence par la Médaille de ce Prince , dont la connoissance entraînera aisément celle de la Médaille d'Hadrien.

Les fatigues qu'Hadrien avoit essuïées dans ses longs voyages , sur tout marchant toujours la tête nuë dans les saisons même les plus rigoureuses de l'année , affoiblirent extrêmement sa santé ; il tomba dans une maladie , qui diminuant tous les jours ses forces , le fit penser à se choisir un Successeur. Après avoir jetté les yeux sur plusieurs , que sa politique lui fit immoler ensuite , lorsque sa maladie paroissoit moins dangereuse , il s'arrêta enfin sur Ceionius Commodus , qu'il adoptat , le fit César et lui changea son nom en celui d'Ælius. Ce dernier ne joiit pas long-temps de ces avantages , ne s'étant pas écoulé une année depuis son adoption jusqu'à sa mort ; encore dans ce peu de temps fut-il toujours si incommodé , qu'il ne put pas même remercier Hadrien en plein Sénat , de l'honneur qu'il lui avoit fait. Dans un si court espace , ce Prince ma-

254 **MÉRCURE DE FRANCE**
 ladif ne put gueres fournir de sujets qui
 méritassent d'être consacrez sur les Mon-
 noies. Aussi toutes celles de ce Prince
 ont - elles rapport à son adoption. Qu'y
 voit-on en effet , sinon la bonne intel-
 ligence du nouveau César , avec l'Empe-
 reur ? **CONCORDIA**. Son soin à rendre gra-
 ces aux Dieux de son élévation ? **PIETAS**.
TR. ? L'esperance que les Peuples avoient
 conçüe de lui , et le bonheur qu'ils at-
 tendoient de son Regne, dans la Médaille
 où ces deux Divinitez sont représentées ?
 Enfin le Symbole de la Pannonie , Pro-
 vince dont il avoit eu le Gouvernement,
 et qui semble le féliciter sur son avene-
 ment à l'Empire ? **PANNONIA**. Parmi tou-
 tes ces Médailles , y en a-t-il quelqu'une
 qui convienne mieux à son adoption, que
 celle où la joie du Peuple Romain est
 marquée : **HILARITAS. P. R.** Les largesses
 qu'Hadrien fit à cette occasion au Peuple
 et aux Soldats ; les Fêtes qu'il donna dans
 le Cirque , en font foy. Dans ces Fêtes ,
 dit Spartien , rien ne fut oublié de tout
 ce qui pouvoit contribuer à la joie pu-
 plique : *Neque quicquam prætermissum quod
 posset lætitiã publicã frequentare.* Ce Pas-
 sage semble fait pour la Médaille et fait
 connoître , à n'en point douter , que le
 motif qui la fit frapper , fut la joie de
 tout

tout le Peuple Romain pour l'adoption d'Ælius, qui en assurant un Successeur à l'Empire, assuroit en même-temps la Paix et la tranquillité de ce vaste Corps.

La Médaille d'Ælius expliquée, celle d'Hadrien se la trouve aussi; la même occasion les a fait naître toutes deux, il ne s'agit que de la différence qui se trouve dans le Type dont je vais rendre raison.

Hadrien, à son avènement à l'Empire après la mort de Trajan, fut obligé avant même que de se rendre à Rome, de faire mourir quelques Personnages Consulaires. Ces exécutions, quoique justes et nécessaires, indisposèrent extrêmement cette Capitale contre lui. Aussi son premier soin après s'être rendu au plutôt dans cette Ville, fut de tâcher par toute sorte de moyens de dissiper les mauvaises impressions qu'on avoit conçûes. Pour cet effet il fit de grandes liberalitez, et entre autres Spartien remarque, qu'il augmenta les sommes que Trajan avoit assignées aux Enfans. *Pueris ac puellis quibus etiam Trajanus alimenta detulerat incrementa liberalitatis adjecit.* Il y a beaucoup d'apparence, que dans l'adoption d'Ælius, où l'on voit les mêmes Fêtes et les mêmes liberalitez, Hadrien songea pareillement aux Enfans, ces largesses étoient nou-

Cvj velles.

velles, Trajan étoit le premier qui les eut faites, et elles étoient trop agréables au peuple pour les négliger.

Quoi donc de plus naturel, que de faire paroître ces Enfants dans une Médaille frappée pour conserver la mémoire de ces largesses ? et s'ils ne paroissent point dans la Médaille d'Ælius, c'est que les largesses étant faites par Hadrien en vuë de ce Prince, c'étoit à Hadrien que toute la reconnaissance devoit s'en rapporter ; mais la joye du Peuple Romain pour l'adoption d'Ælius éclatoit également en faveur de ces deux Princes, et devoit par conséquent paroître également sur les Monnoyes de l'un et de l'autre, HILARITAS.
P. R.

La difference d'un Rameau à une longue palme ou branche de quelque arbre, ne peut arrêter en aucune maniere ; l'un et l'autre conviennent parfaitement à la joye, ainsi qu'on le peut voir par ces deux Vers, l'un de Rutilius et l'autre de Juvenal :

*Exornent virides communia gaudia Rami ;
Ornentur postes, et grandi janua Lauro.*

On peut me faire deux Objections auxquelles je vais répondre.

La

La premiere est , qu'il se trouve une Médaille de Lucille , femme d'Ælius, avec HILARITAS au revers , qu'on ne peut expliquer autrement qu'en la rapportant à la fécondité de cette Princesse , ainsi qu'on fait de toutes les Médailles des autres impératrices où cette Legendé se rencontre. Que l'explication de la Médaille de la femme emporte l'explication de celle du mari , et par une conséquence celle d'Hadrien. Pour répondre à ce raisonnement , outre que le P R qui donne aux Médailles d'Hadrien et d'Ælius quelque chose de particulier et de relatif entr'elles , ne se rencontre point sur celles de Lucille , les Médailles qu'on nous donne pour être de la femme d'Ælius , sont toutes de Lucille , femme de L. Vere , ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre si l'on veut se donner la peine de lire ce que j'ai écrit sur ce sujet dans le Mercure du mois d'Août dernier , ainsi l'Objection tombe d'elle-même.

La seconde Objection est par rapport à une Médaille d'Hadrien qu'on trouve gravée dans Oiselius et dans Ant. Augustin , où l'on voit sous la Legendé HILARITAS. P. R. une femme debout tenant avec ses deux mains un voile qu'elle a sur la tête. Ce Type ne peut avoir aucune

258 MERCURE DE FRANCE
cune convenance avec l'explication que
je donne. Il est vrai que ce revers est ex-
traordinaire, et que la figure qui y est
représentée, a beaucoup plus de rapport
avec la Pudeur ou la Pieté qu'avec la
Déesse de la Joye; mais au lieu que cet
emblème peut avoir rapport à quelque
usage, quelque cérémonie qui se prati-
quoit dans les Fêtes publiques, et que
nous ignorons. Il me suffit que la Legen-
de HILARITAS. P. R. s'y rencontre, puis-
que c'est cette joye universelle du Peuple
Romain que j'explique, et non pas tou-
tes les différentes manieres dont il se ser-
voit pour la représenter sur ses Mon-
noyes.

D. P.

A Orleans, ce 8 Novembre 1732.



O D E.

*L'Ame persecutée par les ennemis de son
innocence, invoque le Seigneur.*

DE mes tristes sanglots reçois le sacrifice,
Mes cruels ennemis, Seigneur,
Arment contre mon sein la barbare injustice
D'une

D'une sacrilege fureur ,
Mets dans tes mains , Seigneur , les traits de ta
vengeance ,

Déclare toi pour l'innocence ;
Qu'ils tombent à tes pieds sous tes coups abat-
tus.

Que vois-je ! ma plainte t'anime.
Tu parois dans ta gloire et déjà dans l'a-
bîme ,
Ces cruels ennemis gémissent confondus.



Tremblés Peuples , armé de sa foudre bra-
lante ,

Le Seigneur devient mon appui ,
Les Cieux sont étonnés de sa gloire écla-
tante ,

L'Univers fléchit devant lui.
Sous son bras foudroyant , les plus superbes
têtes

Tombent au rang de ses conquêtes.
D'un téméraire orgueil l'éclat audacieux
Se dissipe devant sa gloire ,
Le Seigneur a vaincu ; graces à sa victoire ,
Mes jours à ses Autels couleront sous ses
yeux.



De mes fiers ennemis les fureurs criminelles

Ne

270 MERCURE DE FRANCE

Ne troubleront plus mon bonheur ,
Et je puis aux beautés de ses loix éternelles
Consacrer à jamais mon cœur .
A l'abri de son Trône , et charmé de sa
gloire ,
Le jour heureux de sa victoire
Retracé dans mes chants augmentera ma paix ;
Rempli de sa bonté suprême ,
Puisse plutôt mon cœur s'oublier de lui-même
Que du prix glorieux qu'il tient de ses biens
faits !



Des frivoles grandeurs d'un pompeux esclav
vage ,
Mes yeux ne sont plus éblouis ;
Je vois , dans le repos où le Seigneur m'env
gage ,
Ces fantômes évanouis .
Heureux , Seigneur , heureux , le cœur qui te
révere !
Embrassé d'un amour sincère ,
Il goûte des vrais biens les solides appas :
De son innocence éternelle
Rien ne peut altérer la pureté fidelle ;
Il craint le seul malheur de ne te louer pas .



Non , non , le monde en vain m'étale ses dé
lices ,

Le

Le seul bonheur est sous ta loy ,
 Et je ne compte plus que parmi les suplices
 Les biens qui me privent de toi.
 Le Seigneur est ma force , à l'ombre salutaire
 De son auguste Sanctuaire ,
 Des traits les plus cruels je brave la rigueur.
 Vous , dont une indigne licence
 Poursuit sur cette mer la timide innocence ,
 Voulez-vous triompher ? invoqués le Seigneur.
*Dominus pars hereditatis mea , et Calicis mei.
 Tu es qui restitues hereditatem meam mihi.*

Par M. l'Abbé P. V. de Marseille



*DISSERTATION sur les Enseignes
 Militaires des François , par M. Bene-
 ton de Perrin , Ecuyer , ancien Gendarme
 de la Garde du Roi.*

P R E M I E R E P A R T I E .

DEpuis que les hommes poussés par
 l'ambition eurent songé à dominer
 les uns sur les autres , et qu'en consé-
 quence ils se furent assemblés en troupes
 pour attaquer , ou pour se défendre ;
 ils prirent des marques militaires , soit

162 MERCURE DE FRANCE
en couleurs , soit en figures pour se re-
connoître dans les Combats , et ce sont
ces marques qu'on peut encore appeller
signes et symboles , qu'on a ensuite nom-
més *Enseignes , Drapeaux et Etendarts*.

Chaque Nation regarda les siennes
avec un respect et une veneration infi-
nie , elles servoient à exciter en eux la
valeur et l'envie de bien faire , pour évi-
ter la honte de les laisser tomber en la
puissance de l'ennemi ; leur perte fut re-
gardée comme un affront insigne , et ceux
qui les portoient étoient punis de mort
quand ils les perdoient par négligence ou
par lâcheté.

Les Juifs eurent des Enseignes , chacu-
ne des douze Tribus avoit la sienne d'u-
ne couleur particuliere , et sur laquelle
étoit le Symbole , qui la désignoit , suivant
la Prophetie de Jacob.

Dans l'Ecriture , et en particulier dans
les Pseaumes , il est souvent parlé en un
sens allegorique du *Lion* de la Tribu de
Juda , du *Navire* de Zabulon , des *Etoi-
les* ou du *Firmament* d'Isachar.

Du tems des Machabées les Drapeaux
Hebreux étoient chargés de quatre let-
tres équivalentes à celles-ci , M C B I ;
qui signifioient selon quelques Commen-
tateurs , *quis sicut tu in Diis Domine ?* La
force

force de la Guerre est dans le Seigneur , nul n'est égale à lui. Ce sont ces quatre lettres qui firent donner le nom de *Machabée* à la race de celui qui le premier les fit mettre sur les Etendards qu'il leva pour la deffense de la vraie Religion.

C'étoit dès ces tems-là, et ça été toujours depuis l'usage des Juifs, de faire des noms artificiels avec les premieres lettres des differens mots qui doivent entrer dans les noms propres. De là sont venus les termes de *Radaq*, de *Ralbag*, de *Rambana*, &c. pour Rabbi David Kimchi, Rabbi Levi-ben-genson, et Rabbi Moses ben-maïmon, qui semblent ne rien signifier à ceux qui ne sçavent pas ces sortes d'Anagrames; plusieurs autres semblables mots, dont on a ignoré la véritable signification, ont fourni aux Cabbalistes les noms qu'ils ont donné aux intelligences superieures.

Semiramis, Reine des Assyriens étoit appelée en langage du pays *Chemirmor*, mot qui signifioit aussi une Colombe, de-là vient que les Enseignes de cet Empire étoient chargées de ces Oyseaux pour conserver le souvenir de l'Heroïne, de qui il tenoit son premier éclat; et quand les Prophetes exhortoient les Juifs à la pénitence, ils les menaçoient de cette Colom-

264 MÉR CURE DE FRANCE.
Colombe Assyrienne, comme du fleau
de la vengeance Divine le plus à crain-
dre.

Semiramis pourroit bien être la Venus
de Phenicie, que les Poëtes nous repré-
sentent sur un Char traîné par des Co-
lombes.

Selon que les Peuples ont été plus ou
moins policés, ils ont aussi employé pour
Drapeaux, ou Etendarts, des choses plus
ou moins recherchées.

Les Romains dans les commencemens
se contentoient de mettre un paquet
d'herbes au bout d'une picque. On sçait
que les Tartares se sont servi de queuës
de Cheval, ce qui est encore en usage
chez les Turcs.

Lorsqu'on découvrit l'Amérique, les
habitans de ces vastes contrées n'avoient
pour Enseignes que de grands bâtons or-
nés de plumes d'Oyseaux qu'ils appel-
loient *Calumets*.

Les Romains mirent ensuite au bout de
la picque des représentations d'animaux,
comme celles du Loup, du Cheval, du
Sanglier, du Minotaure, &c. C'est Pli-
ne (L. X. C. IV.) qui nous l'apprend;
et ses Commentateurs donnent pour la
plûpart des raisons politiques de ces usa-
ges; ils prétendent, par exemple, que le
Mino-

Minotaure devoit faire ressouvenir les gens de Guerre de garder le silence sur les Entreprises projetées, et ce seroit apparemment dans cet esprit que Festus appelle la principale vertu militaire, *la Religion du secret.*

Je suis persuadé que tous les animaux qui servoient d'Enseignes aux Romains n'étoient que les signes emblématiques des Divinités de l'Etat, et c'est pour cela, sans doute, que l'Aigle étant le Symbole de Jupiter, le Consul Marius voulut qu'elle eut le premier rang parmi les Eten-darts.

Les Romains alloient donc à la Guerre avec ces Symboles de leur culte, et lors qu'ils eurent pris la coûtume de déifier leurs Empereurs, les Portraits de ces Princes formerent chez eux de nouveaux Eten-darts, qu'ils joignirent aux anciens. Le respect que les Soldats rendoient à leurs Enseignes monroit qu'ils les regardoient comme quelque chose de sacré.

C'étoit devant elles que se faisoient les Sermons de fidélité, et les engagements du Service Militaire; on les prenoit à témoins des Traitez de Paix, et des promesses faites aux Etrangers, on les encen-çoit, et on les honoroit de plusieurs autres cérémonies de Religion.

Le

Le bois, ou le métal étoient les matieres dont on faisoit les Enseignes , et pour la forme elles étoient en Sculpture entiere , ou en bas relief , dans des Médail- lons au-dessous desquelles pendoit en forme de Banniere un petit morceau d'Etoffe quarré , dont la couleur distinguoit les Légions les unes des autres.

Il y avoit aussi des Drapeaux d'Etoffe sans aucunes figures , et ils étoient de différentes couleurs ; cela s'apprend par la manière que les Romains avoient d'enrôler des Soldats dans les pressans besoins.

Le Général que la République avoit désigné pour commander l'Armée montoit au Capitole ; là il élevoit deux de ses Drapeaux , l'un rouge qui étoit la marque de l'Infanterie , l'autre bleu qui étoit celle de la Cavalerie ; ensuite à haute voix il prononçoit ces paroles : *Que ceux qui aiment le salut de la République ne tardent pas à me suivre.*

Ceux qui vouloient aller à la Guerre , chacun suivant son inclination de servir à pied , ou à cheval , se rangeoient sous l'un des deux Drapeaux , et cette maniere de faire des levées extraordinaires se nommoit *évocation*.

Jusqu'au tems de Constantin il n'y
ent

eut point de changement dans les Enseignes Romaines : mais alors le Christianisme , qui s'établissoit par tout l'Empire , y en apporta. Les Aigles , et les Croix allèrent de compagnie ; il se fit un mélange des usages de la vieille Religion avec ceux de la nouvelle , et les Fideles étant alors absolument désabusés deserreurs du Paganisme , et se trouvant en très-grand nombre dans les Armées de Constantin , et de ses Successeurs , il n'y avoit plus à craindre qu'ils prostituassent leur adoration aux Symboles des anciennes Divinitez , comme ils avoient fait auparavant.

Par là s'introduisit une espèce d'indifférence pour toutes sortes d'Étendarts , et au milieu du Christianisme même on retint ces Symboles , inventés autrefois par les Payens , qu'on jugea toujours utiles pour la distinction , et qui devenoient sans conséquence pour des Soldats Chrétiens , instruits , et constans dans leur Religion.

Les Empereurs depuis Constantin eurent pour principale Enseigne de Guerre le *Labarum* qui étoit une petite Bannière de couleur de pourpre , sur laquelle étoit brodé le Monogramme de
CHRIST,

278 MERCURE DE FRANCE
CHRIST, signe adorable de notre Rédemption.

Les autres Nations Etrangères que les Romains nous ont fait connoître avoient aussi leurs Signes Militaires. Tacite nous apprend que ceux des Germainns étoient les figures des bêtes communes dans les Forêts que les peuples habitoient, et selon le Pere * Martin, ces bêtes étoient aussi les Symboles de leurs Divinitez. On sçait que c'est de l'union de ces Peuples ligüés ensemble qu'a été formée la Nation Française, ce qui fit que cette Nation eut pendant long-tems differens Symboles sur ses Etendarts, on y voyoit des Lions, des Serpens et des Crapeaux.

Tout cela sert à expliquer la prétendue Prophetie de Sainte Hildegarde, qui dans ses révélations, en parlant de la ruine de Rome par les Nations de la Germanie, assure que Dieu donnera aux Francs le Camp des prostituez, et que le *Lion* brisera l'*Aigle* avec le secours du *Serpent*.

Cela servira encore à faire voir que dans le XII. siècle, où vivoit cette Sainte, les François n'avoient pas perdu la

* Dom Jacques Martin, dans son Livre sur la Religion des Gaulois.

con:

connoissance de leurs anciens Symboles militaires, et sur quels fondemens nos vieux Historiens ont crû que les premières Armes du Royaume avoient été des Crapaux.

Quand les François entrèrent dans les Gaules, ils étoient déjà partagés en deux branches, l'une dite des *Ripnaires*, et l'autre des *Sicambres*. Chacune de ces branches avoit son Symbole : celui de la première étoit l'*Epée*, qui désignoit Mars, Dieu principal de la Nation ; et la seconde avoit pour le sien une tête de Bœuf, ou un *Apis*, Dieu des Egyptiens, dont une partie des *Francois* tiroit son origine.

J'ai montré dans ma Dissertation sur l'origine des François, que Sesostris ayant poussés ses Conquêtes jusqu'aux Palus méotides, laissa plusieurs Egyptiens et Cananéens qui s'établirent dans ces Contrées, d'où ils se sont répandus en différens tems dans la Pannonie, et jusques dans la Germanie, après s'être mêlés avec les Scythes, et d'autres Peuples Septentrionaux.

Le Tombeau de Childeric découvert au siècle passé, et dans lequel se trouverent plusieurs Têtes d'*Apis*, prouve que le Symbole de ce Dieu étoit un des signes militaires des François ; ainsi les Fleurs de

D lys

270 MERCURE DE FRANCE
lys qui sont depuis long-tems le caractère distinctif de notre Nation, pouvoient être aussi-bien des *Lotus Egyptiens*, que des *Iris*, ou des *Flambes* des Marais de Batavie.

L'écriture des premiers Empires étoit en caractères symboliques, Les Caldéens et les Egyptiens avoient des hieroglyphes pour exprimer leurs pensées, et les termes des Sciences qu'ils cultivoient, surtout de l'Astronomie; cela se prouve par les figures d'animaux dont ils marquoient les Constellations célestes, que nous marquons encore des mêmes figures depuis eux.

Les grands Empires de l'Orient ont conservé depuis leur fondation jusqu'à présent des Symboles distinctifs. Les Turcs ont le Croissant, les Persans ont un Lion surmonté d'un Soleil Levant.

Le principal Kam des Tartares a un Hibou, l'Empereur de la Chine un Dragon, et les Mandarins qui sont les Grands de cet Empire, portent sur leurs habits des figures d'Oyseaux, et d'animaux pour distinguer les différentes classes que composent ces Seigneurs, ce qui fait la même distinction que font les marques particulières de chacun de nos Ordres de Chevalerie.

Les

Les François garderent les Symboles dont je viens de parler jusqu'au tems de Clovis ; mais ce Roi après sa conversion , profitant du conseil salutaire que lui avoit donné S. Remy : *Mitis depone colla sicamber : adora quod incendisti , incende quod adorasti* , d'adorer ce qu'il avoit brûlé , et de brûler ce qu'il avoit adoré , fit mettre des Croix sur ses Etendarts , et donna à ce Signe respectable de la Religion qu'il venoit d'embrasser , la premiere place sur tous les autres dont sa Nation s'étoit servi jusqu'alors.

J'ai dit plus haut que les Romains regardoient leurs Enseignes comme quelque chose de sacré , ils n'étoient pas les seuls qui fussent dans cet usage , les autres Nations payentes l'avoient de même , ce qui me donne occasion de distinguer deux sortes de signes militaires , les uns de dévotion , faits pour exciter la pieté dans les Soldats , et pour les mieux contenir par la vuë de ces Signes mystérieux de la Religion qu'ils professoient. Et les autres inventez pour exciter simplement la valeur. Ainsi on portoit dans les Armées des marques sacrées , et des marques d'honneurs , ou de politique.

Cette distinction est de tous les tems ;

D ij et

272 MERCURE DE FRANCE
et a été chez tous les Peuples qui n'alloient
point à la Guerre sans des objets visibles
de leur culte.

Les Perses adorateurs du Soleil y alloient avec le feu perpetuel qu'ils entretenoient soigneusement sur des Autels portatifs.

Les Israëlités depuis Moïse jusqu'au tems des Rois, n'entrepreneoient point de Guerres que l'Arche d'Alliance ne fut presque toujours portée, pour montrer que c'étoit de l'ordre du Seigneur qu'ils les entreprennent et qu'ils mettoient en lui toute leur confiance.

Les Empereurs Grecs faisoient porter la vraie Croix de Jesus-Christ dans les Armées destinées à combattre pour la Religion, ce qui fit tomber plusieurs fois cette sainte Relique au pouvoir de ses ennemis. Tous les Souverains des Monarchies qui se formerent des débris de l'Empire Romain, si tôt qu'ils eurent embrassé le Christianisme, se firent un devoir de n'aller à la Guerre qu'avec des Reliques, et principalement de celles des Saints qu'ils reconnoissoient comme leurs Apôtres, et dont ils se firent des Patrons pour reclamer leurs secours dans les pressans besoins.

Les Gots du Royaume d'Arragon se
voyant

Voÿant attraquez par Childebert Roi de France , furent au-devant de lui avec les Reliques de S. Vincent , pour obtenir plus facilement la paix de ce Prince.

On portoit processionnellement les Châsses des Saints sur les murailles d'une Ville assiegée , et les yeux de la foi faisoient souvent appercevoir aux peuples assiegez ces saints Protecteurs en qui ils avoient confiance , qui paroissoient armés pour les deffendre.

Les Apôtres S. Pierre et S. Paul combatirent visiblement pour le Pape saint Léon , lors de l'irruption d'Attila ; et les Chrétiens d'Espagne virent plusieurs fois S. Jacques , l'épée à la main , leur aider à repousser les Maures.

Il ne faut pas douter par tous ces exemples que les Rois de France , Successeurs de Clovis , n'ayent eu aussi le même usage , et qu'outre les Enseignes chargées de Croix , ces Princes ne fissent porter à la Guerre des Châsses pleines de Reliques.

Auguste Galland , dans un Ouvrage qu'il a composé sur le même sujet que je traite , pour n'avoir pas senti la distinction qu'il faut faire des Enseignes pieuses , de celles de pure politique , est tombé dans l'erreur de croire que la Chape de

S. Martin , portée autrefois dans les Armées Françaises , étoit positivement le Manteau de ce Saint , que l'on attachoit à une picque pour en faire la principale Enseigne. Débrouillons un peu ce que e'étoit que cette Chape , et montrons qu'elle étoit toute différente de ce qu'on nommoit Enseigne principale , ou nationale , et que si on lui veut conserver le nom d'Enseigne , elle ne sera que du nombre de celles que j'ai nommées sacrées , pour les distinguer des autres qui étoient purement des Symboles propres à exciter la valeur & le courage.

Chaque Nation chrétienne en prenant un Saint , pour reclamer sa protection auprès de Dieu , en choisissoit ordinairement un qui eut vécu parmi eux , et à qui elle fut redevable de sa conversion , cette raison auroit dû engager les François à prendre pour Patron , ou S. Irenée , ou l'un des sept Evêques reconnus unanimement pour les premiers Apôtres des Gaules.

Mais comme il auroit été difficile de s'accorder sur celui de ces Saints , qui auroit mérité la préférence , et que chaque Province auroit voulu avoir le Saint de qui elle tenoit la foi , on se détermina insensiblement à faire choix de S. Martin

Evêque

Evêque de Tours , dont le souvenir des mérites éclatans se conservoit encore par une tradition vivante , et par les miracles qui s'opéroient à son Tombeau , qui étoit devenu par là le lieu le plus saint , et le plus fréquenté du Royaume , comme nous l'apprenons de S. Grégoire , un de ses Successeurs. La Ville de Tours étoit le centre du Royaume , et une de ses Villes capitales , tout cela acheva de déterminer les François à regarder S. Martin comme leur principal Patron , et à lui donner le premier rang sur tous les autres Saints Missionnaires , qui avoient prêché la Foi en France.

Ce que je viens de dire n'est pas une simple conjecture ; nos anciennes Histories font assez connoître que la dévotion à S. Martin , étoit si grande dans les premiers siècles de la Monarchie , qu'il n'étoit appelé que le *Saint et le tres-Saint* , sans autre addition de nom : *Dominus* , *Sanctus Dominus* , *gloriosissimus Dominus* ; la mémoire de ce Saint devint en si grande veneration par toute la France que le jour de sa Fête étoit l'Epoque du renouvellement de toutes les affaires civiles : c'est pourquoi l'on y joignoit les Festins , et les Réjouissances publiques , comme pour servir d'heureux présage de ce qui devoit

276 MERCURE DE FRANCE
arriver pendant l'année. Les Grands Par-
lemens ne s'assembloient que pendant
l'octave qui suivoit cette Fête.

La dévotion generale de tout le peuple
envers S. Martin , procura de si grands
biens à l'Eglise où étoit son Tombeau par
l'affluance des Pelerins qui y laissoient de
Riches offrandes, que lorsque cette Egli-
se , qui étoit d'abord une Abbaye de
l'Ordre de S. Benoît , fut secularisée l'an
848. par l'Empereur Charles-le-Chauve ;
ce Prince , à l'exemple de ses Prédeces-
seurs , se fit un devoir de s'en déclarer le
Protecteur, et peu de temps après il y mit
un Abbé *laïc*, pour en administrer le
temporel.

Tous les Souverains ont de droit la Gar-
de et la Protection des Grandes Eglises
de leurs Etats. Sans faire remonter l'ori-
gine de ce droit à Constantin , je remar-
querai seulement que depuis que Pepin et
son Fils Charlemagne se furent rendus
les deffenseurs de l'Eglise Romaine contre
les Lombards , les Successeurs de ces deux
Princes ne crurent pas avilir leur dignité,
en y ajoutant quelquefois la qualité d'A-
voüé des Eglises les plus celebres de leur
Royaume. Loüis , Roy de Germanie , fut
Advoüé de l'Abbaye de S. Gal, en Suisse ,
et l'Empereur Othon I. de celle de Gem-
blou, en Brabant,

Huj

Hugues Capet étant monté sur le Trône, se démit de la qualité d'Abbé Laïc de S. Martin de Tours, que ses Ancêtres avoient portée depuis le Prince Robert le Fort, se réservant néanmoins pour lui et ses Successeurs, le Titre de Chanoine d'honneur, pour montrer qu'il prétendoit toujours conserver le droit de Protection, que les Rois, ses Prédecesseurs avoient voulu avoir sur cette fameuse Abbaye.

Les premiers de nos Monarques qui s'obligerent par piété, à protéger l'Abbaye de S. Martin, pour montrer publiquement que la dévotion étoit le seul motif qui les engageoit, mirent la Banniere de cette Abbaye au nombre de leurs Enseignes generales, et par là cette Banniere, qui n'auroit dû paroître que dans les occasions où il falloit soutenir le temporel de l'Abbaye, ayant été portée dans toutes les grandes Expéditions que nos Rois entreprirent, elle devint bien-tôt la principale Enseigne de la Nation.

La dévotion de nos Princes envers saint Martin ne se borna pas là ; mais par une suite de l'ancien usage, toutes les fois que la Banniere de ce Saint alloit à l'Armée, elle étoit suivie des Reliques du Saint même ; on ne trouvera rien d'extraordi-

D v. naire

278 MERCURE DE FRANCE
naire dans cette pratique, si on se souvient
des exemples que j'ai donnez cy dessus,
elle se perpetua tant que durerent les
Guerres contre les Sarasins et les Nor-
mands, qui ravagerent la France pendant
les 8, 9 et 10^e siècles. Ces Guerres étant
toutes des Guerres de Religion, on sen-
toit alors mieux que dans tout autre
temps, combien on avoit besoin des se-
cours du Ciel, et de l'intercession des
Saints Patrons pour les obtenir.

On ignoreroit entierement ce que c'étoit
que ces Reliques de S. Martin, portées
à l'Armée, sans une des Formules de la
Collection de Marculfe, qui nous apprend
que nos Rois avoient toujours près d'eux
un Oratoire ou Châsse qui contenoit en-
tr'autres Reliques, des Vêtemens de S.
Martin; que cet Oratoire nommé *Cappa
Sancti Martini*, suivoit par tout les Rois,
et sur tout à l'Armée, et qu'on avoit cou-
tume de faire jurer dessus ceux qui vou-
loient se purger des crimes dont ils étoient
accusés.

Le mot de *Châsse* dérivé de celui de
Capsa, présente toujours l'idée d'une
chose qui couvre, ou qui en renferme
une autre; ainsi on peut dire également
des Reliques enchassées, ou enchappées.
Dans la suite ces Châsses ou Chappes,
que

que l'on portoit dans les voyages furent appellées *Chapelles*; on disoit la Messe dessus dans les Campemens; la Coutume de l'Eglise ayant toujours été d'offrir le Sacrifice sur les Reliques des Saints, et les Prêtres qui desservoient ces *Chapelles* furent nommez *Chapellains*. Valafrid Strabon confirme ce que j'avance, et dit en termes précis, que le Titre de Chapelain fut donné à ceux qui portolent la *Chappe* de S. Martin, et les autres Reliques; preuve entiere que par ce mot de *Chapelle*, il ne s'agit que de Reliquaires portés par des Prêtres destinés à ces fonctions, et non pas d'un Etendart qui ne doit être porté que par gens en état de le deffendre.

Quand le Clergé d'une Eglise recevoit un *Avoüé*, ou un Abbé Laïc, ce n'étoit point en lui présentant les ornemens convenables au Sacerdoce. Un Abbé, Prêtre, étoit investi par la Crosse et l'Anneau; pour l'Avoüé il ne l'étoit que par la Banniere de l'Eglise qu'on lui mettoit à la main.

Le Pape Leon II. avant que de couronner l'Empereur Charlemagne, l'établit Deffenseur du Patrimoine de Saint Pierre, en lui mettant en main l'Etendart des Saints Apôtres, ou le *Gonfalon*

D vj de

280 MERCURE DE FRANCE
de l'Eglise, et de la Ville de Rome. Les
Comtes d'Auvergne prirent pour Armoi-
ries la Banniere de l'Eglise de Brioude ;
depuis qu'ils eurent la protection de cette
Eglise.

Cette idée de protection a passé des
choses Saintes dans les Civiles ; et delà est
venu que dans plusieurs Républiques, le
Chef en est nommé *Gonfalonier* ; qualité
Sinonime à celle de Protecteur et de
Conservateur des libertés du Peuple.

Toutes les Cérémonies d'Eglise ayant
quelque chose d'auguste et de vénérable,
de-là les Défenseurs de ces Eglises, qui
n'auroient dû se servir des Bannieres Ec-
clésiastiques que dans les occasions où il
s'agissoit de défendre les biens du Saint,
auquel ils étoient vouez. Ils ne laisserent
pas de se servir de ces Bannieres dans les
Guerres, qui ne les regardoient que di-
rectement ; ainsi par cette raison (que j'ai
déjà dite) les Rois de France faisoient
porter dans toutes leurs Guerres la Ban-
nierre de S. Martin, et honoroient de cette
commission le premier Officier de leur
Couronne, pour montrer l'estime et le
respect qu'ils avoient pour cette Ban-
nierre.

La dignité de Maire du Palais ayant été
éteinte avec la première Race de nos
Rois,

Rois , le premier Officier de la Couronne étoit le Grand - Sénéchal. Lorsque la Banniere de S. Martin devint l'Enseigne principale de la Nation , cette importante Charge , qui étoit la premiere du Royaume, depuis qu'il n'y avoit plus de Maire du Palais, étoit possédée par les Comtes d'Anjou ; ce qui fit que ces Comtes furent les premiers honorez de la Dignité de Porte Banniere de S. Martin , qui étoit la même chose que Grand-Enseigne de la Couronne.

Les trois Dignités de Comte , de Sénéchal , et de Porte Enseigne n'étoient entrées dans cette Maison que par commission , comme l'étoient sous les deux premieres Races toutes les Dignités de l'Etat ; mais ces Comtes , à l'exemple des autres Grands Vassaux , ayant retenu ces trois Charges à titre héréditaire , ils prétendirent avoir acquis par là le droit de Conprotection sur l'Eglise de S. Martin ; et les derniers Rois de la seconde Race ayant négligé de le leur contester , il s'en mirent si-bien en possession , qu'ils comirent à leur tour d'autres Gentilhommes , comme les Seigneurs de Preüilly et de Partenay , pour porter en leur nom la Banniere de S. Martin.

Toutes ces nouveautés ne trouverent point

282 **MERCURE DE FRANCE**
point d'obstacle dans leur exécution, parce que les Rois de la troisième Race, n'ayant plus que la Souveraineté de l'Anjou, de la Touraine, et des Provinces voisines, ils se choisirent un autre S. Patron plus près du lieu de leur demeure, pour n'être pas obligés d'en aller chercher un dans des Pays dont ils n'avoient plus la domination en entier; cela fit diminuer peu à peu la dévotion envers Saint Martin, sur tout dans les Provinces qui restèrent immédiatement soumises à la Couronne; et nos Rois, depuis Hugues-Capet, ayant fixé leur séjour à Paris. Saint Denis, Patron de leur Capitale, le fut bien-tôt de tout le Royaume.

Avant que de finir cette première Partie de ma Dissertation, je ferai encore remarquer que si Auguste Galland avoit bien examiné les Passages dont il s'est servi pour prouver que la Chappe de S. Martin étoit une Enseigne de Guerre, il auroit trouvé dans le Rituel même de cette Eglise, (qu'il cite souvent) des preuves contraires à son sentiment.

Ce Rituel, en parlant des prérogatives de distinction que les Comtes d'Anjou avoient sur l'Abbaïe de S. Martin, marque celle-ci : *Ipse habet vexillum beati Martini quotiens vadit in bello.* Aux au-

RES

Ces endroits de ce Rituel le mot de *Vexillum* y est toujours employé quand il s'agit de quelque Acte Militaire; et celui de *Cappa* n'est employé que pour les Actions purement Ecclésiastiques.

Comment ne pas sentir que ces deux mots signifioient deux choses différentes? Et comment de Sçavans Critiques ont-ils pû être incertains sur ce que l'on devoit entendre par la Chappe de S. Martin; et pancher à croire que c'étoit un Manteau qui servoit d'Etendart? Une pareille opinion est bonne à faire croire apocriphe l'Histoire de la Chemise du Sultan Saladin, qui après la mort de ce Sultan, fut mise (dit-on) au bout d'une Pique, et promenée par toute son Armée, pendant qu'un Hérault qui précédoit, crioit à haute voix: *Voici tout ce qui reste de ce grand Homme* Les Historiens qui ont suivi Galland dans son erreur, ne l'ont fait que pour n'avoir pas sçu les doubles Symboles Militaires dont on se servoit dans les Armées, et qui sont l'origine de ce qui se pratique encore en donnant l'Ordre, ou le mot du Guet, à la Guerre, ou dans les Villes fermées, qui est de mettre ensemble le nom d'un Saint et le nom d'une Ville, comme S. George et Vandôme, &c.

An-

284 MERCURE DE FRANCE

Anciennement quand les Comtes et les Barons menoient leurs Vassaux à la Guerre, chacun de ces Seigneurs avoit son cri particulier, pour ranimer le courage de sa Troupe dans les dangers, et pour faciliter le raliement dans une déroute; ce cri militaire étoit, ou le nom de famille du Chef de la Troupe, ou un mot pris à sa fantaisie, auquel on joignoit souvent le nom d'un Saint à qui le Chef avoit dévotion. Comme Notre-Dame de Chartres, pour les Comtes de Champagne; et Montjoye, S. Denis. Ce dernier cri étoit celui des Rois de France. J'en donnerai l'explication dans la seconde partie de cette Dissertation, en continuant de parler des Enseignes Militaires des François, et sur tout du fameux Oriflamme, sur lequel j'ai à dire des choses nouvelles.



LES



LES COQUILLAGES,
IDYLLE,

*A M. D. L. R. &c. par M^{lle} de Mal-
crais de la Vigne, du Croisic en Bre-
tagne, sur ce qu'elle lui a envoié une Boë-
te pleine de Coquillages, il y a plus de
deux mois, qui ne lui a point encore été
rendue.*

M Es pauvres petits Coquillages,
Que, pour le cher la Roque, avec tant de plaisir,
Mes mains prirent peine à choisir,
Sur les Sablons dorez qui bordent nos rivages à
Mes pauvres petits Coquillages,
Vous voilà donc perdus ? Un perfide Courier,
Un scélerat Aventurier,
En allant à Paris, vous a vendus pour boire,
Et pour deux coups de Vin clairet,
Dont l'apas triomphant a séduit sa mémoire,
Vous restez en ôtage au fond d'un Cabaret.
Cependant il me dit, vous mettant sous l'ais-
selle.

Qu'ainsi que sous son front il garde sa prunelle,
Il vous conserveroit avec semblable soin.

Oui, la Roque; oui, mon cher, j'en ai plus d'un
témoïn.

Me pourrois-tu juger capable d'imposture?

Est-il de la raison que moi, que j'eusse exprès;

Envoïé ce Jocrice à grôtesque figure,

De mon présent en l'air te porter les aprêts.

Pouvois-je ainsi payer tes égards, tes bienfaits,

A moins que d'avoir l'ame ingrate?

Moi, qui sans aucun coût, par la Poste reçois,

Le don gracieux tous les mois,

De l'excellent Journal que ta main délicate,

Réduit, compose, arrange, et polit à la fois;

Dont la Prose et les Vers mêlez avec grand
choix,

Forment comme des Paisages,

Où les Prez, les Troupeaux, les Montagnes, les
Bois,

Fleuves, Torrens, Hameaux, Villages,

Villes qu'on n'apperçoit qu'à travers les nuages;

Charment l'ame, et les yeux, en guérissant l'en-
nui.

Tel est l'agrément aujourd'hui

De ton Journal, qui brille encor par tes Ouv-
rages,

Beaucoup plus que par ceux d'autrui.

Mais revenons aux Coquillages,

Dont

Dont la perte fatale enflamma mon couroux,
 Quand Diane laissoit l'Amante de Pélée,
 Aller avec l'Onde écoulée,
 Languir entre les bras de son vaillant Epoux,
 Dans une Grotte reculée,
 Où de leurs doux momens les Tritons sont ja-
 loux,
 Alors par un Sentier, dont la route est sca-
 breuse,
 M'appuyant d'une main chancelante et peureuse,
 Marchant à pas serrez, je descendois au fond,
 D'une retraite sabloneuse,
 Et puis par un détour, j'entrois dans un Salon;
 Dont la naïve Architecture,
 Est uniquement dûe à la simple Nature.
 Là, le Roc inégal fait naître des Portraits,
 D'une singuliere structure,
 Qui s'échappent à l'œil, et perdent tous leurs
 traits,
 Quand on les regarde de près.
 L'Herbe d'autre côté, diversement fleurie,
 Avec le Capilaire, enlassée au hazard,
 Produit, sans le secours de l'Art,
 Une verte Tapisserie.
 Séjour des Rois, riches Palais,
 Atrayantes Prisons d'Esclaves magnifiques,
 Heureux qui fut admis sous vos brillans Por-
 tiques !

Plus

283 MERCURE DE FRANCE

Plus heureux mille fois qui n'y parut jamais !

Ce qu'on voit travaillé sur vos murs à grande
frais ,

Se présente ici de soi-même ,

Et la Nature qui nous aime ,

Sçait , au gré de nos vœux , si bien se façonner ,

Que notre œil d'abord trouve en elle ,

Ce qu'il nous plaît d'imaginer.

Dans ces lieux , cher la Roque , à moi-même
fidele ,

Je m'étois imposé la loi ,

De cueillir chaque jour pour toi ,

De Coquillage un certain nombre.

Je n'en sortois jamais que le Ciel ne fût sombre ;

Tant mon esprit rêveur m'emportoit loin de moi.

Quelquefois l'Onde revenue ,

Me surprenoit en ce travail ,

Amenant à mes pieds la richesse menuë ,

Dont nos bords fortunés composent leur émail.

Coquillages chéris , quand la Mer sur l'Arène ,

Promenant à son gré des flots impetueux ,

Qu'elle étend et retire en les pliant sous eux ,

Vous laissoit aux graviers échapper avec peine ;

Il sembloit qu'en ces mots tout bas vous mur-
muriez ,

Flots cruels , disiez-vous , dont la rage fouguese ;

Vient de nous séparer de la Roche amoureuse ,

Avec qui nous étions tendrement mariez ;

Hâtez-

Hâtez-vous, hâtez-vous d'anéantir des restes,
 Désormais consacrez aux plus vives douleurs;
 Vous avez commencé des Destins trop funestes;
 Mettez le comble à nos malheurs.

Quand on a perdu ce qu'on aime,
 La vie est un tourment extrême,
 Et le trépas a des douceurs.

Et vous, Rochers constans, prenez part aux ou-
 trages,

Que nous ont fait les flots de jalousie émus,
 Brisez-les sur vos coins aigus,

Rendez-leur, chers Rochers, ravages pour ra-
 vages,

Vengez-vous en vengeance les extrêmes dom-
 mages,

Que nous avons, hélas ! injustement reçus.

Joiets des flots et des Orages,

Coquillages, calmez ce violent courroux,

Nous sommes mille fois plus à plaindre que vous.

Ce sont les heureux Mariages,

Sur qui la Mort barbare aime à lancer ses coups.

Admirables trésors du transparent abîme,

Vos destins des Mortels devroient être envie,

Quoique tout comme eux vous perdiez,

La substance qui vous anime,

Vous conservez pourtant des attraits, des beautés,

De diverses propriétés,

Et des couleurs étincelantes,

On

On vous recherche après, avec empressement,
 On vient vous arracher aux vagues écumantes,
 Et même vos morceaux sont gardez chèrement.

Pour nous, quand sous nos corps nos âmes
 éclipsées,

Par le mal destructeur en ont été chassées,

Et qu'Atropos nous met dans la liste des Morts ;

Que reste-r'il de nous alors ?

Qu'en reste-r'il ? grands Dieux ! les terribles pen-
 sées !

Tout mon sang en fremit ; plus d'appas, pas un
 trait . . .

La beauté qu'engendrait le souffle de la vie ;

Et qui d'Adorateurs étoit par tout suivie,

N'est de soi tout au plus qu'un difforme Portrait,

On le craint, on l'éloigne et la tombe dévore,

Un amas corrompu que la Nature abhorre,

Mais tirons le rideau sur des objets d'effroi,

Dont l'aspect fait pâlir le Berger et le Roy ;

Plaignez-vous, soupirez, Humains fondez en
 larmes.

Mais Ciel ! mon oreille n'entend,

Que plaintes, que courroux, que murmures,
 qu'allarmes,

Tout l'Univers déclame et paroît mécontent,

Et par sa plainte circulaire,

Forme un Concert horrible à mon entendement.

Un Element est en colere,

Et se plaint d'un autre Element;

La

La Terre étant plus basse et moins en mouvement,
Est de leurs fiers discors la victime ordinaire.

Coquillages dorez sur le sable mouyant ,
Vous vous plaignez de l'Onde amere ,

L'Onde à son tour se plaint des Rochers et du
Vent ,

Le Vent du prompt Eole , Eole de Neptune ,
Neptune blâme le Destin.

L'homme à charge à lui-même , inquiet , in-
certain ,

Accuse à chaque instant les Dieux et la Fortune ,
Il croit que tout s'oppose à son moindre souhait ,
Le Monde entier le blesse , il se fuit , il se hait ,
Vautour à lui-même il se ronge ;

Il semble qu'il s'y plaise et que sans cesse il songe
A creuser dans son cœur pour chercher des
chagrins.

Et moi , j'ai beau gémir pour mes bijoux marins ,
Ma plainte est inutile et le voleur s'en moque ,
Consolons-nous , pourtant , docte ami , cher la
Roque ,

Et le Ciel à jamais nous préserve tous deux ,
De tout accident plus fâcheux.





*HUITIÈME Lettre écrite par
M. D. L. R. à M. le Marquis de B.
au sujet des Villes d'Oran et de Ceuta.*

JE continue, Monsieur, dans la Lettre que je me donne aujourd'hui l'honneur de vous écrire, et je compte achever le Memoire Historique que j'ai commencé au sujet de la Ville de Ceuta. Nous avons laissé cette Ville sous la domination des Maures; mais à la veille d'être conquise par un Monarque Chrétien; il faut commencer par vous rendre compte de cet Evenement qui doit tenir un rang considerable dans les Annales de la Religion, et dans les Révolutions du XV. Siecle.

Jean I. Roy de Portugal, surnommé *Pere de la Patrie*, eut cinq fils de son Mariage avec Philippe de Lancastre; * sçavoir, Edouard, Pierre, Henri, Jean et Fernand. Quand les trois ainez de ces Princes eurent atteint un certain âge, le Roy, charmé de leurs belles qualitez, pour les faire entrer plus glorieusement dans la carrière de la vertu militaire, résolut de les armer lui-même Chevalier, avec toute la solemnité qu'exigeoit une telle Ceremonie. On en faisoit déjà les préparatifs, qui mettoient tout le Royaume en mouvement, lorsque le Grand-Trésorier de Portu-

* *Philippe de Lancastre étoit fille de Jean, surnommé le Grand, Duc de Lancastre et de Blanche sa premiere femme, sœur de Henry IV. Roy d'Angleterre.*

gal,

gal, chargé de faire les fonds de cette dépense, vint trouver le Roy, et comme bon œconome, bon serviteur, excellent Ministre, lui tint un de ces discours, tels qu'en a tenu long-temps après en France un parfait Ministre de votre Sang à l'un de nos plus grands Rois.

L'Endroit le plus pathétique de ce Discours; et le mieux touché, fut de soutenir que la dépense de cette Chevalerie seroit immense, et qu'il en coûteroit moins de prendre une Place sur les Maures. ajoutant que l'Expedition seroit plus glorieuse et plus utile à la Religion et à l'Etat, et qu'après un tel Exploit rien n'empêcheroit d'armer les Princes Chevaliers, la Cérémonie devenant alors, pour ainsi-dire, autorisée, juste et plus convenable en toutes manieres.

Le Discours qui contenoit un avis si important, plut au Roy, et l'avis d'attaquer les Maures ayant été proposé au Conseil, il fut résolu de leur enlever la Ville de Ceuta, comme la Place qui étoit le plus à la bienséance des Portugais, et qui pouvoit ouvrir le chemin à d'autres Conquêtes. On délibéra en même-temps que l'entreprise seroit tenuë secrète, et qu'en faisant les préparatifs on publieroit, pour amuser les Maures, que l'Armement regardoit le Duc de Bretagne, contre qui la Couronne de Portugal avoit en effet des prétentions, et on fit sçavoir secretement à ce Prince qu'il n'avoit rien à craindre.

Tout étant prêt pour mettre à la voile, le Roy et les trois Princes ses Enfans, après s'être préparé par des Actes de Religion, s'embarquerent sur une Flote des mieux équipés, laquelle vint heureusement mouïller au Port de *Barbasote*, à

E l'Ouest.

294 MERCURE DE FRANCE

L'Ouest de Ceuta le 14. d'Août* de l'année 1415.
 Les Maures, malgré leur surprise, s'opposèrent tant qu'ils purent à la descente, se défendirent au-dehors et en-dedans de la Place avec toute la valeur possible; mais enfin ils ne purent résister à la bravoure des Portugais, animés par la présence et par l'exemple du Roy et des Princes qui se signalèrent au-delà de toute expression. La Victoire et la Place leur demeurèrent, et rien ne parut plus juste que de faire au retour la Cérémonie proposée avant l'Expédition de Ceuta, duë, sans doute, avec son heureux succès, aux conseils éclairés d'un sage Ministre. C'est ainsi que Ceuta fut démembré du Royaume de Fez et de la Province de Stabar, pour être unie à la Couronne de Portugal.

Cette Couronne a toujours possédé cette Place, malgré diverses tentatives des Maures pour la reprendre, jusqu'en l'année 1580. temps auquel Philippe II. Roy d'Espagne, acheva de réduire tout le Portugal sous son obéissance. Ce Prince eut la précaution de mettre à Ceuta un Gouverneur Espagnol, à cause de l'importance de la Place, précaution dont les Espagnols sentirent l'utilité en l'année 1640. lors de la Révolution de Portugal, qui secoua le joug de l'Espagne, et se déclara pour la Maison de Bragance. Les Gouverneurs Espagnols ayant toujours été continuez à Ceuta, celui qui l'étoit alors se maintint dans son poste, et demeura fidele à son Maître, fidélité

* Quelques Historiens marquent que le Roy et les Princes jeûnerent rigoureusement ce jour là, veille de l'Assomption de la sainte Vierge, et d'autres, qu'ils ne mangerent qu'après la réduction de la Place.

qui

qui a mérité d'être confirmée par le Traité de 1658. fait entre les deux Couronnes, en vertu duquel la Ville de Ceuta a été cédée à l'Espagne.

Vous jugez bien, Monsieur, qu'après la prise de la Ville par le Roy Jean, le Christianisme y triompha bien-tôt du Mahometisme. On établit à Ceuta une principale Eglise avec un Collège de Chanoines, (sous le titre de Cathédrale, parce qu'on forma un Evêché des Villes de Tanger et de Ceuta, dont le nouvel Evêque devint Suffragant de l'Archevêque de Lisbonne. Aujourd'hui que Tanger est retombé au pouvoir des Maures, après avoir été possédé par les Anglois, et que Ceuta est unie à la Monarchie d'Espagne, on a changé cette disposition Ecclesiastique. Ceuta seule est érigée en Evêché suffragant de l'Archevêché de Séville, et c'est le Roy qui fournit les revenus de l'Evêque et de son Chapitre.

Il est surprenant, au reste, qu'une Place aussi importante par sa situation, aussi nécessaire au Roy de Maroc et de Fez, Prince puissant, et dont les Etats sont d'une si vaste étendue, il est, dis-je, surprenant qu'une telle Place démembrée d'une Monarchie Mahométane, et qui lui est contiguë du côté du Levant, ait pu se maintenir jusqu'à présent sous la domination d'un Prince Chrétien, dont les Etats sont séparés par la Mer. Il est encore aussi surprenant qu'après un Siegé de plus de quarante années, les Maures soient aussi peu avancez devant cette Place que le premier jour qu'ils l'ont investie.

- Ce Siegé commença d'être formé en l'année 1696. sous le Regne de Mouley-Ismaël, Roy de Maroc, &c. et sous le commandement de l'Alcaïde Ali Ben Abdala, Gouverneur de Tanger et de Tetuan. Ce Commandant, après une

sommation inutile de rendre la Place, campa autour, fit ouvrir la Tranchée et les autres dispositions convenables. Mais il fut bien-tôt déconcerté par la valeur des Espagnols, qui firent des sorties heureuses et tuèrent beaucoup de monde aux Ennemis. Ceux-cy tenterent ensuite de faire des Mines, puis l'escalade des murailles, et enfin ils se contenterent de jeter quelques Bombes dans la Ville, le tout sans aucun succès.

Cependant les Lettres menaçantes du Roy de Maroc, tenoient toujours le General Ali devant Ceuta, mais un nouveau Gouverneur Espagnol de cette Place imagina un stratagème qui le déconcerta, et fit retirer l'Armée des Infideles. Comme il faisoit faire plusieurs sorties en un même jour, à chaque sortie il habilloit différemment les mêmes Soldats, tantôt de rouge, tantôt de bleu, et tantôt de blanc. Rien ne décourageoit davantage les Maures, qui croyoient avoir toujours à combattre contre des Troupes fraîches; de sorte qu'après avoir perdu bien du monde ils abandonnerent enfin leurs Tranchées et leverent honteusement le Siege.

Je n'entrerai point, Monsieur, dans le détail des autres entreprises des Maures contre la même Ville qui ont suivi sous différens Regnes et sous différens Generaux. Ce détail seroit immense, Sieges, Blocus, Combats, Escarmouches, &c. toujours au desavantage des Infideles qui ont continué de faire paroître une grande ignorance dans l'Art Militaire, sur tout dans celui d'attaquer les Places, et souvent beaucoup de lâcheté. Ensorte qu'à moins d'une trahison ou d'une surprise, il n'y a aucune apparence que les Maures reprennent jamais la Ville de Ceuta.

L'occasion d'une trahison s'est présentée dans

des derniers temps , et je crois , Monsieur , vous en avoir touché quelque chose dans une de mes Lettres. Vous vous rappelez , sans doute , ce que je vous ai marqué de l'infidélité de Riperda , lequel après avoir été Secrétaire d'Etat , puis illustré de la dignité de Duc , * quoiqu'étranger , mit le comble à ses trahisons , en prenant l'année dernière 1732. des engagements avec le Roy de Maroc , et en embrassant le Mahometisme.

Presque dans le même temps les Algériens ayant perdu Oran et Marsalquibir , ils envoyèrent une Ambassade au Roy de Maroc , pour lui demander des secours , celui , du moins , d'une diversion en leur faveur , en redoublant ses efforts pour enlever enfin la Ville de Ceuta aux Espagnols. Un nouveau Siege de cette Place fut aussi-tôt résolu , et le Roy Maure en donna le commandement à Ali-Pacha , avec Riperda pour Adjoint et pour Directeur du Siege. Celui-cy promit beaucoup , et les Infideles ne douterent pas du succès de l'entreprise.

Ils parurent en effet bien-tôt à la vûe de Ceuta jusqu'au nombre de 7. ou 8000. hommes , au rapport de quelques Esclaves fugitifs , avec de l'Artillerie et prêts à faire les dispositions du Siege. Mais le Gouverneur Espagnol ne leur donna pas le temps de les commencer , par la vigoureuse sortie qu'il fit sur les Ennemis le matin du 17. Octobre dernier , sous le commandement de D. Joseph d'Arambaru , Brigadier et Capitaine des Gardes Espagnoles.

Les Maures furent attaquez et chargez avec tant de valeur et tant de conduite , qu'ils furent d'abord contrains d'abandonner leurs postes et

* *Riperda est originaire de Hollande.*

de se retirer au Fort de leur Camp, où ils furent poursuivis et mis en déroute, le Pacha même prenant la fuite. Enfin malgré quelque ralliement et quelque résistance de la part des Maures, on combla toutes leurs tranchées, on détruisit leurs Ouvrages, et on enleva quantité de munitions, sans compter les Prisonniers et quelques Etendarts. La perte a été grande du côté des Infidèles et peu considérable du côté des Espagnols.

C'est ainsi, Monsieur, que le Ciel a continué de favoriser les pieux desseins et les Armes de S. M. C. lesquelles ont glorieusement triomphé presque en même temps en deux différens endroits de l'Afrique; car après cette action du 17. Octobre devant Ceuta, la Garnison d'Oran eut, comme vous sçavez, le même succès et remporta une pareille victoire contre les Maures qui en avoient entrepris le Siege, dans les actions du 21. et du 23. du mois de Novembre. Les principaux Etendarts des Maures pris devant les deux Places furent d'abord arborés dans le Palais Royal de Séville, le Roy n'étant pas encore en état de sortir de ses Appartemens, et après les actions de grâces particulières rendues dans la Chapelle du Palais, ces mêmes Etendarts furent déposés dans l'Eglise Métropolitaine, où l'on rendit à Dieu des actions de grâces plus solennelles pour les deux victoires, ce qui a été pareillement exécuté par toute l'Espagne.

J'espère, Monsieur, que le retour du Printemps, l'opiniâtreté des Maures et d'autres circonstances, donneront lieu à de nouveaux événemens, que la protection du Ciel continuera de rendre favorables à la Chrétienté. Je ne manquerai pas de vous en rendre un fidele compte, en cas que vous soyez absent de Paris. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, &c.

A Paris le 15 Janvier 1733.



L'AMOUR ET LA JALOUSIE ,

Fable Allégorique.

LA Jalousie un jour
 S'entretenant avec l'Amour ,
 Lui dit ; séparons-nous , mon frere ;
 On dit assez communément ,
 Que l'on n'est jaloux qu'en aimant ,
 Et je veux prouver le contraire.
 L'Amour toppe au marché ; ce qui fut dit fut
 fait ,

Ils se quitterent l'un et l'autre
 L'Amour en parut satisfait ;
 Il y gaignoit le bon Apôtre ,
 En cessant d'être tourmenté
 Par l'affreuse frénésie
 Que fait naître la jalousie ;
 Mais celle-ci de son côté
 Ne faisoit pas grande fortune
 Chez ceux pour qui l'Amour n'avoit aucune
 appas ;
 Elle ne paroissoit qu'à titre d'importune
 Où ce Dieu ne se trouvoit pas ;
 Or donc la Jalousie en personne prudente ,
 Revint à Cupidon ; et ce fort à propos ,

E iijj

Cat



Car pendant qu'elle étoit absente

Il s'étoit endormi dans un trop long repos,

Lorsque la Jalousie arrive, il se réveille,

Il est plus vif et plus dispos,

Quand il a la puce à l'oreille.

Où trouver des Jaloux qui n'ayent point d'a-
mour ?

Je n'en sçais point ; mais à mon tour,

Si je puis décider selon ma fantaisie,

Il est aussi fort peu d'amours sans jalousie.

Pesselier, de la Ferté-sous-Jouarre.



*LETTRE écrite par M. D. L. R. à M.
D. . . au sujet d'une Lampe Antique,
trouvée en Provence, au mois de Juillet
dernier.*

Vous m'avez fait, Monsieur, beau-
coup de plaisir en m'envoiant, avec
une de vos Lettres, dattée de Marseille,
le 4 Août, le dessein de votre façon d'une
Lampe Antique, trouvée depuis peu par
un Païsan, dans le Territoire de la Ville
d'Apt, auprès du Village de *Caseneuve*.
Ce Monument que vous me marquez être
de la grandeur du Dessein, et qui repré-
sente un pied, couvert d'une simple San-
dale,

dale, avec quelques ornemens aux Courroyes, &c. a cinq à six pouces de longueur, depuis le Talon jusqu'à l'autre extrémité du pied, d'où sort une espece de Bec, que vous appelez Corne d'abondance, par lequel on versoit de l'Huile dans la Lampe, et où l'on mettoit la Méche. Au dessus du cou du pied, terminé par un Orle, en maniere de petites perles, s'éleve une espece de petit Rocher, sur lequel est assis un Enfant nud et aîlé, qui semble pleurer et tenir quelque chose dans ses mains. Le tout fait une hauteur d'environ trois poudes. Je n'oublie pas l'Anse qui déborde au delà de la longueur du pied, du côté du Talon, ayant à son extrémité un Anneau. Il y a un autre Anneau au commencement du gros doigt du pied, et voilà, je crois, une Description exacte de ce Monument.

Vous me marquez, Monsieur, que l'Enfant aîlé a les aîles et un brasselet d'argent, et que le Pied qui forme la Lampe a les ongles, et les petits Ornaments des Courroyes aussi d'argent. Vous ajoûtez que la Lampe est de Mèrail de Corinthe, parfaitement bien conservée. Ces circonstances sont curieuses et remarquables.

Pour ce qui est de l'explication conte-

E v nœ

nuë dans votre Lettre , qui fait de cette Lampe le *Pied de Venus* , qu'on pendoit , ajoutez - vous, par les deux Anneaux dans le Temple de cette Déesse , en prenant l'Enfant ailé pour l'Amour , et par les autres convenances que vous trouvez. Cette Explication , dis-je , me paroît Ingénieuse , fortifiée même par la figure du Rocher, sur lequel l'Amour prétendu est assis, Venus , étant , comme vous le sçavez, née dans le sein de la Mer , &c. Mais à vous parler sincèrement , je ne trouve rien de bien plausible dans cette Explication , qui est , selon moi , toute conjecturale.

Ce que vous me marquez dans une seconde Lettre plus réfléchie , du premier de ce mois, prouve ce que je viens de dire. Cela prouve aussi , Monsieur , que vous n'êtes pas de ces Curieux entêtez qui ne démordent jamais de leur premier sentiment. Vous me dites qu'il vous est venu une autre pensée sur ce Monument antique et que des amis connoisseurs l'ont trouvée plus plausible que la première. C'est icy , continuez-vous , le pied de Psyché plutôt que celui de Venus. Une Lampe fut fatale à Psyché, aussi-bien qu'à l'Amour , représenté sur la nôtre , faisant une triste figure ; ce qui explique assez ; dites-vous , la pensée qui vous est venue, &c.

Per-

Permettez-moi d'être encore un peu incrédule sur cette nouvelle explication , en donnant à votre sincérité toute la louange qu'elle mérite , lorsque dans le même temps vous convenez que dénué de preuves et d'autoritez vous laissez aux Antiquaires la gloire de deviner cette Enigme , si c'en est une.

Je dis , si c'en est une , car il y a longtemps que je suis persuadé que les Ouvriers de l'Antiquité , en fabriquant la plupart des Morceaux qui nous restent de leur façon , n'ont le plus souvent suivi que leur caprice ou leur goût particulier ; celui quelquefois des personnes qui les leur commandoient , sans s'embarasser de la Mythologie , sans y entendre , dis-je , d'autre finesse. Si ma proposition est vraie en general, ou a beaucoup d'égards , je crois qu'on peut l'appliquer particulièrement à la fabrique des Lampes ; c'est en effet de tous les Monumens Antiques celui dont on a découvert un plus grand nombre , et dont on a le plus varié la forme et les ornemens. Vous pouvez, Monsieur , vous en convaincre , en parcourant le Livre entier de *F. Liceti* , sur les Lampes des Anciens et les différens Ouvrages des Antiquaires qui ont écrit depuis *Liceti* , à la tête desquels il faut mettre le

E vj beau

304 MERCURE DE FRANCE:
beau et vaste Recueil du R. P. de Mont-
faucon.

Les Lampes tiennent un rang considérable dans le Recueil , et occupent en 12 Chapitres tout le second Livre de la seconde Partie du 5^e tome. On y en voit de tres singulieres et de tres bizarres , comme le sont celles des 3 premiers Chapitres , toutes la plûpart de pur caprice. Les plus belles , les plus chargées d'ornemens , et qui paroissent manifestement symboliques , et appartenir à la Mythologie , ou aux Coutumes du Paganisme , se trouvent dans les Chapitres suivans. Tout ce que le Sçavant Auteur dit des unes et des autres est fort sensé et fort instructif. Il s'en faut bien qu'il n'adopte toutes les idées et toutes les conjectures de Liceti , et de quelques autres Antiquaires sur ce sujet.

Une Planche entiere , c'est la 148. contient quatre Lampes en forme de Pied et de Sandale, comme la vôtre, avec quelque petite difference entr'elles pour les ornemens. La 3^e est la plus remarquable , à cause de la Semele de la Sandale , gravée séparément , qui est toute couverte de têtes de clous. La 4^e, a pour Anse un Serpent entortillé , et differe un peu des autres et de la vôtre dans la forme. Une autre

tre Lampe représentée dans la Planche d'après, dont l'Original est dans le Cabinet du Duc de Médina-Celi, est toute semblable à la vôtre; pareil Pied, pareille Sandale, mêmes dimensions. De plus, il y a, comme sur la vôtre, un Enfant aîlé élevé au dessus du Talon. Cet Enfant tient d'une main un Oyseau, et de l'autre, quelque chose qu'on ne sçauroit discerner. L'Enfant de votre Lampe paroît aussi tenir quelque chose. Si vous aviez pris garde à la Semele de la vôtre, vous y auriez peut-être vû au dessous les mêmes curieux ornemens qui sont sur celle de Medina-Celi, que le Graveur a représentée séparément. Je dis le dessous de la Semele, dans la même Planche.

Je puis ajouter une sixième Lampe de même forme, de même fabrique, de même métal, en un mot, toute semblable à la vôtre, que le R. P. de Montfaucon m'a montrée dans son Cabinet, et qui lui est venuë depuis l'impression de son Ouvrage, comme il lui arrive tous les jours des Monumens d'Antiquité de toute espece.

Mais, me direz-vous, dans ce grand nombre de Lampes rapportées et représentées dans cet Ouvrage, n'en trouve-t'on point quelqu'une qui paroisse manifestement

305 **MERCURE DE FRANCE.**
ment avoir été consacrée à Venus , ou à
l'Amour ? Oüi , Monsieur , il s'en trouve ;
mais ce n'est aucune de celles qui ressem-
blent à la vôtre. Les Planches 170. et 172.
du même Livre , en présentent deux con-
sacrées à Venus par des Symboles qu'on
ne sçauroit méconnoître. La première a
la forme d'une Colombe , Oyseur favori
de cette Déesse , qu'elle portoit à la main,
qu'elle attachoit à son Char , &c. La se-
conde dont la forme est assez singuliere ,
porte au lieu de Symboles , l'Image même
de Venus en relief avec fort peu de Dra-
perie , &c. Deux autres Lampes gravées
dans les mêmes Planches appartiennent
visiblement à Cupidon. Sur l'une , outre
ses ailes , il est désigné par son flambeau
allumé qu'il tient à la main , et sur l'au-
tre il tient d'une main un Bouclier , et
porte l'autre main sur une cotte d'ar-
mes , ayant désarmé Mars , &c. comme
le dit Lucrece , &c. sans parler de deux
autres Lampes aussi curieuses ; l'une de
Cupidon Marin , et l'autre de Cupidon et
Psyché ensemble qui s'embrassent , Plan-
che 161. du même Vol. ausquelles on
peut joindre par Analogie une très-
belle Lampe des trois Graces , Planche
171.

Au reste , Monsieur , un Enfant nud
repré-

F E V R I E R. 1733. 307

représenté avec des ailes , accompagné même de quelques Symboles , sur des Monumens Antiques, ne signifie pas toujours Cupidon ou l'Amour , comme je l'ai déjà insinué. La preuve de cette vérité me meneroit trop loin , et ma Lettre est déjà assez longue : souffrés que je vous renvoye pour cela à une pareille figure d'Enfant ailé , qui est sur un Monument Antique de Bronze découvert dans la Basse Normandie , du tems que j'y séjournois , et que j'ai donné gravée avec le Monument entier dans le Journal de Trevoux, du mois de Sept. 1713. p. 1536.

Cet Enfant , qui tient d'une main une Bourse , et de l'autre un Oyseau par le col , n'est pas Cupidon ; malgré l'ingénieuse explication qu'en a prétendu faire l'Auteur du Journal , qui assure que l'Enigme de cet Enfant n'est pas difficile à deviner. Voyez pour en juger ce qui est dit dans le même Journal (Octobre 1714. pag. 1778.) et surtout la Citation d'une Médaille de Lucille , fille de Marc-Aurèle , rapportée dans le *Selectiona Numismata* de Vaillant , où l'on voit deux Enfans nus et aîlez , semblables à celui dont il est question dans le Monument de Normandie , et qui ne sont assurément pas l'Amour. Voyez aussi la Figure ailée ,
gravée

308 MERCURE DE FRANCE
gravée dans le même Journal (Juillet
1715. p. 196.) du Cabinet de M. Rigord,
qui accompagne une Lettre de ce Sça-
vant. Vous y verrez que si c'est l'Amour,
ce qui est assez équivoque , ce n'est pas
l'Amour tout seul , puisque , selon M. R.
c'est en même-tems Harpocrate , Minerve
, la Déesse de la Santé , celle de l'A-
bondance , la Fermeté , la Pudeur , et le
Dieu Orus , c'est-à-dire , dans le langa-
ge des Antiquaires , une Figure Pan-
thée.

Je vous cite, au reste, un Livre (*le Jour-
nal de Trévoux*) que je crois familier dans
votre Ville , car vous me surprenez beau-
coup en disant que le seul Livre que vous
y avez trouvé pour chercher quelque lu-
mière au sujet de votre Lampe , est le
Trésor de Brandebourg , ou la Description
des Antiquitez du Cabinet du Roi de
Prusse , par Beger , dans lequel encore
vous n'avez rien appris à cet égard.
C'est aussi par cette raison que je me suis
un peu étendu pour vous procurer les
éclaircissemens qu'il me paroît que vous
cherchez de bonne foi , et sans attache-
ment à votre opinion particulière.

J'ai oublié de vous dire au sujet des
Enfans aîlez , pris communément pour
l'Amour quand on les trouve sur des Mo-
nu-

numens Antiques , que dans le Recueil des Lampes de Liceti il s'en trouve une assez singuliere , faite en forme de Calice , et soutenuë par trois Garçons aîlez , qui ne sont pas plus l'Amour que les autres figures aîlées dont je viens de parler. Liceti leur donne en effet une autre signification , les expliquant par les trois temps , le présent , le passé , le futur , explication gratuite et toute idéale , réfutée par le Pere de Montfaucon , qui croit avec raison que ce n'est là qu'un pur caprice d'ouvrier : mais on pourroit demander pourquoi dans cette supposition , il a néanmoins placé cette Lampe parmi celles qui dans son Livre appartiennent à la Mithologie et aux divers usages du Paganisme. On la trouve en effet en ce rang dans la même Planche 170. ci-devant citée , &c.

Je reviens à la Lettre de M. Rigord dont j'ai parlé plus haut , pour finir la mienne par une réflexion qui y est contenue , et qui vient ici naturellement. » Le
 » Métier d'un Antiquaire seroit , dit-il ;
 » bien pénible , si parce qu'il est Anti-
 » quaire , on vouloit l'obliger de donner
 » raison de certains desseins que l'Ou-
 » vrier a faits sans raison , et par caprice.
 Il avoit dit un peu auparavant qu'en

CCX

310 **MÉRCURE DE FRANCE**
« certain cas l'Ouvrier pouvoit , comme
« on fait aujourd'hui , suivre son capri-
« ce , et par là préparer des tortures aux
« Antiquaires à venir. Je m'en tiens à
cette pensée d'un homme éclairé qui avoit
vicilli dans l'étude des Antiques , et con-
forme en cela au sentiment des plus ha-
biles.

Continuez-moi cependant, Monsieur ;
votre obligeante attention , en me faisant
part de tout ce que vous pourrez décou-
vrir de remarquable en ce genre , en pre-
nant la peine de les dessiner vous-même
avec cette précision et ce goût qui vous
sont naturels. Les belles Figures Antiques
de Marbre trouvées dans le même Terri-
toire que votre Lampe , transportées à Pa-
ris , et dont il est parlé dans le Mercure
d'Août dernier , p. 1809. ont enfin trou-
vé maître. J'ai toujours passionnément
souhaité qu'un pareil Trésor pût rester
ici , mais j'apprens avec chagrin que ces
rars Monumens de la plus belle Anti-
quité vont passer la Mer sans retour. Je
suis , &c.

A Paris , le 15 Septembre 1732.

Lcs

Les mots des Logogryphes du Mercure de Janvier sont , *Poïage , Orange , Fourmi , Lin.*



E N I G M E .

Aimable objet qui calmez mes chagrins ;
 Que j'aime à voir le feu qui vous anime ,
 Vous n'avez point le deffaut des Humains ;
 Plus on vous voit vieillir et plus on vous estime.
 On ne vous a pas fait , hélas ! pour plaire aux
 yeux ,
 Votre corps est menu , long , ayant une tête ,
 Qui près de lui paroît un être monstrueux ;
 Et cependant combien viennent vous faire fête ;
 Et rencontrent en vous un remede à leurs maux !
 Le Sexe vous fuit , vous évite ;
 Mais l'homme connoît mieux vos biens toujours
 nouveaux ,
 Il vous aime , il vous cherche , avec peine il vous
 quitte.
 Moins heureux que nous en ce cas ,
 Nos peres , il est vrai , ne vous connoissoient
 pas :
 Vous n'en êtes que plus aimable ,
 Et votre nouveauté n'a rien que d'agréable.

312 MERCURE DE FRANCE

Il reste un point : quel point ? c'est-là tout l'em-
barras ;

Vous avez le deffaut d'une jeune pucelle,
Vous êtes fragile comme elle,
Vous vous perdez par le moindre faux-pas.

AUTRE ENIGME.

JE suis petit de ma nature,
Et puis faire souvent souffrir les plus puissants ;
J'annonce toujours le doux temps ;
On me perd quand vient la froidure ;
Comme l'Amour je porte un dard,
Qui fait souvent mainte blessure ;
Je fais trembler Philis ; mais enfin tôt ou tard ;
Un cruel ennemi qui vit de brigandage,
Me tend un piège, hélas ! j'y trouve mon nau-
frage.



LOGOGRYPHE.

UNe Lettre de l'Alphabet,
Qui sera trois fois repetée,
Lecteur, t'éclaircira le fait,
Qui, pour me dévoiler occupe ta pensée.
Si cet abregé te déplait,
Et si tu crains un stratagème,
Prends six Lettres c'est tout de même,

Si ce n'est qu'à ton choix , je serai ville alors ,
 Ma tête à bas , j'entretiens l'opulence ,
 Et l'Avare par moi peut grossir ses trésors ,
 Si tu rogues encor , j'exerce la science ,
 De l'industriex Jardinier.
 Mon tout remis en son entier ,
 Ote mon col , dans les Champs de Bellonne ,
 L'on me voit utile au Guerrier ,
 Par les secours que je lui donne ,
 En cet état retranche mon milieu ,
 Et puis garde moi bien , car si je t'abandonne ,
 Sans retour je te dis adieu.

AUTRE LOGOGRYPHE.

JE suis un composé que l'Art et la Nature ,
 Pour la jeune Cloris font servir de parure ;
 Ainsi qu'elle à l'envi , mille jeunes Beutez ,
 Disent que je dispute au Soleil ses clartez ;
 Ce n'est trop me vanter ; mais entrons en matière ,
 Sept Lettres font mon tout , 1. 2. 3. substantif ,
 Du reste séparé , laisse un infinitif ,
 Qu'on redoute parfois , l'autre est très nécessaire ,
 Le dernier transposé ravit par sa douceur ,
 Et charme assez souvent le plus mélancholique ,
 7. et 6. est un ton connu dans la Musique ,
 7. 3. 1. des Vaisseaux peut causer le malheur ,
 1. 2. 7. joignez 6. fameux dans l'Ecriture ,
 De deux Chefs révoltez je partageai le sort.

514 MERCURE DE FRANCE

1. 5. 7. 6. le feu près de moi me fait tort,
Ma couleur se confond, c'est fait de ma figure,
7. 7. je suis un bien recherché, précieux,
1. 5. 6. 3. pour moi, Mortels, quittez le Monde,
5. 3. 6. je parois et domine sur l'Onde,
1. 3. 6. fiez-moi ce que vous aimez mieux,
2. 6. 5. 3. sans moi verroit-on la lumière?
3. 5. 1. 6. malheur à qui me court en vain,
7. 2. 5. réunis formez un Souverain;
Mais paix, dira quelqu'un, vous gâtez le mystère.

L. H. D.



NOUVELLES LITTÉRAIRES DES BEAUX ARTS, &c.

HISTOIRE ROMAINE. Les Em-
pereurs, Jules-Cesar, avec des No-
tes Historiques, Géographiques et Cri-
tiques; des Gravûres en taille douce,
des Cartes Géographiques, et plusieurs
Médailles authentiques. Par les PP. Ca-
trou et Rouillé, de la Compagnie de
Jesus, Tome 17. depuis l'an de Rome
705. jusqu'à l'an 710. Chez, Jacq. Rollin,
Quay des Augustins, Delapine, pere et
fils, et Coignard, fils, rue S. Jacques
3732. in 4.

FEVRIER. 1733. 315

TRAITE' DES TUMEURS CONTRE NATURE, par M. *Deidier*, Conseiller Medecin du Roy, Chevalier de son Ordre de S. Michel, Professeur Royal de Chimie en l'Université de Montpellier, Associé à l'Académie Royale des Sciences d'Angleterre, Médecin Consultant de la Ville de Montpellier, et premier Medecin des Galeres de France. Cinquième Edition, augmentée d'une Dissertation préliminaire sur la Chirurgie-Pratique, et de plusieurs Consultations et Observations Chirurgicales du même Auteur, avec un Discours Académiques sur la Contagion de la Peste de Marseille. *A Paris, chez d'Houry, rue S. Severin, 1732, in-12, de 359. pages.*

LETTRES PHILOSOPHIQUES, Sérieuses et Amusantes. *Au Palais, chez Saugrain, à la Providence, 1733. in 12.*

LE ROMAN COMIQUE, mis en Vers par M. *le Tellier d'Orvilliers*. Rue de la Bouclerie, chez *Christophe David*. 1733. 2. vol. in 12,

MEMOIRES DE LA COUR D'ESPAGNE, depuis l'année 1579. jusqu'en 1681. où l'on verra les Ministeres de Don Jean:

61

316 **MERCURE DE FRANCE**
et du Duc de Médina Celi , et di-
verses choses concernant la Monarchie
Espagnole. *A Paris , chez J. François
Josse , rue S. Jacques , 1733. in 12. de
371. pages.*

ZAÏRE, Tragédie , représentée à
Paris aux mois d'Aoust , Novembre et
Decembre 1732. *A Rouen , chez Fore ,
et se vend à Paris , chez J. B. Bauche ,
Quay des Augustins , 1733. in 12. prix
24. sols,*

HISTOIRE DE DANNEMARC, avant et
depuis l'établissement de la Monarchie :
par M. J. B. *Desroches*, Ecuyer-Conseil-
ler et Avocat General du Roy T. Ch,
au Bureau des Finances et Chambre du
Domaine de la Generalité de la Rochelle.
Nouvelle Edition, revûë et corrigée sur
l'Édition d'Hollande , à laquelle on a
joint la suite de la même Histoire jus-
qu'en l'année 1732. *A Paris , chez les
Freres Barbou , rue S. Jacques. 1732,
9. volumes in 12.*

SENTIMENS D'UN HOMME DE GUERRE,
sur le nouveau Système du Chevalier de
Folard , par rapport à la Colonne et au
mélange des différentes Armes d'une Ar-
mée.

mée. Avec une Dissertation sur l'ordre de Bataille de Cesar et de Pompée, à la Journée de Pharsale. Par M. D... *A Paris, chez Gandonin, Quay des Augustins, 1732. in 4.*

METHODE pour apprendre l'Orthographe et la Langue Française sans savoir le Latin, avec la Clef et les Thèmes tout préparés pour l'enseigner. Troisième Edition, revûë, corrigée et mise dans un nouvel ordre. Par M. JACQUIER, 1. vol. in 8. *A Paris, chez le Clerc, le Gras, Robustel, et la Veuve Pissot, M DCC XXXIII. p p. 392. Le prix est de quatre livres relié.*

Nous ne répéterons rien ici sur le mérite de cet Ouvrage, que nous apprenons avoir eu l'Approbation de plusieurs Connoisseurs, et dont la pratique a déjà été et est encore utile à beaucoup de personnes. L'Auteur ne pouvoit mieux marquer sa reconnoissance envers le Public, qu'en lui présentant cette troisième Edition, dans laquelle il n'a rien oublié pour rendre son Livre encore plus clair et plus utile à ceux qui jugeront à propos de s'en servir.

TRAITE' sur la Magie, le Sortilége, les
F. Pos-

518 MERCURE DE FRANCE
Possessions , Obsessions et Maléfices , où
l'on en démontre la vérité et la réalité ;
avec une Méthode sure et facile pour les
discerner ; et les Réglemens contre les
Devins , Sorciers , Magiciens , &c. Ou-
vrage très-utile aux Ecclésiastiques , aux
Médecins , et aux Juges. Par M. D. de
304 pag. sans l'Avertissement , les Préfa-
ces et les Edits qui sont à la fin.

L'Auteur de cet Ouvrage entre en ma-
tière dès la Préface ; il y combat les prin-
cipaux Argumens de ses Adversaires , et
tâche de leur inspirer des dispositions
plus favorables et plus judicieuses sur ces
importantes matières. On y trouve par
tout un grand fond de Religion , et l'on
voit que c'est moins pour amener les au-
tres à son sentiment , que pour la gloire
de Dieu et l'utilité de l'Eglise qu'il a en-
trepris cet Ouvrage. Depuis la page 17 de
sa Préface jusqu'à la fin. L'Auteur prend
un moien bien efficace pour toucher les
Ecclesiastiques ou même les Juges , et
pour les porter à ne pas rester dans une
tranquillité dangereuse , fondez sur la
persuasion où ils sont, qu'il n'y a ni Sor-
tilège , ni Pacte , ni Maléfice. Il emploie
le reste de la Préface à combattre et à dé-
truire une confiance si préjudiciable au
prochain , et si dangereuse à celui-là même

me qui demeure par là dans une inaction volontaire ; et qui de peur de se croire exclus du Catalogue des beaux Esprits , aime mieux exposer ceux qui seroient réellement attaquez de ces Fléaux , à être les tristes et malheureuses victimes de la rage du Démon , que de se donner la peine d'examiner avec attention et sans préjuger , dans un esprit de charité et dans une disposition telle qu'il voudroit qu'on eût pour lui en pareil cas , la nature de ces maladies dont il entend parler , et qu'on ne lui présente que trop souvent. Mais seront-ils excusables aujourd'hui des vengeances , s'écrie notre Auteur , lorsque le Souverain Juge leur demandera compte de leur administration ; et que ceux qui avoient été présentés à leurs soins , et qu'ils avoient négligé , leur représenteront les maux incroyables , les tentations et les fureurs auxquelles ils ont été abandonnés pendant des années réitérées par la faute des Ministres ? Suffira-t-il de dire , je ne croïois pas qu'il y en eut , je regardois cela comme des Fables , et je regardois ceux qu'on m'amenoit comme des Comédiens interessez ; et quand bien-même il n'y en auroit pas , ne seroit-ce pas ; continuë-t-il , une prévarication dans le Ministère , et un péché contre la

F ij cha-

320 **MERCURE DE FRANCE**
charité chrétienne de ne pas examiner et de s'endormir là-dessus, au hazard de laisser son frere en proye à la fureur du Démon.

Le premier Livre traite de la réalité de la Magie. L'Auteur pour la prouver apporte des Passages tres-formels de l'ancien Testament; Passages dont on ne peut se tirer, en disant, comme ont fait quelques-uns, qu'en cela l'Ecriture s'accommode à nos préjugez, puisque le Seigneur deffend à son Peuple de souffrir dans son sein aucun Magicien, aucun Devin et aucun Enchanteur, puisqu'il déclare qu'il exterminera du milieu de son Peuple dans son indignation, celui qui aura recours aux Magiciens, et qui liera commerce avec eux. Le terme Latin est remarquable, *et fornicata fuerit (anima) cum eis*. Enfin, puisqu'il y réproouve, qu'il y anathématise les Enchanteurs et les Devins. Or il faudroit dire que toutes ces Déclarations de la volonté de Dieu et de sa haine, sont des déclarations illusoi-res et fondées sur nos préjugez, ce qui seroit horrible à penser. L'Auteur passe à une autre preuve, qu'il tire des Rituels. Il fait voir que l'Eglise a toujours crû qu'il y avoit des Maléfices, et qu'elle s'est toujours regardée comme jouissant du pou-

pouvoir qu'elle a reçu de Jesus-Christ de chasser les Démons et de délivrer les Corps de ces funestes maladies.

La persuasion dans laquelle ont été toutes les Nations , et en particulier les Egyptiens , du temps de Moïse , qu'ils prenoient pour un Enchanteur , fournit à notre Auteur un autre genre de preuve tres-puissant et tres efficace. Comment , dit-il , se seroit-il pu faire que tant de Peuples , si-bien policez , si entendus dans les connoissances des Sciences humaines , et gouvernez par de si grands génies , se soient abusez unanimement sur ce point , sans jamais avoir eu l'occasion de se détromper , sans qu'aucun l'ait jamais révoqué en doute ? Les Loix Romaines en sont une preuve ; la rigueur des Cours Souveraines qui ont de tout temps sévi , soutenues en cela par les Princes , contre ceux qui ont été convaincus de ces crimes ; la maniere dont on a procédé contr'eux , l'aveu que presque tous en ont fait , sans se retracter ; plusieurs Faits dont quelques-uns sont constatez , d'autres tres-vrai-semblables ; tout cela peut passer pour un corps complet de preuves plus fortes les unes que les autres.

L'Auteur insiste davantage sur la conduite de l'Eglise à l'égard des Maléficiers ,

322. MERCURE DE FRANCE
des Devins, des Enchanteurs, &c. elle
les excommunie, elle exorcise ceux qui
ont été atteints par les Maléfices; elle pro-
pose des examens dans lesquels elle spé-
cifie les différentes sortes de crimes que
les Maléfices renferment. Peut-on rien
trouver de mieux appuyé?

On trouve ensuite un Extrait du Traité
de la Police, de M. de Lamarre, T. 1. l'Au-
teur en expose tout le Titre 7. qui traite
des Magiciens, des Sorciers, des Devi-
neurs et des Prognostiqueurs. Le premier
Chapitre de ce Titre regarde l'origine de
la Magie et de l'Astrologie judiciaire, et
la division de ces Arts en leur différen-
tes especes. M. de Lamarre prouve dans
le second Chapitre que ces Arts ont été
condamnez par la Loy de Dieu, et que
les Payens mêmes en ont eu horreur, et
les ont punis du dernier supplice. Le 3^e
chap. traite des Loix de l'Eglise et des
Princes temporels contre la Magie et
l'Astrologie judiciaire, depuis la naissan-
ce du Christianisme. Le 4^e est un Re-
cueil d'Ordonnances de nos Rois, con-
tre la Magie, l'Astrologie judiciaire, &c.
depuis l'établissement de la Monarchie.

Notre Auteur termine ce Livre par
plusieurs Exemples fameux, par des traits
d'Histoire, rapportez dans S. Grégoire
le

le Grand, et dans S. Chrysostome, par le témoignage d'un tres-grand nombre d'Auteurs dignes de foy; enfin par des Décrets de la Faculté de Théologie de Paris et de l'Inquisition.

Le second Livre traite des Possessions, Obsessions et Maléfices. Il y est cependant fort peu parlé de cette dernière sorte de maladie, qui regarde davantage le Livre précédent; on en prouve la réalité par des Textes formels du Nouveau Testament, dont on ne peut décliner le poids ni éluder l'autorité; il y joint quelques Commentateurs de l'Évangile, qui supposent toujours fondez sur ces Passages de l'Écriture, la réalité de ces Maladies. Mais, comme ce n'est point assez de prouver qu'il y en ait eu pendant la vie de Jesus-Christ, si l'on ne montre que les Possessions ont encore duré après sa Mort; il prouve par les Actes des Apôtres, qu'ils en ont guéri plusieurs de différentes especes, en differens Païs. Il le montre par le pouvoir que Jesus-Christ leur a donné, et à l'Église en leur personne, de chasser les Démons en son nom; promesse illusoire, pouvoir faux et trompeur, si les Possessions devoient cesser à la mort du Sauveur. Il le fait voir par la persuasion où l'Église a toujours

F iiij été

été qu'elle jouissoit du Privilege de chasser les Démons , par sa pratique , dans la Bénédiction de l'eau , des Cloches , des Maisons , des Ornemens qui lui appartiennent , par ses Rituels , ses Canons même et ses Anathêmes. Il le fait voir par l'établissement de l'Ordre d'exorciser , par les Regles que l'Eglise y impose , par les conseils et les moyens qu'elle veut qu'on observe pour découvrir les ruses et les artifices du Démon dans le Corps des Possédez.

Il le fait voir encore par l'autorité des Peres et des Théologiens , de Tertullien , de S. Cyprien , de S. Chrysostome , de S. Jérôme , de S. Gregoire Pape , de S. Thomas , d'Yves de Chartres , de Guillaume de Paris. L'Auteur le montre aussi par un Extrait des Canons Pénitenciaux , tiré des Instructions de S. Charles aux Confesseurs , imprimées par ordre du Clergé de France. Il y joint l'Extrait d'un Ouvrage tres-curieux , de Paul du Bé , Docteur en Médecine , qui fut approuvé en 1671. par M^{rs} Puyton , Doyen de la Faculté de Paris , Guy Patin , Professeur Royal , Fontaine et de Mersenne ; cet Extrait est considérable par les recherches et les raisonnemens solides de cet ancien et sçavant Médecin ; il faut le voir dans

dans le Livre même. Les preuves tirées de la Tradition sont souvent interrompues par d'autres preuves de fait; telles que les Possessions celebres de Loudun, de Laon, &c. Il se sert aussi de plusieurs Histoires, rapportées par des Hommes Illustres par leur science et par leur piété, ou par des Voïageurs dignes de foy. Mais quelque vraies que puissent être ces Relations, on ne se fonde pas de même sur elles; pour en faire des preuves sans réplique.

L'Auteur passe enfin aux difficultez qu'on objecte d'ordinaire, et il s'applique à les résoudre depuis la page 265. jusqu'à la fin de son Livre.

On trouve dans cet Ouvrage beaucoup de recherches et d'érudition, de zèle et de charité; il y faudroit peu-être un peu plus de méthode, d'ordre et de choix dans les preuves, plus d'instance sur celles qui sont graves et puissantes, et un stile plus châtié. Au reste, c'est un Ouvrage que tout Ecclesiastique principalement doit avoir, et dont il doit méditer avec une attention sérieuse, les argumens, peser toutes les raisons et les conséquences.

On trouve à la fin un Edit de Louis XIV. du 31 Août 1682. pour la puni-

F y tion

326 MERCURE DE FRANCE
tion des Devins, Magiciens, Sorciers ;
&c. et une Déclaration du même Prince,
du 11 Juillet 1682. renduë contre les Bo-
hêmes, et contre ceux qui leur donnent
retraire.

On vient de publier à Leyde, un Ou-
vrage, intitulé : *Vita et res gesta Sultani
Almalichi, Alnasiri, Saladini, &c.* c'est-
à dire, la Vie du Sultan Saladin, écrite
par Bohadin, fils de Scheddad ; avec des
Extraits tirez de l'Histoire universelle
d'Abulfeda, concernant la même mati-
re ; et un Echantillon d'une Histoire de
Saladin, plus étenduë, écrite par Ama-
deddin d'Ispaham. Le tout traduit en La-
tin, sur les Mss. Arabes de la Biblio-
theque de Leyde, par Albert Schultens.
On y a joint une Table et un Commen-
taire Géographique, tiré des Manuscrits
de la même Bibliothèque. A Leyde, chez
Samuel Luchtmans, 1732. *in fol.*

Le Journal des Sçavans, du mois de Juin
dernier, nous a déjà appris que cet Ouvra-
ge n'est point une Histoire complete de
ce Prince, mais seulement la Relation de la
Conquête de Jerusalem, ou de la des-
truction de ce Royaume par Saladin.
Elle contient 278 pages, pour la Vie,
64 pour les Extraits, 26 pour l'Echan-
tillon

tillon , sans compter la Table de vingt-deux feüilles et la Préface de 14 pages.

Il seroit à souhaitter pour l'honneur de la Nation et pour l'utilité publique, qu'on mit au jour l'Histoire entière de la Vie de Saladin , composée par feu M. l'Abbé Renaudot , de l'Académie Française , tirée des meilleurs Auteurs Orientaux , &c. Cet habile Ecrivain l'avoit travaillée avec soin et avec son exactitude ordinaire. Il avoit même obtenu le Privilege du Roi pour l'impression. Le Public espere que les possesseurs des Manuscrits de cet Abbé voudront bien l'enrichir au moins de ce curieux Ouvrage.

BIBLIOTHEQUE ITALIQUE , ou Histoire Litteraire de l'Italie , Septembre , Octobre , Novembre et Décembre 1728. Tom. 3. de 316 pag. avec la Table des Matières. *A Genève , chez Marc-Michel Bousquet et Compagnie.*

Le premier article de ce Volume est la suite de l'Extrait de l'Histoire Diplomatique de M. Maffei , très-connu parmi les Sçavans d'Italie , et contient des Recherches sur l'origine des Etrusques et des anciens Latins, sur leur Gouvernement, leur Langue, leurs Caracteres, leurs Ecritures, leurs Coûtumes et leur Religion. M. Maf-

F vj fci ,

fei , après avoir recueilli dans différens Auteurs tout ce qu'il a pû trouver de Monumens anciens dessinez et gravez , qui pouvoient regarder le but qu'il s'étoit proposé , et avoir même entrepris un voyage en Toscane , pour y trouver par ses propres recherches, les Antiquitez qui auroient pû échapper à l'attention des Sçavans , telles que des Vases , des Urnes , des Pierres sépulcrales , &c. il s'est crû en état de donner un Systême assez suivi sur l'Histoire de ces anciens Habitans de l'Italie. Il croit donc que les Etruriens furent des Descendans des *Emins* , Peuple fort et puissant qui tiroit son origine de Chanaan , et que les Mohabites chasserent du Pays qu'il habitoit, c'est-à-dire , de ce pays qui environnoit le Torrent d'Arnon, du côté du Midi et du Septentrion , et qui confinoit à l'Arabie. M. Maffey montre la vraisemblance de cette conjecture par la ressemblance des Noms, des Villes, des Fleuves, des Divinitez , et même des Peuples d'Etrurie , il les montre encore par la ressemblance des Dialectes , par le nombre de leurs Villes , par la forme de leur Gouvernement , par leur Religion , leurs Sacrifices , leurs Danses et leurs Coûtumes , ce qui s'accorde assez

avec

avec l'Ecriture - Sainte sur laquelle il se fonde particulièrement.

Nous passons sous silence les remarques que fait M. Maffei sur l'Ecriture de ces Peuples , sur les Pélagiens qui habiterent l'Italie avec les Toscans , et dont il examine plusieurs Monumens qui peuvent servir à l'Histoire de ces Peuples , aussi bien qu'à celle de Rome même , que ce Sçavant Ecrivain , appuyé sur plusieurs Monumens d'une grande antiquité , et fondé d'ailleurs sur d'autres raisons assez plausibles , croit être plus ancienne que Romulus. Nous avertirons seulement que cette Dissertation de M. Maffei est comme l'Abbrégé d'un Ouvrage beaucoup plus étendu qu'il promet au Public. Nous ne dirons rien non plus ni des Actes du martyr de Fe'me et de Rustique , ni de la vie de S. Zenon , Evêque de Verone dans le troisième siècle , ni de la Lettre de S. Chrysostome à Cesarius , que le même Auteur a donné au Public avec de sçavantes Notes , et dont le Journaliste Protestant rend compte en peu de mots , en ajoutant seulement quelques Remarques conformes à ses sentimens. Ces Ouvrages sont assez connus d'ailleurs des Personnes qui aiment la belle Litterature.

Voici

330 MERCURE DE FRANCE

Voici le titre des Articles suivans. Art. 1.
Iliade d'Omero, &c. c'est-à-dire, l'*Iliade*
et l'*Odyssée* d'Homere, traduites du Grec
en Vers Italiens non rimés. Par M. l'Ab-
bé Antoine-Marie Salvini. A Florence,
chez Glo, 1723. in 8. Le Journaliste en
parle avec beaucoup d'éloges.

Art. 3. Relation de l'ouverture solem-
nelle de deux Cours d'Anatomie faits en
public au Théâtre Anatomique de l'Uni-
versité de Turin le 24. Février 1724. et
le 26 Février de l'an 1725.

Art. 4. Recueil des diverses Formules
et des Discours Académiques de M. Au-
gustin Campiani, Jurisconsulte Napoli-
tain, et Professeur dans l'Université de
Turin, &c. avec les Discours de M. Ber-
nard-André Lama, Napolitain, Profes-
seur en Eloquence dans l'Université de
Turin. A Turin, de l'Imprimerie de Jean
Radix, 1728. in-8.

Art. 5. sur une Observation des an-
ciens Chaldéens. Quoique cette Observa-
tion ne soit point d'un Italien, le Jour-
naliste a crû pouvoir la placer dans son
Recueil, comme étant très-curieuse et
digne d'être présentée au Public, de qui ils
demandent le suffrage pour lui en com-
muniquer d'autres semblables.

L'Auteur de cette Remarque prouve
par

par un Passage d'Achilles Tatiüs dans le Ch. 18 de son *Introduction aux Phenomènes d'Aratus*, publiée par le P. Petau dans son *Vranologium*, que les Chaldéens ont connu assez au juste l'étendue de la circonférence du Globe terrestre, pour déterminer qu'un homme marchant d'un bon pas sans courir, suivroit le Soleil autour de la terre, et arriveroit en même tems que lui au point équinoxial, c'est-à-dire, que dans l'espace d'une année Solaire qu'ils déterminoient à 365. jours et quelques heures, un homme marchant d'un bon pas pourroit faire le tour de la terre, et le feroit en effet, toutes choses étant égales d'ailleurs.

Art. 6. Recueil des Historiens de l'Italie, par M. Muratori, Tom. 6.

Nous ne pouvons donner une idée de cet Ouvrage sans entrer dans un détail qui nous meneroit trop loin.

Art. 7. *Francisci Travagini super Observationibus*, &c. c'est-à-dire, Recherche Physique de François Travagini, ou Indices du mouvement journalier de la Terre, fondez sur les Observations qu'il a faites sur les derniers tremblemens de terre, principalement celui de Raguse. A Leyde, ainsi que porte le Titre, et réellement à Venise, 1669. in-4°. de 29 pages sans

332 **MERCURE DE FRANCE**
sans l'Épître Dédicatoire qui sert de Préface.

Art. 8. Lettre sur deux prétendues Inscriptions Etrusques , à M. le Marquis de Maffei , à Verone.

Art. 9. Lettre de M. . . . sur le Caractere des Italiens.

Le 10^e Article annonce le Projet de Souscription du Dictionnaire Historique, Critique , Chronologique et Litteraire de la Bible , par le P. Calmet ; cette Souscription fut proposée et exécutée en 1728. et 29. par les Libraires de Geneve ; ainsi il seroit inutile d'en parler.

Art. 11. Nouvelles Litteraires , elles ne contiennent presque rien de particulier qui n'ait été annoncé dans nos Journaux. On trouve à la fin de ce Tome une Table des Matieres des 1. 2. et 3. Tomes de la Bibliothèque des Sçavans d'Italie.

OBSERVATIONS sur les Arrêts remarquables du Parlement de Toulouse , recueillis par Mre Jean de Catellan , Conseiller au même Parlement , enrichies des Arrêts nouveaux , rendus sur les mêmes Matieres , par Gabriel de Vedel. Ecuyer , Docteur ès Droits , et Avocat au Parlement de Toulouse. 2. vol. in-4. d'environ

700. pages. *A Toulouse, de l'Imprimerie de N. Caranove, à la Bible d'or, et se vendent chez Etienne Manavit, et Jean-François Forest, Libraires, à la Couronne d'or.*

L'Auteur de ces Observations ne pouvoit rendre au Public un service plus important que d'en orner le vaste Recueil d'Arrêts de feu M. de Catellan, lequel renferme tout ce qu'il y a de plus intéressant pour ce qui concerne la Jurisprudence du Parlement de Toulouze, l'un des plus célèbres et des plus anciens du Royaume, Jurisprudence fondée sur le Droit écrit. L'objet du sçavant Editeur, qui a suivi l'ordre des Matières traitées dans le Recueil en question, a été de résoudre les difficultez qui pouvoient naître au sujet de plusieurs Décisions qui y sont contenuës, et de rapporter en même-tems la nouvelle Jurisprudence du Palais, avec les motifs qui lui servent de fondement; de sorte que les Observations se trouvent par là si liées avec les Arrêts qu'on ne peut guères les séparer.

On a tout lieu de souhaiter que ce ne soit pas ici le dernier fruit du zele et de la capacité de M. de Vedel. Nous osons le prier au nom du Public de lui faire part, par le moyen du Mercure, des

Ques-

334 MERCURE DE FRANCE
Questions importantes et singulieres qui se présenteront et qui seront jugées au Parlement de Toulouse, avec le précis des raisons ou des deffenses respectives des Parties, à l'imitation de l'un de ses illustres Confreres au même Parlement, qui nous fit l'honneur il y a quelque tems de nous envoyer une pareille Question, discutée par d'habiles Avocats, et jugée par Arrêt Contradictoire.

On nous écrit de Provence que M. de Cormis, célèbre Avocat, continuë de jouir d'une bonne santé à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, et qu'après avoir mis la dernière main à sa Compilation des *Arrêts Notables* du Parlement de Provence, avec des Observations, &c. on imprime actuellement cet important Ouvrage aux dépens des Etats de la Provence.

PROJET d'un Supplement pour la dernière Edition de S. Jérôme, en un Volume in folio, de la même forme que les précédens.

UN Religieux de la Congrégation de S. Maur, qui fait imprimer actuellement chez Osmont les *Ouvrages de Saint Justin, de Tatien, &c.* donnera au Public,

blic, après avoir fini ce travail, un Supplément pour la dernière Edition de S. Jérôme, qui contiendra :

1°. Ce qui reste à donner des Ouvrages de S. Jérôme, comme sa Chronique, que D. Jean Martianay n'a point mise dans les Volumes précédens, le réservant pour un Supplément dont on lui a souvent entendu parler.

2°. Des Eclaircissemens sur le Texte de S. Jérôme, par le moyen d'un très-grand nombre de Manuscrits, la plupart fort anciens, que l'on collationne actuellement avec toute l'exactitude possible; et afin que les secours qu'on en tirera puissent servir à un plus grand nombre de personnes, on aura soin dans tous les Endroits que l'on corrigera, de marquer non-seulement les pages de l'Edition du P. Martianay, mais encore celles des précédentes.

3°. Des Observations sur plusieurs points importans de la Doctrine de saint Jérôme.

4°. La Vie du S. Docteur, avec la Critique de ses Ouvrages.

5°. Des Tables générales, que l'on tâchera de rendre commodes et utiles; autant par l'ordre et l'arrangement, que par la multitude des choses qui y entreront.

La

La seule idée de ce Supplément suffit pour en faire voir la nécessité et pour convaincre en même-temps qu'on a eu vûë de procurer au Public les avantages d'une nouvelle Edition, en lui en épargnant la dépense. Car il n'y auroit gueres plus de travail à recommencer tout de nouveau. Mais une telle Entreprise feroit tort à ceux qui ont le S. Jérôme du P. Dom Jean Martianay, ce seroit dommage que tant d'Exemplaires répandus dans les Bibliothèques de l'Europe, devinssent en quelque façon inutiles, et qu'une Edition en cinq Volumes *in folio* où l'on a corrigé un grand nombre d'endroits par les Manuscrits, et qui d'ailleurs est très bien conditionnée, perdît si-tôt son prix. On a donc cru qu'il valoit mieux la perfectionner par un Supplément, qui pourra même servir pour les autres Editions. Après avoir pris les mesures convenables pour contenter ceux qui ont les Ouvrages de S. Jérôme, si la rareté des Exemplaires rendoit une nouvelle Edition nécessaire (ce qui paroît presque hors de doute) on executera ce dessein d'autant plus volontiers, qu'il ne pourra faire tort à personne, et qu'il ne coutera à l'Editeur, que le soin de veiller sur le travail des Imprimeurs.

Les

Les quatre premiers volumes de la nouvelle Edition du Glossaire de M. du Cange, se distribuent, comme nous l'avions annoncé dans le précédent Mercure. Ils comprennent depuis la Lettre A, jusqu'à la Lettre O. inclusivement; ce qui prouve que cette Edition sera augmentée de la moitié. Elle dédommagera par là le Public du long-temps qu'elle s'est fait attendre. Les Additions ne sont cependant pas faites au hazard; les R. R. P. P. Benedictins de la Congrégation de S. Maur, nouveaux Editeurs, avertissent dans leur Préface qu'ils ont eu soin de n'y rien inserer qui ne leur ait parû utile, et qu'ils se sont fait un devoir de ne pas s'écarter de l'excellent modele que leur avoit tracé le grand Homme d'après lequel ils ont travaillé. Il n'est guères possible de donner des exemples de ces Additions; comment se déterminer à un choix dans un si grand nombre? Il nous suffira d'avertir qu'on trouve dans cette Edition de nouveaux points d'Histoire, soit Ecclesiastique, soit Civile, discutez et éclaircis, des Usages inconnus jusqu'à présent, découverts et expliqués, un nombre prodigieux de Mots recueillis de Chartes, Manuscrits et d'Auteurs imprimés, dont on développe l'intelligen-

338 MERCURE DE FRANCE
ce; en un mot, le Dessein de M. du Cange
exactement suivi et considerablement en-
richi. Les Editeurs n'ont rien oublié de
ce qui peut servir à illustrer la mémoire
de leur celebre Auteur; ils ont mis son
Portrait très-bien gravé à la tête du Li-
vre, et ils ont fait suivre leur Préface de
la Lettre de M. Baluze à M. l'Abbé Re-
naudot, sur la Vie et la Mort de M. du
Cange; et pour ne rien omettre, ils y
ont ajouté son Epitaphe et le Catalogue
de ses Ouvrages. L'Imprimeur de son
côté, n'a rien négligé pour la beauté de
l'Edition; le Caractere en est net, le Pa-
pier beau, les Planches qui nous repré-
sentent les Monnoyes de nos Rois de-
puis Philippe le Bel jusqu'à celle de nos
jours, et celle des Barons, sont propre-
ment gravées; tout persuade, enfin jus-
qu'au Frontispice, qu'on n'y a pas épar-
gné la dépense. Mais rien ne doit tant
flatter les Gens de Lettre, que l'assu-
rance que donnent les Editeurs dans leur
Préface, qu'on ne discontinuera pas l'im-
pression des Volumes suivans.

*Livres nouveaux, chez Briasson, rue
S. Jacques à la Science.*

*Recherches interessantes sur les Vers à
tuyau, qui infestent les Vaisseaux, les Dignes
d'Hol-*

d'Hollande, &c. avec les Procès Verbaux des Inspecteurs des Dignes. Par M. P. Massuet, in 12. avec figures. *Amsterdam*, 1733.

LETTRES d'un Théologien de l'Université Catholique de Strasbourg, à un des principaux Magistrats de cette Ville, faisant profession de suivre la Confession d'Ausbourg, sur les six principaux obstacles à la conversion des Protestans. *A Strasbourg, chez J. Franç. le Roux*, au coin de la rue des Orfèvres, 1732. in 4. Ces Lettres sont du P. J. Jacq. Scheffmacher, de la Compagnie de Jesus.

Observationes Miscellanæ in Auctores veteres et recentiores ab eruditissimis Britannis cum Notis variorum Virorum Doctorum, 8. *Amstelodami*, 1732.

Henrici Ruisch, Med. clar. 4. *Amstelodami*, 1733.

Etat Militaire de l'Empire Ottoman, contenant l'Histoire, l'accroissement et les progrès de cette Science parmi les Turcs. Par M. le C. de Marsigli, fol. 2. vol. fig. *Amsterdam*, 1732.

PIECES DE CLAVECIN, dédiées à la Reine; composées par M. d'Agincour, Organiste de la Chapelle du Roy, de l'Eglise Métropolitaine de Rouen, et de l'Ab.

340 MERCURE DE FRANCE.
l'Abbaye Royale de S. Oüen. Prix 12
livres en blanc. Premier Livre, gravé
par Fr. du Plessy. A Paris, chez Boivin,
rue S. Honoré, le Clerc, rue du Roule, et
à Roüen, chez l'Auteur, rue des Cha-
noines.

Il paroît deux nouvelles Estampes en
large, dont les Sujets sont guais et tirez
d'un Conte de la Fontaine. *Le Baiser
donné*, et *le Baiser rendu*, gravées d'a-
près deux Tableaux-Originaux du sieur
Pater, par le sieur Fillœul, chez lequel
elles se vendent, rue Bordet, à l'Hôtel
de Vendôme, proche, sainte Geneviève.

SUITE des Médailles du Roy.

La dernière Médaille frappée pour le
Roy, et dont nous donnons ici la gra-
vûre, fut présentée à S. M. le 25, du
mois d'Août dernier, jour de S. Louis.
D'un côté on voit la Tête de cet Au-
guste Prince, couronnée de Lauriers,
avec la Légende ordinaire. Le Revers
représente symboliquement par cinq Gé-
nies, portant des Signes Militaires, les
différens Camps ordonnez par le Roy.
Pour Légende MARTIS OTIA. Et dans
l'Exergue, ACIES IN CASTRA DISTRIBUTÆ
M. DCC XXXII.

OR





On apprend de Prague, que les Terres qui se sont embrasées dans les environs de cette Ville, continuent de jeter de la fumée et des flammes, ce qui donne lieu de craindre qu'il n'en soit de cet embrasement comme de celui de la Montagne de Contau, située à onze lieues de Prague, lequel dure depuis plusieurs années.



E T R E N N E S.

IL faut recommencer

Nos vœux pour la nouvelle Année,
Gayement l'autre s'est terminée,

Il faut recommencer,

Les Ris, les Jeux, la bonne chère,
Compagnons du Dieu de Cythere,

Viennent encor nous amorcer;

Il faut recommencer.



Il faut recommencer

A composer des Chansonnetes;

Puisque nos affaires sont faites,

Il faut recommencer.

Ce seroit trop long-temps vous taire;

Vous avez le bonheur de plaire;

G Muse,

Muse, sans vous faire presser,

• Il faut recommencer.



Il faut recommencer

Mon refrain, maxime agréable,

Qui dit qu'ailleurs comme à la table.

Il faut recommencer.

J'ay bû, mais je veux toujours boire;

Verse-razade; à toi, Gregoire.

Hut on ne l'a point vû passer;

Il faut recommencer.



Il faut recommencer

A boire quand Phébus se leve;

Avant que sa course s'acheve,

Il faut recommencer.

Sortant de l'Onde, une autre Aurore,

Voit qu'on se met à boire encore,

Et le jour vient-il à baisser?

Il faut recommencer.



Il faut recommencer

A lutiner une fillette;

Amans, quoiqu'elle vous maltraite;

Il faut recommencer.

Notre main desistez à croquer;

Coups

Coups de Busc en sont le salaire ;
 Ce n'est que pour vous agacer ;
 Il faut recommencer.



Il faut recommencer ,
 Pour goûter les biens de la vie ;
 Avec Bacchus, avec Silvie ;
 Il faut recommencer.

Les desirs sont intarissables ,
 Les plaisirs sont trop peu durables ;
 Qu'y faire ? Amis, sans nous lasser ,
 Il faut recommencer.



Il faut recommencer.
 Secondez-moi, Chorus aimable ;
 Pour qu'un refrain soit agréable ,
 Il faut recommencer.

Chantons ; et si ma bagatelle ,
 Vous paroît gaillarde et nouvelle ;
 Amis, pour m'en récompenser ,
 Il faut recommencer.

Mrs Gallet et du Vigneaux



G ij

SPEC



S P E C T A C L E S.

LA Tragédie d'*Omphale* parut dans sa nouveauté au mois de Novembre 1701. et eut un fort grand succès; on la reprit 20. ans après avec assez de réussite. Elle vient d'être remise au Théâtre plus brillante et mieux accueillie que jamais. Le Poëme est de feu M. de la Mothe et la Musique de M. Destouches, Sur-Intendant de la Musique du Roy; voici un court Extrait de l'Ouvrage :

Le Théâtre représente au Prologue un lieu destiné pour célébrer la gloire de l'Amour; les Jeux, les Plaisirs et les Graces composent sa Cour et les Habitans de la Terre et des Cieux, à titre de Sujets, relèvent son triomphe. Une Grace fait l'exposition par ces Vers :

Vous qui suivez l'Amour, Graces, Plaisirs et Jeux,

Celebrez avec moi sa puissance et ses charmes;

Chantez ses traits, chantez ses feux;

Et que vos chants pour lui soient de nouvelles armes.

Une seconde Grace fait encore l'office
de

de Coriphée. Les autres Graces forment le Balet; conjointement avec les Plaisirs et les Jeux. Junon descend des Cieux, elle expose le sujet qui l'oblige à venir implorer le secours de l'Amour, par ces Vers :

Dieu puissant, venge moi d'un Mortel qui m'outrage ;

Son cœur, dès le berceau, triomphe de ma rage,

Ma honte et mon dépit croissent par ses travaux ;

Blesse Alcide ; il est temps de vaincre ce Héros :

Mais choisit ces traits redoutables ,

Dont tu sçus troubler mon repos ;

Je te pardonne tous mes maux ,

S'il en peut souffrir de semblables.

L'Amour consent à satisfaire Junon ; il ordonne à la Jalousie qui paroît au fond du Théâtre enchainée dans son Antre avec la Rage et le Désespoir , de sortir de leurs fers et d'aller exécuter les ordres de Junon. Leur obéissance prépare le sujet de la Tragédie d'Omphale, où l'Auteur suppose que la victoire qu'Alcide va remporter sur l'Amour jaloux, est un des plus difficiles travaux que la Déesse irritée ait imposez à cet odieux fils d'une Rivale.

Le Théâtre représente au premier Ac-

G iij te,

346 MERCURE DE FRANCE

te , des Arcs de triomphe élevez à la gloire d'Alcide , devant le Temple de Jupiter son pere. *Iphis* fait connoître l'amour secret dont il brûle pour *Omphale* , Reine de Lydie. Son Monologue commence ainsi :

Calme heureux , innocente paix ,
C'est en vain que je vous appelle ;
Calme heureux , innocente paix ,

Non , ce n'est plus pour moi que vos plaisirs
sont faits , &c.

Un bruit de Trompettes qui se fait entendre , donne occasion à ce Prince , ami d'Alcide , d'annoncer la Fête qu'*Omphale* doit faire célébrer en l'honneur de ce Héros , qui vient de la rétablir sur son Trône par la défaite des Rebelles dont elle avoit été opprimée , et par celle d'un Monstre horrible.

Alcide vient et ordonne qu'on aille rassembler les Rebelles domptez , pour leur faire éprouver la clémence de leur légitime Souveraine ; on a trouvé que l'Auteur s'est un peu trop pressé d'annoncer la Fête du second Acte , dès le commencement du premier.

Alcide fait connoître à *Iphis* qu'il aime *Omphale*. *Iphis* est frappé d'une nouvelle , qui lui donne un Rival si redoutable

table dans un ami si tendrement aimé ; il n'oublie rien pour combattre un amour qui lui est si fatal ; il représente sur tout à Alcide , qu'il a tout à craindre de la jalouse *Argine* , c'est le nom que M. de la Mothe donne à Manto , fille du célèbre Tiresie , pour s'accommoder à la douceur que la Poësie Lyrique exige même dans les noms. *Omphale* , suivie de ses Peuples , vient célébrer le triomphe d'Alcide ; elle y invite ses Lydiens par ces Vers :

Chantez le digne fils du plus puissant des Dieux ;
Chantez , portez vos voix et son nom jusqu'aux
Cieux , &c.

Alcide interrompt la Fête par ces Vers
adressez à *Omphale*.

Cessez ces vains honneurs que vous me faites
rendre ;

Je n'entends point ces Chants , je ne voi point
ces Jeux ;

Mes soupirs , malgré moi , vous font assez en-
tendre

Qu'un autre prix est l'objet de mes vœux.

Omphale qui fuit un éclaircissement ,
ordonne qu'on vienne avec elle consacrer les Armes des mutins à Jupiter.

Au second Acte , *Omphale* , au milieu de deux Confidentes , comme dans

G iiij Armide ,

Armide, est félicitée sur la victoire que ses yeux ont remportée sur le cœur du grand Alcide. Elle reçoit leurs complimens avec indifférence, et leur fait entendre qu'*Iphis* est son vainqueur; ce Prince vient; elle veut sonder son cœur. *Iphis* annonce à *Omphale* de la part d'*Alcide*, la Fête préparée pour elle; *Omphale* lui dit que c'est en vain que ce Héros soupire, et qu'il s'est laissé prévenir par un autre; *Iphis* ne peut apprendre sans jalousie que le cœur d'*Omphale* est le partage d'un autre; il parle en faveur de son ami, n'osant parler pour lui-même. Cette Scene est très fine de la part d'*Omphale*; mais *Iphis* paroît un Amant peu intelligent, on trouve même qu'il prend le change gratuitement, et qu'il se retire désespéré, sans qu'*Omphale* ait rien dit d'assez équivoque pour lui faire entendre qu'elle est offensée de la déclaration de son amour. *Iphis* se retire sans donner le temps à la Reine de le détromper.

Alcide vient célébrer la Fête qu'il a fait annoncer par *Iphis*; *Omphale* ordonne qu'on ôte les chaînes aux Mutins domptez, puisque le Vainqueur veut bien leur faire grace; cette Fête est presque toute chantée par *Alcide*, qui se donne

aux

aux Sujets d'Omphale pour modele de
l'ardeur dont ils doivent brûler pour une
si aimable Souveraine; en voici quelques
Vers :

Chantez mille fois ,
L'amour qui m'enchaîne ;
Celebrez mon choix ;
Chantez mille fois ;
Chantez votre Reine ;
Benissez ses loix.
Imitez l'ardeur si fidele ,
Qui brûle mon cœur ;
Imitez l'ardeur et le zele ,
De votre Vainqueur.

Argine vient troubler la Fête ; elle est
portée par un Dragon ailé ; l'horreur qui
l'annonce fait fuir tout le monde hors
Alcide , à qui elle reproche la préférence
qu'il donne à Omphale ; cette Scene est
des plus vives ; et parfaitement executée
par le sieur Chassé et par la Dlle Entier.
Ces deux excellens Sujets partagent éga-
lement la gloire du succès de cet Opera.
Cette grande Actrice finit le second Ac-
te par un morceau de fureur où son ac-
tion et sa voix sont également applaudies.
Elle termine cet Acte par la résolution
qu'elle forme de penetrer si Omphale

G v aime

350 **MERCURE DE FRANCE**
aime Alcide ; c'est ce dernier crime qui
doit la déterminer à perdre une heureuse
Rivale ; on a crû que le crime d'être aimé
auroit dû suffire à sa vengeance , et que
c'étoit le seul à punir.

Omphale se reproche , au troisiéme
Acte , de n'avoir pas déclaré son amour
à Iphis ; Argine vient et se cache pour
sçavoir ce qu'Omphale dit , ou plutôt ce
qu'elle pense , puisque faire un Mono-
logue et penser sont la même chose , théa-
tralement parlant. Argine se persuade
qu'Omphale aime Alcide ; ce qui l'y
détermine c'est ce Vers :

Un spectacle fatal m'a contrainte au silence.

Argine le fait voir par l'application
qu'elle en fait ; voici comment elle s'ex-
prime :

Non je n'en doute plus, c'est Alcide qu'elle aime ;

Elle me l'apprend elle-même :

Au moment que mon Art a fait cesser leurs
jeux ,

Elle alloit déclarer ses feux.

Il s'en faut bien qu'elle soit digne fille
de Tiresie , si son Art n'est pas plus sûr
que ses conjectures ; elle ne balance plus à
se vanger de sa Rivale , et sçachant que
ses Peuples viennent celebrer le jour de

sa naissance, elle en veut faire le jour de sa mort; elle ordonne aux Démonz de l'enchanter quand il en sera temps.

On vient celebrer la Fête en question; Omphale se place sur un Trône de fleurs qu'on lui a dressé. Après la Fête, Omphale congédie ses Peuples sous prétexte qu'elle a besoin d'un peu de solitude.

Argine vient; elle ordonne aux Esprits Infernaux d'enchanter sa Rivale; ils sortent des Enfers, et secouent leurs Torches sur Omphale; Argine, un poignard à la main, s'avance pour lui percer le cœur, comme on le voit encore dans Armide. Heureusement pour la victime le hazard conduit Alcide assez à temps pour suspendre le coup mortel; ce qui est suivi d'une Scene, où nos deux premiers Acteurs renouvellent les applaudissemens qu'on leur a si justement prodiguez dans l'Acte précédent. Les Démonz, par l'ordre d'Argine, enlèvent Omphale, sans qu'Alcide puisse la secourir.

Dans l'Entr'Acte du quatrième Acte; Omphale a fait connoître à Argine qu'Alcide n'est pas l'objet de son amour, et c'est cet aveu qui l'a empêchée de périr; elle n'a pourtant point nommé Iphis, de peur de le livrer à la colere d'un Rival aussi redoutable qu'Alcide; Iphis,

G vj dans

352 MERCURE DE FRANCE
dans un Monologue, fait éclater son désespoir, mais il ne le porte pas jusqu'à se donner la mort; voici la raison qu'il en donne :

Faut-il que ma douleur me soit encor si chere,
Que je n'ose en mourant en terminer le cours ?

Cette pensée qu'on a trouvée susceptible de plaisanterie parodique, amène pourtant une très jolie maxime; la voici :

Que nos jours sont dignes d'envie,
Quand l'Amour répond à nos vœux !
L'amour même le moins heureux,
Nous attache encore à la vie.

Alcide vient annoncer à Iphis qu'il a un Rival secrettement aimé; Iphis s'offre à le venger, ne sachant pas qu'il s'agit de lui-même. Argine vient; Alcide lui proteste qu'Omphale est désormais l'objet de sa haine; il la prie de découvrir son Rival par le secours des Enfers. Après quelques reproches mêlez de tendresse et d'emportemens, Argine consent à satisfaire Alcide. Elle appelle les Magiciens, Ministres de son Art; ils viennent par le chemin des Airs: le charme étant fait, l'Ombre de Tiresie, sans être apperçûe des Spectateurs, se présente aux yeux de

sa

sa fille, il lui ouvre le Livre du Destin ; instruite du sort d'Alcide, elle lui dit :

Tremble, frémi ; va dès ce jour ,
Voir ton Rival heureux au Temple de l'Amour.

Argine expire de douleur, et Alcide se livre à la vengeance.

Le Théâtre représente au cinquième Acte le Temple de l'Amour. Omphale vient offrir un Sacrifice à ce Maître des cœurs ; elle croit que ce Dieu l'exauce, puisqu'il lui amène Iphis. Ce Prince lui demande pardon de la peine que sa présence lui peut causer, il lui promet de ne l'en plus importuner ; Omphale le rassure et lui déclare son amour ; cette Scene est très-tendre de part et d'autre ; Alcide vient dans le dessein d'immoler son heureux Rival. Surpris de voir Iphis, il croit qu'il est venu pour venger l'outrage qu'on fait à son ami ; il l'invite à recevoir le premier prix de son zèle dans ses embrassemens. Iphis, pressé par ses remords, veut se tuer ; Omphale lui retient le bras ; Alcide ne doute plus qu'Iphis ne soit ce Rival qu'elle lui préfère ; après quelques combats, il triomphe de son amour, et consent au bonheur de son ami. Autrefois Argine finissoit la Piece ; peut-être a-t'on supprimé

354 MERCURE DE FRANCE
mé son retour pour ne pas donner une
troisième imitation d'Armide dans un
même Opera.

Le 22. on donna la dernière Représentation
d'*Omphale*, dont on vient de parler, et on re-
mit au Théâtre le 26. *Jephthé*, Tragédie jouée
l'année dernière avec beaucoup de succès, et que
le Public revoit avec le même plaisir.

On apprend de Vienne, que le 27. du mois
dernier, on représenta au Palais pour la première
fois, le nouvel Opera Italien de *Sancho Pan-
sa*, Gouverneur, qui eut un fort grand succès.
Il fut honoré de la présence de L. M. Imp. et des
Archiduchesses. La composition du Poème est
de l'Abbé *Claude Pasquini*, et la Musique du
Signor *Antoine Caldara*.

Quelques jours après, plusieurs Musiciens de
la Chambre de l'Empereur, représenterent de-
vant L. M. Imp sur le petit Théâtre de la Cour
la Comédie en Prose, intitulée : *Il Don Pilone*.

On apprend par les Lettres de Rome, qu'on
donna le 12. du mois dernier, la première Re-
présentation de la Tragi-Comédie, intitulée : *La
Fidélité victorieuse de la Trahison*, qui eut beau-
coup d'applaudissemens.

Le 6 Février, les Comédiens François
donnerent la première Représentation de
la Tragédie de *Gustave*; il y a peu de Pié-
ces qui ayent été reçues avec un applau-
dissement

díssement si unanime ; la grande idée qu'on s'en est d'abord faite n'a fait qu'augmenter dans les Représentations suivantes. Elle est de M. *Pyron*, Auteur de la Comédie des *Fils Ingrats*, et de la Tragédie de *Callistene*. Nous n'en donnerons qu'un Argument très-succinct, en attendant que nous l'ayons assez examinée, pour pouvoir en donner un Extrait plus détaillé.

Le Héros de cette Tragédie est le premier de sa Maison qui ait régné sur les Suedois ; on l'avoit d'abord annoncé dans les affiches sous le nom de *Gustave Vasa*, pour le distinguer de *Gustave Adolphe*, dont le nom n'est pas moins célèbre. *Stenon*, Roi de Suede, à qui ce premier *Gustave* a succédé, l'avoit désigné son Successeur, à la faveur d'un mariage avec *Adelaïde*, sa Fille. *Christierne*, Beau-Frere de *Charlequint*, détrôna et fit massacrer *Stenon* ; il fit enfermer *Adelaïde*, Fille de ce malheureux Roi dans une Tour, et il y a apparence qu'il n'auroit pas épargné celui qui lui étoit destiné pour Epoux, s'il étoit tombé en sa puissance ; il faut donc supposer que *Gustave* fut au moins emprisonné, ou qu'il se tint caché pendant neuf ans pour attendre le tems favorable, où il pourroit monter sur le Trône.

356 MERCURE DE FRANCE
Trône où il avoit été destiné par le légitime Roi. Ces neuf ans étant expirés, et le tems de sa vengeance étant arrivé, comme sa tête avoit été mise à prix par Christierne, il fit courir lui-même le bruit que Gustave avoit été tué, et que le meurtrier devoit apporter sa tête à Christierne. C'est ici que l'action theatrale commence.

Christierne à son retour de quelque expédition; demande à *Astolphe*, fidele Ministre de ses vengeances, ce qui s'est passé dans Stocholm depuis son absence; Astolphe lui rend un compte exact de ce qui regarde sa nouvelle domination, et lui annonce entr'autres choses que la Reine, veuve de Stenon, est morte; Christierne lui apprend à son tour quelque chose de plus favorable à ses projets ambitieux, c'est l'assassinat de Gustave. ~~Le~~
dit Prince assez amateur du repos; pour avoir abandonné à Christierne les droits naturels qu'il avoit sur la Couronne de Dannemarc, ne peut apprendre sans indignation qu'on ait assassiné Gustave; il a déjà commencé à devenir suspect à Christierne, par les vœux de la plûpart des Danols pour son rétablissement au Trône qui lui appartient; mais ce meurtre abominable dont le Tyran fait gloire, fait

fait encore plus d'horreur à *Casimir*, l'un des plus fideles Sujets qui soient restés à *Stenon* malgré son détronement ; de sorte qu'il forme dès-lors le genereux dessein de vanger *Gustave*, comme désigné par *Stenon* pour lui succeder au Trône ; par le droit d'*Adelaïde*, sa Fille. *Frederic* aime cette malheureuse Princesse, dont les fers viennent d'être brisez par un trait de politique de *Christierne* ; la Princesse l'a toujours estimé, *Christierne* le lui a fait proposer pour Epoux, mais ce Tyran n'avoit pas encore vû cette Fille de *Stenon*, et ce n'a été que long-tems après le jour de son emprisonnement qu'il a connu le pouvoir de ses charmes ; il n'a garde de faire connoître son amour à *Frédéric*, qu'il a intérêt de flater toujours de l'espérance de son Hymen avec *Adelaïde* ; c'est dans cette vûë qu'il charge ce Prince Danois du soin d'annoncer à cette Princesse la mort de *Gustave*, lui faisant entendre que perdant toute esperance d'épouser l'Amant à qui son Pere l'avoit destinée, elle n'apportera plus de résistance au nouvel Hymen qu'on exige d'elle. *Frédéric* ne sçait comment annoncer une si funeste nouvelle à sa Princesse ; il craint de lui en devient encore plus odieux ; elle vient ; il la plaint ; elle lui

de-

358 MERCURE DE FRANCE
demande d'où naissent ses plaintes , et
comme il s'obstine à garder le silence ,
quoiqu'elle le presse de le rompre : Ah !
lui dit-elle , Gustave est mort ; il la quitte
sans proferer un seul mot. Elle prend sa
retraite et son silence pour un aveu ; elle
ne doute plus de la mort de Gustave ; la
Mere de ce Prince , qui passe pour une
Suiivante de cette Princesse éplorée , té-
moigne plus de fermeté ; ce qui donne
lieu à ces deux beaux Vers d'Adelaïde :

Calmé dénature , qui fait voir en ce jour ,
Que le sang sur un cœur est plus fort que l'Amour !

Voilà à peu près ce qui fait le sujet du
premier Acte , nous nous y sommes un
peu étendus , croyant l'exposition de ces
circonstances nécessaires pour l'intelligen-
ce de l'action principale.

Casimir ayant appris que le prétendu
assassin de Gustave doit en apporter la
tête à Christierne , vient l'attendre dans
un endroit par où il doit passer ; prêt à
le combattre , il le reconnoît pour Gusta-
ve même ; ce Prince lui explique com-
ment il s'est transporté jusqu'à Stocholm
sans avoir été reconnu ; il lui demande si
Adelaïde lui est fidele ; Casimir l'en
ayant

ayant assuré , Gustave lui dit d'un ton de confiance :

Stocholm est libre , et Stenon est vengé.

Christierne vient ; le faux assassin qui lui est toujours inconnu , lui raconte en termes équivoques ce qu'il veut lui persuader ; il lui promet de lui montrer la tête de Gustave , qu'il dit avoir attaqué en brave homme ; il lui demande pour toute récompense , qu'il lui permette de rendre à la Princesse une Lettre que Gustave a mise entre ses mains : Christierne lit la Lettre , il reconnoît le seing de Gustave : par ce Billet , Gustave prie Adélaïde de ne pas s'obstiner à lui être fidele après sa mort , et de recevoir un Epoux de la main du Vainqueur ; cette Lettre étant parfaitement conforme aux intentions de Christierne , ce Tyran lui permet de la donner à Adélaïde , et de l'entretenir sans témoins ; Gustave se retire ; Astolphe plus méchant encore que Christierne , lui dit que s'il veut que son Hymen avec Adélaïde ne soit plus traversé , il faut absolument séparer *Léonor* de cette Princesse , attendu que cette Suivante l'entretient dans une haine implacable contre lui ; Christierne approuve ce conseil , et le charge de l'exécuter quand il le trouvera

360 MERCURE DE FRANCE
ra à propos ; voilà à peu près toute l'action du second Acte.

L'entrevue d'Adélaïde avec celui qui doit lui donner une Lettre de Gustave, fait le principal incident du troisième Acte. Cet incident est précédé d'un autre qui est très-bien imaginé ; le voici. Léonor ne doutant plus de la mort de son Fils, dont elle n'a été que trop bien informée , ne peut plus se contraindre en présence d'Astolphe ; et pour réprimer l'insolence de ses discours , elle se déclare mère de Gustave ; Astolphe la fait arrêter sur le champ malgré les larmes et les cris d'Adélaïde ; cet emprisonnement est absolument nécessaire pour préparer un coup de Théâtre qui fait un honneur infini à l'Auteur. Léonor ayant été arrachée d'entre les bras d'Adélaïde , Gustave est introduit auprès d'elle ; elle ne reconnoît pas le son de sa voix , soit qu'il soit supposé qu'il la contrefasse , soit que neuf ans d'absence y aient apporté assez de changement pour la rendre méconnoissable aux oreilles d'une Princesse , accablée d'ailleurs d'une douleur mortelle ; elle lit la Lettre dont on a déjà parlé dans l'Acte précédent ; elle fait connoître après cette lecture qu'elle aimera toujours Gustave , quoiqu'il la dispense de sa foi ; à cet heureux

reux témoignage d'une constance éternelle, Gustave transporté se jette à ses pieds ; cette reconnoissance a fait un plaisir infini ; Adélaïde à travers sa joie laisse entrevoir une douleur dont elle apprend la cause à Gustave ; c'est l'emprisonnement de Léonor qu'elle fait connoître à ce tendre Fils pour sa Mere, dont il avoit déjà pleuré la mort ; Gustave ne balance pas à s'exposer à tout pour la délivrance d'une Mere si chete ; il quitte la Princesse dans le dessein de tout entreprendre ; Frédéric vient un moment après, toujours soumis et respectueux. Adélaïde le prie à son tour de travailler à la délivrance de Léonor, ce genereux Prince lui promet de la demander à Christierne, et de tout entreprendre s'il la lui refuse, Passons à l'Acte IV.

Astolphe apprend à Christierne que cette Léonor qui lui paroissoit si suspecte s'est enfin fait reconnoître pour Mere de Gustave. Christierne est frappé de cette découverte, mais il l'est encore plus d'un nouveau soupçon d'Astolphe, qui vient de faire arrêter le prétendu assassin de Gustave, parce qu'il avoit voulu séduire, à force d'argent, les Gardes de Léonor, ce qui lui fait présumer qu'il se pourroit bien que le prétendu meurtrier de Gusta-

ve fut Gustave lui-même. Christierne entre dans ce soupçon ; et pour l'éclaircir il ordonne à Astolphe de lui envoyer Léonor , et de se tenir prêt à faire paroître le prisonnier qu'il vient de faire arrêter , au premier signal. Ses ordres sont ponctuellement exécutés. Léonor vient la première ; elle reproche la mort de son Fils au Tyran ; il s'en excuse avec adresse : eh bien , lui répond Léonor , si tu n'es pas complice de la mort de Gustave , prouve-le moi par le supplice de son assassin. Christierne y consent ; on amène Gustave , Léonor le reconnoît pour son Fils , sans oser proferer un seul mot , mais voyant qu'on va lui donner la mort par l'ordre de Christierne : *Arrête* , dit-elle , parlant à celui qui va le frapper : *Ah ! c'est ton Fils* , dit alors Christierne : ce coup de Théâtre a paru le plus bel endroit de la Tragédie.

Nous passons légèrement sur ce qui reste , pour ne pas sortir des bornes que nous avons prescrites à cet argument.

Frédéric n'ayant pû obtenir de Christierne la liberté de Léonor , et d'ailleurs le Tyran lui ayant dit qu'il prétend lui même épouser Adélaïde , s'empporte d'une manière à fournir à Christierne un prétexte de le faire arrêter , de sorte que
le

le danger des personnages les plus intéressants de la Pièce , paroît arrivé à son dernier période. Heureusement on s'est avisé trop tard de faire arrêter Casimir par la raison qu'il étoit le moins suspect ; on vient avertir Christierne que tout conspire contre lui , et que ce Casimir dont il ne s'étoit jamais défié, avoit , à main armée délivré Gustave et Frédéric , de sorte qu'il ne lui reste d'espoir que dans la fuite. Christierne vaincu sur la Mer et sur les glaces , tente un dernier coup que le désespoir lui inspire ; il fait paroître sur le tillac d'un Vaisseau Léonor prête à tomber sous un coup mortel , et par une Lettre qu'il envoie à la Flote ennemie , par une fleche décochée, il fait entendre à Gustave que s'il ne lui rend Adelaïde , sa Mere est morte ; Gustave ne balance pas un moment à se livrer lui-même pour sauver sa Mere ; Adelaïde s'y oppose , mais inutilement ; enfin Leonor vient dissiper par sa présence le trouble dont tous les esprits sont agitez ; elle annonce que le généreux Frédéric l'a sauvée dans le temps que Christierne lui alloit enfoncer un poignard dans le sein ; on amene le Tyran à Gustave , qui ne daigne pas répandre un sang si indigne , il ne veut pas même qu'on attente à sa liberté.

364 MERCURE DE FRANCE
berté, et l'abandonne aux remords, jus-
tes vengeurs des crimes ; pour Frédéric
il a déjà pris son parti en Prince géné-
reux, et a fait voile du côté du Danne-
marc, où les Peuples l'attendent pour
le couronner.

La Scene se passe dans le Palais des
Rois de Suede à Stokolm. Le principal
Rôle de Gustave est rempli et très-bien
joué par le sieur Dufresne ; ceux de Chris-
tierne, Roy de Dannemarc, de Frédé-
ric, Prince de Dannemarc, de Casimir,
Seigneur Suedois, d'Astolphe, Confi-
dent de Christierne et d'Othon, Capi-
taine de ses Gardes, sont jouiez par les
sieurs *Sarrazin, Grandval, le Grand,*
Montmenil, et du Breuil. Les Rôles d'A-
delaïde, Princesse de Suede, de Leonor,
Mere de Gustave, et de Sophie, Confi-
dente d'Adelaïde, sont remplis par les
Dlles *Gaussin, Ballycourt et Jouvenot,*

Les mêmes Comédiens ont remis au Théâtre
sur la fin du Carnaval, la Comédie du *Malade*
Imaginaire de Moliere ; cette Piece n'avoit point
été représentée depuis la mort du sieur de la
Thorilliere, qui y jouoit excellemment le prin-
cipal Rôle. Ce Rôle est aujourd'hui rempli par
le sieur de Montmesnil, dont le Public paroît fort
sontent.

Le 10. Février, les Comédiens Italiens remi-
scnt.

rent au Théâtre la petite Comédie du *Je ne sçai quoi*, dans laquelle le sieur Bornez chanta pour la première fois le Rôle du *Maitre à chanter*, qui est une Scene parodiée des *Fêtes Venetiennes*. Ce nouveau Sujet a de la voix et paroît convenir au Théâtre Italien, ayant été applaudi du Public.

Le 19 Février, les mêmes Comédiens donnerent une petite Piece nouvelle en Vers et en un Acte, avec un Divertissement, qui a pour titre *l'Hyver*; comme on l'a interrompue à la seconde Représentation par l'indisposition de plusieurs Acteurs, on n'en dira pas davantage ici. Tous les Théâtres ont été fermés plusieurs fois à la même occasion des Rhumes et Fluxions dont plus de la moitié de Paris est attaqué cette année.

Le 3. Février, le Lieutenant General de Police fit l'ouverture de la Foire S. Germain avec les ceremonies accoutumées,

Il n'y a point cette année d'Opera Comique à cette Foire, ce qui paroît assez extraordinaire, ce Divertissement n'ayant jamais manqué aux Foires de S. Germain et de S. Laurent depuis plus de 25. ans,



H NOV-



NOUVELLES ETRANGERES.

*LETTRE écrite de Constantinople le
10. Novembre 1732. au sujet de la der-
niere Révolution de Perse.*

Après avoir été fort long-temps ici dans l'incertitude sur les affaires de Perse, on a reçu enfin à la Porte des nouvelles d'Achmet-Pacha, Gouverneur de Bagdat ; et voici la traduction d'une Lettre que ce Pacha a envoyée au G. S. et qui lui avoit été écrite d'Ispaham le 26. Septembre dernier par Abdilbaki Kan de Kirmanchah, qui se trouvoit alors à la Cour de Perse.

Les nouvelles que j'ai écrites à Votre Excellence, très-Honoré et très-Magnifique Seigneur, vous surprendront moins qu'un autre, parce que l'arrogance et l'ambition sans bornes de Thamas Kouli-Kan vous sont connues depuis long-temps; voici ce que j'ai à vous apprendre d'intéressant qui regarde la situation présente de cet Empire.

Thamas Kouli-Kan, après avoir subjugué la Province de Yerak, s'étoit livré à des idées ambitieuses, qui lui avoient fait concevoir le dessein de s'emparer de la Couronne de Perse; et comme il lui falloit un prétexte pour s'approcher d'Ispaham, il publia qu'il vouloit faire la guerre à l'Empire Ottoman, et sans attendre d'ordres formels de Schah-Thamas, il parut disposer son Armée à se mettre en marche.

Le Roy de Perse, à qui la conduite de son Premier Ministre étoit devenuë suspecte, comme

V.

V. E. en a été déjà informée, et qui avoit connoissance de ses projets ambitieux, lui écrit de ne pas s'avancer avec l'Armée et d'attendre ses ordres dans le Khorassan. Thamas Kouli-Kan, qui avoit ses vûes, obéit et se contenta de supplier le Roy par des Lettres très-soumises, en apparence, de lui envoyer ceux de ses Officiers ou Ministres en qui il auroit le plus de confiance, pour qu'il pût conférer avec eux sur les intérêts de l'Etat, et leur communiquer ses desseins et ses vûes.

Thamas-Schah ne se refusa pas à cette proposition, il nomma plusieurs Députez qu'il choisit parmi les Seigneurs les plus qualifiez de sa Cour, et qui lui étoient le plus affidez. Ceux-cy se rendirent à l'Armée de Kouli-Kan, et ce General pour les engager à ajoûter plus de foi à ses paroles, destina pour le Lieu de la Conference, l'enceinte du Tombeau de l'Iman * *Riza*, Personnage tenu pour Saint et extrêmement réveré parmi les Persans. Il commença la Conférence par donner aux Députez des assurances de la sincerité de ses sentimens, qu'il accompagna des sermens les plus terribles, leur disant qu'il n'avoit rien tant à cœur que d'en donner des preuves à son Souverain; que les soupçons du Roy, dont il avoit lieu de s'appercevoir, le mettoient au désespoir, qu'il les prioit de les effacer de l'esprit de ce Prince, et enfin qu'il n'avoit point d'autre vûe, en voulant conduire l'Armée dans la Province d'Ispaham, que de la faire passer vers les

* Il faut lire Ali-Ridha, le VIII. des 12. fameux Imans, ou Chefs de la Religion Musulmane, descendans d'Ali et reconnus tels par les Persans, &c.

H ij Fron-

368 MERCURE DE FRANCE

Frontieres de Turquie pour vanger l'Empire de toutes les cruautés que les Turcs avoient exercées dans les différentes Provinces de Perse.

Les Députez se laisserent tromper à ces apparences de sincerité et de bonne foi, et Thamas Kouli-Kan les renvoya en les chargeant d'une Lettre pour le Roy, par laquelle il marquoit à ce Prince qu'il ne se regardoit que comme le dernier de ses Esclaves, qu'il n'avoit d'autre ambition que celle de travailler pour son service et pour sa gloire, que cependant lorsqu'il se seroit approché d'Ispaham avec l'Armée, il ne feroit aucune démarche sans son ordre.

Le Roy ayant reçu cette Lettre, bien loin d'ajouter foi aux protestations de son General, sortit d'Ispaham avec ses femmes et tous ses Effets les plus précieux, et alla camper à cinq journées delà dans un lieu appelé *Serchemé*, dans l'ancienne Bactriane, à dessein de ramasser autant de Troupes qu'il lui seroit possible, et d'en former un Corps d'Armée capable, en cas de besoin, de résister aux forces de Kouli-Kan, résolu à tout événement, et dans le cas d'une grande extrémité, de se réfugier dans les Etats du G. S.

Cependant ce Prince, qui au péril de sa vie, vouloit maintenir le dernier Traité conclu avec la Porte, écrivit à son Général les raisons les plus fortes pour le détourner de faire la guerre aux Turcs au préjudice de ce Traité, ajoutant que s'il aimoit tant la gloire et la prospérité de la Perse, il pouvoit signaler sa valeur en portant la guerre dans le Pays des Tartares Usbecs, dans celui des Aghuans et jusques dans les Indes, qui lui offroient des Pays assez vastes pour contenter son ambition; qu'en un mot il lui deffendoit

très

très-expressément et sous peine de desobéissance, de faire avancer son armée dans la Province d'Ispaham.

Sur des ordres si précis, Kouli-Karf prit le parti de seindre, dit qu'il étoit disposé d'obéir, et il en écrivit en ces termes au Roy son Maître, ajoutant seulement qu'il étoit d'avis d'envoyer un Ambassadeur à la Porte pour demander la restitution des Provinces dont le G. S. avoit conservé la possession par le dernier Traité, et qu'en attendant le retour de l'Ambassadeur, il resteroit campé avec l'Armée à *Serahanende*. Mais dans le même-temps qu'il paroissoit si soumis, il écrivit à tous les amis qu'il avoit à la Cour, où son crédit et son autorité lui en avoient fait un grand nombre, de mettre tout en usage pour effacer les soupçons du Roy, et de l'engager, à force de prieres, à quitter son Camp et à rentrer dans sa Capitale.

Les Partisans de Kouli-Kan s'employèrent avec tant de zele et parlerent si efficacement en faveur de sa prétendue fidélité, qu'ils dissipèrent en partie les soupçons de Schah-Thamas, mettant en œuvre toute sorte d'artifice pour le rassurer, ensorte que ce malheureux Prince se laissant enfin entierement persuader, quitta son Camp et rentra dans Ispaham.

A peine le General en eut reçu l'avis, qu'il quitta *Serahanende* et sa premiere démarche fut d'envoyer ses Officiers les plus affidez avec de petits corps de Troupes occuper les postes les plus importants des environs d'Ispaham; desorte qu'en peu de temps il se vit maître de tous les passages par où le Roy auroit pû sortir de cette Ville, qu'il tint, pour ainsi dire, bloquée, prenant en même-temps des précautions pour que l'on ob-

H iij servât

servât tous les mouvemens de ce Prince, et pour qu'il ne lui fût pas possible de prendre la fuite.

Après avoir ainsi disposé les choses, il écrivit à ses amis qui étoient auprès de Schah-Thamas, d'engager ce Prince à l'inviter de se rendre auprès de sa Personne. Le Roy s'aperçut trop tard de la facilité avec laquelle il avoit ajouté foi aux paroles de son General; mais se voyant environné de ses Ennemis, sans secours et hors d'état de rien entreprendre, il fut contraint de suivre les mouvemens qu'on lui inspiroit et de concourir lui-même à sa perte.

Il écrivit de sa propre main à Thamas Koulikan, pour l'inviter à venir recevoir des marques de sa satisfaction et de sa bienveillance. Ce perfide Ministre n'eut pas plutôt reçu la Lettre du Roy qu'il s'avança vers Ispaham, suivi de son Armée, Schah-Thamas en étant averti, donna des ordres pour qu'on lui fit une Entrée magnifique, il vouloit aller lui-même à sa rencontre pour l'honorer davantage; mais le General craignant que dans une cérémonie qui alloit donner lieu à un si grand concours de Peuple, on n'attentât à sa vie, refusa, sous les apparences d'une feinte modestie, les honneurs qu'on lui offroit, et fit dire au Roy qu'il se rendroit dans son Quartier suivi de peu de monde.

Il arriva le cinq de la Lune de Rebiulakhir à une Maison Royale qui n'est éloignée d'Ispaham que d'une lieue. Il fit camper son Armée aux environs, et après y avoir séjourné deux jours, il fit demander au Roy une Audiance, en exigeant de ce Prince qu'il seroit seul dans la Sale où il le recevroit, ce qui lui ayant été accordé, il entra dans Ispaham avec quelques Troupes et les principaux Officiers de son Armée. Il fut introduit de-

vant

vant le Roy, et au lieu de se présenter dans l'état respectueux qui convient à un Sujet, il s'assit en la présence du Roy, sans en avoir obtenu la permission ; mais quoique par cette démarche il eût laissé appercevoir son orgueil, il ne laissa pas d'employer encore la feinte.

Il s'approcha du Trône où Schah-Thamas étoit assis, et dit à ce Prince qu'il étoit son premier Ministre, et qu'en cette qualité le soin des affaires de l'Etat et de la Famille Royale le regardoit, que S. M. devoit être persuadée de sa fidélité par les services importants qu'il lui avoit rendus, mais que si elle avoit encore quelques soupçons sur sa fidélité, il la supplioit par tout ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré, de concevoir des idées plus favorables, et d'être persuadée qu'elle n'avoit point d'Esclave qui exposât plus volontiers sa vie que lui pour son service.

Le Roy réduit à la triste nécessité de ménager ce Traître, répondit qu'il étoit persuadé de sa fidélité, que c'étoit à lui, comme Premier Ministre, de remédier aux désordres de l'Etat, et que c'étoit dans ce dessein qu'il le faisoit dépositaire de toute son autorité.

Après un assez long entretien avec le Roy, Kouli-Kan sortit de la Sale d'Audiance environné de tous les Courtisans ; et commençant de faire usage de l'autorité qui venoit de lui être confirmée, il fit arrêter deux des principaux Officiers de la Couronne qui étoient les plus affectionnez au Roy ; ils furent par son ordre dépouillez de tous leurs biens, releguez dans le Korassan et leurs maisons abandonnées au pillage.

Ensuite, sous prétexte que Schah-Thamas vouloit voir passer ses Troupes en revûe, il envoya des ordres à son Armée pour se rendre à Ispa-

ham ; et feignant toujours qu'il agissoit par les ordres du Roy , ce perfide Ministre réforma tous les Officiers qu'il connoissoit attachez à leur Souverain , et enrichit de leurs dépouilles ses Creatures et les Soldats dont il avoit gagné l'affection par ses liberalitez.

Les choses ainsi disposées , il proposa au Roy de venir dans son Quartier , où il vouloit , disoit-il , le régaler splendidement , et cela pour faire connoître au Peuple que S. M. lui avoit rendu toute sa confiance , ce qui produiroit , disoit-il , un grand avantage pour son service. Schah-Thamas se voyant en quelque maniere forcé de se prêter aux insinuations de son Ministre , se rendit le 9. de la Lune de Rebiuleuvel au Camp , éloigné , comme je l'ai dit , d'une lieue de la Ville , il y fut reçu avec tout l'honneur et tout le respect qui lui étoit dû , Kouli-Kan l'engagea d'y passer la nuit.

Mais le lendemain , ce Rebelle ayant fait assembler les principaux Officiers de son Armée , de concert avec les Courtisans qu'il avoit engagés dans son parti , il leur représenta le Roy comme un Prince imbécile et absolument incapable de gouverner l'Etat ; il ne veut point , ajouta-t'il , donner son consentement pour faire la guerre aux Turcs ; c'est un Prince sans courage , il faut le détrôner et établir en sa place Mirza-Abbas son fils , il est , à la verité , encore au berceau , et n'a que 40. jours , mais je gouvernerai le Royaume en qualité de Régent , toute la Terre s'apercevra bien-tôt de ce changement.

Ce discours fut applaudi par les Partisans du General , et les plus fideles serviteurs du Roy furent contraints de dissimuler ; on se saisit en même-temps de la personne du Prince , qui fut d'abord

d'abord mis en prison, et deux jours après il fut conduit dans le Korassan, avec une escorte qui eut ordre de passer par les Deserts et d'éviter avec soin les lieux habitez, crainte que le Roy ne fût enlevé par les Peuples. On n'a laissé à ce malheureux Prince que deux Eunuques et quelques Esclaves.

Le 17. du même mois, Kouli-Kan se rendit à Ispaham avec une pompe et une magnificence Royale, et étant descendu au Palais des Rois, il fit publier la déposition de Schah-Thamas et l'avenement à la Couronne de Mirza-Abbas. En même-temps ce Prince dans son berceau fut placé sur un Trône où tous les Grands vinrent lui rendre hommage; cet Evenement fut annoncé dans toutes les Mosquées, et l'on frappa de la Monnoye au coin du nouveau Souverain.

Après cette cérémonie, le Rebelle Kouli-Kan, vêtu d'une Robbe Royale, portant une Couronne sur sa tête, et placé sur le Trône, reçut en qualité de Régent du Royaume, les complimens de tous les Officiers de la Cour, il entra ensuite dans la *Harem* de Thamas-Schah, y viola la Sœur du Roy, fille de Schah-Hussein, Princesse d'une extrême beauté, et dont la vertu étoit généralement révérée de toute la Perse, il se saisit aussi du Trésor Royal et généralement de tout ce qui appartenoit à la Couronne.

Je vous dirai, très-Honoré Seigneur, que cette action est détestée de tous les Peuples, qui jusqu'alors avoient considéré ce General comme le Restaurateur de la Patrie, et le Ministre le plus zélé que le Roy pût trouver. Cette opinion a dégénéré en haine publique; mais il ne se trouve personne qui ait assez de résolution pour faire paroître ses sentimens. La timidité des Peuples

H v donne

donne le temps à ce Rebelle de grossir son parti, de se faire des créatures et d'écraser tous ceux qui pourroient lui donner de l'ombrage. Les cruautés, les rapines, les vexations sont inouïes, les Grands-Seigneurs passent tout d'un coup de l'Etat le plus opulent à une extrême indigence, les Musulmans sont immolez dans les Mosquées, enfin je ne finirois point ma Lettre si j'entrois dans le détail des abominations, des excès et de tous les crimes qui se commettent; toutes les richesses qui sont abandonnées au pillage des Rebelles, sont partagées entre les Troupes venues du Korassan, dont Kouli-Kan se ménage l'affection, et dont je vous envoie l'Etat détaillé avec ma Lettre.

Ces Troupes lui sont si affectionnées qu'elles répandroient tout leur sang pour son service, et indépendamment de cette Armée, qui est d'environ 25000 hommes, Cavalerie et Infanterie, il peut avec beaucoup de facilité mettre sur pied encore 25000 hommes de Troupes d'élite.

Au reste, comme il est persuadé que l'Artillerie Persanne n'est pas à comparer à celle des Turcs, il a résolu d'attaquer le Turquestan par trois differens endroits, afin d'occuper les Habitans du Pays de façon qu'ils ne puissent donner aucun secours au Séraskier, ne voulant risquer aucun Evénement qui puisse dépendre de l'effort de l'Artillerie. Et si V. Ex. se renferme avec ses Troupes dans Bagdat, Kouli-Kan se propose de bloquer cette Place avec une partie de son Armée, et d'employer l'autre partie à ravager la campagne pour affamer la Place. L'orgueil de ce Rebelle est si outré et son ambition si démesurée, qu'il regarde tout le reste du Monde comme sa proie et sa conquête. Voilà, Seigneur,

la

la véritable situation des affaires de Perse. Au reste, l'ordre et le commandement dépendent de celui qui peut tout.

Ces nouvelles ayant été reçues à la Porte, elles ont donné lieu à un Conseil, auquel ont assisté tous les Ministres et les Principaux de la Cour. Il y a été délibéré que le G. S. écrivoit des Lettres à tous les Gouverneurs des Provinces de Perse, pour les exciter à prendre les Armes, pour vanger leur légitime Souverain, contre les entreprises de ce nouvel Usurpateur; avec promesse, de la part de Sa Hautesse, de les soutenir de toutes les forces de son Empire, dans une Guerre si juste.

P O L O G N E.

LE 16 Février, jour de l'arrivée du Roy à Warsovie, ou publia au Palais que sa santé étoit bonne, et que S. M. avoit résolu de passer quelques jours sans paroître en public pour se reposer de la fatigue de son voyage; cependant le Roy étoit très-incommodé; il souffroit au pied des douleurs tres-vives, et il avoit une fièvre lente, accompagnée de beaucoup de foiblesses et d'un tres-grand dégoût. Le lendemain et les jours suivans, le Roy reçut les respects des Senateurs et des Seigneurs de la Cour; et quoiqu'il fut toujours aussi indisposé, il voulut le 25, veille de l'ouverture de la Diète generale, se rendre du Palais au Château, pour assister le lendemain à la Messe du S. Esprit, à la Prédication, et aux autres cérémonies qui précèdent l'Assemblée. Les Médecins s'y opposerent avec tant d'instance, que S. M. s'étant renduë à leur représentation, envoya chercher le Référéndai-

H v j re

re de la Couronne, et le chargea de faire sçavoir de sa part aux Sénateurs, qu'elle ne se trouveroit point à la grande Messe et à la Prédication; que les Nonces pouvoient s'assembler comme à l'ordinaire, pour proceder à l'Electon d'un Maréchal de la Diette, et que lorsqu'elle seroit faite, S. M. ne differeroit point de se rendre au Château, pour y recevoir leurs hommages.

Le 26, jour de l'ouverture de l'Assemblée, les Sénateurs et la plus grande partie de la Noblesse, se rendirent au Palais, pour y apprendre des nouvelles de la santé du Roy; et S. M. en ayant été avertie, Elle fit entrer dans sa Chambre le Grand et le Petit Maréchal de la Couronne, et M. Osarowski, Député du Palatinat de Zator; lequel en cette qualité étoit Directeur de la Chambre des Nonces, parce que la Diette particulière de Cracovie n'en a point nommé pour assister à la Diette. Le Roy après les avoir exhortez à se conduire toujours avec zèle pour le bien public, les assura qu'elle n'écouteroit point les ménagemens qu'on lui ordonnoit pour sa santé, lorsqu'il s'agiroit de seconder leurs bonnes intentions, et qu'elle se rendroit au Château, dès que les Nonces pourroient venir au Trône.

Au sortir du Palais, les Nonces allerent au Château, et ensuite à l'Eglise Cathédrale, où ils assisterent à la grande Messe, et à la Prédication. Après cette cérémonie, les Nonces s'assemblerent dans leur Chambre, et M. Osarowski, Directeur, ayant pris le Bâton, fit un Discours à l'Assemblée, pour faire connoître de quel intérêt il étoit pour la République de faire regner dans cette Diette plus d'union que dans les précédentes, et de ne s'occuper que du bien public.

public. On voulut cè jour-là proceder à l'Electi-
on du Maréchal de la Diette, mais elle ne put
être faite dans cette séance ; et ce fut le lende-
main que M. Osarowski fut élu.

Le même-jour, le Vice-Chancelier et le Petit
Maréchal de la Couronne, allerent apprendre
au Roy l'Electi-
on du Maréchal de la Diette, qui
le soir eut l'honneur de voir S. M.

Le 28 au matin, les Députez de la Chambre
des Nonces, nommez pour rendre compte au
Roy de cette Electi-
on, eurent audience de S. M.
qui les reçut dans sa Chambre. Le Vice-Chan-
celier répondit à leur Harangue, au nom du
Roy, que S. M. feroit sçavoir au Maréchal de
la Diette, quand elle seroit en état de se rendre
au Château, et qu'Elle désiroit que l'Assemblée
continuat de délibérer sur les affaires publiques.

Depuis ce jour-là, le Roy se trouva plus mal ;
ses forces diminuerent. Le 30, à midy, il sentit
des douleurs tres-violentes dans le bas ventre, et
on s'apperçut en même-temps d'un dépôt qui se
formoit à la Cuisse. Le Roy ayant connu le
danger où il étoit, fit venir l'Abbé de S. Germain,
François, Prédicateur de la Cour, il se con-
fessa, et il se prépara ensuite à communier le
lendemain ; mais vers le milieu de la nuit, le mal
ayant augmenté, il reçut le S. Viatique et l'Ex-
trême-Onction, il mourut le 1. de ce mois à 4
heures du matin, âgé de 62 ans, 8 mois et 19
jours, étant né le 12 May 1670.

Frederic Auguste, Roy de Pologne, Grand
Duc de Lithuanie, Electeur de Saxe, naquit le
12 May de l'année 1670. il étoit fils de Jean-
Géorge III. Electeur de Saxe, de la Branche
Albertine, mort le 12 Septembre 1691. et d'An-
ne Sophie, fille de Frederic III. Roy de Danne-
marck.

marck. Il succéda à l'Electorat de Saxe, au mois d'Avril 1694. après la mort de Jean-George IV. son frere aîné, qui mourut sans enfans. Il fut élu Roy de Pologne le 17 Juin 1697, et couronné le 15 Septembre suivant. Il avoit épousé le 10 de Janvier 1693, Christine Everhardine de Brandebourg Bareith, qui mourut le 5 Septembre 1727. âgée de 56 ans, et ne laissa qu'un fils, qui est Frédéric-Auguste, Prince Royal de Pologne, et Electoral de Saxe, à présent Electeur, né le 7 d'Octobre 1696. et marié en 1719. avec Marie-Josephine d'Autriche, fille aînée du feu Empereur Joseph.

A L L E M A G N E.

LA nouvelle de la mort du Roy de Pologne étant arrivée à Dresde, on fit comme on avoit fait à Warsovie après la mort de ce Prince : on ferma d'abord les Portes de la Ville, les Colléges, les Tribunaux cesserent leurs fonctions, et les habitans témoignèrent par leurs regrets, combien ils étoient pénétrés de la grande perte qu'ils faisoient.

Le lendemain, 5 de ce mois, le Régiment de Rutowski, fit hommage au nouvel Electeur Frederic-Auguste, et prêta serment de fidélité entre les mains du Prince Jean-Adolphe de Saxe-Weissenfels. On ouvrit ensuite les Portes de la Ville, et les Tribunaux reprirent leurs fonctions.

Le 6, le Regiment de Solkowski, prêta pareillement hommage et serment entre les mains du même Prince ; tous les autres Regimens doivent en faire autant, et le General de Baudis a reçu ordre d'aller recevoir le Serment de la Cavalerie.

lerie. Le nouvel Electeur à reçu les complimens de condoléance des principaux Officiers militaires, de tous les Tribunaux et Communautés du Pays, S. A. R. les a fait assurer chacun en particulier de sa protection, et Elle a confirmé dans leurs Charges les principaux Officiers de sa Cour.

Les Rescripts et Ordonnances sont à présent pour Préambule : *Son Altesse Royale de Pologne et de Lithuanie, Electeur de Saxe, &c.*, et ils sont scellez des Armes de Pologne et de Lithuanie.

ITALIE.

ON écrit de Naples que le Mont Vésuve a jetté depuis peu beaucoup de Flammes; et comme on a observé que lorsque ce Volcan paroît embrasé, on éprouve rarement des tremblemens de terre, on se flate d'être délivré de ce Fléau, au moins pour quelque temps.

La Ville de la Cava, située dans la Principauté de Salerne, a été fort endommagée du dernier tremblement, et l'Evêque a couru risque d'être enseveli sous les ruines de son Palais, qui a été entièrement détruit, ainsi que l'Eglise du Dôme, celle des Religieux Mineurs de l'Observance, et leur Convent.

Par les Lettres de la fin du mois dernier, on apprend qu'on avoit ressenti à Naples, et presque dans tout le reste du Royaume, de nouvelles secousses de tremblement de terre; la Ville de Benevent en a essuyé pendant plusieurs heures de tres-violentes; la plupart des Eglises et des autres Edifices qui avoient résisté au dernier tremblement ont été fort endommagés par celui-cy, et tous les habitans, et l'Archevêque même, ont été obligés de sortir de la Ville, par la crainte d'être

d'être accablés sous la ruine des Maisons.

On apprend de Messine , que vers le même-temps, le Mont Ethna avoit jetté un nombre prodigieux de grosses Pierres, qui ont causé de grands dommages dans les environs, et dont quelques-unes ont été portées jusqu'à Catane ; que cette éruption avoit été précédée d'un brouillard épais ; qu'ensuite on avoit entendu un bruit affreux, qui avoit fait croire que le Volcan alloit être englouti ; que quelques minutes après, il en étoit sorti une fumée noire, qui avoit obscurci tout l'horison ; qu'à cette fumée avoit succédé l'éruption dont on vient de parler ; et que depuis, le Volcan avoit jetté toutes les nuits, et quelquefois pendant le jour, une grande quantité de flammes.

ESPAGNE.

LE Roy a été malade à Séville d'une fluxion, accompagnée de fièvre ; et il a été saigné deux fois ; mais cette indisposition n'a point eu de suite, et l'on a appris que S. M. étoit entièrement rétablie.

On écrit de Barcelone, que six Vaisseaux de Guerre, chargés de Troupes et de Munitions, sur lesquels il s'est embarqué un grand nombre de Volontaires, ont mis à la Voile pour se rendre à Oran, d'où on a appris qu'une partie de l'Armée des Ennemis étoit toujours campée à trois lieues de la Place, et qu'elle n'avoit point encore paru dans le dessein de former aucune nouvelle entreprise sur la Ville.

On apprend de Ceuta, que les Maures s'en étoient rapprochés, mais qu'ils n'osoient se trop avancer à cause du grand feu de l'Artillerie de la Place ; qu'ils avoient voulu tracer le Plan d'une
nou-

Nouvelle attaque, et que la Garnison avoit détruit tous leurs Travaux.

On a appris depuis que le nombre des Tentes du Camp que les Maures ont formé devant cette Place, est considérablement diminué; ce qui donne lieu de croire que le détachement de Cavalerie, composé de 1500 Noirs, qui s'y étoit rendu depuis quelque temps avec un pareil nombre d'Infanterie, s'est retiré. On attribue cette Retraire aux troubles qui continuent dans le Royaume de Maroc, et on assure que les Noirs sont fort mécontents de la conduite du Roy regnant.

P O R T U G A I.

ON mande de Lisbonne qu'il étoit entré dans le Port de cette Ville, depuis le 30 du mois de Decembre 1731. jusqu'au 27 du même mois de l'année dernière, 855 Vaisseaux Marchands, dont 115 sont Portugais, et 740 sont Etrangers; savoir, 59 François, 534 Anglois, 109 Hollandois, 21 Suédois, 8 Espagnols, 5 Hambourgeois, 2 de Trieste, 2 Maltois, 1 Génois et un de Dantzick; sans compter 9 Vaisseaux de Guerre, et 20 Paquebots Anglois, et 7 Vaisseaux de Guerre Hollandois.

Le Roy ne voulant recevoir à l'avenir, dans ses Troupes que des Officiers qui ayent toutes les connoissances nécessaires à leur profession, a établi à Lisbonne, à Yana, à Elvas et à Almeyda, quatre Académies, dans lesquelles les jeunes gens qui seront destinez à porter les Armes, pourront s'instruire de tout ce qui peut regarder l'Art Militaire. Les places d'Enseignes seront remplies par ceux qui se distingueront dans ces Académies, et aucun Officier ne pourra être

être admis dans aucun Poste, jusqu'à celui de Colonel, qu'il n'ait été examiné auparavant par l'Ingénieur Général du Royaume, en présence des Ministres du Conseil de Guerre et de la Junte des trois Etats. S. M. a aussi résolu de former dans chaque Régiment d'Infanterie une Compagnie d'Ingénieurs, qui auront seuls droit de prétendre aux Places de Capitaines de ces Compagnies, et qui pourront parvenir à celle de Sergeant Major d'Infanterie.

GRANDE BRETAGNE.

LE 19 du mois dernier, la Chambre des Communes alla présenter son adresse au Roy, qui y répondit en ces termes :

M E S S I E U R S ,

Je vous remercie des respectueuses assurances que vous me donnez de votre zèle et de votre affection pour moi. La résolution où vous êtes de prendre dans vos délibérations les mesures qui contribueront le plus au bonheur et au véritable intérêt de tous mes Sujets, m'est tres-agréable, et je ne doute point que de si bonnes intentions ne vous procurent la bonne opinion et l'estime de mon Peuple.

Le rapport de cette réponse ayant été fait à la Chambre, elle résolut d'accorder un subside au Roy, et de supplier S. M. de lui faire remettre les Etats de la dépense de l'année courante.

Le 9 de ce mois, la Chambre des Communes en grand Comité, résolut d'accorder 8000 hommes au Roy, pour le service de la Flote, pendant le courant de cette année, et de lui fournir un subside de 416000 livres Sterling, pour cette dépense.

Le

FÉVRIER. 1733. 383

Le 13, la même Chambre accorda à S. M. 17709 hommes pour les Gardes et Garnisons dans le Royaume, et dans les Isles de Jersey et de Guernesey, y compris les 1815 Invalides, et 555 hommes, qui forment les six Compagnies indépendantes, employez contre les Montagnards d'Ecosse. Elle accorda en même-temps, pour l'entretien de ces Troupes, un subside de 653216 liv. Sterlin, un autre subside de 77816 liv. Sterlin, pour la dépense de l'Artillerie, et une somme de 1375 liv. Sterlin, pour quelque'autre dépense extraordinaire, auxquelles le Parlement n'avoit pas pourvû dans la dernière Session.

Le 12, vers les 5 heures du matin, le feu prit dans le Faubourg de Southwark, à un Magasin de Goudron, qui fut entierement consumé par les flammes; quatorze Maisons voisines furent réduites en cendres, et plusieurs autres fort endommagées.



FRANCE,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 2 de ce mois, Fête de la Purification de la Sainte Vierge, les Chevaliers, Commandeurs, et Officiers des Ordres du Roy, s'étant rendus vers les onze heures dans le Cabinet du Roy, qui étoit revenu exprès de Marly pour cette Cérémonie, S. M. tint un Chapitre, dans lequel l'Archevêque d'Alby, et l'Archevêque

384 **MERCURE DE FRANCE**
vêque de Vienne, Premier Aumônier du Roy, furent nommez Prélats, Commandeurs de l'Ordre du S. Esprit, pour remplir les deux Places vacantes par la mort de l'Archevêque de Lyon et de l'Evêque de Metz.

Le Roy sortit ensuite de son Appartement, pour aller à la Chapelle, S. M. étoit précédée du Duc d'Orleans, du Duc de Bourbon, du Comte de Charolois, du Pr. de Conty, du Duc du Maine, du Pr. de Dombes, du Comte d'Eu, du Comte de Toulouse, et des Chevaliers, Commandeurs et Officiers de l'Ordre. Le Roy, devant lequel les deux Hulssiers de la Chambre portoient leurs Masses, étoit en Manteau, le Collier de l'Ordre par-dessus, ainsi que les Chevaliers; le Cardinal de Bissy, et le Cardinal de Polignac, Prelats Commandeurs, marchaient derrière S. M.

Le Roy assista à la Bénédiction des Clerges, à la Procession et à la Grande Messe, célébrée par l'Abbé Brosseau, Chapelain ordinaire de la Chapelle de Musique; et lorsqu'elle fut finie, S. M. fut reconduite à son appartement avec les cérémonies accoutumées.

L'après midi, le Roy entendit le Sermon du P. *le Fèvre*, de la Compagnie de Jesus, et S. M. assista aux Vespres,
chan-

F E V R I E R. 1733. 385
chantés par la Musique. Vers le soir, le
Roy retourna au Château de Marly.

Le 29 Janvier, on fit par ordre du
Roy, un Service Solennel pour le repos
de l'ame du Roi de Sardaigne, *Victor
Amedée*, dans l'Eglise Métropolitaine,
qui étoit ornée et éclairée avec beaucoup
de magnificence. L'Archevêque de Paris
y officia pontificalement. Le Duc d'Or-
leans, le Comte de Clermont et le Prince
de Conty, qui étoient les Princes du
deuil, allerent à l'Offrande avec les ceré-
monies ordinaires, en longs Manteaux;
dont la queuë étoit portée par le Bailly de
Conflans, le Marquis de Clermont, Che-
valier des Ordres, le Comte de Billy, le
Chevalier de Villefort, le Marquis de
Bourzac, et le Chevalier de Causan, tous
Premiers Gentilshommes de la Chambre,
ou premiers Ecuyers de ces Princes.

Après l'Offertoire, l'Evêque de Vence
prononça l'Oraison Funebre avec beau-
coup d'éloquence. Plusieurs Archevê-
ques, et Evêques se trouverent à ce Servi-
ce, ainsi que le Parlement, la Chambre
des Comptes, la Cour des Aydes, l'Uni-
versité et le Corps de Ville qui y avoient
été invitez de la part du Roi, par le
Marquis de Brezé, Grand-Maître des
Cerémonies.

Descrip.

Description du Catafalque.

LA Décoration de ce pompeux Appareil qui a attiré un si grand concours et tant d'admirateurs, mérite bien que nous entrions là dessus en quelque détail. On voyoit d'abord à la façade de l'Eglise, au-dessus de la principale Porte, une grande Tenture de drap noir, ornée de trois lez de velours garnis d'Armes. Sur le milieu étoit placé un grand morceau peint d'Architecture de 18. pieds de haut, sur 12. pieds de large, ceinturé par le haut, où étoient les Armes du Roy de Sardaigne, avec les deux Ordres désignez, de saint *Maurice* et de l'*Annonciade*, sous une Couronne Royale, soutenüe d'un côté par le Temps et de l'autre par une Renommée sortant d'un Groupe de Nuées, &c.

Sur les deux autres Portes laterales, on voyoit les Chiffres du Roy Victor Amedée, dans de grands Cartouches couronnez et soutenus par des Renommées, et posés sur le même lez de velours.

Toute la Nef étoit tendue de drap noir sur les côtez, avec grandes Armes et Chiffres, alternativement, rehaussez d'or et d'argent. Sur la Tenture de la façade du Jubé, étoient trois lez de velours chargez d'Armes, &c. Sur la Porte du Chœur, on voyoit un grand morceau avec les Armes en grand Manteau Royal d'étoffe d'or, doublé d'hermine, dans un Chambranle de Marbre blanc, avec deux Guaisnes aux extrémitéz et deux Lions au-dessus servant de support aux Armes de Savoye.

Le Catafalque étoit placé à deux toises et demie de l'entrée du Chœur, construit dans la Nef,
sur

sur un Plan de 14. pieds et demi de long, sur 10. pieds 3. pouces de large et 5. pieds de hauteur ; et pour le dessus de l'Estrade, 10. pieds 10. pouces sur 7. pieds de large ; les quatre Angles avancez à Pans coupez, formant des Piedestaux, entre lesquels se trouvoient six degrez à chaque face. Sur le devant des Piedestaux des Consoles saillantes, de 18. à 20. pouces, étoient placées des Têtes de Mort, avec des attributs, portant chacune une Girandole de cinq lumieres ; le tout sur un fond de Marbre d'Egypte vert et blanc.

Sur les Piedestaux s'élevoit un ordre Ionique, dont les quatre Colomnes en or, composées de Faisceaux, de Picques liées ensemble avec Bandeaux et Festons de Lauriers en argent, tournans en torse au pourtour, et d'où sortoient des branches en argent, qui portoient sur chaque Colonne soixante lumieres ; leurs Architraves, Frises et Corniches en Marbre blanc. Sur la Frise des Muffles de Lions, en or ; de-même que les Ornemens et Moulures des Entablemens.

Sur le Zocle des Entablemens des Colomnes s'élevoient des Courbes, formant une espee de Baldaquin en or, ayant à leurs extrémitez des Consoles en or qui soutenoient une Frise, d'où tomboit une Campanne en or, sur un fond noir avec des Larmes et Glands d'argent ; au-dessus de la Frise, une grosse Moulure de Baguette en or, garnie d'agraffes d'argent, d'où sortoient des Branches d'argent, portant de-même des lumieres ; au-dessus une Gorge de six à sept pouces, avec son Astragale et une Couronne fermée en or, surmontant le tout. Le haut du Baldaquin, depuis l'Entablement jusqu'à son extrémité, étoit garni de plus de 200. lumieres, et le tout ensemble faisoit un effet admirable.

Sur

388 MERCURE DE FRANCE:

Sur les degrez de l'Estrade, en face de l'entrée du Chœur, paroissoient la Prudence et la Valeur avec leurs attributs.

Sur cette Estrade s'élevoit un Zock à Pans coupez, se terminant par un adoucissement de deux pieds de haut, sur lequel étoit posé le Tombeau de Marbre Portore, soutenu par quatre Consoles en or, ayant des têtes de Lions et terminant par bas en ornemens, d'où sortoient des Pattes du même animal, et aux quatre flancs du Tombeau, dans des Couronnes de Lauriers, le Chiffre, et des flambaux renversez par derriere en Sautoirs. La Représentation du Tombeau étoit couverte d'un grand Poêle d'Etoffe d'or bordé d'Hermine, croisé de Moire d'argent et cantonné d'Armoiries en Broderie d'or. On avoit placé sur le Tombeau, la Couronne sur un Carreau de velours noir, couverte d'un Crêpe, et le Manteau Royal, d'Etoffe d'or à fond rouge, bordé et doublé d'Hermine, qui tomboit jusques sur l'Estrade, autour de la Représentation, Sur l'Estrade, plusieurs Trophées d'Armes en or, qui sembloient être jettés négligemment sur les marches de l'Estrade.

Toute la Machine ayant 37. pieds de haut jusqu'à l'extrémité de la Couronne, étoit surmontée par un Pavillon très-riche, dont les Pans et les chutes avoient 19. aulnes de long, ornées de bandes d'Hermines, et semées de Croix et de Larmes d'argent. Les quatre faces des six degrez étoient garnies de 98. Chandeliers d'argent avec des Cierges de deux livres chacun, à l'exception des quatre ouvertures des encoignures du Catafalque, dont les chutes du Pavillon étoient retroussées par quatre Anges en or, sonnans de la Trompette, qui sembloient sortir du dessous par differens côtez.

Le

Le Pourtour du Chœur, distribué en 18. Arcades, dont dix ouvertes, foncées de noir, où l'on avoit pratiqué des Places; les autres fermées de noir avec des Paneaux en Hermine, étoient ornées d'un ordre d'Architecture Ionique, les Pilastres ayant 27. pieds de haut jusqu'à l'Entablement, les Chapiteaux en or, ornés de Têtes de Mort enveloppées d'Aîles dessechées, et couvertes d'une Draperie d'argent, formant des chutes à l'aplomb des Volutes. Sur chaque Pilastre on voyoit une maniere de Cartouche ou Epitaphe en Marbre blanc, de différentes formes; les uns enveloppez et surmontez d'une Tête de Lion avec des Lampes sur les côtez; les autres, de Bordure, d'Ornemens, et toujours au milieu de chacun le Chiffre de Victor Amedée, avec une Girandole de cinq lumieres. Par le bas, les fonds des Pilastres en vert d'Egypte, les Corps et arrieres-Corps de Marbre blanc; les Bases étant cachées par un Socle de deux pieds et demi de haut, sur lequel étoit posé un Trophée d'Armes de 4 à 5. pieds de haut, en or; tout le surplus de l'Architecture, Corps, arriere-Corps, Corniche, Atragale, Archivoltes, peints en Marbre blanc.

- Sur la Corniche s'élevoit un Attique de 14. pieds, les Pilastres de même Marbre, tombant à plomb sur ceux dont on vient de parler. Des Chapiteaux tomboient en Trophées, une Tête de Mort avec des Aîles et des Os en Sautoirs, des branches de Cyprès finissant par un Gland, le tout en or. Entre chaque Pilastre, un Panneau formé sur le drap noir, par une bande d'Hermine, au milieu duquel étoit un Cartouche avec chacun un quartier des Armes, et il sortoit des deux côtez des Drapeaux et Etendarts &c.

Sur la Corniche au-dessus de chaque ouverture,

I des

390 MERCURE DE FRANCE

des Chantournes, en Marbre blanc, fond noir, semé de larmes d'argent, ayant chacun une Tête de Mort au milieu, avec des Ailes, portant chacun 21. lumieres. Sur la même Corniche, à l'aplomb des Pilastres, des Vases en argent, fond noir, portant chacun 9. lumieres.

Le premier lez de velours étoit placé au-dessus de la Corniche de l'Attique, à 50. pieds de haut, chargé d'Armes et Chiffres, et semé de Croix et de Larmes d'argent, et sur l'aplomb des Pilastres, un Blason avec differens Trophées d'Armes.

Le second lez de velours servoit de Frise à la Corniche, semé de même que le premier, et de Triglyphes composés au-dessus des Pilastres, et sur le milieu des Archivoltes étoient de grandes Cartouches, dont la Couronne passoit sur l'Architrave et la Frise de la Corniche. Ces Cartouches étoient ornées des Armes des Ordres, Couronnes, Festons de Cypres et autres attributs, en or et en argent, et d'autres, alternativement, avec des Chiffres et Manteaux d'Essoffe d'or et d'Hermine, et au bas de chacun une Girandole de 5. lumieres.

Du haut de l'Archivolte, des deux côtes de chacun des Cartouches, tomboient des Rideaux peints en noir, retroussés au-dessous des Imposts, tombant en chutes le long de l'arrière-Corps des Pilastres; le tout orné de Franges et de Gordons en argent et semés de Larmes, &c. Les appuis des ouvertures des côtes de 3. pieds de haut, le milieu plus élevé et orné au-dessus de l'élevation, d'un Vase en argent et fond noir, portant une Pyramide de 21. lumieres; du pied des Vases tomboient des Festons de Cypres en or, accompagnez les uns de deux Figures chaussées d'argent, tenant des flambeaux éteints, et d'autres, alternativement, avec

avec des Lions, comme supports des Armes.

Le Plafond des Stales avoit une Moulure dorée au Pourtour, sur laquelle regnoit une Bordure de Trefles en forme de bandeau de Couronnes; chaque Trefle portant une bougie derrière un filet de lumieres; devant chaque Pilastre et en retour du Jubé, une Girandole de sept lumieres, qui interrompoit par Groupes la Bordure de lumieres.

Du dessous de la Moulure des Stales tomboit le troisieme lez de velours, de même arrangement d'Armes et de Chiffres que le premier, semé de même, ayant de surplus des Festons herminez de distance en distance, et qui enveloppoit les Cartouches qui étoient sur le lez de velours.

L'Autel étoit surmonté d'un Dais de 12. pieds sur 7. pieds, avec des Campannes dedans et dehors, en argent, sur fond noir; les deux chutes de Rideaux de Satin noir, semé de larmes et entouré de Frange d'argent, avec 4. Bouquets de plume en Aigrette, sur les 4. Angles, le Plafond et la queue creusée de Moire d'argent, et cantonnée d'Armes; aux deux Pilastres à côté tomboient des Trophées des Instrumens qui servent aux Cérémonies Mortuaires; ces deux Pilastres accompagnés et soutenus par deux grandes Consoles de Marbre blanc, avec une Girandole de sept branches, posés sur le milieu de la Volute.

Deux Anges prosternés, rehaussés d'argent, sur un Groupe de Nuées, qui répandoient en partie sur les Consoles le surplus de la Décoration, faisant simétrie avec le Pourtour du Chœur, le reste de l'Autel orné avec une magnificence convenable et éclairé d'un grand nombre de Cierges, &c.

Toute cette Décoration avoit été ordonné par le Duc de la Trémouille, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, et exécutée sous la direction de M. de Selle, Intendant des menus Plaisirs du Roy, par M. Perrault, Peintre des Menus Plaisirs de S. M.

Le 2. de ce mois, jour de la Purification de la Vierge, l'Evêque de Synope, Suffragant de l'Archevêque de Lyon, assisté des Abbés de S. Ruf et de S. Tibery, fit dans l'Eglise des Chanoines Réguliers de l'Ordre de S. Antoine de la Ville de Lyon, la Benediction du Pere Nicolas Gaspariny, qui avoit été élu Abbé General de l'Ordre de S. Antoine le 25. Novembre dernier, où tout se passa avec un grand ordre, par l'attention ordinaire qu'avoit eue M. le Prévôt des Marchands comme Commandant de la Ville, de faire mettre des Gardes par tout où il étoit nécessaire. M. l'Archevêque, M. l'Intendant, M. le Prévôt des Marchands, et toutes les Personnes de distinction de la Ville, assisterent à cette Cérémonie, après laquelle ils furent invitez à dîner dans la Maison.

On a parlé dans le dernier Journal des Rhumes catarreux et Fluxions qui ont régné à Vienne, et à 7. ou 8. lieues aux environs; cette maladie s'est répandue ensuite presque dans toute l'Allemagne; elle a gagné l'Alsace, la Lorraine, les Pays-Bas et les Provinces de France, et aujourd'hui plus de la moitié des Habitans de Paris en sont attaquez. Les Chapitres, les Compagnies, les Communautéz, les Collèges, en sont très-incommodez. L'Opera, les Comédiens François et Italiens, ont plusieurs fois été obli-

gez de fermer leurs Théâtres, se trouvant hors d'état de continuer leurs Représentations; chez les Particuliers, aucune Maison n'en est exempte, soit les Maîtres, soit les Domestiques. Et le Médecin qu'on appelle pour voir un Malade, en trouve cinq ou six à traiter. Les gens les plus âgés ne se souviennent pas d'avoir jamais vû de Rhumes si fâcheux, si tenaces et si longs, car jusqu'à présent, les boissons, les saignées et les purgatifs, n'en ont pû arrêter le cours.

On écrit de Londres, que les Rhumes y re- gnent si fort, qu'il n'y a presque point de Fa- mille qui n'en soit attaquée; que les Archevêques de Cantorberi et d'Yorc, les Duchesses de Marl- borough, d'Ormond et de Bolton, et un grand nombre d'autres personnes de distinction, sont très-incommodées de Rhumes et de fluxions, et cette maladie est si generale dans la Ville, qu'on a été obligé d'interrompre le Spectacle de l'Opera; depuis quelque tems il y meurt beaucoup de monde, et l'on compte qu'il y a actuellement plus de 40000. Malades. On a appris en dernier lieu qu'il y étoit mort jusqu'à 1588. personnes par Semaine, et beaucoup plus de jeunes gens que de personnes d'un certain âge; mais ces Let- tres ajoutent que le nombre des Morts diminoit chaque Semaine de quelque centaine, et que la dernière Semaine le nombre n'avoit été que de 805.

Diverses personnes attribuent la plupart de ces Rhumes (dont presque tout le monde est attra- qué à Paris), à un grand broüillard, dont toute la Ville fut couverte le 6. et le 7. de ce mois, et qui fut aussi épais que celui du 21. Janvier de l'année dernière. En effet avant quatre heures du soir on ne se voyoit plus dans les rues; et quand

La nuit fut close, on ne pouvoit se conduire qu'à la clarté d'un flambeau, dont on voyoit à peine une petite lueur à six pas; et malgré ce secours on ne laissoit pas encore de s'égarer, en sorte que quantité de personnes, qui après avoir beaucoup marché, se croyoient dans leurs quartiers et fort près de chez eux, étoient fort étonnez de s'en trouver encore très-éloignez. On dit que les Aveugles des Quinze-Vingts qui se retiroient vers la chute du jour, furent d'un secours merveilleux à diverses personnes, à qui ils servirent de guides jusques dans leurs rues. Les Lanternes ne donnoient aucune clarté, et à peine pouvoit-on appercevoir celle sous laquelle on étoit. Les Officiers de Police firent retirer tous les Fiacres des Places, et on n'a pas ouï dire qu'il soit arrivé aucun accident.

Le 2. Février, il y eut Concert Spirituel au Château des Tuilleries, on y executa un Motet de M. de la Lande, *Eructavit*, qu'on n'avoit pas encore entendu, et un autre Motet de feu l'Abbé *Gavani*, qui est un excellent morceau de Musique, le *Dominus regnavit* termina le Concert, qui fut précédé de différentes Pièces de Symphonie, dont l'execution fait toujours beaucoup de plaisir.

Le 7. le sieur *Buononcini*, cy-devant Maître de Musique des Empereurs Leopold et Joseph, connu par un grand nombre d'Ouvrages de Musique en tout genre, et entr'autres, par 78. Opera de sa composition, qu'il a fait executer en Italie, sa Patrie, à la Cour de Vienne, et en Angleterre, fit chanter au même Concert de la Musique Latine, qui fut trouvée admirable dans toutes ses parties, tant par la composition que par l'execution. Ce Concert finit par le *Quare frummarunt*, Motet de M. de la Lande.

Les Gens de M. l'Ambassadeur de Venise, firent promener par la Ville, pendant les derniers jours du Carnaval, un magnifique Chariot, tiré par 6 Chevaux superbement harnachez. Le Chariot étoit précédé de quarante Masques à cheval, en habit de différentes Nations. Il représentoit par sa forme une Gondole dorée et ornée de différentes figures symboliques, sur laquelle il y avoit plusieurs Gradins à différens étages, qui étoient occupez par des Musiciens et par des Symphonistes masquez, jouant de différens Instrumens. Toute la Machine étoit surmontée d'un grand Parasol à la Chinoise, qu'on baissoit et haussoit dans le besoin, par le moyen d'un Ressort, afin que le Char pût passer par tout, et principalement par la Porte S. Antoine. C'est en cet endroit que le Spectacle fut le plus brillant, par le concours des Carrosses remplis de Masques et des autres Mascarades à pied et à cheval, qui se joignirent en file au Chariot, et qui occuperent pendant long-temps tout le Quartier de la Porte et du Fauxbourg S. Antoine, où un Monde infini étoit accouru pour les voir passer.

Le 27. Février, la Loterie de la Compagnie des Indes, établie pour le Remboursement des Actions, fut tirée en la maniere accoustumée, à l'Hôtel de la Compagnie. La Liste des Numéros gagnans des Actions et Dixième d'Actions, qui doivent être remboursés, a été rendue publique faisant en tout le nombre de 314. Actions.

BENEFICES DONNEZ

L'Abbaye de S. Vincent du Luc, Ordre de S. Benoît, Diocèse d'Oléron, vacante par le décès de M. l'Evêque de Dax, à M. l'Evêque de Vence. I iij. L'Ab-

L'Abbaye de Lagny, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Paris, vacante par le décès de l'Abbé de Gontault, à l'Abbé de Beauvilliers, Clerc Tonsuré.

L'Abbaye de Valbonne, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Perpignan, vacante par le décès de M. de Montesquiou de Prechac, à M. de Tord de Caluo, Chanoine de Perpignan.

L'Abbaye de S. Ambroise de Bourges, Ordre de S. Augustin, vacante par le décès de l'Abbé de Gontault, à M. d'Abbadie d'Arboucave.

L'Abbaye de Thorigny, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Bayeux, vacante par le décès de M. de la Chateigneraye Sainte Foi, à M. de Quesnoy, Vicairé General de Coutances.

L'Abbaye de Thiers, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Clermont, vacante par le décès de M. de la Chateigneraye Sainte Foy, à M. Chateigner de la Chateigneraye, Clerc Tonsuré.

L'Abbaye de Châtres, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Perigueux, vacante par le décès de M. de Segonzac, à M. de Cahusac.

L'Abbaye d'Issoudun, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Bourges, vacante par le décès de M. Blet, à M. Perrin.

Celle de la Magdelaine de Chateaudun, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Chartres, à l'Abbé Gallé de Coulanges.

Le Prieuré de S. Maurice de Senlis, Ordre de S. Augustin, à l'Abbé Drouin, Conseiller au Parlement.

Celui de Garrigue, Ordre de Gramont, Diocèse d'Agen, à l'Abbé de l'Herme.

Celui de S. Mars des Prez, dépendant de l'Abbaye de S. Miché en l'Herme, à l'Abbé de la Gourneuve.

L'Abbayé de Jouy, Ordre de Citeaux, Diocèse de Sens, a été donnée depuis quelque tems à l'Evêque de Rennes.



MO R T S E T M A R I A G E S.

Dame Louise de Prunet de Boissel, veuve de M. J. Baptiste du Deffand, Marquis de la Lande, Lieutenant Général des Armées du Roy et Gouverneur du Neuf-Brisack, mourut à Montpellier le 20. Janvier.

Arthur, Comte de Dillon, Lieutenant General des Armées du Roy, mourut à S. Germain en Laye le 5. Fevrier, âgé de 63 ans.

Dame François-Magdelaine-Claude de Warrigiés de Blanville, veuve de M. Bernard de la Guiche, Comte de S. Geran, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant General de ses Armées, mourut à Paris le 8. de ce mois, âgée de 78. ans ; elle avoit été Dame du Palais de la feüe Reine.

D. Marie Baillot, veuve de M. Philippe Triboulleau, Ecuier, Seigneur de Bondi, President des Tresoriers de France, mourut le 12. âgée d'environ 50. ans.

D. Louise-Magdeleine Brulard du Broussin, Epouse de M. François de la Vergne, Chevalier, Marquis de Tressan, auparavant veuve de M. François Jules du Bousset, Chevalier, Marquis de Roquepine, Brigadier des Armées du Roy et Mestre de Camp de Cavalerie, mourut à Paris le 13. de ce mois, âgée de 63. ans.

D. Anne Berthelot, veuve de M. Louis de

I v Beau-

398 MERCURE DE FRANCE
Beauvais. Gouverneur des Châteaux de Madrid
et de la Muette, Capitaine des Chasses de la
Plaine de S. Denis et du Bois de Boulogne,
mourut le 13. âgé de 70. ans.

M. François de Jullienne, cy-devant Entre-
preneur de la Manufacture Royale de Draps et
Teintures en Ecarlatte, établie près les Gobelins
à Paris, mourut le 15. Fevrier dans la 79. an-
née de son âge : les grandes charités qu'il ré-
pandoit sur les pauvres du fauxbourg S. Marcel
le font généralement regretter.

Du Regne de Louis XIV. sous le Ministère
de M. Colbert, il lui fut accordé en 1691. des
Lettres Patentes registrées en Parlement pour
l'établissement d'une Manufacture de Draps fins,
façon d'Espagne, d'Angleterre et de Hollande,
qui fut joint à celui de feu M. Glucq, son beau-
frere, aussi pourvu en 1667. de Lettres Patentes
portant établissement dans toutes les Villes du
Royaume pour les Teintures en Ecarlatte et cou-
leurs hautes, à la façon de Hollande dont il
étoit natif.

Ces deux grands Etablissements ont été réunis
par Arrêts du Conseil en 1721. en la personne
du sieur Jean de Jullienne, neveu des sieurs
Glucq et François de Jullienne, qui a toujours
travaillé à perfectionner lesdits Etablissements,
qui sont en très-grande réputation.

La maladie de Madame de France, troisième
fille de L. M. commença le 13. de ce mois. Les
différens remedes qu'on employa les jours sui-
vans n'ayant eu aucun succès, et le 18. au soir
cette Princesse s'étant trouvée à l'extrémité,
l'Abbé de la Garlande, Aumônier du Roy en quar-
tier, en présence du Curé de la Paroisse du
Château de Versailles, lui suppléa les cérémonies

nies du Baptême, et elle fut nommée *Louise-Marie*, par le Duc de Tallard et par la Duchesse de Tallard, Gouvernante des Enfans de France.

Le 19, vers les trois heures du matin, cette Princesse mourut, âgée de 4. ans 6. mois et 21. jours, étant née le 28. Juillet 1728. Le même jour son Corps fut exposé dans son lit, à visage découvert.

Le 20, il fut ouvert et embaumé; et après l'avoir mis dans le cercueil, on l'exposa dans sa Chambre, où il demeura jusqu'au 23. au soir qu'il fut porté à l'Eglise de l'Abbaye Royale de S. Denis. La marche se fit dans l'ordre suivant.

Deux Carosses du Roy, dans lesquels étoient les femmes de Chambre de la Princesse; un troisième Carosse de S. M. où étoient les huit Gentilshommes ordinaires, destinez à porter le cercueil et les quatre coins du poêle de drap d'argent qui le couvroit; un détachement de 50. Mousquetaires de la seconde Compagnie; un pareil détachement de la première Compagnie; 50 Chevaux-Legers; des Pages de la grande et de la petite Ecurie du Roi, et des Pages de la Reine, étoient à cheval devant le Carosse du Roi, dans lequel étoit le Corps de la Princesse; des Valers de pied de L. M. entouroient le Carosse, après lequel marchèrent le détachement des Gardes du Corps et 50. Gendarmes; ils portoient tous des flambeaux. Le Cardinal de Rohan, Grand-Aumônier de France, qui faisoit la Cérémonie, étoit dans le Carosse du Corps à la droite, et il portoit le Cour; la Princesse de Conty, choisie par le Roy pour accompagner le Corps, étoit à la gauche, et elle avoit avec elle la Princesse de Rohan; la Duchesse de Tallard, Gouvernante des Enfans de France, étoit

vis-à-vis le Cardinal de Rohan, et la Dame de la Lande, Sous-Gouvernante, et l'Abbé de la Garlaie, Aumônier du Roy, étoient aux portières. Les Carosses de la Princesse de Conty et celui du Cardinal de Rohan fermoient la marche.

Le Convoy passa par Paris entre onze heures et minuit, et il arriva à l'Abbaye de S Denis à deux heures du matin. Le Cardinal de Rohan présenta le Corps au Prieur de l'Abbaye, et il fit l'inhumation. Après cette Cérémonie, le cœur fut porté dans le même Carosse à l'Abbaye Royale du Val-de-Grace.

D. Marie-Elizabeth de Creil, veuve de Charles-Nicolas Comte d'Hautefort, Maréchal des Camps et Armées du Roy et Sous-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roy, mourut le 21. dans la 60^e année de son âge.

N. de la Salle, Ingenieur en chef à S. Omer, Capitaine au Regiment de Normandie, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, mourut le 22. âgé de 63. ans environ.

Jean-Baptiste de Rochechouart, Comte de Mortemart, fils de Jean-Baptiste, Comte de Rochechouart, Marquis de Blainville &c. et de D. Marie-Magdeleine Colbert de Blainville, épousa le 10 Fevrier D. Eleonor-Gabrielle Louise-Françoise de Crux, fille d'Armand-Gabriel de Crux, Marquis de Montaignu &c. et de D. Angelique-Marie-Damaris Eleonor Turpin de Crissé. Le Roy et la Reine avoient signé au Contract de Mariage deux jours auparavant.

AR-



ARRESTS NOTABLES.

A R R E S T du 6. Janvier, qui proroge jusqu'au dernier Décembre 1733. le délai porté par celui du premier Janvier 1732. pour la modération à moitié des droits de marc d'or et frais de provisions, réception et installation des Offices taxez vacans ou de nouvelles créations, qui se leveront aux Revenus casuels pendant le courant de ladite année 1733.

A R R E S T du Parlement, du 3. Février 1733. entre Joseph-Alphonse de Valbelle, Evêque de S. Omer ; d'une part, et les Dames Abbesses de Blandecques et de Raversbergues, et l'Abbé de Clairvaux, Intervenant, d'autre part ; par lequel il est dit n'y avoir abus en l'Ordonnance de l'Evêque de S. Omer, par laquelle il avoit interdit de toutes fonctions lesdites Dames Abbesses, faute par elles de l'avoir averti un mois à l'avance de la Vêture et Profession de quelques filles qu'elles avoient reçues Religieuses dans leur Abbaye.

O R D O N N A N C E D E P O L I C E, du 6. Février, qui fait deffenses à tous Marchands, Bourgeois et Habitans de la Ville et Faubourgs de Paris, et notamment à ceux qui logent dans la rue de la Tannerie et aux environs de la Place de Greve, de faire aucun Magasin de Charbon et Poussiere de Charbon, dans leurs maisons, à peine de cinquante livres d'amende ; et qui ordonne, sous les mêmes peines, que dans huitaine pour tout délai, ceux qui en ont actuellement en Magasin, seront tenus de le transporter sur le Port de la Grève.

402 MERCURE DE FRANCE

ARRÊT du 10. Février, au sujet d'une
These de Théologie.

Le Roy s'étant fait représenter en son Conseil ; l'Arrêt du 10. Mars 1731. par lequel Sa Majesté se seroit réservé la connoissance ; ainsi qu'il est porté par ledit Arrêt, des disputes et contestations qui s'étoient élevées au sujet des bornes de l'autorité Ecclesiastique et de la puissance séculière, deffendant à tous ses Sujets de faire aucunes Assemblées, Délibérations, Actes, Déclarations, Requêtes, Poursuites ou Procédures à l'occasion desdites disputes ; notamment aux Facultez de Théologie et de Droit Civil et Canonique, de permettre aucunes disputes dans les Ecoles sur cette matiere ; et S. M. ayant pareillement fait examiner en son Conseil, la These soutenüe en Sorbonne le 9. du présent mois, par le sieur de Meromont, Bachelier en la Faculté de Théologie ; Elle auroit reconnu que cette These contient des expressions qui peuvent donner lieu de renouveler lesdites disputes, ou d'en agiter d'autres capables d'alterer la tranquillité que le Roy veut maintenir dans son Royaume ; à quoi étant nécessaire de pourvoir, Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné et ordonne que ledit Arrêt du 10. Mars 1731. sera exécuté selon sa forme et teneur : et en conséquence fait deffenses à la Faculté de Theologie de Paris, de permettre aucunes disputes dans les Ecoles sur lesdites matieres ; Enjoint au Syndic de ladite Faculté, d'y tenir la main, et de veiller à ce qu'il n'y soit contrevenu dans les Theses qui seront soutenües ; Sa Majesté se réservant à elle seule de prendre les mesures convenables pour conserver les droits des deux Puissances, conformément à ce qui est porté par ledit Arrêt. Ordonne en outre Sa Majesté, que ladite These dudit sieur de Meromont

mont, sera et demeurera supprimée ; enjoint à tous ceux qui en ont des Exemplaires, de les remettre incessamment au Greffe du sieur Herauld Conseiller d'Etat, Lieutenant general de Police de la ville de Paris, pour y être supprimée.

ARREST, du 11 Fév. au sujet d'un Ecrit, &c.

Le Roy étant informé qu'on répand dans le public un Ecrit qui a pour titre ; *Lettre de Monseigneur l'Evêque Duc de Laon, à Monseigneur le Cardinal de Fleury, du 1 Novembre 1731.* imprimé sans Privilège ni permission, et sans nom d'Imprimeur ; avec cette Note au bas dudit Ecrit : *Sur l'Imprimé répandu à Laon en 1733.* Sa Majesté auroit jugé à propos de le faire examiner en son Conseil ; et par le compte qui lui en a été rendu, Elle auroit reconu, que non-seulement il y a eu une affectation criminelle à faire imprimer une Piece de cette nature ; mais que la Lettre en elle-même, est contraire au respect qui est dû à Sa Majesté, puisqu'on entreprend d'y combattre celle qu'Elle a fait écrire aux Evêques de son Royaume, pour les exhorter à éloigner, par leur sagesse, tout ce qui pouvoit y alterer l'union ou la paix, et servir de prétexte pour diminuer la soumission qui est due à la Constitution *Unigenitus* ; Que d'ailleurs on y agite des questions capables d'entretenir et d'augmenter une division, que S. M. a eu en vue de faire cesser, par la Lettre même à laquelle on répond : Qu'on y trouve enfin des expressions, qui peuvent affoiblir ou donner lieu d'échapper les maximes du Royaume, et qu'ainsi S. M. est d'autant plus obligée d'arrêter promptement le cours d'une telle entreprise, et d'en prévenir les suites, qu'en maintenant le respect qui lui est dû. Elle donnera en même-temps une nouvelle

preuve

preuve de son attention continuelle à éteindre le feu que les dernières disputes avoient allumé, et qui n'est pas moins contraire aux véritables intérêts de l'Eglise, qu'au bien de l'Etat; à quoi étant nécessaire de pourvoir. Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné et ordonne que ledit Ecrit, intitulé: *Lettre de Monseigneur l'Evêque, Duc de Laon, à Monseigneur le Cardinal de Fleury, du 1 Novembre 1711.* au bas duquel sont ces mots: *Sur l'Imprimé, répandu à Laon en 1733.* ensemble tous les Exemplaires dudit Ecrit, qui peuvent avoir été imprimés ailleurs, si aucuns y a, seront et demeureront supprimés, comme contraires au respect dû à l'autorité du Roy et à la Justice, tendant à donner atteinte aux maximes du Royaume, à émouvoir les esprits, et à troubler la tranquillité publique. Enjoint à tous ceux qui ont des Exemplaires de ladite Lettre, de les remettre incessamment au Greffe du sieur Herault, Conseiller d'Etat, Lieutenant General de Police de la Ville de Paris, pour y être supprimés. Fait défenses à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs et autres, de quelque état, qualité et condition qu'ils soient, d'en vendre, débiter, ou autrement distribuer, à peine de punition exemplaire. Enjoint audit sieur Herault, et aux sieurs Intendants et Commissaires départis dans les Provinces du Royaume, d'y tenir la main, chacun en ce qui les regarde. Ordonne au surplus S. M. que l'Arrêt par Elle rendu le 5 Sept. 1731. pour faire cesser toutes disputes et contestations au sujet de la Constitution *Unigenitus*, soit exécuté selon sa forme et teneur, Et sera le présent Arrêt, &c.

ARREST DU PARLEMENT, du 23 Février, qui ordonne la suppression de trois Ecrits imprimés.

Ce jour, les Gens du Roy sont entrez, et Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roy, portant la parole, ont dit :

M E S S I E U R S ,

On ne peut passer sous silence un imprimé tel que celui que nous apportons à la Cour; et pour reconnoître la nécessité d'y interposer notre ministère, il n'est presque besoin que de voir le titre des divers objets qu'il présente aux yeux du Public.

Dans l'espace d'une même feuille, se trouve d'abord une Lettre qui s'annonce, comme écrite, à Monsieur le Premier Président, par M. Leullier, Doyen de la Faculté de Théologie, en faveur de la These qui fut soutenue le 31 Decembre dernier; These que la Cour a si solennellement condamnée par ses Arrêts, des 5 et 7 Janvier suivans; ensuite une autre Lettre prétendue de M. l'Evêque de Laon au même Docteur, pour le féliciter à ce sujet; et enfin deux Formulaires qu'on suppose que M. l'Archevêque d'Aix fait signer dans son Diocèse, sur la Constitution *Unigenitus*; l'un, pour tous les Ecclesiastiques, avec une Addition particuliere pour les Confesseurs; l'autre, pour les Religieuses; qu'il oblige toutes de signer, à ce qu'on prétend.

Dans une feuille de ce genre, sans caractère et sans aveu, ce qu'il semble que l'on doit considérer le plus, c'est le mauvais effet qu'elle est capable de faire dans le Public; et à ce sujet les Discours sont inutiles. L'Imprimé remis sous vos yeux, vous convaincra mieux par lui-même. On ne peut trop-tôt l'ôter des mains du Public; et la suppression la plus autentique est la moindre précaution qu'on puisse employer contre un tel scandale.

S'il

S'il faut quelque chose de plus, comme il semble qu'il est difficile de ne le pas désirer, trouvez bon, MESSIEURS, que moins touchés d'approfondir les vrais Auteurs, soit des Ecrits mêmes, soit de l'impression, nous arrêtions toutes nos vûes au bien solide auquel nous devons surtout aspirer; nous voulons dire, d'un côté à affermir de plus en plus l'autorité de nos Maximes; et de l'autre, à rassurer le Public contre de nouveaux Formulaires, dont l'idée seule peut l'inquiéter.

On voit assez avec combien d'impaticence quelques esprits que leur penchant entraîne, souffrent l'attention que la Cour donne plus que jamais à la conservation de la Doctrine et des Maximes de la France, au milieu de tant d'agitations et de troubles si capables de les alterer. De quelques mains que partent les deux Lettres imprimées, elle se déclarent trop indecemment, sur tout la seconde, contre les deux derniers Arrêts de la Cour. Que ce soit pour nous un motif pour y ajouter de nouvelles précautions; d'autant plus que celles qui ont été prises dans cette occasion particulière, peuvent laisser encore quelque chose à désirer.

Elles n'ont pourtant pas été entièrement infructueuses. Si la These condamnée n'étoit pas alors seule exposée à éprouver un pareil sort; si quelqu'autre avoit échappé précédemment à l'attention que notre ministere est obligé de donner à ces objets; s'il en étoit actuellement qu'on étoit prêt de soutenir; ces dernières la plupart sont demeurées suspendues à la vue de vos deux Arrêts; et depuis quelques jours il en paroît où se reconnoît en plus d'un endroit le pur langage de nos Peres.

S'il pouvoit s'en trouver encore qui parlissent

un

un langage différent ; il est digne , MESSIEURS , de votre sagesse , de prévenir ce mal pour l'avenir , autant qu'il est possible , plutôt que d'avoir à le réprimer. Le malheur le plus ordinaire aujourd'hui de nos Maximes , est de se trouver compromises trop avant dans les disputes du temps. La chaleur des Partis en est la cause. Il semble qu'on ne puisse se résoudre à s'en expliquer , qu'en vûe des derniers troubles de l'Eglise ; et que suivant les différentes situations , on ne songe qu'à s'en appuyer , ou à s'en défendre. Toutefois elles sont indépendantes de toute dispute et de toute diversité de conjonctures et de temps ; elles ont par elles-mêmes une consistance invariable , dont souvent la solidité souffre du mélange des autres objets.

Que du mois dans les Ecrits , dans l'Etude , et sur les Bancs de l'Ecole , où la pureté de cette doctrine doit vivre et se transmettre par une continuelle tradition , elles ne paroissent jamais altérées d'aucune teinture de partialité. Qu'elles y regnent comme des principes absolus , dont l'expression même est précieuse et consacrée , au moins dans ce qu'elle a de principal , et ne sauroit presque varier , sans quelque danger de relâchement ou d'excès. Pour se préserver de l'une et de l'autre extrémité , il est des sources assutées , et des Monumens respectables auxquels on doit sans cesse remonter , des principes à jamais autorisés , et des maximes décidées , sur lesquelles il ne sauroit être permis d'hésiter parmi nous.

C'est , MESSIEURS , à quoi nous avons essayé de rappeler , en formant le Plan des Conclusions que nous laisserons à la Cour ; non par un dénombrement exact de maximes , souvent périlleux en lui-même , et dont la teneur d'un Arrêt.

rét seroit difficilement susceptible ; mais par la plus forte indication des points capitaux, et des principes essentiels dont la généralité sert de fondement à tout le reste.

Quant à ce Formulaire sans averti, qu'on fait entrevoir loin de nous, mais dont l'exemple peut toujours allarmer en quelque sorte les Esprits ; il vous fournit, MESSIEURS, une occasion qu'il est utile d'embrasser, pour renouveler des défenses, appuyées sur nos Loix et sur vos Arrêts de tous les temps, d'introduire aucun Formulaire, et d'employer même indirectement la voie d'aucune Formule de Souscriptions, sans le concours des deux Puissances ; c'est-à-dire, sans délibération des Evêques, et sans Lettres Patentes du Roy, enregistrées en la Cour. Ce sera le dernier Chef des Conclusions par écrit que nous laissons, avec la Feuille imprimée, qui est tombée entre nos mains.

Eux retirez :

Vû l'Imprimé, intitulé : *Lettre de M. Leullier, Docteur et Doyen de la Faculté de Théologie de la Maison de Sorbonne, à M. le Premier Président ; après lequel Ecrit, en est un autre, intitulé : Lettre de Monseigneur l'Evêque de Laon, à M. Leullier, Docteur et Doyen de la Faculté de Théologie, de la Maison de Sorbonne, au sujet de la Lettre précédente.* Et sur un autre Feuille, un autre Imprimé, intitulé : *Formulaire que M. de Brancas, Archevêque d'Aix, fait signer à tous les Ecclesiastiques de son Diocèse ; au pied duquel est une Addition, intitulée : Addition pour les Confesseurs.* Et au revers, un autre Imprimé, intitulé : *Formulaire pour les Religieuses, que le même Prélat oblige toutes de signer.* La matiere sur ce mise en délibération :

La

La Cour ordonne que ledit imprimé sera supprimé ; enjoint à tous ceux qui en auroient des Exemplaires , de les apporter au Greffe de la Cour , pour y être supprimez. Fait inhibition et deffenses à tous Imprimeurs , Libraires , Colporteurs et autres, de quelque état, qualité et condition qu'ils soient , d'en vendre , débiter ou autrement distribuer , à peine de punition exemplaire. Fait au surplus inhibition et deffenses à tous Professeurs , Docteurs , Licentiez , Bacheliers et autres Membres et Suppôts des Universitez , notamment des Facultez de Théologie et de Droit Civil et Canonique , et à tous autres d'écrire , soutenir , lire et enseigner ès Ecoles publiques ni ailleurs aucunes Thèses , ou Propositions qui puissent tendre directement ou indirectement à affoiblir ou alterer les véritables principes sur la nature et les droits de la Puissance Royale , et son indépendance pleine et absolue , quant au Temporel, de toute autre Puissance qui soit sur la terre ; à diminuer la soumission et le respect dûs aux Canons reçus dans le Royaume, et aux Libertez de l'Eglise Gallicane ; à favoriser l'opinion de l'Infaillibilité du Pape , et de sa supériorité au-dessus du Concile general ; à donner atteinte à l'autorité du Concile œcuménique de Constance , et notamment aux Décrets contenus dans les Sessions 4 et 5 dudit Concile , renouvellez par celui de Basle , et toutes autres Propositions contraires au principe inviolable , que l'autorité du Pape doit être réglée par les Saints Canons , et que ses Décrets sont reformables par les voies permises et usitées dans le Royaume , notamment par celles de l'appel au futur Concile, dans les termes de Droit, à moins que le consentement de l'Eglise n'y soit joint ; fait en outre inhibition et deffenses , conformément aux Or-

don-

Ordonnances, Edits, Déclarations du Roy, enregistrées en la Cour, et Arrêts de ladite Cour, d'exiger ou introduire directement, ni indirectement l'usage d'aucunes nouvelles Formules de souscriptions, sans délibération des Evêques revêtus de Lettres Patentes du Roy, enregistrées en la Cour. Ordonne que le present Arrêt sera signifié aux Recteurs des Universitez, Syndics et Doyens des Facultez de Théologie, et de Droit Civil et Canonique du Ressort; et copies collationnées envoyées aux Bailliages et Sénéchaussées, pour y être lû, publié et enregistré. Enjoint aux Substitués du Procureur General du Roy d'y tenir la main, et d'en certifier la Cour dans le mois.

ARREST, du 24 Février, qui fait deffenses à tous Officiers, Juges de Police, Gentilshommes, et autres personnes, d'empêcher les Chasse-marchés d'acheter librement le Poisson dont ils auront besoin pour la provision de Paris, et de les troubler dans le transport de cette marchandise, à peine de 3000 liv. d'amende, et ordonne que les Ordonnances et Reglemens concernant la Marée, et notamment les Lettres Patentes des 9 Avril 1350. 26 Février 1457. l'Edit du mois d'Avril de la même année, l'Arrêt du Parlement de Paris, du 4 Septembre 1571. et l'Ordonnance du 20 Janvier 1696. seront exécutez selon leur forme et teneur; et en conséquence que les Marchands-Chasse-marchés pourront acheter librement le Poisson dont ils auront besoin, pour l'approvisionnement de Paris, dans toutes les Villes, Ports de Mer, Bourgs, Pescheries, et autres endroits des Provinces de Bretagne, Normandie, Flandre et Picardie, &c.

T A B L E

Pièces Fugitives. L'Espérance, <i>Ode</i> ,	199
Question importante, jugée au Parlement de Provence,	204
Rondeau,	212
Reflexions sur le nouveau Traité du Sublime,	213
Ode imitée d'Horace,	218
Réplique au sujet d'une Inscription,	230
Héro, <i>Cantate</i> ,	246
Médaille de l'Emper. Hadrien, Explication,	249
Ode,	258
Dissertation sur les Enseignes Militaires,	261
Les Coquillages, <i>Idille</i> ,	285
Huitième Lettre sur Oran et Ceuta,	292
L'Amour et la Jalousie, <i>Fable</i> ,	295
Lettre au sujet d'un Lampe antique,	300
Enigme, Logogryphes, &c.	311
Nouvelles Littéraires, des Beaux Arts, &c.	314
Méthode pour apprendre l'Orthographe et la Langue Française,	217
Traité sur la Magie, le Sortilege,	<i>ibid.</i>
La Vie du Sultan Saladin, &c.	329
Bibliothèque Italique, &c.	329
Observations sur les Arrêts remarquables du Parlement de Toulouse,	332
Projet d'un Supplément pour la dernière Edition de S. Jérôme, &c.	334
Livres nouveaux des Pays Etrangers,	338
Suite des Médailles du Roy, &c.	340
Etrennes,	341
Spectacles, Omphale, <i>Extrait</i> ,	344
Extrait de la Tragedie de Gustave,	356
Nouvelles Etrangères. Lettre de Constantinople sur	



sur la nouvelle Révolution de Perse,	360
De Pologne, &c.	375
D'Allemagne, Italie, Espagne et Portugal,	378
Grande Bretagne,	382
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	383
Service solennel pour le Roy de Sardaigne;	
Description du Catafalque, &c.	385
Rhume, Broûillards, &c.	392
Benefices donnez,	395
Morts et Mariages,	397
Maladie et Mort de Madame de France,	398
Arrêts Notables,	401

Errata de Janvier,

PAge 42. ligne 19. vers le Soleil l'espace de deux heures, *lisez*, vers le Soleil deux heures.

P. 60. l. 20. à la rame, *l.* à la lame.

P. 171. l. 9. Pont S. Maxent, *l.* Pont S. Maxence.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 253. ligne 21. adoptat, *lisez*. adopta:
P. 289. l. 3. avec .*l.* avez.

P. 299. ligne dernière, fort, *l.* fut.

P. 301. l. 8. coup du pied, *l.* coup de pied.

P. 316. l. 20. Ce, *l.* Frederic.

La Médaille du Roy doit regarder la page 240

La Chanson notée doit regarder la page 341







